

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

127^E ANNÉE | HORS-SÉRIE | TRIMESTRIEL | AVRIL 2024

AFRIQUE DES INDÉPENDANCES À LA SOUVERAINETÉ



En partenariat avec



PASCAL AFFI N'GUESSAN | MARC AICARDI DE SAINT-PAUL | RICHARD AMALVY | FERDINAND AYITÉ | NIAGALÉ BAGAYOKO
ALIOU BARRY | DJIBRILL BASSOLÉ | ARNAUD BENEDETTI | JEAN-MARIE BOCKEL | JEAN BONIN KOUADIO | SALIM CHENA
BENOÎT CHERVALIER | CÉLINE CLAVERIE | TIEMAN H. COULIBALY | JEAN-FRANÇOIS DELFRAISSY | DENIS DESCHAMPS
EMMANUEL DUPUY | ROBERT DUSSEY | BRUNO FUCHS | EL HADJ SOULEYMANE GASSAMA, DIT ELGAS | MAGAYE GAYE
ÉTIENNE GIROS | GENEVIÈVE GOËTZINGER | AISSA KADRI | FRANCIS LALOUPPO | CÉDRIC LEVITRE | GUILLAUME LIBY
MOUSSA MARA | AUGUSTIN MATATA PONYO MAPON | TANIA-BÉNÉDICTE M'BAKA | SALIM MOKADDEM | FOUAD NOHRA
ALBERT PAHIMI PADACKÉ | TSIORY RAZAFINDRABE | AURÉLIE TARDIEU | ALIOUNE TINE | IBRAHIM YACOUBA
MARTIN ZIGUÉLÉ | CHARLES ZORGBIBE

PREMIER CYCLE

BACHELOR "RELATIONS INTERNATIONALES & SCIENCES POLITIQUES"

BACHELOR OF ARTS IN HUMANITIES Full English

DEUXIÈME CYCLE

MSC "EXPERT EN RELATIONS & COOPÉRATIONS INTERNATIONALES "

Titre RNCP - n°37505



MASTÈRE "INTERNATIONAL BUSINESS & DIPLOMACY" Full English

heip.fr



Suivez-nous



AVANT-PROPOS

Céline CLAVERIE

Directrice Générale HEIP - CEDS

L'école des Hautes Études Internationales et Politiques (HEIP) fête cette année son 125^e anniversaire et avec lui l'identité d'une école née en 1899, fondée sur la nécessité de former de jeunes intellectuels au civisme, aux sciences sociales naissantes et à la nécessaire exigence de progression des consciences morales.

Au cœur de ce projet, une originalité : l'école est ouverte, dès sa création, aux étudiantes et aux étudiants étrangers.

De cette vision, déjà incroyablement moderne pour l'époque, naîtra un tropisme jamais démenti de l'école pour l'international. Cette ainsi qu'elle s'est rapidement proposée de préparer aux carrières diplomatiques : l'École des Hautes Études Internationales est née, nous sommes en 1904. C'est dans ce cadre que l'école s'intéressera rapidement au continent africain, en explorant les débats du moment, du colonialisme avec Albert Sarraut alors

ministre des Colonies, au panafricanisme défendu par l'activiste Kojo Tovalou Houenou, tous deux venus donner des conférences au sein de l'institution académique.

C'est dire si l'histoire de l'école et celle du continent africain ont cheminé, l'une observant et étudiant l'autre, mais partageant ensemble depuis le début du XX^e siècle une idée assez semblable : transformer « la conscience raciale » en un projet politique et géographique.

Depuis l'histoire de l'école ne s'est jamais détachée des destinées africaines, connaissant même une accélération sous la Direction de Pascal Chaigneau en 1986, lequel ouvre sa connaissance du continent, de ses enjeux géopolitiques et ses réseaux africains, encourageant par là même la formation de générations d'étudiants et professionnels africains au sein d'HEIP et du CEDS (Centre d'Études

Diplomatiques et Stratégiques) d'une part, mais aussi les enseignements visant à permettre une meilleure compréhension des enjeux africains dans le contexte mondial contemporain.

Dès lors, l'école n'a eu de cesse de s'engager dans la promotion du dialogue interculturel et de la coopération internationale, souhaitant ainsi appréhender les enjeux africains avec nuance et profondeur.

Ce numéro spécial de la *Revue Politique et Parlementaire*, en partenariat avec HEIP, était l'occasion de rendre hommage à cette

histoire séculaire, et, bien au-delà, d'ouvrir les réflexions sur la complexité et la richesse d'un continent en constante évolution.

Que ce numéro spécial soit une source d'apprentissage pour tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique et à son avenir ! Qu'il soit aussi un hommage aux nombreux étudiants et auditeurs, venus d'Afrique, qui nous ont fait – et nous font encore aujourd'hui – l'honneur de se former sur les bancs de notre belle institution et dont les parcours participent à la destinée des pays qui composent ce beau continent ■

S O M M A I R E

7 • Croire en l'Afrique
Arnaud Benedetti et
Geneviève Goëtzinger

11 • L'Afrique, un continent en dehors
de l'histoire ?
Charles Zorgbibe

Géopolitique

17 • Afrique – France : tout changer pour
qu'enfin tout change
Geneviève Goëtzinger

24 • Afrique : la redistribution des cartes
Marc Aicardi de Saint-Paul

35 • Entre l'Afrique et le reste du
monde, une relation opportuniste
Niagalé Bagayoko

41 • Les succès de la diplomatie
togolaise dans les missions de
médiation en Afrique
Robert Dussey

46 • Construire ensemble des
partenariats gagnants-gagnants
Jean-Marie Bockel

51 • Face aux menaces sur nos pays,
la guerre n'est pas l'unique solution
pour sortir de l'insécurité
Djibrill Bassolé

57 • Place et rôle de la Francophonie
dans la relation entre la France et
l'Afrique
Bruno Fuchs

63 • Afrique – France : Paris a-t-il perdu
la bataille de l'information ?
Francis Laloupo

71 • Dans le monde et donc en Afrique,
il est aujourd'hui impossible d'être
populaire sans être populiste
El Hadj Souleymane Gassama, dit
Elgas

78 • Wagner en Centrafrique,
une tragédie africaine
Martin Ziguélé

84 • France – Afrique :
un *aggiornamento* s'impose
d'urgence !
Emmanuel Dupuy

Politique/institutions

91 • Refonder notre modèle démocratique : un défi de civilisation !
Pascal Affi N'Guessan

97 • Bonne gouvernance et lutte contre la corruption - Renforcer les fondements des États en Afrique
Moussa Mara

104 • Identifier les causes, imaginer les solutions - L'instabilité chronique de l'Afrique n'est pas une malédiction
Albert Pahimi Padacké

111 • Coups d'hier et d'aujourd'hui, atavismes de la domination et de l'allégeance
Tieman H. Coulibaly

118 • Les sociétés civiles africaines : une avant-garde et de nouveaux langages
Alioune Tine et Jean Bonin Kouadio

124 • Journaliste en Afrique, profession à risque !
Ferdinand Ayité

128 • Le devoir de mémoire - La voie pour une réconciliation durable en Afrique
Aliou Barry

135 • L'Afrique et la justice internationale
Aurélie Tardieu

Économie

143 • Le continent africain : rêve ou mirage économique ? – Réconcilier le macro avec le micro et réussir l'industrialisation du continent
Benoît Chervelier

148 • Sachons faire de l'énergie un facteur d'inclusion des populations africaines
Ibrahim Yacouba

155 • La ZLECAf est-elle vraiment un outil de développement ?
Magaye Gaye

161 • FCFA et développement économique : faut-il lâcher la proie pour l'ombre ?
Guillaume Liby

168 • Environnement des affaires – Comment dérisquer l'Afrique aux yeux des entreprises françaises ?
Étienne Giros

172 • L'aide internationale et la problématique de la trappe institutionnelle en Afrique subsaharienne
Augustin Matata Ponyo Mapon

184 • L'industrialisation de l'Afrique doit se faire de manière responsable et durable

Cédric Levitre, Tania-Bénédicte M'Baka et Denis Deschamps

Société

191 • Au-delà des narratifs sur les migrations africaines : une réalité complexe occultée

Salim Chena et Aissa Kadri

207 • L'éducation au Niger : défi, réalité et avenir

Salim Mokaddem

216 • Santé et « Sud global »

Jean-François Delfraissy

223 • De l'autonomisation à l'émancipation des femmes pour lutter contre la pauvreté à Madagascar

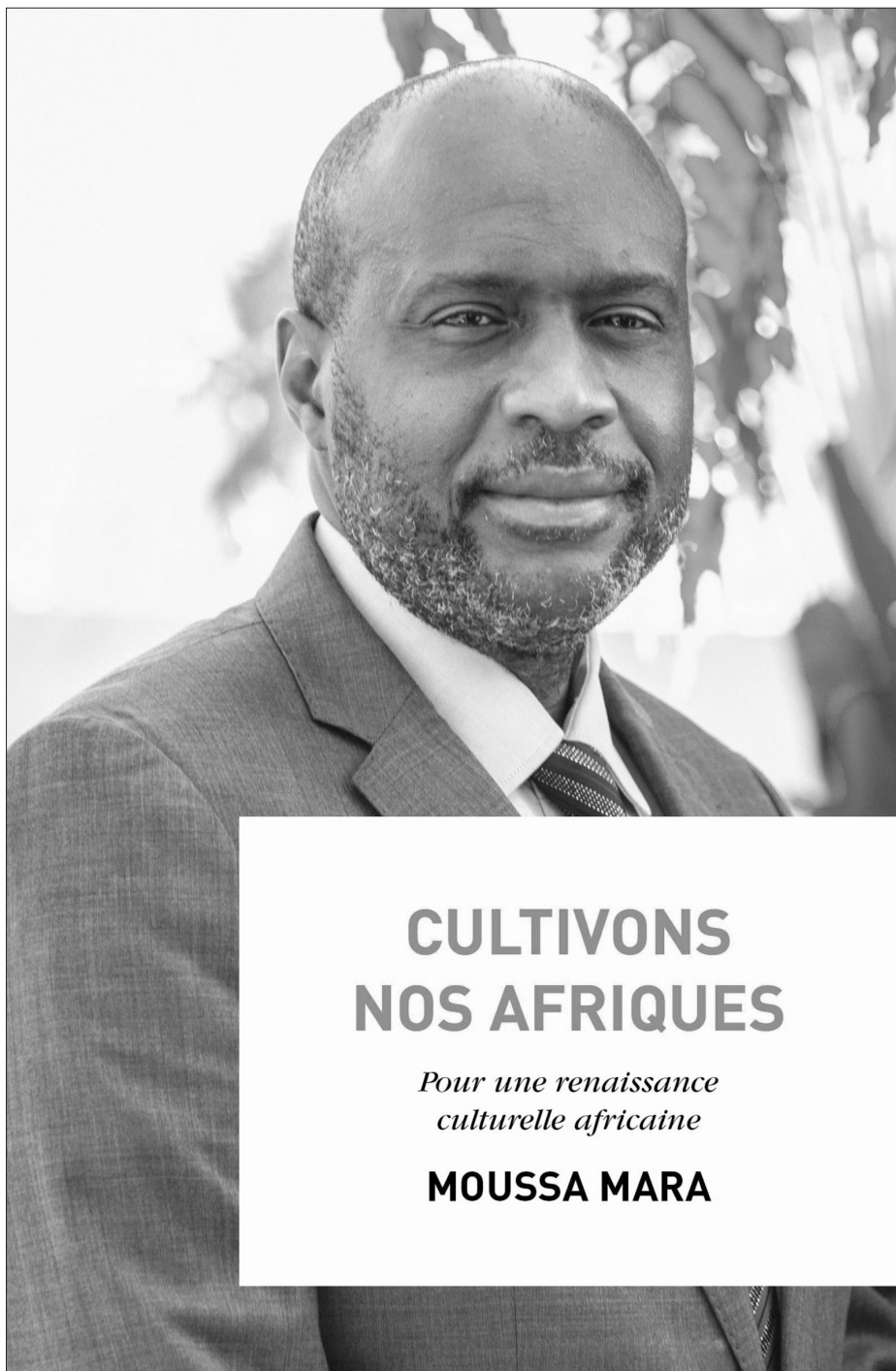
Tsiory Razafindrabe

228 • Apports et limites de la solidarité internationale en Afrique subsaharienne

Richard Amalvy

238 • Émigration égyptienne et politiques diasporiques

Fouad Nohra



CULTIVONS NOS AFRIQUES

*Pour une renaissance
culturelle africaine*

MOUSSA MARA

L'ÉDITO

CROIRE EN L'AFRIQUE

Arnaud BENEDETTI
Rédacteur en chef

Geneviève GOËTZINGER
Présidente de l'Agence ImaGGe

Berceau de l'humanité, voici 200 000 ans, l'Afrique est aujourd'hui son grenier, riche des deux tiers des terres arables de la planète. Elle est aussi le continent le plus jeune, avec 60 % de la population âgée de moins de 24 ans. En 2050, le quart de la population mondiale devrait être africaine.

Sans doute n'y a-t-il pas qu'une Afrique mais plusieurs « Afriques » et c'est toute la force tellurique mais aussi la faiblesse politique de cet immense continent que de délivrer tant de contrastes, de contradictions, de contrepoints. Parler de l'Afrique, c'est parler de 54 pays aux réalités parfois disparates mais reliés par des points de convergence : un sentiment d'appartenance continentale, des valeurs de soli-

darité, la volonté d'aller vers une union politique et économique, la détermination à peser davantage dans les grandes enceintes internationales. Pour autant, l'Afrique ne se dévoile que dans sa complexité. Et les idées reçues d'aujourd'hui, un continent en proie à une irrépressible lutte des influences comme celles d'hier, un continent qui ne serait pas entré dans l'histoire en disent long sur nos incompréhensions. Nonobstant Hugo ou Hegel dont les génies respectifs n'en décelaient pas la trace, l'histoire est là, immémoriale, lointaine, profonde, mais elle n'obéit ni à nos registres temporels, encore moins à nos formes ou alors qu'imparfaitement. L'organisation sociale pré-coloniale oscille entre Empires, cités-États et sociétés sans État. La scène contemporaine, quant à elle,

ne peut se résumer au champ clos d'affrontements dont les Africains ne seraient que les faire-valoir ou les pions. L'échiquier est autrement moins schématique, porteur de diagonales qui déjouent bien des prénotions. À vrai dire, les Africains sont tout autant la cible de puissances extérieures qu'ils ne jouent avec ces dernières dans un enchevêtrement de configurations au gré de leurs intérêts et des circonstances. Le Grand jeu en Afrique est aussi la somme de jeux multiples...

Il ne faut pas à coup sûr appréhender l'Afrique comme un bloc. Le Nord, qui n'est pas traité dans ce dossier, y est exclusivement arabophone, voire berbérophone et musulman. De ce côté-ci, les traits de civilisations, connexes avec une aire méditerranéenne dont ils partagent certaines des caractéristiques, obéissent sans aucun doute à une plus grande homogénéité, renvoyant à l'autre rive de « Mare nostrum » une image si ce n'est forcément plus simple mais à tout le moins plus familière. Tout change dès lors que le regard se projette au-delà du Sahara. Ici commence un autre monde, celui de cette Afrique que l'on appelle « subsaharienne », terre d'exploration ancestrale dont la lecture est commandée par un récit initial, celui justement des explorateurs européens qui ouvrent la piste, parfois à leur corps défendant, aux entreprises coloniales qui bouleversent temporalités et régimes historiques d'un continent confronté soudainement à un choc anthropologique comparable à celui subi

par l'Amérique pré-colombienne percutée par les conquêtes hispaniques. La traite négrière, les indépendances, les mondialisations post-guerre froide ont scandé à gros traits des siècles d'histoire africaine, marquée par une double tension, celle du rapport à l'Occident et du rapport à elle-même. C'est à partir de l'universalisme occidental que se sont bâties les émancipations post-coloniales mais c'est contre ce dernier qu'une partie des sociétés africaines et de leurs dirigeants paraissent dorénavant se retourner. Paradoxe de l'expérience historique qui vient rappeler que les substrats culturels continuent à sourdre et resurgissent toujours alors que les événements semblent les avoir dépassés.

L'Afrique en ce premier quart de XXI^e siècle reste une énigme : sa jeunesse milite pour son avenir mais cette démographie galopante n'en constitue pas moins un défi ; les ressources de son sous-sol, inégalement partagées entre États mais néanmoins abondantes et diversifiées à l'échelle continentale, dessinent une formidable opportunité tout en suscitant d'inévitables logiques de prédatons ; l'immensité géographique en encourage des possibilités de développement vertigineuses mais les inégalités sociales et sociétales y perdurent, contrariant cette dynamique potentielle ; six pays africains figurent parmi les dix économies à plus forte croissance mais neuf d'entre eux parmi les dix plus pauvres de la planète ; l'adoption croissante des technologies de l'information crée un en-

vironnement propice à l'innovation mais comme ailleurs portent aussi des éléments de déstabilisation.

Atouts et faiblesses s'équilibrent dans la myriade africaine au sein de laquelle les appétits des puissances ne manquent jamais de s'aiguiser. L'Occident qui y a joué un rôle prédominant durant des siècles mesure à cette heure l'affaissement de son attractivité. C'est sans conteste là qu'il éprouve avec la plus grande des acuités la relativité qui a saisi le monde à l'heure du « clair-obscur » d'une mondialisation qui, tout compte fait, aura redistribué les cartes planétaires. En Afrique, le « Sud global », concept incertain mais néanmoins performatif dans nos lectures immédiates d'un monde en mutation, bouillonne, au point d'interroger et de presser plus qu'ailleurs la tectonique des grands rapports de forces. C'est ici peut-être que la désoccidentalisation se fait le plus ressentir... Il n'en demeure pas moins que pour nous autres, Européens, l'Afrique est l'espace d'une histoire partagée, hier subie, aujourd'hui toujours davantage choisie. L'existence de diasporas et d'une langue commune continue de forger, avec la France notamment, une relation singulière et ambivalente.

Les enjeux sont en réalité multiples : enjeux climatiques pour un continent qui doit s'approprier la lutte contre le réchauffement sans hypothéquer son développement ; enjeux de démocratie, alors que le retour des pouvoirs autoritaires

et militaires fragilise les acquis issus du multipartisme ; enjeux de lutte contre la corruption et d'assainissement du climat des affaires, afin d'attirer les investisseurs ; enjeux d'éducation alors qu'un jeune Africain sur quatre est au chômage et que la désespérance sociale nourrit frustrations et appel d'air migratoire ; enjeux d'intégration régionale ; enjeux de sécurité face au terrorisme islamiste.

Toutes ces questions sont abordées dans ce numéro, librement, en confrontation aussi des approches et des points de vue, conformément à la singularité éditoriale de notre revue qui fait du pluralisme et du débat la pierre angulaire de sa démarche depuis 130 ans. Avec notre partenaire de l'école des Hautes Études Internationales et Politiques (HEIP) qui forme parmi ses effectifs 30 % d'étudiants africains, ce hors-série témoigne surtout de notre foi en l'Afrique. Conscients de la complémentarité de nos destins, il nous faut redéfinir une relation apaisée et mutuellement bénéfique. Nous sommes convaincus que le dynamisme de la jeunesse africaine et la richesse du capital humain façonneront le futur du continent. Et qui de mieux placés que les Africains pour parler d'eux-mêmes, de leurs ambitions, de leurs espoirs, de leurs colères, de leur détermination ? Qu'ils soient leaders politiques, intellectuels, journalistes, acteurs de la société civile, nous avons choisi de leur donner largement la parole. Ce numéro est aussi et peut-être d'abord le leur ■

Elgas

**LES BONS
RESSENTIMENTS
ESSAI
SUR LE MALAISE
POST-COLONIAL**

Préface de Sophie Bessis



≡ Riveneuve

L'AFRIQUE, UN CONTINENT EN DEHORS DE L'HISTOIRE ?

Au cours de l'Histoire, l'Afrique a traversé de nombreuses épreuves : la lutte contre une nature hostile, la traite négrière, l'irruption coloniale. Elle fait face aujourd'hui à trois révolutions : démographique, politique et dans ses rapports avec le reste du monde.

Charles ZORGBIBE¹

Professeur honoraire à la Sorbonne
Ancien recteur de l'Académie Aix-Marseille

« Un continent sans histoire, sans philosophie, sans religion » – tel était le verdict sans appel de Hegel sur l'Afrique qui, depuis l'accession aux indépendances, a indigné les élites africaines. En décembre 1962, le président du Ghana, Kwame Nkrumah, alors qu'il ouvrait le premier congrès international des études africaines à Accra, s'en prenait aux propos du maître de Iéna. Le Nigérian Wole Soyinka, prix Nobel de littérature 1986, présentait Hegel, dans son discours de Stockholm, comme « l'un des ancêtres intellectuels de l'apartheid sud-africain ». Entre temps, philosophes et historiens étaient entrés dans le débat. Le Camerounais Marcien Towa voyait en Hegel le philosophe de l'impérialisme car il aurait exclu les Noirs de l'histoire universelle. Le

Congolais Théophile Obenga, disciple de Cheikh Anta Diop, critiquait Hegel pour avoir refusé au monde africain toute rationalité. De même, selon l'analyse de Marie-Louise Diouf, l'Afrique vue par Hegel serait « en soi, irrationnelle ». Le Burkinabé Joseph Ki-Zerbo pourfendait Hegel comme le porte-parole le plus radical de la thèse selon laquelle « l'histoire de l'Afrique n'existe pas ». Plus nuancé, Amady Aly Dieng avait formellement écarté toute accusation de racisme : pour Hegel, la « barbarie » de l'Africain ne tiendrait pas à des raisons biologiques mais à

1 - Charles Zorgbibe est l'auteur de nombreux ouvrages de droit public, de biographies et d'essais historiques. Son dernier livre *Entre despotisme et démocratie, histoire constitutionnelle de la France* est paru en 2023 aux Éditions du Cerf.

la nature tropicale et à la « constitution géographique » du continent.

Sa vision de l'Afrique, Hegel la partageait avec l'ensemble des « maîtres penseurs » européens du XIX^e siècle, même avec sa filiation égarée : dans ses articles de la *Nouvelle Gazette rhénane*, Karl Marx n'était pas plus compatissant envers les peuples africains, figés selon lui dans une immobilité millénaire. Cette vision trouvait son inspiration dans les travaux du géographe allemand Carl Ritter. Hegel considérait la *Géographie générale comparée* de Ritter comme la « meilleure description d'ensemble de l'Afrique », une somme considérable d'informations sur les mœurs et le sol africains. Étonnant ouvrage ! Ritter ne se limite pas à l'habituelle géographie descriptive. Il considère les continents comme des organes vivants, déterminant l'histoire et la vie de leurs habitants. Le milieu naturel conditionne le développement des peuples, s'insinue dans l'âme des hommes. Ritter compare les trois continents de l'Ancien Monde. L'Europe, articulée de toutes parts, a des « membres plus importants que le corps ». Fortement découpée, ouverte sur le monde par ses îles et péninsules, elle a bénéficié de tous les échanges ; la Méditerranée, mer intérieure, lui a permis d'accéder en premier à la civilisation. L'Asie fait quasiment bloc avec l'Europe : elle est articulée sur trois de ses côtes, « mais son corps reste l'élément prépondérant ». L'Afrique semble être un corps sans membres : elle est un

tronc massif et régulier, sans articulation. Ses côtes sont peu développées. L'intérieur du continent noir est éloigné de l'Océan. L'Afrique serait le vrai sud de la terre ; elle n'a pu être vivifiée par aucun contraste. Et la conclusion de Ritter annonce celle de Hegel : « Des siècles semblent s'interposer entre l'Afrique et son avenir encore mystérieux... Tout progrès y est à peine sensible, sans individualité apparente de civilisation, de politique, ni même de langue ».

L'ère des indépendances a incité les universitaires africains à une réflexion moins caricaturale sur la place de l'Afrique dans le système international. Cette réflexion a tout de même été soumise à des pulsions politiques : les analyses étaient plus optimistes à l'aube de la seconde moitié du XX^e siècle, à l'heure de l'entrée des nouveaux États sur la scène internationale, et plus imprégnées de scepticisme un demi-siècle plus tard, lorsque s'étendait la désillusion devant les difficultés du continent. Les préoccupations des observateurs se sont modifiées, au fil des déceptions engendrées par les « indépendances formelles » puis par l'emprise d'une mondialisation qui tend à marginaliser le continent : elles furent centrées sur la question de l'État, la résistance aux dominations étrangères avant d'être orientées vers l'économie, le sous-développement, l'intégration au sein du système mondial, puis sur les questions de société et d'environnement.

LES TROIS ÉPREUVES DE L'AFRIQUE DANS L'HISTOIRE

Comment définir aujourd'hui l'identité africaine, derrière la diversité des peuples africains et face au reste du monde ? Pour reprendre ce que Fernand Braudel écrivait de l'identité de la France, l'identité africaine serait le résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment, par couches successives, comme autant de sédiments marins, sur le sol de l'Afrique...

Sur le temps long de l'Histoire, cette identité a été forgée par une triple épreuve : la lutte contre une nature hostile, la traite négrière, l'irruption coloniale. Une région du monde hostile à l'homme, pauvre en sols cultivables et des populations très éparses – autour d'un plateau rocheux riche en minéraux, pour le malheur des Africains d'aujourd'hui, si on considère le prix payé pour les « diamants du sang » ou la malédiction qui semble affecter certains pays pétroliers. Quatre siècles de traite négrière ont interrompu la croissance démographique de l'Afrique : selon Patrick Manning, historien de l'économie africaine, la part de l'Afrique dans la population mondiale serait tombée de 30 à 10 % entre 1600 et 1900 ; ils se sont imprimés sur l'organisation politique et sociale du continent,

les cicatrices restant vives entre les populations qui ont subi les razzias, la capture et l'esclavage et celles qui, avec leurs souverains, furent complices des Européens et maintinrent le système sous leur contrôle. Les stigmates de la traite sont sensibles, dans l'espace comme dans les mémoires : la moitié orientale de l'actuelle République centrafricaine reste sous-peuplée car elle a été désertée par les populations qui fuyaient devant les razzias de Rabah, à la tête d'un royaume capteur d'esclaves entre l'Oubangui et le Tchad ; le long combat de l'Unita, dans la guerre civile de l'Angola, perpétue les peurs des populations de l'intérieur, victimes des tribus côtières ; les conflits internes du Tchad et du Soudan reflètent les haines entre descendants des esclaves et des bénéficiaires de la traite. L'école historique du Congo-Kinshasa a montré qu'à l'embouchure du Congo, la hiérarchie des peuples et des tribus fut profondément modifiée par la traite : en contact direct avec les Européens, des autorités s'instituaient, au détriment des royautes et chefferies traditionnelles.

La colonisation a connu des situations concrètes très diverses et des stratégies parfois opposées – du subconscient « romain » des Français et Portugais, avec pour principe l'extension de souveraineté, voire de citoyenneté, à la formule de l'administration indirecte, privilégiée par les Britanniques à partir de l'expérience de Frederick Lugard dans le nord du

Nigeria. Le modèle de l'administration indirecte a été étendu à la majeure partie des possessions britanniques, même dans les sociétés africaines sans État, le Colonial Office tentant d'imaginer les structures disparues d'un XVIII^e siècle précolonial imaginaire. Dans la dernière décennie du XIX^e siècle, les Africains sont submergés par l'intervention coloniale. La colonisation de peuplement, qui implique la confiscation des terres et leur redistribution à des colons européens, se développe en Algérie, voire dans les protectorats nord-africains malgré leur statut, en Afrique du sud et sur les hautes terres de l'Afrique orientale britannique. Ailleurs, l'Afrique reste relativement vide de colons. La recherche de matières premières ne semble déterminante qu'au Congo belge, voire en Égypte et au Transvaal, lors de la ruée vers l'or et les diamants : l'Europe trouve sur son sol les minéraux essentiels. N'en déplaise aux théoriciens de l'impérialisme, les raisons économiques n'expliquent pas totalement l'irruption européenne : les marchands allemands de Zanzibar sont hostiles à l'intervention de l'Empire allemand, saisi par la « politique mondiale » de Guillaume II car ils la jugent nuisible à leurs affaires ; la puissante société créée par Cecil Rhodes en Afrique australe ne pourra distribuer de dividendes à ses actionnaires du vivant de son fondateur. Les considérations de prestige, l'exaltation du sentiment national, la conscience de la supériorité européenne tiennent la première place.

LES TROIS RÉVOLUTIONS DE L'AFRIQUE D'AUJOURD'HUI

L'Afrique d'aujourd'hui a connu une triple révolution : démographique, politique et dans ses rapports avec le reste du monde. Le terme « d'explosion démographique » convient ici. La population de l'Afrique, estimée à 100 millions de personnes en 1900, a connu une première croissance, sous l'ère coloniale, de 1920 à la fin des années 1940, en passant de 142 millions de personnes à 200 millions. En un quart de siècle, de 1970 à 1995, elle a doublé – de 362 à 728 millions d'habitants – puis encore doublé, selon les prévisions de l'Onu pour 2024, en atteignant un milliard quatre cents millions. En 2050, elle sera de plus de deux milliards d'êtres humains et, en cette même année 2050, quatre États africains auront dépassé le cap des cent millions : le Nigeria (plus de 250 millions), l'Éthiopie (plus de 170 millions), le Congo-Kinshasa (151 millions) et l'Égypte (127 millions). Ce basculement démographique par rapport au XIX^e siècle s'explique par le maintien d'une mentalité nataliste, le prestige lié à l'importance de la descendance mais aussi par une baisse sensible de la mortalité depuis les lendemains du deuxième conflit mondial, lorsque les politiques de santé et de développement économique de l'ère coloniale ont commencé à produire leurs effets. Entre temps est intervenu l'un des

plus grands séismes sanitaires avec l'éruption fracassante du virus de l'immunodéficience humaine (Vih), responsable du sida. Le 10 janvier 2000, lors de la première réunion du Conseil de sécurité consacrée à la lutte contre le sida en Afrique, Kofi Annan avait érigé cette maladie en menace majeure pour « la stabilité de l'Afrique australe et orientale ». L'utilisation croissante des traitements antirétroviraux semble avoir érodé les prévisions les plus catastrophiques du département de la population de l'Onu. Mais même les tenants les plus déterminés de « l'afro-optimisme » ne contestent pas de profondes perturbations démographiques, avec la modification de la pyramide des âges, le sida affectant surtout les jeunes adultes dans plusieurs sous-régions africaines.

La révolution politique consiste évidemment dans l'accession des peuples africains à la souveraineté étatique : c'est l'ère des indépendances qui prend forme dans la seconde partie du XX^e siècle. La décolonisation s'achève avec la révolution des Œillets de 1974 qui met fin à la souveraineté portugaise sur le Mozambique et l'Angola et isole la Rhodésie du Sud, dont le sort sera réglé par la conférence de Lancaster House en décembre 1979 – et, surtout, avec l'ouverture de l'Afrique du Sud, longtemps considérée comme un « État paria », qui facilite, le 21 mars 1990, l'indépendance de la Namibie, son ancien « mandat » de la Société des Nations, le plus ancien contentieux politique

du continent, puis organise, à partir du référendum du 17 mars 1992, l'abolition du régime de l'apartheid. L'accession à la souveraineté s'est faite dans le cadre d'un État importé, un État de type occidental, qui reproduit souvent, par mimétisme, les symboles étatiques de l'ancien colonisateur. Un nouvel ordre étatique couvre le continent, fort différent de l'infinie diversité de l'Afrique précoloniale avec ses empires ou royaumes, ses cités-États et ses sociétés sans État. Pourtant, les tensions et contradictions ne manquent pas : l'adoption de l'État de type occidental suppose l'adhésion des Africains au découpage interétatique, né de la « course au clocher » qui, selon Jules Ferry, a suivi la conférence de Berlin de 1885 sur le partage de l'Afrique ; elle ne peut occulter les discordances entre communautés humaines précoloniales. Le combat des peuples africains pour la dignité cède parfois le pas à des régimes paranoïaques, à « l'Afrique du pleurer-rire avec ses bouffons sanglants » selon l'écrivain et diplomate congolais Henri Lopes. Mais la décolonisation est un tournant fondamental dans l'histoire du continent : les peuples africains peuvent se déterminer librement et sont libérés d'une forme d'aliénation.

Longtemps, l'Afrique fut la grande absente de la politique mondiale – le « continent sans Histoire » ou plutôt en dehors de l'Histoire, de Hegel. L'Afrique est simplement un objet de l'Histoire à la conférence de Berlin de 1885 : lors de la séance inaugurale, le plénipotentiaire du Royaume-

Uni, Edward Malet, relève l'absence des Africains, alors qu'il s'agit de partager le continent entre puissances européennes. Elle reste un objet de l'Histoire pendant les deux décennies de la Société des Nations et lors de la création des Nations unies, le 25 avril 1945 : seuls quatre États africains sont présents à San Francisco parmi les 51 États fondateurs – le dominion « blanc » de l'Afrique du Sud, l'Égypte du roi Farouk et deux États qui ne furent jamais colonisés, l'Éthiopie d'Hailé Sélassié et le Liberia. La première révolution de l'Afrique dans l'ordre international se produit au sein de l'Onu et des institutions internationales spécialisées : les délégations africaines s'imposent rapidement à l'Assemblée générale des Nations unies, s'adaptent aux délices et aux jeux de la diplomatie parlementaire. Au plan des rapports interétatiques classiques, celui des rapports de force, symbolisés par la question de Staline sur le nombre de divisions du pape, la réalité est moins exaltante. Pendant la guerre froide, la compétition se poursuit, à force ouverte, entre les deux superpuissances et gagne les nouveaux échiquiers du Tiers monde après la disparition des chasses gardées occidentales. Dans l'Après-guerre froide, le continent africain semble, une fois de plus, courir le risque d'être marginalisé, la priorité de l'Occident allant aux nouvelles démocraties de l'Europe du centre et de l'est. Dix ans après l'opération Serval et le retour militaire d'une France protectrice dans l'Afrique sahélienne, la relation de la France avec l'Afrique se délite : les coups d'État en cha-

pelet, au Mali, au Niger, au Burkina-Faso ont pour point commun le rejet de l'ancien colonisateur. C'est la vraie fin de la « Françafrique », qui ne couvrait pas seulement des combinaisons financières opaques mais reflétait aussi une extraordinaire fraternité culturelle entre la vieille France et la jeune Afrique francophone.

Qu'il s'agisse de l'attraction des États-Unis, de la Chine ou des milices privatisées russes, les pôles de puissance à même d'influer sur l'avenir de l'Afrique restent extérieurs au continent, l'Afrique reste extravertie. Une extraversion paradoxale, lorsqu'on compare l'Europe et l'Afrique – en reprenant les critères de Carl Ritter. Cette Europe que le géographe allemand décrivait avec ses membres déliés et son rapport immédiat au monde, a construit une identité forte, faite de valeurs communes – celles de la chrétienté et des Lumières. L'Afrique, ce tronc massif et sans articulation selon Ritter, n'a cessé d'être ouverte à tous les vents du monde : partage religieux entre l'Islam, le christianisme et les cultes animistes, partage politico-linguistique entre les anciens colonisateurs, séduction aujourd'hui des nouveaux venus en Afrique... Éternel retour de l'Histoire – ? Le 26 juillet 2007, dans le discours qu'il prononce à Dakar, Nicolas Sarkozy met ses pas dans les pas de Hegel, en affirmant que « l'homme africain n'est pas assez entré dans l'Histoire »... et il provoque, parmi les élites africaines, la même exaspération que le philosophe de Iéna ■

AFRIQUE – FRANCE : TOUT CHANGER POUR QU'ENFIN TOUT CHANGE

Une relation dans la tourmente, une France bousculée, malmenée, menacée dans ses intérêts, mais aussi sur le terrain des valeurs. En Afrique, le temps est venu d'inventer ensemble un nouveau chemin, de se donner une seconde chance.

Geneviève GOËTZINGER

Présidente de l'agence imaGGe

Ancienne directrice générale de RFI et de Monte Carlo Doualiya

Membre de l'Académie des Sciences d'Outremer

« Il va donc me falloir apprendre à vivre sans la France ... Je crois que j'y survivrai. Ce qui me manquera vraiment en France, ce sont tous ces amis, toutes ces personnes que j'aime profondément et qui m'ont fait aimer la France » : publiées à l'été 2023, ces quelques lignes ont la force et la nostalgie d'une amitié fêlée. Elles témoignent avec gravité d'une incompréhension, d'une prise de distance, d'une fracture peut-être.

Celui qui signe cette tribune au titre évocateur de « France, au revoir » n'est pas l'un de ces activistes qui font d'une francophobie haineuse leur combat et parfois

leur gagne-pain. Venance Konan est une figure de la presse en Côte d'Ivoire et un ami assumé de la France. Il y a poursuivi ses études et y fut même accueilli en 2011, alors que sa sécurité était menacée dans son propre pays. En 2023, il s'est pourtant vu refuser un visa pour participer à un conseil d'administration de la Fondation Orange.

Le paradoxe est là : la France porte en elle une part d'Afrique, fondée sur des liens d'amitié et des liens familiaux. Une personne sur dix résidant en France a une origine africaine : immigrés nés en Afrique, Français descendants d'immigrés afri-

cains, Français nés en Afrique. Ce chiffre n'est atteint dans aucun autre pays d'Europe. Mais au lieu de valoriser cette part africaine de son identité et de capitaliser sur la puissance de ces liens, l'Hexagone renvoie une image de fermeture, de repliement et finalement d'éloignement.

La France ne prend pas la mesure de l'impact négatif lorsque sa politique d'attribution de visas relève d'un humiliant parcours du combattant mais qu'elle envisage d'aller puiser dans un vivier de médecins étrangers souvent africains ; lorsqu'elle impose des frais d'inscription universitaires différenciés pour les étudiants non européens et parfois prohibitifs pour les étudiants sub-sahariens.

De l'autre côté de la Méditerranée, les interminables débats sur l'immigration, les termes employés – à l'instar du « grand remplacement » – même minoritaires dans la sphère publique, sont ressentis comme une injure et un rejet de l'autre. Le souverainisme français fait alors écho à un autre souverainisme, africain celui-là, qui prospère sur ce que l'on appelle avec un peu de facilité « le sentiment anti-français », ce que le sociologue Elgas préfère rebaptiser « rhétorique anti-française » et Sylvain Itté, ambassadeur de France au Niger « discours anti-français » ; des termes somme toute bien mesurés, presque faibles pour décrire le processus de diabolisation et d'instrumentalisation quasi obsessionnel dont la France est l'objet dans l'espace

Sahel, présentée comme source de toutes les difficultés des soixante dernières années et obstacle à la sortie de toute crise.

AU NIGER, L'EFFET DE LOUPE

Annus horribilis ! 2023 restera dans les annales de la relation comme l'un des pires moments de cette histoire partagée. Après le départ forcé des militaires de l'opération Barkhane du Burkina Faso au mois de février, la France est chassée du Niger à l'issue d'un éprouvant bras de fer entre l'Élysée et la junta militaire au pouvoir.

La crise nigérienne peut-elle être considérée comme un point de basculement ? Pas forcément. L'Afrique n'est pas uniforme. Nombre des 54 capitales ont *a contrario* développé avec Paris un partenariat fluide et dépourvu de toute conflictualité. Mais l'effet de loupe est là ; il amplifie une réalité bien réelle, ce rejet d'une fraction non négligeable des jeunes populations d'Afrique de l'Ouest, citadines surtout, d'une ancienne puissance coloniale accusée d'être à l'origine de tous leurs maux.

Dans un récent rapport parlementaire cosigné avec Michèle Tabarot, Bruno Fuchs qualifie d'« irritants » ces sujets qui nourrissent le ressentiment et participent d'une prise de distance. Le passé s'invite : l'arrière-plan de la colonisation,

le discours humiliant de Nicolas Sarkozy à Dakar, les images de la chute de Laurent Gbagbo, lorsque pour la première fois une mission de paix des Nations Unies utilise la force pour déloger un président, les conséquences sur la sécurité régionale de la mort du colonel Kadhafi qui a libéré armes et trafics, amplifiant la déstabilisation préexistante du Sahel. La mort de Kadhafi nourrit le narratif anti-français, tant le dictateur libyen était une figure populaire en Afrique, pour son supposé engagement panafricaniste, sur le terrain social notamment.

Parmi les symboles pointés comme reliquats supposés du colonialisme, deux tiennent le haut du pavé : d'abord le franc CFA, même révisé, même instrument de stabilité monétaire dans un contexte d'effondrement d'autres monnaies régionales ; ensuite les bases militaires françaises encore présentes au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Tchad, au Gabon et à Djibouti. La monnaie, l'armée, instruments de souveraineté par excellence d'un État, irritants majeurs et outils parfaits au service d'une instrumentalisation du sentiment anti-français.

LES LIMITES DU « EN MÊME TEMPS »

Avec Emmanuel Macron, tout avait pourtant bien commencé, avec une formule choc lancée en novembre 2017 devant les

étudiants de l'université de Ouagadougou : « il n'y a plus de politique africaine de la France ». Rapidement, de premiers actes suivent : amorce de réforme du franc CFA en 2019 ; restitution d'œuvres d'art au Bénin ; réorientation des relations entre la France et le continent, vers le monde anglophone et lusophone. Le jeune président se targue d'être né après les indépendances. Il dénonce la colonisation comme « un crime contre l'humanité ». Il ressent intuitivement un basculement et s'efforce d'y répondre, avec les mots et les codes de sa génération. Dans les faits, le changement de paradigme se révèle un véritable parcours du combattant.

Le président voulait imposer son style ; on lui reproche son comportement : lorsqu'à Ouagadougou, il plaisante sur son homologue, supposé sorti réparer une climatisation déficiente ; lorsqu'il convoque trois chefs d'État à Pau au mépris de l'élémentaire respect de l'aîné puissamment ancré en Afrique ; lorsqu'il somme des présidents de le laisser seul face à leurs jeunesses lors d'un sommet d'un genre nouveau à Montpellier ; lorsqu'à Kinshasa lors d'un échange aigre-doux avec Félix Tshisekedi, il semble donner des leçons à son homologue.

Pris en défaut sur l'humilité, le parler vrai d'Emmanuel Macron se trouve également mis à mal par son refus de condamner clairement l'appui du Rwanda au M23, ce groupe armé qui sème la terreur

dans l'est de la RDC. Le président français se trouve brusquement confronté à une contradiction, sommé de se prononcer sur un conflit entre deux États qui ne concerne pas la France, alors que celle-ci est régulièrement vilipendée pour sa tentation d'ingérence.

Le président voulait imposer son rythme. Il se retrouve brutalement sur la défensive, confronté aux coups de boutoir de putschistes décidés à chasser hors du continent tout ce qui ressemble de près ou de loin à une quelconque présence hexagonale. Emmanuel Macron assiste aux ravages sur les opinions publiques d'une propagande de présidents putschistes, qui dissimulent leurs propres échecs sécuritaires derrière un bouc émissaire tout trouvé. Il subit le discours fleuve du colonel Maïga, Premier ministre par intérim du Mali, qui dénonce du haut de la tribune des Nations Unies, l'existence d'une pseudo « junte française », prétendument à l'origine des attaques djihadistes dans son pays. La France encaisse mais ne bronche pas. Sur le terrain, les militaires de Barkhane sont remplacés par les mercenaires de Wagner.

Confronté à ces coups de boutoir, Emmanuel Macron peine à trouver la parade et multiplie les faux pas, nourrissant un sentiment de double standard, par exemple pour condamner ou non un coup d'État, selon qu'il se passe au Mali ou au Tchad, au Burkina Faso ou en Guinée, au Ni-

ger ou au Gabon. Les putschs successifs de l'été 2023 ont été à cet égard des cas d'école. Les contextes étaient radicalement différents, encore aurait-il fallu l'assumer et mieux l'expliquer !

LA GUERRE FROIDE EST DE RETOUR

Les adversaires de la France utilisent ses faiblesses et ses erreurs. Ils dénoncent une Françafrique aux oubliettes de l'histoire, comme si ses méthodes perduraient. Ils parlent en réalité d'une France qui n'existe plus. Mais la vérité alternative séduit une jeunesse hyper-connectée et apporte une réponse immédiatement intelligible à des frustrations réelles. Sur les réseaux sociaux, des influenceurs distillent post après post un récit haineux à l'encontre de Paris et des dirigeants des pays amis, dont les présidents sont affublés des délicats sobriquets de « laquais » ou de « vassaux ». Paris suspecte ces activistes d'être directement financés par le Kremlin. Épaulés par des fermes à trolls et des usines à bots, à grand renfort d'infox et de discours simplistes, ils provoquent des ravages dans certaines franges des opinions publiques du continent.

La Russie, opportuniste, avance ses pions et Vladimir Poutine entend faire de l'Afrique un espace d'influence majeur. Le chef du Kremlin évoque volontiers « des

élites occidentales restées colonialistes ». Il marque des points lorsqu'il se pose en champion des valeurs traditionnelles face à un Occident supposé dépravé. Il engrange avec satisfaction le non-alignement d'une majorité des États du continent lors des différents votes aux Nations Unies sur l'agression de l'Ukraine.

Sur la défensive, la France se retrouve confrontée à un nouveau panafricanisme très différent du mouvement anticolonial originel. Celui-ci s'adossait à une forme d'universalisme. Les néo-panafricanistes érigent l'Occident en ennemi, pointent la démocratie comme l'émanation de l'ingérence internationale et dénoncent la notion même de démocratie pour la promotion de régimes militaires présentés comme libérateurs et détenteurs d'une souveraineté réelle.

Longtemps passive, presque tétanisée, la France semble prendre enfin la mesure du risque que font peser sur son image la désinformation massive et le dénigrement hystérisant. Elle décide de se défendre avec les moyens que lui donne le droit. Sa décision d'engager une procédure de déchéance de nationalité pour déloyauté à l'encontre de l'activiste franco-béninois Kémi Séba relève de cette prise de conscience.

Propulsée en première ligne et présentée comme le mal absolu, la France découvre aussi une certaine forme de solitude. Au Niger, Emmanuel Macron a pu prendre

la mesure du chacun pour soi. Aux côtés de la Russie, qui y a vu un effet d'aubaine, l'attitude américaine, soucieuse de préserver sa base d'Agadez, quel que soit le prix, a rappelé que chacun jouait sa partition, en solo. Mêmes les alliés européens de la France ont pris leurs distances avec sa posture de soutien sans faille au président Mohamed Bazoum, – à commencer par l'Allemagne – au nom d'une forme de *realpolitik*.

Qui pourrait blâmer Emmanuel Macron de s'être tenu aux côtés d'un président légitime et visionnaire, un président qui revendiquait sans langue de bois la pertinence de ses alliances, dans l'intérêt du développement de son pays ? Ce serait oublier que ce qui se joue en Afrique relève aussi d'un combat de valeurs. Son positionnement sur le Niger est à la mesure de ce que la France entend représenter sur la scène internationale : un État porteur de valeurs universelles. Cette défense intraitable de la démocratie s'est en revanche exprimée plus timidement lors de la récente crise sénégalaise. Et que dire de l'indifférence manifestée par Paris à l'égard du très francophile opposant togolais Agbéyomé Kodjo, convaincu d'être le véritable vainqueur de l'élection présidentielle de 2020, contraint à un interminable exil pour n'avoir cessé de le clamer, et finalement mort au Ghana au début du mois de mars à l'âge de 69 ans, sans avoir revu sa terre natale ? Un principe ne saurait pourtant par définition être à géométrie variable !

LES PISTES DU CHANGEMENT

Dans la construction d'un nouveau monde encore en gestation, le combat des valeurs constitue en effet l'essentiel. La France doit savoir transformer ce moment de transition en opportunité. Les possibilités sont au nombre de deux. La première consiste à subir impuissants cette lente dégringolade, en s'habituant à l'idée d'une rupture programmée ; l'alternative est de tout changer, pour qu'enfin tout change. La politique du pire n'est en réalité pas une option.

Tout changer pour qu'enfin tout change implique d'abord de revoir son regard sur l'Afrique, le continent de la jeunesse, un continent courtisé, ouvert à des influences diverses, libre de ses choix et de ses alliances ; un continent émergent qui avec la ZLECAF¹ construit la plus grande zone de libre échange du monde. C'est comprendre ses aspirations, sa revendication légitime au respect et à l'affermissement d'une relation égalitaire. C'est connaître ses codes, ne pas s'autoriser, lorsqu'on est ministre français, à appeler un chef de l'État en public par son prénom et à le tutoyer. C'est savoir écouter davantage qu'asséner.

Tout changer pour qu'enfin tout change implique de revoir le logiciel de la relation. Les rapports bilatéraux sont struc-

turés par les questions de sécurité ; les diplomates s'effacent au profit des militaires. Ils doivent retrouver leur place et l'expertise africaniste doit être davantage valorisée dans une carrière. Pour l'aspect militaire, Jean-Marie Bockel, envoyé spécial d'Emmanuel Macron en Afrique, aura pour mission de promouvoir un nouveau partenariat. Fondé sur une montée en puissance des troupes des pays d'accueil, il s'accompagnera naturellement d'une diminution drastique du nombre des soldats français présents. Le Niger était paradoxalement le laboratoire de cette démarche !

Tout changer pour qu'enfin tout change impose de se situer résolument dans une démarche de collaboration, de troquer la notion d'aide contre celle de partenariat et d'investissement solidaire, de se demander ce que l'on peut faire avec l'Afrique davantage que ce que l'on peut faire pour l'Afrique. C'est ne plus être systématiquement en première ligne, observer un certain retrait, au profit de l'Europe à travers le Global Gateway ; c'est ne pas s'immiscer dans les processus électoraux des pays amis, faire qu'il n'y ait plus, lors des scrutins présidentiels, de personnalité estampillée « candidat de la France ».

Tout changer pour qu'enfin tout change, c'est saisir les opportunités pour réparer une image et renouer le fil avec la jeunesse du continent. Le choix tranquille et déterminé exprimé dans les urnes par

1 - Zone de libre-échange continentale africaine.

le peuple sénégalais offre paradoxalement une chance à la France. Les premières phrases du président Bassirou Diomaye Faye – « le Sénégal restera le pays ami et l’allié sûr et fiable de tout partenaire qui s’engagera avec nous dans une coopération vertueuse, respectueuse et mutuellement productive » –, sont une main tendue qu’il faut saisir pour construire avec le Sénégal le laboratoire d’une relation respectueuse et apaisée. L’enjeu est clair pour Emmanuel Macron. Il félicite en français et en wolof son homologue, avec lequel « il se réjouit de travailler ». En matière de relations internationales, les premiers mots et les premiers actes sont toujours décisifs.

Tout changer pour qu’enfin tout change, c’est avoir confiance en la force de ses valeurs, c’est défendre l’universalisme contre la tentation de l’essentialisme. C’est miser sur le *soft power* ; c’est ne pas baisser les bras devant des adversaires redoutables et ne jamais laisser s’installer l’idée que

la France est responsable de tout. C’est poser des mots sur la tentation de prédation russe qui menace le continent. C’est répondre pied à pied aux mensonges, conscients qu’une démocratie ne peut aller sur le terrain de la désinformation, mais qu’elle a le devoir de se défendre.

Tout changer pour qu’enfin tout change, c’est se souvenir enfin que l’on dispose de points d’appui, que la géographie place l’Afrique et l’Europe, donc la France, dans une continuité territoriale, que si l’histoire commune a sa part d’ombre, elle lègue aussi l’intimité d’une langue partagée et ces passerelles naturelles que sont les diasporas, riches d’une double culture. C’est reconnaître que si la France a encore à apporter à l’Afrique, la réciproque est vraie, en termes de puissance et d’influence. C’est se donner une nouvelle chance, en s’appropriant cette maxime venue d’Afrique : « Si tu veux aller vite, marche seul ; si tu veux aller loin, marchons ensemble » ■

AFRIQUE : LA REDISTRIBUTION DES CARTES

Depuis quelques années, le mantra selon lequel l'Afrique est le continent d'avenir, fait florès parmi les hommes politiques, les journalistes et même les académiques. S'il est incontestable que le continent recèle d'énormes potentialités, il n'arrive pour l'instant à émerger ni au plan économique, ni sur la scène internationale, à de rares exceptions près ; cela à cause de facteurs à la fois endogènes et exogènes. L'Afrique attire aujourd'hui plus qu'hier toutes les convoitises, non seulement de ses partenaires traditionnels, mais de plus en plus d'outsiders, majoritairement non occidentaux, au gré des bouleversements géopolitiques, économiques et climatiques que connaît la planète.

Marc AICARDI de SAINT-PAUL¹

Président (h) de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer

Nous pouvons individualiser trois séquences : la première qui date de 1945, consiste dans la perte d'influence des anciens colonisateurs et l'émergence d'un monde bipolaire : États-Unis/URSS ; la seconde s'étend de 1960 à la fin des années 1990, avec l'affrontement Est/Ouest qui a obligé les Africains à choisir

leur camp. La troisième a débuté avec l'effondrement du bloc communiste et l'avènement d'un monde unipolaire dominé par l'Occident.

Mais qu'en est-il aujourd'hui ? « Orphelins de la guerre froide », les Africains ont majoritairement dû se résoudre à adopter les critères imposés par les Occidentaux pour bénéficier de leur aide, sans résultats tangibles. Pourtant, l'Afrique a reçu 1 500 milliards de dollars d'aide depuis 1960, soit 9 fois plus que le plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe. Face à

1 - Marc Aicardi de Saint-Paul est Docteur d'État en Droit, Docteur ès Lettres, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles de relations internationales, notamment sur les grandes puissances et l'Afrique. <https://independent.academia.edu/AICARDIdesAINTPAULMARC>

une croissance démographique très forte, une insécurité non maîtrisée et des besoins croissants dans le domaine du développement, que restait-il comme choix aux Africains, si ce n'est la diversification des partenaires ?

Plusieurs catégories d'intervenants opèrent en Afrique : ceux qui avaient des liens historiques avec le continent et les outsiders dont le nombre n'a cessé de croître. Ces derniers sont de deux types : systémiques et non systémiques.

DEUX ACTEURS SYSTÉMIQUES AMBITIEUX

La Chine, aux rêves de domination mondiale, et la Russie, nostalgique de l'Empire tsariste, puis soviétique, ont toutes deux les attributs permettant de les caractériser ainsi. Dotés de capacités nucléaires conséquentes, de forces armées pléthoriques, d'un réseau diplomatique étendu, membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce sont des puissances économique et démographique (pour la Chine), des fournisseurs de matières premières stratégiques, énergétiques et agro-alimentaires (pour la Russie). Ces deux pays profitent de la vague de « désoccidentalisation » qui progresse dans le Sud global et tant l'un que l'autre, se considèrent comme des forteresses assiégées par

l'Occident. Enfin, ces deux empires ont des modèles de gouvernance non démocratiques susceptibles de trouver un écho parmi les dirigeants africains.

La Chine : en route pour la prééminence mondiale

La Chine se considère comme le « plus grand pays en développement du monde ». Elle revendique une antériorité et une constance dans son anti-impérialisme, puisque Zhong Enlai (Chou En-lai) a conduit une délégation à la Conférence des « non alignés » de Bandung en 1955.

Elle développe une diplomatie d'influence sur le continent, qui représente le quart des votes à l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans de nombreuses autres grandes organisations internationales. De plus, elle monnaie régulièrement son aide en contrepartie de l'isolement de Taiwan. En Afrique, l'île de Formose n'est d'ailleurs plus reconnue que par l'Eswatini (ex Swaziland), alors qu'elle dispose de nombreux bureaux de représentation sur le continent.

Depuis 2000, la Chine organise alternativement tous les trois ans, chez elle et en Afrique, un sommet, le FOCAC (Forum sur la Coopération sino-africaine), dont le dernier s'est déroulé à Dakar en novembre 2021. Ses instituts Confucius participent de son « soft power » et en 2020, leur nombre s'élevait à 61 centres

culturels proprement dits et 44 laboratoires de langue (classes Confucius), dans 46 pays africains. Au plan multilatéral, la Chine est le 11^e contributeur de casques bleus de l'ONU avec 3 000 hommes. Enfin, les visites de Xi Jinping en Afrique se multiplient ces dernières années et les ministres des Affaires étrangères y débent traditionnellement leurs déplacements à l'étranger. Wang Yi a d'ailleurs effectué mi-janvier une tournée qui l'a conduit au Togo, en Tunisie, en Côte d'Ivoire et en Égypte.

Au plan économique, l'usine du monde a besoin de bénéficier de sources pérennes de matières premières pour son développement et sa survie alimentaire, d'où la question de l'achat de terres cultivables, dont l'Afrique est richement dotée. Elle doit également s'assurer de voies de communications libres pour ses importations et ses exportations. C'est la raison d'être de la « Belt and Road Initiative », aussi baptisée « Routes de la soie ». Ce projet pharaonique a déjà coûté 932 milliards de dollars depuis 2013 et correspond à l'agenda 2063 de l'Union Africaine : 30 000 km de lignes de transmission et de transport d'énergies sont programmés, ainsi qu'une capacité portuaire de 85 millions de tonnes, assorti de 94,4 milliards de dollars de prêts entre 2000 et 2015. Pendant cette période, la Chine a ainsi accordé 94,4 milliards de dollars aux pays africains². Toutefois, le

ralentissement important de la croissance chinoise, en partie dû à la crise immobilière et aux tensions géopolitiques tous azimuts, commence à peser sur cette grande ambition.

Au plan financier et commercial, on constate que la dette de l'Afrique à l'égard de la Chine devient de plus en plus préoccupante, puisqu'elle prête à des pays africains à des taux deux fois plus élevés que ceux du marché. D'autre part, elle est devenue le 1^{er} partenaire de l'Afrique en 2021 et ses IDE (investissements directs étrangers) représentent 5,1 % de la totalité de ceux réalisés en Afrique.

Au plan militaire, la Chine dispose d'une base à Djibouti depuis 2017, où elle a investi 12 milliards d'euros en dix ans et elle envisage d'en ouvrir une autre sur la façade atlantique, dans le golfe de Guinée. Elle fournit 33 % des importations d'armes du continent (mais n'en revendique que 11 %) à destination de 22 pays africains.

Enfin, elle a pour ambition de créer un contre-modèle de société qui ne devrait plus rien à l'Occident. La pierre angulaire de son projet de « nouvelle démocratie », est un système de représentation non consacré par l'élection, ce qui représenterait une alternative à la démocratie occi-

2 - Moutiou Adjibi Nourou, « La nouvelle route de la soie : quels projets pour l'Afrique ? », <https://www.agencececofin.com/hebdop3/1502->

64013-la-nouvelle-route-de-la-soie-quels-interets-pour-l-afrique ; 4 juin 2023.

dentale et se situe dans la droite ligne des nouvelles ambitions de Xi Jinping.

Il pourrait tenter certains pays africains en rupture de ban avec l'Occident. La première école du Parti communiste chinois a du reste vu le jour en Tanzanie en 2022, en collaboration avec les six mouvements indépendantistes d'Afrique australe³.

Si la Chine est sans conteste un partenaire important pour l'Afrique, il n'en demeure pas moins que cette relation asymétrique commence à montrer ses limites⁴ et à engendrer des désillusions chez les Africains.

La Russie : ressusciter l'Empire

Mais comment y arriver alors qu'elle ne dispose que d'un PIB équivalent à celui de l'Espagne ? Se voulant encore une grande puissance, la Russie a besoin de développer une politique d'influence à la hauteur de ses ambitions. Et comme d'autres États, elle s'efforce de puiser dans le vivier africain en se rappelant à son bon souvenir. Afin de cultiver ses anciennes relations du temps de l'URSS et d'en développer de nouvelles, la Russie organise périodi-

quement des sommets Russie-Afrique et des forums économiques et humanitaires : le premier s'est déroulé à Sotchi les 23-24 octobre 2019, en présence de 43 chefs d'État et de gouvernement. Le second, qui s'est réuni à Saint-Petersbourg du 26 au 29 juillet 2023, dans le contexte de la guerre en Ukraine, n'a accueilli que 17 chefs d'États. La Russie profite également des sommets des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) rebaptisé BRICS PLUS avec l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Éthiopie, l'Égypte et les Émirats arabes unis, pour se présenter en défenseur de l'Afrique. Toutefois, l'absence de Vladimir Poutine au 15^e sommet de Johannesburg, en août 2023, pour cause de mandat d'arrêt international, n'a pas contribué à son prestige. Comme son homologue chinois, le ministre des Affaires étrangères Sergueï Lavrov effectue régulièrement des visites sur le continent. C'est grâce à cette toile d'araignée tissée dans les milieux diplomatiques et militaires que lors du vote de l'ONU, 16 pays africains se sont abstenus de condamner l'invasion de l'Ukraine et l'Érythrée a même voté contre la motion. La Russie essaie néanmoins de pallier les conséquences alimentaires des sanctions internationales qui pénalisent l'Afrique en autorisant au compte-goutte des livraisons de céréales à l'Afrique.

Au plan militaire, la Fédération de Russie a repris progressivement pied en Afrique subsaharienne, notamment au Soudan en soutenant l'ancien Président Omar el-

3 - Paul Nantulya, « La première école politique de la Chine en Afrique », <https://africacenter.org/fr/spotlight/premiere-ecole-politique-de-la-chine/>

4 - Thierry Pairault et Xavier Richet, *Présences économiques chinoises en méditerranée*, L'Harmattan/Iremo, Paris, 2023.

Béchir jusqu'à sa chute en 2019. Aujourd'hui, elle est en difficulté dans ce pays ravagé par la guerre que se livrent le président en exercice, le général Fatah al-Burhan, soutenu par l'Égypte et Mohamed Hamdan Dogolo, dit Hemeti, appuyé par Wagner. La neutralité de la Russie ne serait qu'apparente dans la mesure où elle espère obtenir une base militaire (Djibouti la lui avait refusée), de la part du président actuel, promesse qui lui avait été faite par Omar el-Béchir. Lors de la visite de Sergueï Lavrov à Khartoum en février 2023 un nouvel accord aurait été conclu, destiné à permettre l'implantation d'une base navale à Port Soudan. Pour mémoire, la Russie a mis en coupe réglée la République centrafricaine après le départ des Français et Wagner sert de garde prétorienne au Président Faustin-Archange Touadéra ; elle a réussi à obtenir le retrait de la force Barkhane du Mali, du Burkina Faso et du Niger en 2023. On peut également noter une présence russe en Guinée Conakry, au Congo Brazzaville, en RDC et à Madagascar. Quant au Burkina Faso, il aurait reçu des armes et des hélicoptères russes par l'intermédiaire de la Serbie. Depuis le décès d'Evgueni Prigojine en août 2023, Wagner a été rebaptisé Africa Corps pour ses opérations en Afrique.

On peut également citer le Zimbabwe qu'elle aide depuis l'époque du Président Robert Mugabe et continue à le faire avec son successeur Emmerson Mnangagwa. Notons enfin que la Russie, de concert

avec la Chine et l'Afrique du Sud, a mené l'exercice naval Mosi II au large de Durban et de Richards Bay en février 2023.

Depuis peu, tout comme la Chine, la Russie propose, notamment aux pays africains, un modèle de gouvernance. Il s'agit d'une « Autocratic Peace », en opposition avec la « Democratic Peace » occidentale. Ce nouveau concept est proche de celui de Mikhaïl Gorbatchev de la Russie post-soviétique. Il avait débuté sous Boris Eltsine et s'était accéléré sous le président actuel. Il consiste en une « Bolshevik Market Economy », avec le contrôle des matières premières par un clan au sein de l'appareil d'État. Ce modèle atypique est caractérisé par un leader ferme et résolu, avec une intervention prégnante de l'État, ainsi qu'un lien fort entre l'État et la Société.

Le 31 mars 2023, la Russie a établi une doctrine de sa politique étrangère baptisée : « The Concept of the Foreign Policy of the Russian Federation ». Elle établit une longue liste de ses intérêts nationaux, dont : la promotion, la coopération mutuelle avec les États étrangers à travers une diplomatie multilatérale et l'assistance à destination de ses alliés et partenaires. Parmi les priorités de la Russie, figurent : « Rejet de l'hégémonie dans les affaires internationales, diversité des cultures, civilisations, et modèles d'organisation sociale, non imposition par d'autres pays d'un quelconque modèle de développement et respect des principes spirituels et moraux

qui est commun pour toutes les religions, et systèmes séculaires éthiques »⁵.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les Africains peuvent légitimement se poser la question de la pérennité des engagements militaires russes en Afrique compte tenu des besoins financiers, en hommes et en matériel que ce conflit implique.

UNE PLÉTHORE D'ACTEURS NON SYSTÉMIQUES

Multiples et divers, pour la plupart d'entre eux, ils n'ont pas pour l'instant les prétentions de la Chine et de la Russie. Toutefois, l'Inde, la Turquie, le Brésil ou encore le Japon, pourraient à terme voir leur influence rivaliser avec celle des acteurs systémiques.

L'Inde : un géant en devenir

Pays doté d'une population équivalente à celle de la Chine, l'Inde a des ambitions qui ne se limitent pas à un rôle d'acteur régional dans la zone indo-pacifique, car elle estime que sa voix doit porter plus loin. Comme d'autres, elle a rapidement compris que sa notoriété passait par

l'Afrique où elle est présente depuis la colonisation des Indes qui fournissaient une main-d'œuvre nécessaire à la mise en valeur des territoires africains sous tutelle britannique. Depuis lors, les Indiens ont fait souche, surtout en Afrique de l'Est et en Afrique australe, majoritairement en Afrique du Sud où la population de nationalité ou d'origine indienne compte 3 millions de personnes⁶.

L'Inde rappelle souvent aux Africains qu'elle a toujours été de leur côté et que Jawaharlal Nehru conduisit la délégation indienne à la Conférence de Bandung, qui réunit 29 pays dont seulement 6 africains. Le personnage de Gandhi, qui vécut en Afrique du Sud de 1893 à 1915 et professa comme avocat, pourfendeur de la ségrégation raciale, apôtre de la non violence et de la résistance passive, est devenu un mythe mondial, en particulier en Afrique.

Contrairement à la Chine ou à la Russie, l'Inde n'a aucune prétention à imposer son modèle national hindouiste, surtout depuis les multiples heurts avec sa minorité musulmane. Mais elle sait que le concours des Africains est primordial pour l'aider dans sa quête d'un siège de membre permanent du Conseil

5 - The Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation, « The Concept of the Foreign Policy of the Russian Federation », 31 mars 2023.

6 - Marc Aicardi de Saint-Paul, « La diaspora indienne en Afrique », Académie des Sciences d'Outre-mer, séance du 3 novembre 2017, in *Mondes et Cultures*, Bulletin de l'Académie des Sciences d'Outre-mer, Tome LXXVII -1-2-3-4-2017, pp. 441-452.

de sécurité de l'ONU. À l'heure actuelle, son réseau diplomatique est relativement restreint en Afrique : 29 ambassades et 23 consulats, essentiellement en Afrique de l'Est et en Afrique australe, ainsi qu'au Nigeria d'où elle importe une grande partie de son pétrole⁷. L'Inde est consciente de la nécessité de s'implanter en Afrique francophone, notamment de l'Ouest et des ouvertures d'ambassades dans cette zone sont à l'étude. Le dernier sommet du G20 qui s'est déroulé à New Delhi début septembre 2023 atteste bien de la volonté de l'Inde de devenir « le gourou du monde »⁸. L'intégration récente de l'Union Africaine comme membre permanent du G20 est un signal fort qui confirme l'importance que représente l'Afrique pour les grands pays développés, même si les présidents chinois et russe n'y ont pas participé, pour des raisons différentes d'ailleurs.

Au plan économique, le commerce sino-africain est trois fois plus important que celui réalisé par l'Inde, mais cette dernière s'est spécialisée dans des marchés de niche (produits pharmaceutiques, industrie chimique, consultance numérique) et elle emploie majoritairement des ouvriers africains, dirigés par des Indiens.

7 - Eloïse Layan, « L'Inde, puissance reconnue en Afrique », TV5 Monde, 24 décembre 2021 <http://information.tv5monde.com/afrique/linde-grande-puissance-meconnue-en-afrique-39794>

8 - Emmanuel Derville, « G20 à Dehli : l'Inde se rêve en "gourou du monde" », *Le Figaro*, samedi 9 septembre 2023.

Cependant, la corruption est souvent à l'œuvre, comme en Afrique du Sud où le Président Jacob Zuma, éclaboussé par le scandale de la famille Gupta, avait dû démissionner en février 2018.

Grâce à sa diaspora, pour partie très ancienne, sa (relative) bonne image de marque auprès des Africains, son adaptabilité et les transferts de technologie qu'elle propose, l'Inde a un fort potentiel de relations durables et apaisées avec le continent. Elle devra toutefois diversifier les aires géographiques où elle est implantée et... apprendre le français.

Turquie : le mythe de la grandeur perdue

La Turquie entretient, elle aussi depuis longtemps, des relations avec le continent africain, non seulement au Maghreb-Machrek, mais plus au Sud, notamment en Somalie et au Soudan. C'est après 1945 et surtout depuis la fin de la guerre froide qu'elle a retrouvé le continent. Puissance régionale, dotée d'une armée moderne, la Turquie est réapparue en Afrique dès 1998 et ce mouvement s'est accentué depuis que Recep Tayyip Erdoğan préside aux destinées de son pays.

En deux décennies ses liens diplomatiques avec l'Afrique ont beaucoup progressé : la Turquie dispose actuellement de 44 ambassades, contre 12 en 2000

et Ankara compte 38 ambassades africaines⁹. Le Président Erdoğan a effectué une quarantaine de visites du continent ; il a lancé l'année de l'Afrique en 2005 et en 2008, le « partenariat stratégique avec l'UA » comme observateur. Il a noué des relations avec la CEDEAO et l'IGAD (Autorité Intergouvernementale pour le Développement), mais préfère les relations bilatérales.

Le 3^e sommet Turquie-Afrique s'est déroulé à Istanbul les 17 et 18 décembre 2021, avec 54 pays représentés, 16 chefs d'État, 102 ministres dont 26 des Affaires étrangères. Comme d'autres outsiders, la Turquie cultive le « néo-tiers-mondisme », milite à l'ONU pour la réforme du Conseil de sécurité et martèle son slogan : « le monde est plus grand que cinq »¹⁰.

L'essor de son industrie d'armement lui permet d'avoir une coopération militaire avec une quinzaine de pays africains, comprenant des livraisons de blindés, d'avions d'entraînement, de nacelles de ciblage, d'hélicoptères de combat et de drones armés Bayraktar. Parmi ses clients figurent en Afrique subsaharienne : le Niger, le Togo, et le Burkina Faso qui lui cèdent des concessions minières. D'autres pays du continent comme le Tchad, la RDC,

l'Angola et le Rwanda songent également à commander ces drones.

Grâce à ce vecteur et à sa politique de dons, d'aide humanitaire et d'échanges économiques, la Turquie est très présente en Somalie où elle a implanté une base militaire à Mogadiscio¹¹ ; le Niger et le Tchad pourraient suivre.

Au plan économique, en plus des armes, la Turquie œuvre dans le BTP et l'aérien avec Turkish Airlines (60 destinations en Afrique) et la construction d'aéroports.

Enfin, comme toute puissance en plein essor, la Turquie n'en oublie pas le « soft power », avec des outils d'influence sociale et culturelle ; qu'il s'agisse de construction de mosquées, ou de la réhabilitation de ce patrimoine, d'instituts culturels ou d'humanitaire notamment pendant la crise de la Covid-19.

Cette coopération diversifiée avec l'Afrique atteste, s'il en était besoin, de l'intérêt renouvelé de la Turquie pour le continent. Celui-ci a été rappelé par le Président Erdoğan lors de la clôture du 4^e forum des affaires Turquie-Afrique le 13 octobre 2023 à Istanbul : « Nous apporterons toute la contribution nécessaire pour que le conti-

9 - Jean Marcou, « La Turquie, une nouvelle puissance africaine » 18 janvier 2022, p. 1. <https://orientxxi.info/magazine/la-turquie-une-nouvelle-puissance-africaine,5291>

10 - *Ibidem* Jean Marcou, p.4.

11 - Claire Fages, « Entre l'Afrique et la Turquie, un partenariat qui s'enracine », RFI, 13 mai 2023 ; <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230513-entre-l-afrique-et-la-turquie-un-partenariat-qui-s-enracine>

nent africain prenne la place qui lui revient dans le système mondial ».

Brésil : un intérêt par éclipses

Comme d'autres pays, le Brésil joue sur la corde sensible de ses liens avec l'Afrique, dans la mesure où, selon le recensement de 2022, la population noire représentait 10,2 % (20,6 millions) et la population métisse, qui est désormais majoritaire, 45,3 % (92,1 millions). Il capitalise également sur sa présence à la Conférence de Bandung, tout en oubliant de mentionner qu'il ne s'engagea aucunement dans l'émancipation du tiers-monde.

L'intérêt de ce pays pour l'Afrique subsaharienne est relativement tardif. Il aura fallu attendre 1961 pour qu'une ambassade du Brésil ouvre en Afrique, en l'espèce, au Ghana. Pendant les guerres coloniales du Portugal, le Brésil n'a pas soutenu les indépendantistes et, durant des décennies, les relations ont oscillé entre désintérêt et intérêt relatif, en fonction des orientations politiques des dirigeants successifs. C'est cette attitude contrastée qui a caractérisé les rapports bilatéraux

Sous la présidence de Fernando Henrique Cardoso (1995-2002), la politique étrangère brésilienne se recentra sur le monde occidental : États-Unis, Europe et Japon. Parallèlement, en 1996, le Brésil officialisa ses relations avec les pays de langue

portugaise en créant la Communauté des pays de langue portugaise (CPLC). Ce forum conduisit à « définir des positions communes sur des sujets de politique internationale et à renforcer la coopération militaire... à permettre l'interopérabilité des forces et de leur donner les moyens d'intervenir notamment sous l'égide de l'ONU ». L'étape suivante fut de nouer des relations avec l'Afrique de l'Ouest, puis avec le continent tout entier.

Lors de sa première élection comme président le 1^{er} janvier 2003, Lula da Silva déclarait : « nous réaffirmerons les liens profonds qui nous unissent à tout le continent africain et notre disposition à contribuer activement pour qu'il développe son énorme potentiel »¹². Lula da Silva s'est déplacé onze fois en Afrique, en priorité dans les pays lusophones, en Afrique du Sud où une forte communauté portugaise issue d'Angola et du Mozambique réside, puis en Afrique de l'Ouest : au Nigeria et au Burkina Faso. La multiplication de sommets : BRICS, Amérique latine-Afrique et Afrique-Brésil (en 2004 et en 2018 à Salvador de Bahia) a contribué à accroître l'influence que le Brésil recherchait.

Bien qu'il soit un acteur de second rang en Afrique, il a aussi des intérêts économiques : importation de pétrole (Petrobras), importation de minerais (Vale est

12 - François Lafargue, « Le Brésil, une puissance africaine ? », *Afrique contemporaine* n°228, 2008/4, pp.137-150.

un des plus gros miniers au monde), exportation de produits agricoles, d'avions Embraer.

Pendant la présidence Bolsonaro et la pandémie de Covid-19, cet engouement du Brésil pour l'Afrique a été mis en sommeil, en partie à cause des orientations idéologiques du président conservateur, qui reprit l'orientation pro-occidentale du Président Fernando Henrique Cardoso. Mais depuis la réélection de Lula da Silva, les relations ont repris de plus belle. Ses interventions lors de la dernière réunion des BRICS et du G20 en sont la manifestation la plus récente.

Le Japon : une présence discrète et efficiente

Pays asiatique, mais considéré comme appartenant au bloc occidental, le Japon a sans doute été l'outsider le plus précoce et le plus sérieux dans sa relation avec l'Afrique¹³. Pendant la colonisation, il a eu la particularité de ne pas soutenir les mouvements dits de libération nationale et il avait des relations étroites avec l'Afrique du Sud. Du reste, pendant l'apartheid, les Japonais étaient considérés comme des « Blancs d'honneur ».

Au plan diplomatique, le Japon espère, lui aussi, capitaliser sur ses relations avec l'Afrique afin d'avoir plus de poids à l'ONU et tenter d'obtenir un siège de membre permanent du Conseil de sécurité. C'est une des raisons de l'intérêt qu'il porte au continent, qui se manifeste par une politique d'aide, de commerce et d'investissements.

Il a lancé en 1993 un Forum baptisé TICAD (Tokyo International Conference on African Development). Pendant les années 1990, premier fournisseur d'Aide Publique au Développement à l'Afrique, il a rétrogradé au 6^e rang. Toutefois, lors de la 8^e édition de la TICAD, qui s'est déroulée à Tunis en 2022, en présence de 20 chefs d'États et de gouvernements, le Japon a promis une aide de 30 milliards de dollars sur trois ans, alors que la Chine s'est engagée pour 40 milliards. Des bruits de couloirs à Tunis, laissaient envisager l'arrêt de ces grand-messes nippono-africaines, mais le Japon n'a pas confirmé cette information.

Ses IDE sont réalisés par 500 entreprises (contre 5 500 chinoises) et s'effectuent majoritairement dans un cadre public/privé, car les Japonais tiennent à la stabilité et à la sécurité, et sont effectués à hauteur de 70 % en République sud-africaine, comme avant 1994. Quant aux relations commerciales, elles s'effectuent avec un nombre restreint de pays, majoritairement en Afrique australe consistant en

13 - Marc Aicardi de Saint-Paul, *Le Japon et l'Afrique : genèse d'une relation atypique*, CHEAM (Centre des Hautes Études sur l'Afrique et l'Asie Modernes), La Documentation Française, juin 1999.

des importations de matières premières et des exportations de bien manufacturés.

D'autres outsiders comme la Corée du Sud et celle du Nord, l'Allemagne, l'Italie, Israël ou le Maroc sont également présents sur le continent, mais il nous a semblé préférable de nous limiter aux plus emblématiques. Bien entendu, les partenaires traditionnels ont été pris de court par cette nouvelle concurrence, qui répond à un besoin de diversification souhaitée par les Africains.

L'Afrique n'est sans doute plus la proie sans défense qu'elle a été pendant si longtemps. Mais le rapport de force

entre ces nouveaux partenaires et les pays africains pris individuellement est tellement déséquilibré, qu'il appelle à la plus grande méfiance de la part des dirigeants du continent. Ce nouveau « Scramble for Africa » n'est pourtant pas totalement négatif. Il aura permis aux partenaires traditionnels de l'Afrique, de ne plus considérer le continent africain comme leur pré-carré. La leçon semble avoir porté puisque, depuis peu, les Occidentaux, au sens large, multiplient des projets concurrents : « Build Back Better Plan » proposé par le Président Biden, « Global Gateway » de l'Europe, ou « Ambition Africa 2021 » de la France ■

ENTRE L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE, UNE RELATION OPPORTUNISTE

Dans un contexte de remise en question du modèle démocratique et libéral, Niagalé Bagayoko réfute l'idée d'une Afrique terrain de jeu des grandes et moyennes puissances. Elle insiste à l'inverse sur la liberté de choix et la démarche d'opportunité des 54 États du continent et de leurs partenaires.

Niagalé BAGAYOKO

Présidente de l'African Security Secteur Network
Programme Afrique de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques
(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - Diriez-vous que le continent africain est redevenu un champ d'affrontement de puissances extérieures ?

Niagalé Bagayoko - Non, l'on assiste plutôt à une volonté de plus en plus répandue, non seulement chez les dirigeants africains mais aussi dans les opinions publiques, de faire valoir la fierté nationale, l'exigence de respect de la souveraineté et le patriotisme. Chacun se situe dans une relation opportuniste, où l'objectif est de part et d'autre de maximiser ses intérêts, d'où la multiplication des partenariats avec des acteurs qui par définition sont perçus ou

se présentent même comme opposés sur la scène internationale. Si l'on considère les deux crises majeures récentes, l'Ukraine et la crise israélo-palestinienne, il y a un refus des pays africains de choisir un camp ; certains États font des choix très clairs mais ce n'est pas le cas de la majorité des pays africains qui poursuivent sur la logique que l'on n'avait pas identifiée au cours des vingt dernières années, qui a été de multiplier les partenariats avec toutes les aires géographiques du monde.

Les 54 États africains sont totalement dans une posture de choix, dans un contexte de remise en cause d'un système normatif

qui avait été perçu comme triomphant et universel, à savoir le système démocratico-libéral, promu d'ailleurs davantage par des acteurs transatlantiques que par l'Occident.

RPP - Si l'on se situe du côté des puissances qui s'affrontent en Afrique, qu'est-ce qu'elles y recherchent ? On parle peu des puissances moyen-orientales ?

Niagalé Bagayogo - L'exemple des puissances moyen-orientales est très intéressant. Depuis la fin des années 90, elles ont toutes réinvesti l'Afrique. Aujourd'hui, on voit une accélération et elles l'affichent mais ce n'est pas nouveau. Si on prend le cas de la Turquie, d'Israël, de l'Arabie Saoudite, des Émirats Arabes Unis, du Qatar et de l'Iran, on s'aperçoit qu'ils ont développé des stratégies très personnalisées, un jeu sur les influences religieuses ; le Qatar cherche à exporter cette philosophie portée par les Frères musulmans et donc s'affronte aussi sur ce théâtre-là avec l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, qui eux ont une conception salafiste, wahhabite de l'Islam. La Turquie aussi joue là-dessus, mais avec des intérêts davantage d'ordre commercial ; ce peut être dans le domaine civil, où le rôle de Turkish Airways est comparable à celui d'Ethiopian Airlines, mais aussi dans le domaine de l'armement avec les drones. Israël utilise également le ressort religieux et s'appuie beaucoup sur les différentes communautés évangéliques sur le continent africain.

RPP - Et évidemment, il y a la Russie ?

Niagalé Bagayogo - Je pense qu'on a complètement caricaturé cette présence de la Russie, d'abord parce qu'elle est ancienne. Dans un État comme le Mali, la coopération a été beaucoup plus régulière avec les pays de l'ancien bloc soviétique qu'avec la France. Le cas de la République centrafricaine est totalement à part, où la Russie est un nouvel acteur qui surgit dans le vide laissé par tous les acteurs internationaux y compris la France.

Au Sahel c'est différent. N'oublions pas que la Russie, sous Mohamed Bazoum et Issoufou était déjà le premier fournisseur d'armes. Elle reste si présente tout simplement parce que ses armes sont abordables et adaptées à ce type de terrain qui est plus rustique et qui n'a pas forcément besoin de ces ultras technologies qui demandent une coopération non autonome en fait.

On a surévalué l'autonomie de Wagner, qui a toujours été en réalité un instrument de sous-traitance du Kremlin. Il l'est davantage encore avec cette réorganisation dans le cadre de l'Africa Corps. Wagner n'aurait jamais existé sans la diplomatie russe, sans les moyens logistiques et militaires de la défense et surtout sans les services de renseignement. Cette figure du mercenaire prédateur autonome est fautive et empêche de voir les relations bilatérales entre l'Afrique et la Russie qui existent depuis très longtemps et qui se resserrent.

RPP - La guerre d'Ukraine et les sanctions internationales envers la Russie marquent-elles un point de bascule dans l'engagement de la Russie en Afrique ?

Niagalé Bagayogo - Je le pense parce que la Russie réalise ce qu'avait réalisé bien avant elle un pays comme la France, à quel point le soutien, ou l'abstention des États africains est importante notamment dans les enceintes multilatérales. La bataille se joue beaucoup plus au sein de l'ONU que sur le terrain africain.

On parle de ces questions d'exploitation des ressources naturelles ; la plupart des États ont des intérêts économiques sur le continent mais je n'ai pas du tout l'impression que ce soit prédominant, sauf peut-être pour la Chine. On caricature souvent la France. Il est faux de prétendre qu'elle n'était au Sahel que pour exploiter le sous-sol en uranium, en pétrole, en or. Pour la Russie, c'est la même chose. Il y a de la prédation en Centrafrique mais il y en a toujours eu de la part des élites ou des groupes armés centrafricains alliés à des acteurs étrangers. Au Mali, il est beaucoup plus compliqué de démontrer qu'il y a de la prédation de ressources ou de la protection de régime. J'ai l'impression que les Russes ont fait au Mali ce que leur ont demandé les autorités maliennes, à savoir reconquérir le nord du pays. C'était ça le contrat : préserver l'unité de ce territoire, la souveraineté de ce pays et le refus absolu de toute tentative autonomiste de la part

des rébellions du Nord et c'est ce qu'a fait Wagner.

RPP - Les États de l'AES ont décidé de sortir de la CEDEAO. Le manque d'unité de l'Afrique d'une manière générale fragilise-t-il le continent dans d'éventuels jeux d'influence extérieure ?

Niagalé Bagayogo - Ce qui me frappe, c'est l'absence de solidarité intra-africaine par rapport aux différents conflits du continent. On lit dans la presse de tous les pays africains beaucoup de reproches formulés à l'encontre d'une communauté internationale qui aurait supposément abandonné l'Afrique. C'est un très mauvais procès, au regard de toutes les opérations qui ont été menées, notamment dans le domaine militaire. L'Afrique est le continent qui a suscité le plus d'attention de la communauté internationale au cours des cinquante dernières années. En revanche on voit très bien qu'il est très difficile d'entendre parler au Sahel du conflit en RDC, d'entendre parler en RDC du conflit en Éthiopie, d'entendre parler en Éthiopie de ce qui se passe en République centrafricaine ; l'Afrique souffre de cette absence de solidarité interne qui se manifeste très concrètement par la sollicitation de partenaires extérieurs pour financer sa sécurité dans la zone qui intéresse chacun des États, mais pas en termes de sécurité collective.

Pour ce qui concerne l'AES, je pense qu'il s'agit d'une création importante, d'abord

parce qu'elle acte tous les échecs de la CEDEAO et notamment tous ses reniements. La CEDAO est aujourd'hui dans un état de délégitimation et de décrédibilisation parce qu'elle n'a pas appliqué ses propres principes de manière absolue, notamment sur la question des manipulations inconstitutionnelles par des gouvernements civils.

Et puis, on oublie de mentionner qu'en 2014, au moment même de la création du G5 Sahel, les trois États du Sahel à l'époque dirigés par des gouvernements élus avaient décidé de créer une force d'intervention de 3 000 hommes qui s'appuierait sur l'autorité du Liptako-Gourma, cette fameuse petite organisation créée en 1970. Donc cette idée d'un espace sahélien pertinent pour l'action de ces trois États préexiste et je pense que l'AES va très certainement fusionner avec cette autorité du Liptako-Gourma. Il existe un rapprochement politique et idéologique de ces pays, mais cette propension à inscrire la coopération au niveau de ces États n'est pas nouvelle.

RPP - L'AES s'inscrit quand même dans une vague de néo-panafricanisme. Contrairement aux panafricanistes canal historique, attachés à une forme d'universalisme, les néo-panafricanistes rejettent l'universalisme comme un produit d'importation occidental avec une approche assez essentialiste. Comment expliquer cette évolution ?

Niagalé Bagayogo - Il y a certes un mouvement prétorien au Sahel mais il va au-delà, en Guinée et au Gabon. Je parlais volontiers d'une dynamique sahélo-soudanaise, puisque tous les États de cette bande qui va de la Mauritanie au Soudan sont gouvernés par des militaires. Le Tchad et le Soudan sont particulièrement problématiques. Ce sont des juntes qui tirent sur leur foule, qui répriment de manière sanglante toute opposition. Dans le cas du Sahel central, les juntes sont portées par un élan populaire qui rejette le type de « démocratie dévoyée », à laquelle de larges pans de la population estiment avoir été soumis et par laquelle ils considèrent avoir été trompés, n'ayant vu aucun bénéfice en termes de développement individuel ou collectif, d'inclusivité politique, d'urbanisation, de décentralisation ou de sécurité. Il y a ce retournement des opinions publiques contre la démocratie qui fait qu'elle est assimilée à ces partenaires extérieurs, bilatéraux d'abord qui sont essentiellement transatlantiques, mais multilatéraux aussi. On est dans le rejet d'un système démocratico-libéral qui inclut toutes ces organisations internationales, Nations Unies ou organisations africaines elles-mêmes qui portent le même type de valeurs et qui sont rejetées de la même façon.

C'est sur ce terreau-là que prospère ce mouvement néo-panafricaniste, qui est la réplique d'un mouvement international, qui se nourrit de nationalisme, de patrio-

tisme, mais aussi d'autoritarisme et qui malheureusement se construit comme ailleurs à travers un rejet de l'autre, puisqu'on voit fleurir des théories de suprématisme noir qui rappellent les théories de suprématisme blanc qu'on peut voir aux États-Unis. On est davantage dans une conjuration de fiertés nationales que dans un élan collectif.

RPP - Quel est l'impact de la guerre de l'information sur l'évolution du choix des États ?

Niagalé Bagayogo - Il faut distinguer la communication institutionnelle, principalement utilisée par les diplomaties occidentales et les organisations multilatérales ; l'information qui relève d'un traitement professionnel et la propagande conduite par des puissances autoritaires comme la Russie, le maître en la matière, mais qui est également extrêmement bien maîtrisée par certains États africains, parfois de manière indépendante, parfois grâce à leur coopération avec Moscou, et Wagner. Wagner a su travailler les opinions publiques en recyclant les techniques de propagande anti-impérialistes de la guerre froide à travers les techniques modernes.

La faiblesse justement de ce bloc transatlantique c'est de ne plus raisonner qu'en termes de communication, d'impact à travers des *buzzwords* et des actions coup de poing. Cela accrédite le sentiment de politiques désincarnées qui ont pour seul

but de marquer l'opinion à l'instant T et qui ne s'inscrivent pas dans une véritable vision politique, ni du monde, ni des objectifs poursuivis par l'État lui-même au-delà. L'ultime objectif serait une espèce de vulgate démocratique-libérale tout de suite trahie dans les actes, puisque à certains endroits on promeut la démocratie mais on s'accommode parfaitement bien ailleurs soit des manipulations de scrutin, soit des prises de pouvoir par les armes. On l'a très bien vu par exemple avec le Tchad. La position française et celle de l'Union Africaine ont été extrêmement problématiques. C'est la première fois qu'il n'y a pas eu de sanctions de l'UA à l'occasion d'un changement inconstitutionnel de régime.

La bataille de l'information est en train d'être perdue par ceux qui font de la communication justement. Les deux camps qui continuent à s'affronter sont celui de la propagande et de l'information. D'un côté, certains continuent courageusement un travail de plus en plus difficile d'investigation, de vérification des faits et de recoupement de l'information ; c'est le cas de journalistes, de chercheurs. Il faut souligner le travail essentiel accompli au niveau local et dans les langues locales. C'est sur ce terrain précis qu'en matière de propagande cette fois, Wagner a été très fort ; ils ont tout de suite contacté les sites en sango, en bambara, dans d'autres langues ; ils ont identifié des organisations relais de la société civile qui travaillaient

dans les langues et avec les codes locaux et c'est ce que n'ont pas fait pendant des années les partenaires multilatéraux et occidentaux.

Les Occidentaux vont devoir changer de logiciel. Il y a un choix à faire entre deux options : la *realpolitik* ou bien la primauté aux valeurs. Dans cette seconde hypothèse, on doit se montrer intangibles dans la défense de celles-ci ; on peut jouer avec un intérêt qui par définition est plastique et cynique mais un principe c'est un principe. Soit on l'applique intégralement, soit on renonce.

RPP - Craignez-vous une immixtion de puissances extérieures et notamment la Russie dans les prochains processus électoraux en Afrique ?

Niagalé Bagayogo - Absolument pas. Pas plus que je ne pense que la Russie aura été derrière un seul des coups d'État qui s'est produit sur le continent. Elle est opportuniste. Plus généralement, les personnes qui voient la Russie derrière chaque changement politique de quel ordre que ce soit font exactement le même type d'analyse erronée que ceux qui voient la main de la France derrière absolument tout. La France par exemple n'a jamais eu prise ni sur l'Union Africaine ni sur la CEDEAO, notamment parce que cette dernière est dominée par le Nigeria qui n'est pas dans cette dynamique. Je pense qu'en effet la

France a été à une époque présente pour soutenir certains régimes mais elle n'a absolument plus les moyens de l'être. Elle a peut-être raté une occasion au Sénégal de prendre une position courageuse. Le président Macron a affirmé, lors de sa conférence de presse du 27 février 2023, la volonté d'inscrire la démocratie dans l'ADN de la politique étrangère de la France. Le Sénégal offrait une occasion magnifique d'affirmer ce principe.

Les puissances extérieures ne comprennent pas les jeux locaux, en Afrique particulièrement. Elles ne comprennent pas les logiques, les relations de pouvoir, les dynamiques de réseaux très souvent informels qui sont totalement conjuguées de manière intime justement à des dynamiques institutionnelles. L'un des enjeux est de changer les instruments d'analyse. Ceux qui appréhendent les mouvements actuels sont ceux qui ont recouru à des instruments comme l'histoire, comme la sociologie, comme l'anthropologie, pour comprendre le fonctionnement de ces sociétés. Raisonner strictement en termes de relations de puissance est insuffisant. Cela fait bien sûr partie de l'équation, mais à hauteur peut-être de 20 %. Tant que l'on n'arrivera pas à identifier ces dynamiques, on continuera à voir un peu l'Afrique et les Africains comme des jouets, comme des marionnettes de la volonté d'autres États, d'autres organismes, ce qui n'est absolument pas le cas et tout le démontre ■

LES SUCCÈS DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE DANS LES MISSIONS DE MÉDIATION EN AFRIQUE

Il ne serait pas exagéré d'affirmer que, de tout temps, le domaine de prédilection de la diplomatie togolaise demeure la recherche de la paix et de la sécurité partout en Afrique où ces vertus sont menacées. La recherche de solutions pacifiques aux crises et conflits en Afrique a toujours été l'option privilégiée. Tenant à cet idéal, le Togo, depuis son indépendance, a toujours prêté ses missions de médiation et de bons offices pour une Afrique apaisée, gage de son développement prospère au bénéfice de ses populations.

Prof. Robert DUSSEY

Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale
et des Togolais de l'extérieur

Les missions de médiation togolaises en Afrique sont légion et ont porté leurs fruits dans la plupart des cas : dans la crise entre l'ex-Congo belge et l'ex-Congo français en 1968, dans les conflits entre le Nigeria et les Républiques du Gabon et de Côte d'Ivoire en 1972, entre le Mali et l'ex Haute-Volta (Burkina Faso) en 1974, entre le Gabon et la Côte d'Ivoire en 1976, entre l'Égypte et la Li-

bye en 1976, entre la France et la RASD en 1977, entre la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Guinée en 1978, entre le Gabon et le Bénin en 1979, entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en 1981, au Tchad en 1980, entre l'ex-Zaïre et le Congo en 1986, au Sierra Léone en 1991, au Libéria et en Côte d'Ivoire en 2000, dans la crise ivoiro-malienne en 2023, au Darfour et au Niger en 2023, etc.

À travers ces multiples exemples, l'on comprend aisément que le Togo fait de la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique sa priorité diplomatique. Cette vocation en faveur de la paix a d'ailleurs permis à la capitale du Togo, Lomé, d'être consacrée : « **Lomé, capitale de la paix, de la médiation, du dialogue et de la tolérance** », le 29 octobre 2022 à l'occasion du 3^e forum de la CEDEAO sur l'éducation à la culture de la paix à travers le dialogue interreligieux. La tenue à Lomé, les 21 et 22 octobre 2023, de la première édition de « **Lomé Peace and Security Forum** », est également une preuve de l'engagement du Togo en faveur de la paix à travers le dialogue permanent.

Au regard des multiples médiations togolaises en Afrique couronnées de succès, tout observateur avisé peut légitimement s'interroger sur les secrets de réussite de la diplomatie togolaise sur le plan de recherche de la paix et de la sécurité. Autrement dit, comment le Togo, pays de taille aussi petite que sa puissance économique, parvient à réussir ses missions de médiation là où parfois les grandes nations échouent ?

En observant de près, l'on se rend compte que les succès de la diplomatie togolaise dans ses missions médiatrices s'expliquent par deux facteurs majeurs, à savoir les principes fondamentaux de la politique étrangère du Togo pour l'Afrique et l'équation personnelle des dirigeants togolais.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU TOGO POUR L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

De tout temps, l'une des orientations phares de la politique étrangère du Togo pour l'Afrique est de considérer le peuple africain comme étant le symbole d'une communauté de destin au sein de laquelle la médiation, la concertation et le dialogue permanent constituent le moteur de règlement de tout différend. Partant de cette logique, le Togo a toujours œuvré pour l'édification de la tour de paix partout en Afrique, car pour le gouvernement togolais, il est indéniable qu'aucun développement n'est possible dans l'instabilité. Mais au-delà de ces fondamentaux, la politique étrangère du Togo repose sur d'autres valeurs qui contribuent aux succès de ses missions médiatrices. Il s'agit, entre autres, du patriotisme régional africain, du panafricanisme, de l'action, de l'engagement et du sens de responsabilité internationale. Pour le Togo, l'inaction et l'indifférence passive coûtent plus chères que la solidarité et l'action active. En orientant donc la diplomatie togolaise vers la préservation de la paix et de la stabilité en Afrique, le gouvernement togolais entend œuvrer pour le développement du continent dans un élan panafricain et de solidarité.

En réalité, cette philosophie togolaise de recherche de la paix en Afrique est guidée par la politique intérieure du Togo. Toute politique intérieure étant d'ailleurs le soutien de la politique extérieure de tout État. En effet, les dirigeants togolais ont toujours fait des principes de paix, d'union et de réconciliation nationale, les idées forces de leur politique intérieure. C'est sans doute cette politique de paix intérieure que le Togo transpose au plan africain, étant convaincu que la meilleure voie possible de son expansion dans les relations internationales est celle fondée sur la coopération et la paix internationales. C'est également pour cette raison que sur le plan de ses relations bilatérales, le Togo a toujours considéré la politique de bon voisinage comme une fin en soi et s'oppose à toute logique de guerre ou de recours à la menace ou encore à l'emploi de la force.

En optant systématiquement pour le règlement pacifique des différends, le Togo se crée une préférence généralisée à l'égard d'autres pays africains qui n'hésitent pas à accepter ou solliciter sa médiation. En effet, il est évident que l'une des conditions de réussite d'une mission de médiation est que le médiateur soit accepté par les parties belligérantes afin de susciter la confiance entre toutes les parties prenantes au dialogue. On comprend donc que les principes fondamentaux et les orientations de la politique étrangère du Togo pour l'Afrique prédisposent les autres États africains à accepter la médiation togolaise

en cas de crise ; ce qui contribue inévitablement à la réussite de la médiation togolaise. Mais ces succès tirent également leur force dans l'équation personnelle des médiateurs à travers leurs qualités.

L'ÉQUATION PERSONNELLE DES DIRIGEANTS TOGOLAIS DANS LEURS MISSIONS MÉDIATRICES

La politique étrangère du Togo est définie par le chef de l'État et mise en œuvre par son ministre des Affaires étrangères que je suis. En tant que tel, l'action diplomatique du Togo porte, inéluctablement, les marques personnelles des qualités du chef de l'État togolais.

En réalité, au-delà de la définition des orientations de la politique étrangère du Togo, l'on observe, de façon constante, l'investissement personnel des présidents togolais, qui n'hésitent pas à user de leur audace, sagesse, intelligence, responsabilité et prudence, lorsqu'il s'agit des missions de médiation en Afrique. En effet, la médiation est un art et les qualités personnelles du médiateur demeurent fondamentales pour la réussite de sa mission. Cette tradition d'implication personnelle des dirigeants togolais dans la recherche de la paix et de la sécurité en Afrique ne

date pas d'aujourd'hui. Dès son arrivée au pouvoir en 1967, face à la lenteur de la diplomatie classique, le Président d'alors feu Gnassingbé Eyadema avait choisi la voie de la diplomatie directe, personnelle et active dans la résolution des conflits entre pays africains au péril souvent de sa propre vie. Pour le Président feu Gnassingbé Eyadema : « Lorsque la maison de votre voisin brûle, gardez-vous de jubiler car l'incendie peut atteindre votre maison ». Pour lui donc, face à toute situation de crise interne ou inter-étatique (brouille diplomatique), il fallait agir aussi vite que possible, **par le dialogue**, en s'engageant corps et âme, de façon désintéressée, avec tout son savoir-faire.

Cette stratégie d'équation personnelle du médiateur, imprimée par feu Eyadema, à travers son habileté et ses qualités personnelles, impressionna très vite ses pairs en Afrique et dans le monde. Par un sens de la mesure et des responsabilités tout à fait remarquable, ce dernier s'est vu imposé, très tôt, une vocation d'homme de paix et de réconciliation en Afrique. C'est ainsi qu'après à peine un an de sa prise de pouvoir (1967), à la réunion de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) en 1968, le président togolais se vit confier la mission de réconciliation entre l'ex-Congo français et l'ex-Congo belge. Depuis lors, le Togo s'illustre parmi les grandes nations à travers ses succès en matière de médiation pour la paix et la sécurité en Afrique.

De même, les récentes multiples sollicitations et implications du Togo dans la gestion des crises en Afrique, ainsi que les succès éclatants qu'enregistre le Président de la République, S.E.M. Faure E. Gnassingbé dans ses missions médiatrices, témoignent que ce dernier ne déroge pas à cette règle de l'équation personnelle. En effet, selon les circonstances, le Président Faure E. Gnassingbé, suivant les traces de son prédécesseur, se rend toujours disponible et engagé à payer de sa personne et à conduire lui-même ses médiations. Infatigable et discret, le Président Faure fait également de sa présence physique sur le terrain, de ses rapports personnels, de sa force de conviction et de persuasion les forces de réussite de ses missions de médiation. Il se déplace autant de fois que nécessaire pour convaincre ses interlocuteurs de ne pas commettre l'irréparable.

Le 16 février 2024 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, lors de sa conférence de presse, au sortir de son entretien avec son homologue ivoirien sur la situation politique et sécuritaire dans la sous-région, le Président togolais déclarait : « (...) Quand un pays est affecté, c'est l'ensemble de la communauté qui est affectée (...). Nous croyons qu'un dialogue est toujours possible. Nous ne devons pas arrêter de parler tant que nous n'avons pas trouvé la solution (...). Il ne s'agit pas de dire telle partie a raison, l'autre partie a tort. Il s'agit d'avoir un espace régional qui retrouve la paix, qui retrouve la sécurité, et les popu-

lations qui vaquent librement à leurs occupations (...) Tant que la solution n'est pas trouvée, nous devons continuer à travailler, à discuter, à dialoguer, parfois pour se dire des choses qui ne sont pas toujours agréables, mais nous devons continuer à parler parce que c'est notre raison d'être (...) ». Ces propos témoignent de l'engagement inlassable et réel du Président de la République dans la recherche de la paix et de la sécurité à travers le dialogue

et le pragmatisme. Certains observateurs parlent d'ailleurs d'un héritage dans l'art de la médiation, transmis de père en fils. Une hypothèse qui ne serait exclue si l'on mesure la grande sagesse qui anime le Président de la République dans ses prises de position. Son pragmatisme, ses positions modérées le placent toujours en avant sur ses pairs qui se voient parfois obligés de revenir sur leur position lorsque le temps éclaircit leurs horizons ■

CONSTRUIRE ENSEMBLE DES PARTENARIATS GAGNANTS-GAGNANTS

Il est depuis le 2 février 2024 l'envoyé d'Emmanuel Macron pour la reconfiguration des partenariats militaires en Afrique. Jean-Marie Bockel remettra en juillet ses recommandations au chef de l'État. L'heure est plus que jamais à l'écoute des besoins des partenaires et de la co-construction.

Jean-Marie BOCKEL

Envoyé personnel du président de la République en Afrique
pour la reconfiguration des partenariats militaires

Ancien Ministre

(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - Vous êtes l'envoyé spécial du président de la République en Afrique. Quelle est votre mission ?

Jean-Marie Bockel - Le président de la République a souhaité que j'engage un dialogue avec les quatre pays où nous avons une présence militaire permanente. Avec la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Gabon et le Sénégal, j'ai vocation à échanger pour que nous puissions trouver ensemble les termes de la reconfiguration de notre partenariat militaire dans un contexte où la France, notamment au Sahel, de par une trop grande visibilité, a été pointée du doigt injustement. Un contexte qui nous

pousse aujourd'hui à adapter la présence militaire française, alors que les besoins et demandes de nos partenaires en Afrique ont évolué.

RPP - Quel regard portez-vous sur notre relation à l'Afrique ?

Jean-Marie Bockel - En réalité, nous avons de très bonnes relations avec de nombreux pays africains, dont les quatre pays précités. Ces relations vont au-delà de la coopération en matière de défense, elles sont multiformes : de la coopération culturelle, éducative, à la formation professionnelle, en passant par l'économie, l'entrepreneuriat, l'agriculture, la santé, les

enjeux globaux, etc. Sans parler des liens très forts qui unissent nos communautés nationales. Je pense aux diasporas en France et aux très nombreux Français qui vivent en Afrique.

Le président de la République a décidé de faire évoluer cette relation à l'Afrique, dans le sens d'un plus grand respect de la souveraineté de ces pays sans lequel cette évolution ne serait pas possible. Aussi, afin de mieux répondre aux enjeux que porte le continent, il considère, et je partage cette vision, que notre partenariat passera en matière de défense par une action commune, inscrite dans une approche à 360°.

On est dans l'esprit d'un remodelage, dans l'esprit d'une évolution qui portera sur l'ensemble de notre coopération de défense. Ainsi, nous serons attentifs aux demandes et à l'expression des besoins de nos partenaires dans ces domaines.

RPP - On entend des reproches, notamment des jeunes générations, à l'encontre de la France. Comment expliquez-vous cela ? Est-ce qu'il y a une forme de malentendu ?

Jean-Marie Bockel - Il existe chez la jeunesse africaine des attentes et des besoins très clairs en matière de formation, d'employabilité et d'emploi. L'accès à l'école est encore compliqué, certaines formations sont inaccessibles, et le manque de débou-

chés crée un sentiment de frustration, de colère, de désespoir. C'est ainsi que les partenaires les plus visibles et les plus anciens sont pointés du doigt car ils n'ont pas su apporter de solution. Évidemment, il ne faut absolument pas généraliser. Beaucoup de jeunes viennent étudier ici et aiment notre pays. Mais nous ne pouvons éluder ce ressentiment qui est, de surcroît, accentué par les manipulations et la propagande de compétiteurs inamicaux.

Cela ne doit toutefois pas nous décourager. Tout en étant un défi, cette jeunesse est aussi une chance pour le continent africain. En étant à son écoute, comme je l'ai toujours fait, nous devons évoluer à la fois dans nos priorités et dans le discours qui peut être le nôtre. C'est ce que porte le président de la République.

Derrière les paroles, évidemment il faut les actes. Cette question militaire n'est pas l'alpha et l'oméga mais constitue l'un des signaux fort de notre volonté d'être à l'écoute de nos partenaires en matière de sécurité. Nous le ferons de manière différente en fonction de chaque pays, mais avec le même objectif : être à leurs côtés dans le renforcement de leurs outils souverains.

RPP - Vous vous êtes pour le moment rendu dans trois pays : la Côte d'Ivoire, le Tchad et le Gabon ? Ressentez-vous de nos partenaires africains une attente de ce réajustement ?

Jean-Marie Bockel - Mes trois premiers déplacements se sont bien passés. Je suis allé dans des pays pour être à l'écoute de leurs besoins notamment en matière de formation.

RPP - Le Sénégal a un nouveau président qui place l'exigence de souveraineté au cœur de son projet. La question du maintien de la présence militaire française se pose-t-elle différemment ?

Jean-Marie Bockel - La France, par la voix de notre président de la République et de nombreux responsables politiques, et j'y souscris, salue la victoire de la démocratie sénégalaise. Le dialogue avec les autorités sénégalaises est déjà noué mais va s'intensifier avec les nouvelles autorités. Au Sénégal, comme dans les trois autres pays, nous sommes à l'écoute des attentes de notre partenaire.

RPP - La France peut-elle faire justement de l'élection de Bassirou Diomaye Faye un laboratoire et une opportunité de construction d'une relation différente ?

Jean-Marie Bockel - Notre relation avec le Sénégal a évolué au fil du temps et en fonction des enjeux auxquels nos deux pays ont répondu ensemble. Et dans le même esprit d'écoute, elle continuera d'évoluer pour tenir compte des nouveaux défis et priorités, et de nos intérêts mutuels.

RPP - Quelles peuvent être plus généralement les bases d'un accord sur l'adaptation du partenariat militaire avec la France ? Quel est le sens du mot remodelage que vous avez employé ?

Jean-Marie Bockel - Ce terme fait référence à un partenariat « sur-mesure », co-défini pays par pays, dont la finalité reste inchangée. Nous souhaitons appuyer des États à relever les défis stratégiques auxquels ils sont confrontés. Toutefois, les modalités de mise en œuvre vont évoluer et se traduire par : une diminution de l'empreinte permanente ; des détachements « à géométrie variable » qui seront projetés régulièrement à la demande de nos partenaires en matière d'entraînement conjoint ; une offre de formation renouvelée et accrue ; et enfin, un appui substantiel au développement de certaines capacités militaires. Tout cela devra être co-construit, pour répondre aux préoccupations des autorités, aux besoins des forces de défense et aux attentes des populations.

Nous ne sommes pas dans le statu quo, ni dans un discours qui ne dirait pas les choses : dans certains domaines, il y aura une moindre empreinte et une moindre visibilité. Mais dans d'autres, il pourra y avoir ponctuellement un renforcement, y compris dans le domaine sécuritaire. C'est une question qui devra être discutée à travers un dialogue de confiance, pays par pays, sujet par sujet.

Le moment venu, je soumettrai au président de la République mes recommandations visant à renouveler ces partenariats, dans un esprit gagnant-gagnant. Les contacts que j'ai pu avoir lors de mes déplacements laissent entendre que cet objectif est à notre portée.

RPP - Au Niger dont l'armée française est partie après le coup d'État contre Mohamed Bazoum, la France et le Niger avaient mis en place un modèle différent. Il était question de coopération, de formation, d'équipement en étroite coopération avec le commandement nigérien. Comment expliquez-vous que malgré cela, ça n'ait pas fonctionné ?

Jean-Marie Bockel - Ce modèle partenarial d'états-majors communs porté par un accord politique, était une force. Mais à partir du moment où cet accord a été rompu, les choses sont naturellement différentes. Il est important de savoir en prendre acte.

RPP - Accueillir des troupes françaises peut-il être une prise de risque pour un dirigeant ?

Jean-Marie Bockel - C'est effectivement engageant. Mais la diminution de l'empreinte militaire permanente nous confère plus d'agilité et moins d'exposition.

RPP - Vous avez été il y a quelques années un grand pourfendeur de la Françafrique.

Diriez-vous que la Russie s'en inspire en réinventant un schéma de protection de dirigeants en contrepartie d'un soutien exigé d'eux dans les instances internationales ? L'idée du « je te protège, tu me soutiens », fondement de la « Russafrique » ?

Jean-Marie Bockel - « Je te protège » ! C'est tout le contraire ! On voit les limites dramatiques de l'exercice avec Wagner, aujourd'hui Afrika Korps. La présence russe au Mali se traduit par une expansion continue de la menace terroriste, la multiplication des exactions contre les civils, le pillage des ressources minières, en particulier l'or. Certains pays sont heureusement extrêmement méfiants par rapport à ce qui se trouve derrière cette « offre » russe et ne cèdent pas à la tentation d'un partenariat par définition déséquilibré.

Aujourd'hui, la démarche de la France vise au contraire à construire, affirmer, afficher des relations dans lesquelles chacun trouve son intérêt. Elle respecte la souveraineté des États, les populations locales et ne pille pas les ressources naturelles contrairement aux fausses informations qui sont propagées par nos adversaires.

RPP - Quelles formes doit prendre cette affirmation, cet affichage ?

Jean-Marie Bockel - Je voudrais à cet égard dire deux choses. Premièrement, assumons nos valeurs, nos objectifs, notre vision stratégique des enjeux géopolitiques.

Dans le respect de la co-construction, sans rien imposer du haut de notre arrogance, de notre superbe, nous pouvons porter cette vision que nous partageons avec nos partenaires européens auprès de nos partenaires africains et contre nos détracteurs.

Deuxièmement, assumons la défense de nos intérêts mutuels. Une entreprise qui investit ne le fait pas pour perdre. Elle investit parce qu'elle a un intérêt, mais elle peut le faire avec une éthique, avec le respect de certaines règles.

Prenons l'exemple de la Francophonie. La défendre, c'est défendre un intérêt, certes supérieur, mais un intérêt. C'est vrai aussi sur le plan culturel, sur le plan de la formation y compris militaire d'ailleurs. Tout cela relève d'un intérêt commun, d'une influence partagée. On bâtit quelque chose en commun, une certaine vision de la relation, une vision du développement, mutuellement respectueuse.

Sur les enjeux de droit, de démocratie, il y a bien sûr des principes fondamentaux que nous ne devons jamais cesser d'affirmer. Mais nous ne devons pas pour autant être des donneurs de leçons. On ne peut décalquer notre modèle qui a aussi ses défauts, à des pays africains qui doivent

inventer leur propre modèle. Mais ces principes fondamentaux nous devons les affirmer contre ceux qui cherchent à nous dévaloriser.

RPP - L'idée, c'est aussi de changer le regard porté sur la France ?

Jean-Marie Bockel - Nous avons tiré des enseignements de l'histoire. Cette histoire, nous l'avons en commun. Nous ne sommes pas dans un esprit, ni de prédation ni de manipulation, ni de pré carré, nous souhaitons bâtir quelque chose de neuf. Sans renier nos convictions, tout en préservant notre influence mais encore une fois, dans la transparence et la clarté.

D'ailleurs, nous ne prétendons pas être des partenaires exclusifs en revanche on demande à comparer les règles du jeu et le respect de certains principes qu'on s'impose. Il faut que le regard sur la France change.

Cela a déjà un peu commencé. Ma mission, dans un domaine spécifique, mais en gardant toujours cette vision d'ensemble, doit aussi y contribuer. Le président de la République, dont on connaît la vision, arbitrera et prendra les décisions, en lien avec les partenaires concernés ■

FACE AUX MENACES SUR NOS PAYS, LA GUERRE N'EST PAS L'UNIQUE SOLUTION POUR SORTIR DE L'INSÉCURITÉ

L'Afrique est un continent particulièrement fragile sur le plan sécuritaire, notamment dans les États du Sahel. Pour venir à bout de ce fléau, au-delà de l'approche militaire, Djibrill Bassolé insiste sur la nécessité d'apporter des solutions aux causes profondes qui génèrent cette situation.

Djibrill BASSOLÉ

Ancien ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso

Ancien négociateur des Nations Unies pour le Darfour

Ancien négociateur des accords d'Alger pour l'OCI

(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - L'Afrique est un continent secoué par les crises et l'instabilité sécuritaire. On assiste sur l'ensemble du continent, du Nord Kivu en passant par le Soudan, le Sahel, à des crises sécuritaires. Existe-t-il des points communs à ces différentes crises ?

Djibrill Bassolé - Évidemment en examinant les causes profondes de ces différentes crises on peut identifier des points

communs, même si chacune de ces crises présente des particularités liées à des contextes spécifiques historiques, environnementaux et sociologiques.

Le dénominateur commun à ces crises et conflits armés qui secouent l'Afrique découle sans conteste de la mauvaise gouvernance politique et économique qui crée des sentiments de frustration au sein de certaines catégories de populations.

L'iniquité dans la répartition des richesses et la confiscation du pouvoir d'État par la violence ou le clientélisme provoquent inévitablement partout de la même manière des confrontations violentes, des insurrections armées et forcément une instabilité institutionnelle chronique.

RPP - Le Sahel semble aujourd'hui l'épicentre de l'insécurité à la fois institutionnelle et djihadiste. Quel diagnostic portez-vous sur cette situation au Sahel ?

Djibrill Bassolé - On peut à juste raison considérer que dans certains pays du Sahel, il subsiste une double crise sécuritaire et institutionnelle.

La crise sécuritaire provient des conflits armés multiformes et de la grande criminalité organisée auxquels se greffent les actions terroristes perpétrées par des organisations armées d'idéologie salafiste djihadiste.

La crise institutionnelle se caractérise par une prolifération de coups de force et de putschs militaires qui semblent avoir un lien avec la situation de l'insécurité.

Diagnostiquer ces crises en quelques mots n'est pas chose aisée dans la mesure où leurs facteurs se sont complexifiés.

Au vu de ce qui se passe dans la région du Sahel comme au Soudan par exemple, ce que je retiens de primordial, c'est la dé-

sespérance des populations et le désastre humanitaire qui appellent à mon avis la recherche de solutions efficaces pour réaliser une paix durable.

RPP - Les Occidentaux sont aujourd'hui partis du Sahel. Les différentes troupes, que ce soit Takuba, Barkhane, la Minusma, ne sont plus là. Elles ont parfois été accusées de favoriser le terrorisme. Que vous inspire cette surprenante accusation ?

Djibrill Bassolé - Je ne connais pas le bien-fondé de ces accusations mais je ne crois pas que les forces occidentales et internationales précédemment déployées au Sahel aient été à l'origine du terrorisme en dépit des erreurs d'appréciation qu'elles ont pu commettre.

On peut simplement faire le constat que la présence des forces occidentales ne pouvait pas enrayer le phénomène du terrorisme tel qu'il se propage en ce moment sur le terrain. Leur départ n'est donc pas un mal en soit. Il est simplement regrettable qu'elles soient parties sur fond de discorde avec les gouvernants des pays du Sahel car en matière de lutte contre le terrorisme la bonne coopération internationale et l'entente cordiale sont absolument indispensables.

RPP - Vous dites qu'elles ne sont pas venues à bout du phénomène. Est-ce qu'elles ont failli dans leur mission ? Comment auraient-elles pu faire différemment ?

Djibrill Bassolé - Les forces occidentales ont certes enregistré quelques succès mais force est de constater que l'évolution des actions terroristes multiformes dans les villages et les villes du Sahel échappait à leur contrôle.

Les forces de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) quant à elles étaient des forces internationales d'interposition chargées de faciliter au Mali la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger. Elles n'étaient pas outillées pour combattre le terrorisme.

Ces forces dans l'ensemble ont eu des contributions positives sur les plans de la formation, du renseignement et la neutralisation de certains groupes terroristes. L'éradication totale du phénomène djihadiste n'était pas à leur portée.

En tout état de cause la solution militaire à elle seule ne suffira pas à ramener une paix durable au Sahel.

RPP - Considérez-vous la chute de Kadhafi comme un accélérateur d'insécurité ?

Djibrill Bassolé - Le facteur aggravant de l'insécurité au Sahel n'est pas la chute de Kadhafi en tant que tel mais la situation de conflit armé permanent en Libye, qui favorise une prolifération d'armes et de combattants dans toute la région.

En réalité le phénomène de l'insécurité n'est pas véritablement nouveau car même sous le règne de Kadhafi des rebellions armées et leurs corollaires de criminalités organisées et de trafics en tout genre minaient déjà la région sahélo-saharienne.

RPP - Parmi les causes vous évoquez des causes endogènes et des causes exogènes. Finalement, ces groupes ne se substituent-ils pas aussi à des carences de l'État ?

Djibrill Bassolé - Le rôle de l'État est au cœur des situations de conflit armé que traversent les pays du Sahel soit à cause de la mauvaise gouvernance ou tout simplement en raison de l'absence d'une administration d'État et de services sociaux de base.

Les groupes hostiles, djihadistes ou autres, instrumentalisent les tensions et les crises sociales résultant de la carence des pouvoirs publics à satisfaire les attentes légitimes des populations qui se sentent marginalisées.

RPP - Trois États du Sahel, le Niger, le Burkina Faso et le Mali, ont décidé de sortir de la CEDEAO. Est-ce que cette décision, après la sortie du G5 Sahel, constitue une menace supplémentaire pour la sécurité collective de la région ?

Djibrill Bassolé - À mon avis, cette décision, même si elle venait à être effec-

tive, ne constituerait pas directement une menace à la sécurité régionale. Les États pourront toujours développer ne serait-ce que bilatéralement une coopération et une entraide en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Ce qu'on peut déplorer, c'est le coup de frein que cette décision de retrait porte à la dynamique de l'intégration économique. Je suis de ceux qui croient que le développement de nos pays en Afrique passera nécessairement par leur intégration économique réussie. C'est le progrès et l'amélioration effective des conditions de vie des populations qui seront les véritables remparts à la recrudescence de l'insécurité.

RPP - Ces juntas disent que la CEDEAO a délaissé la question de la sécurité au Sahel. Est-ce une critique qui se justifie ?

Djibrill Bassolé - J'avoue ne pas bien comprendre ce qui est précisément reproché à la CEDEAO quant à son rôle dans la lutte contre l'insécurité.

J'ai toujours pensé que c'était aux États concernés d'élaborer et de conduire de véritables stratégies de lutte contre l'insécurité et de restauration de la paix. Les organisations régionales pourraient alors promouvoir la coopération et la synergie d'actions entre leurs États membres pour plus d'efficacité.

RPP - Quelles approches ? Mohamed Bazoum avait mis en place une double stratégie, sécuritaire mais aussi de main tendue vers des populations qui avaient basculé dans le djihadisme. Est-ce une voie pertinente ?

Djibrill Bassolé - Les approches pour être fructueuses doivent être multidimensionnelles.

Instaurer le dialogue avec les différents protagonistes n'exclut pas de faire usage de la force car l'État doit, en tout état de cause, être capable de restaurer l'ordre public et la sécurité, d'où la nécessité de se doter d'un arsenal militaire et sécuritaire bien adapté à la nature de la menace terroriste.

Le dialogue que je préconise vise à établir ensemble avec tous les protagonistes une analyse introspective sur les motivations qui poussent autant de jeunes gens des pays du Sahel à adhérer aux organisations terroristes. Cette approche d'introspection collective pourra permettre de créer un environnement favorable à une accalmie voire une cessation complète des hostilités. Même en cas de victoire militaire sur le terrain, c'est par le dialogue que la paix durable sera restaurée.

La promotion d'une gouvernance vertueuse basée sur la transparence et l'équité me semble être l'objectif ultime de ce dialogue qui permettra aux pouvoirs publics d'être en phase avec les aspirations légi-

times de leurs administrés marginalisés et quelquefois désespérés.

RPP - Ces États, le Mali et le Burkina en l'occurrence, font appel à des volontaires civils aussi pour aller combattre les djihadistes. Est-ce le rôle des populations civiles de s'engager dans ce type d'aventure ?

Djibrill Bassolé - Il est préférable que ces jeunes volontaires civils soient purement et simplement recrutés dans les forces régulières de défense et de sécurité afin de bénéficier d'une formation militaire rigoureuse et d'accroître les capacités opérationnelles des unités de l'armée de terre en particulier dans l'ordre et la discipline.

La guerre qui secoue le Soudan en ce moment illustre bien que le fait d'armer des volontaires civils pour faire la guerre peut être de nature à complexifier le conflit armé et à l'aggraver.

Vous vous souvenez des fameuses milices populaires dénommées Janjawid que les autorités soudanaises avaient mobilisées en 2003 pour combattre la rébellion du Darfour. Elles ont commis les pires exactions contre les populations non-arabes de la région, ce qui a valu au Président du Soudan Omar el-Bechir d'être poursuivi par la Cour pénale internationale (CPI).

Aujourd'hui, les Forces de soutien rapide (FSR) qui sont en réalité une survivance

des janjawid (ex-volontaires civils) mènent une guerre féroce contre les forces armées soudanaises et le Soudan connaît en ce moment une situation de guerre plus dévastatrice que celle des années 2000 contre les mouvements armés du Darfour. C'est le résultat de l'utilisation de volontaires civils pour mener des opérations militaires.

RPP - Vous avez été l'un des négociateurs de l'accord d'Alger qui vient d'être dénoncé récemment par le Mali. Cet accord d'Alger avait-il échoué ?

Djibrill Bassolé - Un accord de paix est comme un arbre qui pousse ; il a besoin d'être entretenu.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, comme tous les accords du même type, induit en réalité un processus dont la mise en œuvre réussie dépend de la bonne volonté et de l'engagement sincère et constant des parties belligérantes qui l'ont signé.

Le départ de la Minusma, puis plus récemment la dénonciation par le gouvernement malien de l'accord d'Alger, ne me semblent pas être propices à une solution de paix stable et définitive.

Vivement que les parties signataires de l'accord d'Alger trouvent des canaux de dialogue susceptibles de préserver les acquis de cet accord mis à rude épreuve par le terrorisme.

RPP - Un mot sur la France qui semble aujourd'hui littéralement chassée sur le plan militaire, avec une image très dégradée dans toute cette région. C'est une situation que vous voyez perdurer sur le long terme ?

Djibrill Bassolé - Les relations entre la France et certaines de ses anciennes colonies d'Afrique se sont considérablement abîmées en particulier au Sahel.

Je ne sais pas dire ce que l'avenir sera de ses relations tumultueuses mais les États doivent dédramatiser la situation afin de créer demain les conditions d'une relation apaisée, mutuellement bénéfique et respectueuse de leurs souverainetés.

Dans un monde aussi globalisé, les nations transcendent leurs divergences pour privilégier les relations d'intérêt propices à leur prospérité.

RPP - L'Afrique redevient un champ de confrontation de puissances extérieures qui s'affrontent par pays sahéliens interposés. Est-ce une menace supplémentaire sur la stabilité régionale ?

Djibrill Bassolé - L'Afrique gagnerait à ne plus être le théâtre de ces confronta-

tions qui ne feront que l'assujettir et la diviser davantage.

Elle doit se débarrasser sans complexe de toute forme de tutelle et établir avec tous les autres continents un partenariat lucide et efficace pour son développement. Pour cela il lui faut d'abord soigner son image en créant un environnement de paix et de stabilité afin d'éradiquer les crises et les conflits armés qui affectent sa réputation et qui sont bien souvent instrumentalisés par des puissances extérieures.

Il lui faut également renforcer son unité et sa cohésion continentale.

Il lui faudra enfin accélérer son processus d'intégration politique et économique à travers ses organisations régionales et la mise en œuvre réussie de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

RPP - Quelles sont à vos yeux aujourd'hui les conditions d'une paix durable ?

Djibrill Bassolé - Un État fort et stable, une gouvernance vertueuse, un développement économique et social fondé sur l'équité ■

PLACE ET RÔLE DE LA FRANCOPHONIE DANS LA RELATION ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE

La Francophonie, née sous l'impulsion de figures africaines telles que Léopold Sédar Senghor et Habib Bourguiba, est devenue bien plus qu'une simple organisation basée sur le partage d'une langue. Elle concentre un ensemble de valeurs et de principes qui unissent les pays francophones dans leur quête commune de coopération et de développement. Avec elle, le français, langue de la colonisation et de la sujétion a pu devenir aussi celle de l'émancipation, du dialogue interculturel et du partenariat. Mais depuis quelques années, le contexte actuel des rapports de force géopolitiques fait apparaître des modèles autoritaires de gouvernance qui viennent menacer notre propre modèle fondé sur une dynamique démocratique, d'État de droit et une vision multilatérale du monde.

Bruno FUCHS

Délégué général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

L'ESPACE FRANCOPHONE MENACÉ PAR DES MODÈLES AUTORITAIRES DE GOUVERNANCE

Le contexte actuel est marqué par la montée en puissance des impérialismes, des intégrismes religieux et aussi des poussées

nationalistes venues de l'intérieur même de nos démocraties. Une succession de crises de diverse nature touche tout l'espace francophone africain.

En corollaire, le nombre de conflits armés augmente et la défiance vis-à-vis des institutions démocratiques s'intensifie. Au-delà de la volonté et des priorités affirmées sur bien des sujets, malgré ses atouts et ses

réalisations, la Francophonie est menacée car mise en concurrence avec d'autres modèles politiques, économiques et linguistiques. Devenue à nouveau un champ d'affrontement de ces modèles concurrents, les puissances russe, américaine et chinoise rivalisent avec le nôtre pour influencer la gouvernance, le développement économique et les partenariats stratégiques sur le continent.

La première fonction de la Francophonie va devoir consister, non plus à simplement accompagner l'arrivée naturelle à maturité des gouvernances à caractère démocratique, mais en devenir avec acharnement le principal défenseur. Il en va de l'avenir et peut-être même de la survie de l'espace francophone. Au regard des fondements de notre histoire commune, de nos valeurs partagées et d'une affection sans pareil entre ses peuples, il nous faut de toute urgence changer d'optique pour apporter à la Francophonie institutionnelle le renfort indispensable des peuples.

BÂTIR UN 3^E PILIER, CELUI DE LA FRANCOPHONIE DES CITOYENS

Pour obtenir l'adhésion et le soutien des populations francophones, il va falloir leur proposer une nouvelle offre qui leur rende la Francophonie définitivement plus at-

tractive. Après la première étape fondatrice de la langue, de la culture et de l'histoire commune, après celle de la gouvernance démocratique, l'État de droit et la vision multilatérale, il nous revient à présent d'inventer la troisième étape de l'histoire de la Francophonie. Il convient de bâtir un 3^e pilier qui soit en mesure de proposer une réponse concrète aux préoccupations actuelles des citoyens faute de quoi l'idée même de Francophonie risque de disparaître.

Quelles sont aujourd'hui les préoccupations des peuples ? Elles sont principalement de deux ordres : nous devons d'abord être en mesure de répondre à leurs besoins immédiats comme la formation professionnelle et l'emploi ; nous devons aussi être capables de proposer un modèle de société qui leur garantisse plus de liberté, de sécurité et un cadre de vie plus attractif qu'ailleurs.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde s'est orienté vers une coopération multilatérale, concrétisée par la création d'institutions dans la plupart des domaines (gouvernance, sécurité, commerce, santé, culture etc.).

Cependant, les tensions Est-Ouest de la Guerre froide ont entretenu la confrontation entre deux systèmes idéologiques. La chute du mur de Berlin a ouvert une nouvelle ère qui nous a fait croire – à tort – au développement de la démocratie en

parallèle des échanges internationaux et sous couvert d'une coopération mondiale. Aujourd'hui, force est de constater que ce scénario ne s'est pas réalisé.

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE, LA FORCE DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Institution créée en 1967 et qui agit au cœur de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) tient son rôle dans la défense d'une vision d'un monde démocratique.

En tant qu'institution interparlementaire réunissant les parlements de tous les pays où l'on parle le français, elle tire sa légitimité de ses membres, tous représentants d'un peuple. Cette institution, que j'ai le plaisir de représenter, est à la croisée des chemins, force d'attractivité pour les uns, symbole hérité du passé pour les autres. Notre rôle en tant que parlementaires est de continuer de promouvoir les valeurs que nous avons en partage, mais aussi de leur donner une dimension concrète au service des citoyens que nous représentons. Ce sont bien les peuples, notamment par l'intermédiaire de leurs élus, qui « poussent les gouvernements à aller de l'avant », pour

reprendre une formule bien connue de Léopold Sédar Senghor, prononcée en février 1966.

Dans ce contexte d'affrontement et d'antagonismes, la Francophonie possède tous les atouts pour rester un espace singulier, répondant le mieux aux aspirations populaires.

À ce titre la dernière élection au Sénégal constitue un point d'ancrage majeur.

Dans la même dynamique, l'APF se réjouit d'accueillir de nouvelles sections. C'est ainsi qu'en 2024, l'Assemblée nationale d'Angola, aux côtés de la Chambre des représentants de Chypre et de l'Assemblée législative de Pondichéry, rejoindront l'APF. En 2025, cette attractivité se poursuivra avec l'arrivée de nouvelles sections. Cela signifie que, malgré un contexte de défiance général, l'intérêt institutionnel de rejoindre notre grande famille demeure fort.

La Francophonie joue donc un rôle crucial en tant que catalyseur du développement et de la coopération. En favorisant les échanges culturels, économiques et éducatifs, elle encourage la construction de ponts entre les pays francophone. De plus, en promouvant l'éducation, la formation professionnelle et la mobilité des jeunes, la Francophonie contribue à l'autonomisation des populations et à la création de perspectives.

UNE ACTION DIPLOMATIQUE AU SERVICE DES POPULATIONS

C'est la raison pour laquelle l'APF a décidé de renforcer son rôle sur la scène politique internationale et de faire jouer plus clairement la force de la diplomatie parlementaire. Lorsque les États ont des relations difficiles, voire antagoniques, les parlementaires continuent de se parler et de se respecter. Cette capacité à continuer à entretenir et nourrir des liens est une force que nous parlementaires francophones revendiquons et démontrons tous les jours, particulièrement ces derniers temps lors des transitions après des coups d'État.

Notre vision qui intègre en premier lieu les intérêts des citoyens, nos réseaux denses dans toutes les strates de la population, nous amènent à pouvoir imaginer d'autres voies.

En renforçant son action dans des domaines cruciaux comme la prévention des conflits et la gestion des crises humanitaires, la Francophonie parlementaire se positionne comme un acteur majeur qui parle à tous, en complément de la diplomatie des États.

Avec 92 sections, l'APF dispose d'une force de déploiement et d'une véritable légitimité internationale. Grâce à son ac-

tion diplomatique, l'APF est désormais en mesure de contribuer significativement à la prévention des situations de crise et à la gestion des conflits qui touchent l'espace francophone.

C'est le cas dans le Sahel par exemple, où elle s'investit dans plusieurs pays (Burkina Faso, Mali, Niger, Tchad) ; c'est aussi le cas en Afrique centrale, où elle suit avec attention les avancées de la transition en cours au Gabon et pour lequel son action a été particulièrement reconnue.

En effet, l'APF n'a pas spontanément condamné le coup de force du Général Oligui Nguema. Elle a préféré, dès les premiers jours, envoyer sur place une délégation pour se faire un avis sur la transition et évaluer sa compatibilité avec les attentes de la population. Ce que nous avons pu vérifier. Dès lors nous avons pris le parti d'accompagner de façon active la transition, pariant sur un retour rapide à l'ordre institutionnel et démocratique.

POUR UNE FRANCOPHONIE DES CITOYENS, UNE FRANCOPHONIE AU SERVICE DES CITOYENS

Les résultats de notre action politique et diplomatique légitime notre institution.

Mais pour construire cette 3^e étape, celle de la Francophonie moderne, celle de la Francophonie des citoyens, il nous faut aller beaucoup plus loin et plus vite.

Notre nouveau défi réside donc dans notre capacité à répondre aux aspirations des futures générations afin que la Francophonie soit toujours perçue comme un espace ouvert, attractif et porteur de perspectives nouvelles en matière de démocratie, de développement durable, d'inclusivité, de mobilité et d'épanouissement humain.

Exprimé autrement, notre défi collectif est de savoir comment attirer vers la Francophonie un jeune de 19 ans qui habite à Dakar, Phnom Pen ou Alger. Un nombre croissant de jeunes ne se sentent plus en phase avec la proposition francophone, portée par une France contestée dans un certain nombre de pays historiques.

Pour y contribuer, l'APF s'est dotée de grands objectifs stratégiques par lesquels elle souhaite aider à la construction d'un espace nouveau en incitant les parlements à créer des normes législatives communes. Concrètement, l'APF soutient et accompagne les parlements qui la composent dans leurs travaux législatifs en mettant à leur disposition des corpus législatifs thématiques, qui contiennent de la ressource documentaire visant à permettre aux parlements francophones de légiférer créant une forte valeur ajoutée pour nos populations.

À titre d'illustration, l'APF travaille sur une législation francophone pour interdire les déchets plastiques, une législation sur les lanceurs d'alerte, sur la budgétisation relative au genre, sur le gaspillage alimentaire, sur la régulation des plateformes digitales, sur l'exploitation durable des mines ou encore sur l'accès à l'eau.

Enfin, autre dimension, l'APF poursuit la promotion de politiques publiques permettant de répondre aux nouvelles aspirations des populations. À cet égard, l'APF formule des propositions concrètes et attrayantes qui nourrissent le débat politique, avec l'objectif d'améliorer les conditions de vie des peuples de l'espace francophone.

LA MOBILITÉ, MÈRE DES BATAILLES

Les réponses formulées par l'APF suivent deux axes : d'une part, les aspirations collectives de la jeunesse à un modèle de société partagé couvrant les questions de démocratie, de droits des femmes et des jeunes filles, et de protection de l'environnement ; d'autre part, les attentes individuelles des jeunes francophones, qui souhaitent vivre dans un environnement sain et accéder à l'autonomisation grâce à une éducation et à une formation profession-

nelle de qualité, ainsi qu'à des mécanismes de mobilité dans l'espace francophone.

Au cœur de notre réflexion 2024 se trouve la question de la mobilité. Une vingtaine de députés de tous les pays rendront un rapport au moment du sommet des chefs d'État pour proposer des règles communes de mobilité. C'est pour nous la Mère des batailles : comment créer un espace ouvert et attractif, répondant aux aspirations actuelles de la jeunesse, si les entraves aux déplacements restent aussi grandes ? Sans apporter une réponse claire à cette question, souvent taboue, l'espace francophone sera de moins en moins une alternative cohérente et crédible.

LA FRANCOPHONIE REMPART DE LA DÉMOCRATIE

En conclusion, la Francophonie, au-delà d'une simple organisation linguistique,

incarne un ensemble de valeurs fondamentales. Elle est une « vigie de la démocratie », comme le dit si bien Abdou Diouf.

Les 4 et 5 octobre prochain la France organisera le XIX^e Sommet de la Francophonie. Nous serons alors à la croisée des chemins.

En choisissant résolument un thème proche des citoyens « Créer, innover, entreprendre en français », en programmant durant six mois un « festival », les organisateurs affichent leur volonté claire de faire vivre la Francophonie des citoyens. À nous d'être capables d'y faire adhérer, dans la durée, le plus grand nombre.

Dans un monde qui se transforme, dans une Afrique en totale mutation, la Francophonie est l'acteur le mieux à même de proposer un modèle de gouvernance offrant les meilleures perspectives à ses peuples.

À nous d'en faire la démonstration ■

AFRIQUE-FRANCE : PARIS A-T-IL PERDU LA BATAILLE DE L'INFORMATION ?

La France est la cible en Afrique depuis le début des années 2020 d'une guerre informationnelle particulièrement brutale. Elle ne l'avait pas anticipée et peine encore à trouver les réponses pertinentes.

Francis LALOUPO

Journaliste
Enseignant en Géopolitique
Chercheur associé à l'IRIS

Depuis 2021, la production d'infopropagande au complotisme atteint des proportions industrielles en Afrique de l'Ouest. Au Mali ou au Burkina Faso, la consommation de masse des « fake » – mensonges orientés, vérités alternatives – frise le phénomène de société. Soldats d'une cyber-guerre aux finalités insondables, les influenceurs, cyber-agitateurs, *vidéomans* au service de la junte malienne, activistes néo-panafricanistes... Sur les réseaux sociaux, les œuvres de ce nouveau bataillon produisent leurs effets. Une cible constante : la France, symbole par ailleurs d'un « Occident » anathématisé.

Au Niger, les annonces de faux « coups d'État » se sont multipliées depuis 2022, bien avant le véritable putsch intervenu le 26 juillet 2023. Morceau choisi de ces campagnes de désinformation : des images diffusées en février 2023, sur Facebook, montrant des corps de soldats nigériens, victimes, selon le commentaire, d'une « attaque terroriste ». En réalité, ces images proviennent d'un drame survenu en 2019 dans le pays, une attaque perpétrée à Inates par l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), ayant occasionné la mort de soixante-et-onze militaires nigériens. Quel est l'objectif visé par cette manipulation ? La réponse, édifiante, est livrée par

les auteurs de cette infox, qui soulignent que la prétendue attaque constitue une « véritable humiliation pour le président nigérien, Mohamed Bazoum, qui a vendu son pays à la France ». Les mêmes images, reprises sur un site web dénommé Agora Actualités sont ainsi commentées : « Le président Mohamed Bazoum s'est rendu en France pour solliciter l'appui conséquent du président français Emmanuel Macron dans la lutte contre le terrorisme. (...) L'Afrique sera libre le jour où les Africains eux-mêmes commenceront à se faire respecter ». Pour les auteurs de ces productions, nul besoin de se soucier de la stricte vérité. L'important étant de « créer un climat » défavorable à la France. En quelques années, le mensonge d'atmosphère a brouillé la lecture des événements en cours dans cette région.

LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ AVEC LES OPINIONS PUBLIQUES AFRICAINES

Il convient de préciser que la problématique abordée ici est, pour l'essentiel, agissante dans une partie de l'Afrique francophone sur un continent comptant cinquante-quatre États. La France aurait-elle donc perdu la bataille de l'information, au regard de la tumultueuse actualité de ses relations avec ses ex-colonies d'Afrique ?

Pour gagner une bataille ou la perdre, il faut l'avoir menée. Or, il apparaît, à bien des égards, que la France n'avait encore jamais songé à mener une telle bataille pour consolider ses intérêts et ses partenariats sur le continent. Les opinions publiques constituent le principal vecteur des campagnes d'information. Elles en sont à la fois des cibles, inspiratrices, réceptrices et émettrices. Bien trop longtemps, l'expression des opinions publiques africaines a été occultée dans la politique africaine de la France. Et pour cause : ce paramètre était ignoré dans le protocole relationnel établi avec ses ex-colonies au moment des indépendances. Dès lors, les politiques de coopération, caractérisées par un tête-à-tête entre Paris et les dirigeants africains, relèveront d'un domaine discrétionnaire entre les élites françaises et africaines, sans être soumis à la consultation des populations ou de leurs représentants. Cette structure relationnelle participera de ce qui sera désigné sous le vocable de « franc-afrique », ce système qui, selon sa propre logique, s'est déployé « au mépris des peuples (africains et français) », selon les termes de l'économiste et militant politique François-Xavier Verschave¹. Un système d'autant plus décrié qu'il s'est révélé comme la matrice d'un néocolonialisme organiquement entretenu aussi bien par des responsables politiques français que certains de leurs homologues africains.

1 - François-Xavier Verschave et Philippe Hauser, *Au mépris des peuples. Le néocolonialisme franco-africain*, Éditions La Fabrique, 2004.

Avec l'avènement, au début des années 90, du pluralisme politique et de la multiplication des espaces d'exercice des libertés publiques – partis politiques, médias privés, structures associatives et syndicales, notamment – les opinions ont acquis, dans leur diversité, des capacités nouvelles d'expression structurant l'espace public et politique. À la fin de la guerre froide, au moment où s'opère dans les pays d'Afrique une rupture avec les systèmes monolithiques en réponse à une forte demande démocratique, la France n'a pas su s'adapter à ce tournant historique marqué par la libération de la parole publique et citoyenne. La politique africaine de la France, figée sur les acquis et fondamentaux des années 60, a sous-estimé la donne démocratique émergente qui, bon an mal an, domine la vie politique et sociale en Afrique depuis les années 90. Ayant manqué ce rendez-vous déterminant avec les opinions africaines, Paris a continué de réduire la relation avec ses partenaires d'Afrique francophone au tête-à-tête traditionnel avec le cercle des dirigeants africains. Une « tradition diplomatique » qui a, de fait, traité les opinions publiques en quantité négligeable, alors même qu'elles ne peuvent plus être dissociées du cours des événements dans leurs pays. Avec le développement et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication, la démocratisation des opinions s'est inscrite de plus en plus dans le cours de l'histoire immédiate.

Un autre rendez-vous manqué par la France sur le continent, celui de la diversification des partenariats extérieurs, entreprise par la plupart des pays africains au cours des années 90. En s'affranchissant du pacte post-colonial qui sous-tendait une bilatéralité exclusive avec la France, les États francophones d'Afrique ont foncièrement transformé leur positionnement géopolitique sur la scène internationale. Cette étape de leur histoire post-indépendance, qui marque la fin des « liens privilégiés » avec la France, produit mécaniquement ses effets sur les politiques économiques conduites dans ces pays, de même que sur les évolutions de leurs options diplomatiques, voire géostratégiques.

UNE BRÈCHE OUVERTE POUR LA RUSSIE

Au cours des trois dernières décennies, la France a continué obstinément de regarder l'Afrique avec les lunettes d'un passé qui n'a cessé de s'éloigner. Les nouveaux partenaires tels que la Chine, l'Inde, le Japon, la Russie, la Turquie ou les Émirats arabes unis, se sont engagés dans la défense de leurs intérêts sur le continent, en s'inspirant des conjonctures géopolitiques de l'actualité. Face à ces nouvelles concurrence, une France, prise de court, s'interrogeant cycliquement sur la meilleure manière de conserver ses parts de marché,

sans réellement prendre en compte les mutations et les nouvelles dynamiques à l'œuvre sur le continent. Dans un contexte de compétition – économique notamment – entre les puissances étrangères présentes sur le continent, la France est apparue, par endroits, comme un maillon faible, particulièrement vulnérable et exposée aux assauts des plus hostiles des rivaux.

Au regard de ces différents repères, on peut comprendre comment la France a, au cours des trente dernières années, « décroché » de l'évolution des opinions sur le continent. C'est dans ce temps historique qu'une distanciation s'est accentuée entre la politique africaine de la France et les opinions publiques le moins concernées par cette politique exclusivement régentée, selon eux, par Paris et des dirigeants africains, eux-mêmes distants de leur concitoyens, et pour la plupart contestés.

L'engagement de la France dans la question sécuritaire dans le Sahel et en Centrafrique a consacré une rupture, plutôt que de sceller une nouvelle ère d'un partenariat franco-africain. À partir de l'année 2012 et l'intervention de Serval au Mali, l'implication de l'armée française dans la lutte contre le terrorisme a fini par se révéler comme l'ultime épisode d'une relation franco-africaine invisiblement minée par divers facteurs historiques, politiques et géopolitiques. En décembre 2013, Paris décide de déployer en Centrafrique une autre opération dénommée Sangaris,

au motif imprécis d'une lutte contre « la faillite totale de l'ordre public, l'absence de l'État de droit et les tensions interconfessionnelles ». La fin de la mission de Sangaris sera brutalement annoncée en 2016 par François Hollande, sans que l'on en saisisse exactement le bilan dans un Centrafrique toujours en proie à une alarmante crise sécuritaire. Globalement, l'opération Sangaris restera dans les mémoires comme un non-sens stratégique, dont Paris n'a jamais su expliciter les tenants et les résultats.

C'est dans cette brèche ouverte que s'est engouffrée la Russie, sollicitée par le dirigeant centrafricain Ange-Faustin Touadéra en 2018. Deux ans plus tard, ce dernier déclare que « les positions diplomatiques de la République Centrafricaine s'alignent désormais sur celles de Moscou ». Le Centrafrique devient pour la Russie, non seulement, une porte d'entrée en Afrique sub-saharienne, mais un laboratoire de ses opérations d'influence à travers le continent. En plus d'un soutien militaire sous-traité par le groupe Wagner, Moscou initie et finance une vaste campagne de désinformation, singulièrement dirigée contre la France, et pilotée par des médias assermentés et autres associations dites de la « société civile ». Les fermes à trolls sont animées par des Centrafricains soutenus, en la matière, par des experts de Wagner. La même architecture sera reproduite plus tard au Mali et au Burkina Faso, avec une possible extension à l'ensemble de la région ouest-africaine. Voici venu le

temps des manifestations de rue contre la France qualifiée de « puissance impérialiste et colonialiste », rendue coupable de tous les maux qui accablent l'Afrique. Les slogans foisonnent, peignant la France comme l'auteur d'obscur complots en vue de « piller le continent », quand il ne s'agit pas d'éliminer les Africains de la surface du globe. À Bangui, Bamako, Ouagadougou, Niamey, des manifestants brandissent le drapeau de la Russie pour célébrer ce « nouveau partenaire ». Moscou devient le dispensateur de toutes les solutions et le guérisseur de toutes les blessures infligées par la France. Les plus exaltés ajoutent au drapeau russe celui de la Corée du Nord, appelée elle aussi en renfort, pour parachever le rejet de la France.

Cette conflictualité que la France n'avait pas anticipée a été rendue possible par une conjonction de plusieurs facteurs. C'est la rencontre entre les ambitions d'influence d'une Russie signant son « retour » dans la géopolitique mondiale, et des opinions africaines travaillées depuis des années par de multiples motifs de désenchantement à l'égard de leurs classes politiques et du système qui les entretient. Mais il faut se garder de ranger ces réactions dans le seul domaine de l'indémontrable ressentiment. Nombre de contentieux silencieux ont considérablement entaché l'image de la France aux yeux des opinions africaines au cours des dernières décennies. Ce sont les comptes – politiques, souverainistes, systémiques, psychologiques – non ou mal

soldés de la décolonisation, et, plus récemment, les maladresses et les zones d'opacité qui ont marqué l'engagement militaire dans le Sahel. On pourrait également signaler une diplomatie dont le caractère illisible a été souvent souligné. Source de tensions et de rancœurs aussi, les rapports entre les services consulaires français et les populations dans les pays concernés. Avec l'ombre portée des politiques migratoires orientées, assorties de discours vexatoires envers les Africains.

UNE GUERRE QUE LA FRANCE N'A PAS VU VENIR

À une époque de circulation en temps réel et en masse de l'information, ces divers éléments ont fini de coaguler les griefs envers une France perçue comme une entité duplice qui s'emploie, sur son sol, à faire fi des liens historiques avec l'Afrique francophone, tout en considérant cette dernière comme un espace d'exercice de son influence. Alors que le feu couvait, il aura suffi à la Russie de souffler sur les braises pour que jaillisse le concert des rancœurs recuites, des condamnations et des contentieux réanimés. Aux Africains enclins à convoquer dans le débat public les affres du néocolonialisme, la Russie a fourni, là où cela était possible, le protocole de la haine envers la France.

Dans cette configuration conflictuelle, plusieurs foyers d'actions distincts, mais concomitamment agissants : une Russie qui, tout en défendant ses intérêts, vise à s'appuyer sur l'Afrique pour mener son combat contre l'Occident, mais aussi contre les systèmes démocratiques partout où se manifeste leur émergence ; une opinion africaine qui, à la faveur des crises en cours dans certains pays, exprime plus fortement des revendications latentes et insatisfaites, tout en pointant les contentieux coagulés avec l'ex-puissance coloniale ; les régimes du Sahel issus de putschs, ou celui de Centrafrique en pleine dérive autocratique, qui ont trouvé avec la Russie une alliée objective pour soutenir leurs contestables pouvoirs ; et enfin, des opportunistes d'un genre nouveau, tirant divers profits de cette situation, et qui ont fait des réseaux sociaux un champ de bataille. Une conjonction de facteurs, sans précédent. Une alliance des revanches...

C'est une guerre que la France n'a pas vu venir, et dont elle se serait bien passée. Une guerre à laquelle elle n'était pas préparée. Paris a bien trop longtemps sous-estimé et sous-évalué le phénomène. La conjugaison des déconvenues dans le Sahel et la survenue de la guerre en Ukraine a provoqué une mise en alerte des autorités françaises. Toutefois, comment distinguer la rationalité des revendications intelligibles de certains citoyens africains des manœuvres diligentées par les acteurs d'une guerre informationnelle visant à

satisfaire des intérêts occultes ? L'accélération des événements dans le Sahel a révélé à quel point la France avait du retard à rattraper, en termes de « riposte » à cette guerre informationnelle qui la vise particulièrement. En juin 2021, Paris décide de geler son aide budgétaire au Centrafrique, soulignant à cette occasion « le comportement des autorités centrafricaines vis-à-vis de la France, qui est la cible d'une campagne de désinformation massive en Centrafrique. Les Russes n'y sont pas pour rien, mais les Centrafricains sont au mieux complices de cette campagne ». Les choses étant ainsi dites, quelles ont été les réponses produites par Paris face à ces manipulations de l'information, les mêmes qu'il dénoncera ensuite au Mali, Burkina Faso, Niger ? En avril 2022, alors qu'elle s'apprête à se retirer du Mali, l'armée française est accusée par la junte au pouvoir de violation de l'espace aérien malien et d'espionnage. Dans le même temps, des informations font état d'un charnier dans la commune de Gossi, attribué aux éléments français. En réaction, l'armée française rejette toutes ces accusations et dénonce le « faux charnier », avec à l'appui une vidéo montrant des mercenaires russes du Groupe Wagner s'activant à enterrer des corps dans l'endroit désigné. Le porte-parole de l'armée française, le colonel Pascal Ianni déclare : « Nous avons évité une attaque informationnelle majeure. Elle a été déjouée de peu. Si nous n'avions pas réussi à capter ces images, on aurait accusé les forces françaises de crimes de guerre. Que

personne ne se trompe, nous continuons à nous battre contre la désinformation... »². Pour autant, cette riposte ponctuelle n'empêchera pas la propagation au sein de certaines opinions du narratif selon lequel la France, plutôt que de lutter contre le terrorisme, « arme et finance les terroristes ». Un propos devenu viral, faisant fi de la mémoire des soldats français qui ont payé de leur vie la lutte contre les Groupes armés terroristes (GAT).

Toutefois, une stratégie de réaction au coup par coup suffit-elle à contrer la désinformation, cette « guerre sans fumée », comme la définissait l'ancien dirigeant chinois Jiang Zemin ? Début 2024, les autorités françaises ont révélé au public les attaques informationnelles de la Russie dans l'Hexagone. Déjà, en 2017, après son accession à la présidence, Emmanuel Macron avait déploré ces pratiques à l'occasion d'une visite de Vladimir Poutine à Paris. Attaquée sur son propre territoire, la France, tout en souscrivant au Plan d'action contre la désinformation de l'Union européenne, a initié un certain nombre de dispositifs pour faire face aux menaces hybrides et aux campagnes hostiles d'influence³. En 2023, Emmanuel Macron

a placé la lutte contre la désinformation au rang des priorités stratégiques dans son pays. S'agissant du dossier africain, la question se pose de savoir quels seraient les outils idoines, dans le cadre d'un État de droit, pour contrer les effets de la guerre informationnelle qui a déjà causé à la France de sévères déconvenues politiques, militaires et diplomatiques. Face au flux de désinformation où le scrupule n'est pas la règle, faut-il user de méthodes similaires ? En somme, serait-il pertinent de contrer le mensonge avec son jumeau ? Ce n'est certainement pas ainsi que la France pourrait relever le défi de cette guerre. La bataille de l'information étant fondamentalement celle de l'opinion, quelles actions pertinentes pourrait produire Paris face à la phase dépressive que traversent actuellement ses relations avec certains partenaires historiques d'Afrique francophone ? Plutôt que des ripostes mécaniques à une guerre à laquelle Paris n'est pas préparé, la réponse politique pourrait être davantage adaptée à la nature et aux facteurs de cette conflictualité.

Depuis des décennies se pose la question d'une nécessaire « banalisation » des relations entre la France et ses ex-colonies. Comment rendre ces relations ordinaires et affranchies de toute charge passionnelle et des contentieux persistants ? La volonté d'une « rupture avec les mauvaises pratiques du passé » exprimée, puis réaffirmée depuis François Mitterrand jusqu'à Emmanuel Macron, n'a mani-

2 - *Le Monde*, édition du 7 juin 2023.

3 - Notamment : Viginum (service de protection contre les ingérences numériques), Commandement Cyber (lutte informatique défensive, offensive et d'influence), Sous-direction de la veille et de la stratégie (mise en place depuis 2022 au ministère des Affaires étrangères).

festement pas produit les résultats escomptés. Peut-être en l'absence d'un véritable *aggiornamento* des relations post-coloniales. Peut-être aussi parce que, pour produire la « rupture » souhaitée et réinventer les termes d'un contrat, l'affaire ne pouvait dépendre de la seule initiative française. Il aurait fallu que les deux parties contractantes manifestent, dans une temporalité identique, leur volonté commune de s'atteler, de concert, à ce chantier de la « rupture ».

Il y a un an encore, à la veille d'une tournée en Afrique, Emmanuel Macron, héritier des rendez-vous antérieurs manqués entre son pays et ses partenaires africains, proposait une « refondation » des relations avec l'Afrique. Un discours devenu inaudible, tant la fracture est devenue profonde entre les opinions africaines et la France. Selon Paul Melly, chercheur au Centre d'études sur les affaires internationales Chatham

House, « Emmanuel Macron est sans doute celui qui, par rapport à ses prédécesseurs, a eu l'ambition la plus large, mais il s'est toutefois heurté à une réalité : la défiance bien ancrée de la jeunesse urbaine et d'une partie des élites intellectuelles et médiatiques en Afrique de l'Ouest ». La réponse politique passe aussi par la nécessité de porter un regard juste sur l'Afrique telle qu'elle se présente aujourd'hui. Mars 2023, l'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch estimait, dans une interview au quotidien *La Croix* que « pour renouveler notre rapport à l'Afrique, il faudrait commencer par vraiment la connaître ». Il est vrai que malgré une proximité forgée par l'histoire, l'on entend souvent des Africains dire que « nous connaissons mieux la France qu'elle ne nous connaît ». Autant dire qu'une « refondation » des relations entre la France et ses partenaires d'Afrique devrait procéder d'une véritable révolution culturelle ■

DANS LE MONDE ET DONC EN AFRIQUE, IL EST AUJOURD'HUI IMPOSSIBLE D'ÊTRE POPULAIRE SANS ÊTRE POPULISTE

Il porte un regard libre sur le malaise post-colonial. Elgas place la France face à ses responsabilités mais s'affranchit résolument des surenchères identitaires. Dans un contexte de regain planétaire du populisme, il dénonce la confiscation du débat et la mise au pilori de toute voix discordante. Pour lui, le temps doit venir d'une histoire commune enfin assumée.

El Hadj Souleymane GASSAMA, dit Elgas

Journaliste, écrivain, sociologue¹

(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - Près de 65 ans après les indépendances, il existe toujours sur le continent et plus généralement en Afrique francophone une revendication de souveraineté. Ce phénomène n'est-il pas paradoxal ?

Elgas - Non, il n'est pas paradoxal. Il est à inscrire dans une perspective très longue. Il y a toujours eu un soupçon d'indépendances incomplètes. Dans beaucoup de

pays africains, l'indépendance a été entre guillemets « octroyée ». D'autres pays ont connu une forme de guerre de libération, avec la survivance coloniale sous plusieurs formes dont l'emblème reste la Françafrique. Il a persisté au sein des élites, mais également dans les forces morales, spirituelles et religieuses, le sentiment

1 - Auteur de l'ouvrage *Les bons ressentiments, essai sur le malaise post-colonial*, Éditions Riveneuve.

qu'on était encore dans une forme de domination surnoise, avec l'aiguillon d'un héritage colonial qui est très ancré et qui s'appelle l'école, la langue française notamment. Avec tous ces éléments-là, a prospéré l'idée d'une indépendance partielle qu'il fallait reconquérir. Quand on regarde ces 65 ans, le discours a toujours été présent, structurant intellectuellement, de la nécessité de rompre avec l'enveloppe coloniale, de gagner une indépendance réelle.

C'est une forme d'énergie qui n'a jamais disparu avec un autre aspect, moins structurel, plus conjoncturel, qui est que ces États africains connaissent une histoire assez compliquée en termes de développement ; ils ont des problèmes sociétaux, des problèmes économiques, des problèmes sociaux très lourds. Bon an mal an, on arrive à vouloir expliquer aussi ces échecs des indépendances par la survivance coloniale dans plusieurs formes. Il faut comprendre ce phénomène dans ces deux perspectives.

RPP - La nouvelle génération de néopanafricanistes présente la France comme l'obstacle principal, parfois même comme l'unique obstacle à cette souveraineté réelle. Ils semblent pourtant parfois prêts à se précipiter dans d'autres bras. Est-ce que là, il y a un paradoxe ?

Elgas - Oui, là il y a un paradoxe, mais une fois encore, si l'on s'inscrit dans une perspective historique, il n'y a aucune forme de nouveauté. Prenez l'exemple dans les

années 50 de la première Fédération des Étudiants d'Afrique Noire en France, (FEANF). Elle a été le bastion de revendications, elle a constitué une pépinière qui a nourri les pays africains, les syndicats, en termes de profils importants qui vont marquer l'histoire du continent. Les slogans étaient déjà radicaux. Ils étaient d'ailleurs beaucoup plus radicaux que ceux que l'on entend aujourd'hui dans la bouche de ce qu'on appelle les néopanafricains, parce que à l'époque, la lutte était adossée à une forme d'idéologie, inscrite dans une perspective marxiste. Ils expliquaient qu'il fallait une rupture nette avec la France et ça les conduisait même à s'ouvrir vers la Chine, à aller vers ces influences-là ; n'oublions pas qu'une bonne partie des dirigeants africains ont été formés en URSS.

Quand on voit ce qui se passe aujourd'hui, on pourrait recourir à cette phrase connue : « l'histoire se répète toujours deux fois, la première fois en tragédie et la deuxième fois en farce ». C'est exactement ce qui se produit. À la différence de cette filiation qui a été riche, dont le combat pouvait s'expliquer aussi par le contexte, les néopanafricains sont dans une forme de haine, de détestation, de ressentiment et surtout de facilité. C'est un sujet sur lequel on recrute assez facilement des admirateurs dans la poudrière des réseaux sociaux ; c'est une forme de rente. C'est tellement facile d'expliquer que tous les problèmes du continent sont à rattacher à cette forme de tutelle coloniale persistante. C'est fac-

tuellement faux, mais à mesure qu'on le démontre dans un monde où les fausses informations survivent même aux vérifications les plus factuelles, on voit qu'il y a quelque chose de structurant dans l'histoire, qui revient toujours, un invariant, c'est la lutte contre la colonisation et la nécessité d'une forme de rééquilibrage et de rupture.

Maintenant, il y a des acteurs qui sentant justement cet invariant essaient de l'exploiter de façon très malveillante, de façon très orientée, d'une façon rancunière et c'est ce qu'on voit avec les néopanafricains, qui n'ont pas la richesse du corpus idéologique et qui sont dans un opportunisme de mise en scène, où ils sont eux-mêmes les enjeux, davantage que l'état du continent, qui n'est pas reluisant.

RPP - Dans votre ouvrage *Les bons sentiments*, vous évoquez ce malaise post-colonial en estimant qu'il est possible de le dépasser. Quelles sont les recettes pour arriver à une forme, sinon de réconciliation des mémoires, en tout cas de dépassement de la partie tragique et douloureuse de notre histoire commune ?

Elgas - Il n'y a clairement pas de recette, encore moins de recette miracle. Il faut juste qu'il y ait un exercice que les protagonistes, de façon absurde, rechignent jusqu'à présent à faire : affronter ses propres démons et ses propres placards, affronter justement la laideur de l'histoire, affronter

le malaise que cela peut susciter afin de provoquer une prise de conscience et une volonté de construire en crevant l'abcès. C'est pourquoi on a toujours pensé que dans cette relation, les pays occidentaux, en l'occurrence la France, devait faire beaucoup plus ; on a estimé que le problème venant de la France elle devrait être la seule au-devant de la scène, à assumer ses responsabilités, ce que je trouve parfaitement aberrant. Une relation se construit à deux et ces pays africains ne sont pas irréprochables, loin de là ; d'ailleurs on utilise parfois cette mémoire coloniale pour masquer les propres échecs des Africains. Je pense que tenir les deux bouts, c'est quelque chose d'essentiel. On n'arrive pas à la faire.

Il n'y a peut-être pas de recette, mais il y a une piste. Je ne sais pas s'il y a une garantie de succès au bout, mais cette piste peut consister à porter un regard sur l'histoire de façon assez frontale, de façon assez sincère, voir quelles ont été les responsabilités françaises, essayer de les corriger par un discours de vérité, mais aussi identifier les échecs africains, les opportunistes, tous ces récits parfois mensongers et toute cette façon parfois de se défausser sur la France ; il nous faut aussi réussir à dire cette vérité-là.

Il me semble qu'il y a un déséquilibre et une asymétrie dans le rapport qu'on a face à ces deux vérités. C'est ce qui explique le caractère lancinant de ces débats qui tournent en rond. On évite à chaque fois les

problèmes les plus brûlants. J'ai essayé de rappeler dans mon livre que tous les gens qui ont entrepris de tendre un miroir aux Africains pour situer leurs responsabilités ont été cloués au pilori, traités de traîtres, traités d'aliénés ; d'une certaine manière ils étaient considérés comme des suppôts de l'Occident, avec des termes très violents. Donc on a tué la capacité interne dans les pays africains à avoir des débats opportuns tout en référant toujours la question de l'état du continent à la seule question coloniale. On biaise d'une certaine manière toute perspective de débat fécond par cet acharnement, par cette obsession qui, s'il ne faut pas la nier, ni nier son importance, n'est pas la seule source des problèmes et des malheurs africains.

RPP - Les diasporas peuvent-elles jouer un rôle spécifique de passerelle ?

Elgas - Le panafricanisme est né dans la diaspora, dans les congrès, en Angleterre à Manchester par exemple il y a eu un congrès important. Elles peuvent être des passerelles mais elles sont dans le déchirement aussi identitaire. Elles sont dans l'écartèlement entre la projection, l'espoir et la réalité parfois d'un ancrage et puis la multiplicité des identités. La diaspora a un poids économique, un poids social, un poids culturel mais il ne faut pas que la diaspora aliène le calendrier africain parce que la réalité des sujets de la diaspora n'est pas forcément la réalité des sujets sur le continent.

RPP - L'Occident est plus généralement mis en cause aujourd'hui, ses valeurs, parfois au nom de la tradition, au nom de la culture. À vos yeux les cultures africaines s'opposent-elles à la notion d'universalisme ?

Elgas - C'est une question très sensible. C'est une question aussi à replacer dans une forme de contexte, pour trouver un contre-récit au récit universaliste, dominateur, d'une certaine manière aussi aliénateur, qui a considéré l'Occident comme l'épicentre des valeurs. Les Lumières ont exercé un formidable pouvoir pour les Droits de l'Homme, mais les Lumières ont été dévoyées et ça a d'ailleurs fondé l'entreprise coloniale de domination. C'est ce débat qui se pose aujourd'hui dans le monde post-colonial et le monde décolonial. Le monde post-colonial admettait la valeur des Lumières mais ne critiquait que son dévoiement, alors que la pensée décoloniale, parfois dans ses franges les plus extrêmes, vient faire une forme de *tabula rasa* sur les vertus des Lumières. En guise de contre-récit face à cet universalisme, on se réfugie dans la glorification d'une forme de tradition. Jean-François Bayart a écrit à cet égard un article très intéressant « Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? »². Il montre toutes les incohérences justement

2 - Jean-François Bayart, « Les études postcoloniales, une invention politique de la tradition ? », *Sociétés Politiques Comparées - Revue Européenne d'Analyse des Sociétés Politiques*, n°14, avril 2009.

de présenter la tradition comme une forme de valeur endogène qui a toujours cheminé avec l'histoire africaine, parce que toute tradition par essence est une forme de construction.

À ce titre, l'Afrique ne fait pas exception. Elle n'a aucune forme de pureté en termes de valeurs. Tout est construction, tout est influence, tout est mélange et donc rêver d'une forme d'Afrique virginale, c'est aussi donner le la à des idées qui sont le stade premier, d'une certaine manière, de l'inversion du racisme, même si en termes de défense, cela peut avoir une forme de vertu.

La question des traditions et des valeurs ne se présente pas uniquement dans la perspective nord-sud. En Europe actuellement, Vladimir Poutine et sa Russie critiquent beaucoup l'élite occidentale, facteur à leurs yeux de dégénérescence. Les mœurs occidentales y sont considérées comme une forme de destruction des unités familiales et parentales. Ces débats existent partout dans le monde. Il y a ainsi une forme d'énergie, de révolution conservatrice qui traverse le monde et qui fait escale bien sûr en Afrique. Ces sujets ont aussi existé en Occident et continuent d'exister. On peut citer l'exemple du mariage gay. Pendant des mois voire des années, la Manif pour tous s'est opposée justement à des valeurs considérées comme des valeurs de dégénérescence, de capitulation par rapport à des fondamentaux familiaux.

C'est pourquoi dans cette forêt très vaste, il faut naviguer de façon très sensible et essayer d'être juste. Le discours sur la tradition, sur le retour à des valeurs, a toujours été instrumentalisé par des forces régressives qui croient en une histoire figée, où les identités comme le dit Amin Maalouf sont des « identités meurtrières »³ dans leur essence, figées sans transformation ; il faut expliquer cela, rappeler que, quelle que soit l'origine, forces religieuses, forces politiques, on a toujours entendu ce discours-là sur un retour à des valeurs supposément africaines, valeurs que l'on n'arrive toujours pas à définir précisément.

RPP - On assiste depuis quelques mois à une régression avec toute une série de coups d'État, qui ont semblé recueillir, au moins dans les premiers temps, une forme de soutien des populations. À l'inverse le Sénégal vient de faire la démonstration que la rupture pouvait passer par les urnes. Est-ce que ce pays peut avoir une valeur d'exemplarité pour le reste du continent ?

Elgas - Oui, très clairement je pense que dans cette Afrique malade des transitions politiques, ce qui s'est produit au Sénégal n'est pas tellement bon pour la chapelle des propagateurs des vertus des coups d'État. Je ne parlerais pas de régression, je pense que là aussi il faut mettre à distance raisonnable ce qui s'est passé. Le Mali, le

3 - Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Grasset, 1998.

Burkina Faso et le Niger ont en commun d'être des pays qui ont connu dans leur histoire 17 coups d'État. Donc la transition démocratique fait plus office d'exception que de règle dans ces pays. On est dans des modalités finalement qui n'ont pas changé et donc on ne peut pas à cette aune-là parler de régression. On est plutôt sur quelque chose de commun. C'est pour quoi personnellement je n'ai pas compris toute cette volée de bois vert, ces réactions outrées. La seule chose qui a changé récemment, c'est que ces nouvelles juntes au pouvoir ont surfé pour se légitimer sur un discours porteur, anti-français. Je dis discours parce qu'il s'agit d'une rhétorique, pas d'un sentiment.

Je note d'ailleurs que cette rhétorique s'es-souffle. La liesse qui accompagne l'accession de ces pouvoirs se délite. Très vite la réalité du pouvoir montre les limites de ce genre de transition. Il y a un désir démocratique fort. Il appartient justement aux acteurs de pouvoir capter ce désir, de pouvoir le transformer. L'avantage du Sénégal, c'est que la démocratie, même incomplète, a des bases, des acquis qui ont parfois été mis à mal mais qui résistent. À coup sûr le Sénégal est un contre-exemple. Il démontre la capacité de sa démocratie à s'enraciner, à se développer et à prospérer. C'est une très bonne nouvelle pour tous les démocrates par le monde et heureusement une mauvaise nouvelle pour tous ces gens qui nous disaient que la démocratie n'était pas une valeur africaine.

RPP - Au Sénégal aussi, certains ont pu évoquer une forme de populisme dans le discours de campagne du PASTEF. Est-ce qu'aujourd'hui dans le monde d'une manière générale, et donc en Afrique, on peut être populaire sans être populiste ?

Elgas - Les nouveaux dirigeants sénégalais ont surfé sur un vent contextuel, un vent régional, un vent mondial, où le populisme porte. Ils ont joué sur cela mais les premiers jours au pouvoir ont montré des mots plus fédérateurs. Ils sont en train de rentrer d'une certaine manière entre guillemets « dans le rang », parce que la réalité du pouvoir n'est pas la réalité de sa conquête, donc il faut toujours s'ajuster.

Mais il y a une réflexion plus globale à mener sur le fait qu'aujourd'hui on peine à trouver, à l'échelle du monde, un leader politique dont l'offre est parfaitement rationnelle, crédible, mesurée et nuancée, pleine d'espoir, positive pour le monde, qui puisse être populaire. À l'échelle du monde, ça n'existe pas. Les profils qui drainent les foules, les profils justement qui sont aimés, admirés, qui sont salués, sont des profils parfaitement populistes, qui adoptent des discours cassants, des discours radicaux, avec l'exaltation parfois de formes de fierté nationale.

Cette réflexion globale démontre bien qu'il ne faut pas singulariser l'Afrique, la sortir de la marche du monde ; elle per-

met de montrer que l'énergie globale qui traverse le monde, qui est une énergie assez funeste, fait escale aussi sur le continent et ça c'est très problématique. On est dans une phase où on a l'impossibilité d'être populaire sans être populiste. Alors que quand on a des points de comparaison avec l'histoire, on a plusieurs hommes politiques justement dont l'offre politique pouvait être parfaitement balancée, parfaitement claire, sans exalter les fiertés nationales et qui pouvaient avoir une grande aura nationale mais aussi internationale. Nous n'avons pas dans l'ordre politique aujourd'hui quelqu'un qui puisse

incarner cela à l'échelle locale et à l'échelle internationale et c'est une question problématique.

Je pense que cette bascule annonce peut-être le cycle tempétueux dans lequel nous entrons tous, où il faudra le supporter sans doute pour quelques années ou quelques décennies, avant de revenir à une politique qui intègre des éléments essentiels à la fois pour la politique, le monde intellectuel, mais le monde social, c'est-à-dire la mesure, la nuance, l'espoir et envisager le monde finalement comme une forme de terre promise et de fête ■

WAGNER EN CENTRAFRIQUE, UNE TRAGÉDIE AFRICAINES

Depuis 2017, le groupe Wagner désormais rebaptisé Africa Corps a pris possession de la Centrafrique. Sous couvert de protection, une nouvelle forme de colonisation qui ne dit pas son nom...

Martin ZIGUÉLÉ

Ancien Premier Ministre de Centrafrique
Président du MPLC - Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

« Timeo Danaos et dona ferentes », « Je crains les Grecs, même lorsqu'ils apportent des cadeaux » : la phrase de Virgile dans l'*Énéide*, en référence au cheval de Troie introduit comme cadeau dans la ville assiégée, en réalité rempli de combattants hostiles, fait inexorablement penser au drame que traverse la République centrafricaine : de la promesse de protection au protectorat !

Pour comprendre cette effroyable dégringolade, il faut revenir à l'histoire. Ancienne colonie française de l'Oubangui-Chari, le pays est rebaptisé et proclamé République centrafricaine le 1^{er} décembre 1958 par l'Abbé Barthélemy Boganda. Il s'inscrit

dans le cadre de la Communauté française proposée par le général de Gaulle. Un premier drame majeur marque la gouvernance : le 29 mars 1959, soit un an et demi avant l'obtention de l'indépendance le 13 août 1960, le Président Boganda périt dans un accident d'avion, au retour de la ville de Berberati où il était allé implanter le drapeau de la nouvelle République.

Sa disparition révèle la très grande carence du pays en hommes aptes à lui succéder pour mener à terme son combat pour l'indépendance et pour la fondation d'une Afrique centrale unie sinon fédérale. Ses jeunes collaborateurs s'affrontent dans une guerre de succession qui hypothèque la

construction du nouvel État. La prise du pouvoir par le Colonel Bokassa le 1^{er} janvier 1966, inaugure une longue période d'instabilité. En 63 ans d'indépendance, la RCA a ainsi subi cinq coups d'État, des dizaines de tentatives de putschs, trois mutineries militaires et trois rébellions ; la dernière en date sert pour le pouvoir actuel de justificatif à la présence depuis 2017 des mercenaires du Groupe Wagner¹ dans le pays. 63 années d'une soi-disant indépendance donc, mais seulement 16 années de pouvoir civil constitutionnel !

Au cours de sa tumultueuse histoire récente, la République centrafricaine a en réalité toujours été une terre fortement visitée par des forces militaires étrangères. Sur le plan multilatéral, plusieurs forces sont intervenues dans le pays, à la demande des pouvoirs successifs : les forces de la MISAB pour mettre fin aux mutineries de 1993-1996, les forces de la CEMAC puis celles de la CEEAC (FOMAC). Les forces de la MINUSCA sont présentes depuis 2014. Sur le plan bilatéral, outre les Sud-Africains sous François Bozizé, puis les Tchadiens, les Libyens et encore les Tchadiens sous le Président Patassé, les bases militaires françaises de Bouar au nord-ouest du pays et de Bangui la capitale en place sous la colonisation, n'ont été fermées qu'en

1966 à la demande du Président Bokassa. Réouvertes en 1979 dans le sillage de l'opération française Barracuda qui amènera David Dacko au pouvoir, elles seront à nouveau fermées lors de la présidence Patassé par les autorités de cohabitation alors au pouvoir en France, Jacques Chirac et Lionel Jospin.

La dernière intervention de la France date de 2013, sous mandat des Nations Unies, dans le cadre de l'opération Sangaris. L'objectif est alors de faire face à la Coalition SELEKA, pacifier le pays et permettre un déroulement satisfaisant des élections générales de 2015-2016, à la fin de la présidence de transition de Catherine Samba-Panza. Le jour de la prestation de serment du nouveau Président, Jean-Yves Le Drian, ministre français de la Défense, annonce le départ de la mission Sangaris. Cette décision souveraine de la France ne pouvait qu'entraîner des conséquences graves pour le pays, tant la capacité d'action et de dissuasion de Sangaris était unanimement reconnue.

PSEUDO-CONSEILLERS MILITAIRES ET VRAIS MERCENAIRES

Dans la recherche d'une alternative au départ des troupes françaises, le gouver-

1 - Wagner est remplacé depuis fin 2023 par un nouveau label, Africa Corps, désormais présenté comme partie intégrante d'une structure du ministère de la Défense russe.

nement centrafricain conclut un Accord de Défense avec la Fédération de Russie, le Rwanda et l'Angola. Je me prononce alors en faveur de ces trois accords, en soutien à la démarche du pouvoir dans un contexte de restructuration et de renforcement de l'armée, afin d'assurer efficacement sa mission de sécurisation et de lutte contre les rebelles qui déstabilisent le pays.

Dans le cadre de ces accords prévoyant une coopération d'État à État, la Fédération de Russie met dès 2017 à disposition de la RCA des « conseillers », présentés comme des militaires de l'État russe. Ces « conseillers » instructeurs participent à la protection des plus hautes personnalités de l'État et la formation des soldats centrafricains sur le site de l'ancienne cour impériale de Berengo, l'ancienne résidence de Jean Bedel Bokassa. Cette présence, initialement considérée comme celle des « Russes », suscitait des réactions diverses et pas forcément négatives au sein de l'opinion.

En décembre 2020 et janvier 2021, les « conseillers russes », appuyés par des soldats rwandais, des casques bleus de la MINUSCA et des Forces Armées Centrafricaines (FACA) connaissent un premier succès : ils empêchent les forces rebelles de la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) dirigées par l'ancien Président François Bozizé de prendre Bangui. La population de

la capitale, traumatisée par une histoire violente, salue cette victoire. Leur popularité s'accroît alors même qu'à partir de janvier 2021, ces troupes reconquièrent la quasi-totalité du territoire, rétablissant un niveau de contrôle de l'espace national perdu depuis longtemps et que les précédentes missions militaires bilatérales et multilatérales n'avaient pas été en mesure d'atteindre.

Ces indéniables résultats militaires achèvent de convaincre le pouvoir que le médicament Wagner est le remède miracle. Après avoir longtemps nié la présence de mercenaires, le pouvoir est totalement décomplexé pour organiser des marches de soutien aux Wagner, mais aussi contre les « Occidentaux » en général et la MINUSCA en particulier. Surprise et paniquée, la communauté internationale restera coite devant un rouleau compresseur russo-wagnérien, à la fois grisé par la rapidité de ses succès militaires devant des rebelles peu équipés et mal organisés, et surpris de sa nouvelle toute puissance politique.

Le vent tourne en faveur de Wagner de manière manifeste avec la dénonciation des accords d'assistance militaire de l'Union européenne (EUTM), et de la France, par le départ de la force logistique française en appui à la MINUSCA (ECOLOG), puis par les nombreuses restrictions imposées aux actions de la MINUSCA sur le terrain.

DOMINATION POLITIQUE ET SPOLIATION ÉCONOMIQUE

Cette emprise sera progressive, systémique et globale : elle couvre à la fois le champ sécuritaire, politique, économique et de la communication. Le groupe Wagner en République centrafricaine ne s'apparente en rien à une bande de braves mercenaires excentriques et exotiques, nostalgiques de l'époque coloniale ou post-coloniale à la Bob Denard, venus faire un « coup » et repartir la fleur au fusil. Il s'agit d'un modèle de domination et de capture d'un pays, pensé et achevé dans toutes ses composantes, initié par un État puissant, et qui permet à ce dernier de mener des actions de colonisation d'un État faible, sans exercer de responsabilité juridique.

Sur le plan sécuritaire, la présence des responsables de Wagner comme conseillers à la Sécurité du Président de la République et des responsables opérationnels à l'État-major des Forces Armées Centrafricaines – FACAS –, est un fait sans précédent. Ils sont à l'initiative d'actions de terrain, où plus d'une dizaine d'emprises militaires des Wagner fonctionnent de manière autonome, et se sont approprié la chaîne de commandement de l'armée. Des mercenaires russes procèdent à l'arrestation d'officiers supérieurs centrafricains comme en 2012 à Ndélé, et en janvier

2024 à Bouar. Ils se livrent à des exactions, tortures, parfois meurtres sur les soldats des FACAS, amplement commentés dans la presse locale et dans les rapports des experts internationaux.

Sur le plan politique, l'emprise est encore plus prégnante : dans une interview à la *Voix de l'Amérique*, l'ancienne Présidente de la Cour constitutionnelle, Danièle Darlan a révélé publiquement avoir reçu la visite dans son bureau de deux responsables de Wagner à Bangui, venus lui demander les voies et moyens de modifier la Constitution du 30 mars 2016 sur le nombre et la durée des mandats présidentiels. Ils se sont heurtés au caractère non modifiable de ces dispositions. Malgré cela, leur intrusion dans la Loi fondamentale du pays a prospéré jusqu'à la mise en place de la nouvelle Constitution du 30 août 2023 qui porte la durée du mandat présidentiel de 5 à 7 ans, sans limitation de nombre, avec inclusion de dispositions sur une prétendue « centrafricanité d'origine », permettant d'écarter de potentiels concurrents binationaux de la prochaine élection présidentielle.

Wagner impose de fait les institutions d'un pays théoriquement souverain. Sous son impulsion, cette Constitution renforce les pouvoirs du Président de la République qui devient un monarque à vie, tandis que toutes les autres institutions de l'État sont affaiblies. Cette entreprise de démolition de la jeune et fragile dé-

mocratie centrafricaine s'effectue dans un climat de harcèlement des oppositions politiques. Des tentatives de dissidences sont ouvertement encouragées par le pouvoir au sein des principaux partis d'opposition ; les poursuites judiciaires se multiplient contre les opposants, accompagnées d'appels au meurtre par des hauts responsables de l'État.

Exercer des fonctions politiques et administratives, effectuer son travail de responsable d'institution ou d'administration, avoir simplement le droit de vivre librement devient de plus en plus périlleux lorsque l'on est opposé à la présence des mercenaires de Wagner. Comme le relève un rapport de Human Rights Watch en 2023, l'espace politique et civique s'est considérablement réduit dans le pays, à la suite de l'emprise autoritariste du groupe de mercenaires sur la vie politique.

Sur le plan de la communication, les Wagner ont mis en œuvre une véritable guerre psychologique et de domination fondée sur plusieurs leviers. La première arme est la *Radio Lengo Songo* qui émet en ondes courtes à Bangui. Sa mission est de fustiger à longueur d'antenne les « ennemis de la nation », traduisez les pays occidentaux, la communauté internationale et toute personne physique ou morale critique du pouvoir hostile à leur présence ou simplement coupable d'avoir dénoncé leurs exactions et les violations massives des droits de l'homme dans le pays.

À côté de cette radio, un certain nombre de journaux locaux s'inscrivent dans la même démarche de propagande. Il leur est fourni des articles rédigés à l'avance et publiés contre rémunération. C'est ainsi que le même papier est publié le même jour dans plusieurs journaux sous des signatures différentes. Face à cette démarche de désinformation massive de l'opinion, certains journalistes s'efforcent avec courage et abnégation de maintenir une information crédible dans des organes de la presse écrite et sur des radios. Ils se battent dans des conditions difficiles, au péril de leur liberté et parfois de leur vie, pour faire entendre les cris de détresse des Centrafricains.

Enfin les réseaux sociaux deviennent des outils puissants de désinformation. Malgré un contexte infrastructurel difficile, le boom des nouvelles technologies de la communication et des smartphones est une réalité dans ce pays enclavé, surtout au sein de la jeunesse, population cible de la manipulation. Une batterie de jeunes Centrafricains et étrangers rémunérés, se charge de la veille et de l'intervention sur les réseaux sociaux par des messages fallacieux, diffamatoires et malveillants, orientés contre des pays étrangers, des organisations internationales et naturellement contre l'opposition. Le discours se veut anticolonialiste et anti-impérialiste, alors qu'il est en réalité l'expression d'un nouvel impérialisme...

Sur le plan économique, l'action de Wagner s'apparente à de la prédation. Un rapport du panel des experts des Nations Unies pour la RCA a divulgué que Wagner était le propriétaire de la société russe Lobaye Invest SARLU qui a obtenu des concessions minières pour l'or et les diamants. Des entreprises liées à Wagner bénéficient ainsi d'un accès privilégié aux ressources minières ainsi qu'à l'exploitation forestière. Wagner s'est approprié en toute opacité la mine d'or de Ndassima, dans le centre du pays, qui appartenait à la société australo-canadienne Axmin puis à une société chinoise, et dont les réserves sont estimées à plus de 2,5 milliards de dollars américains. La quantité d'or produite et les retombées fiscalo-douanières sont un secret d'État, un sujet tabou en RCA.

Les Wagner ont également tenté une incursion dans le domaine des finances publiques en prenant brièvement en main l'administration de la douane centrafricaine en 2021. Le tollé soulevé et les pressions des Institutions de Bretton Woods ont fait avorter cette tentative.

Cette volonté de faire du cash très rapidement, sans investissements probants dans l'économie centrafricaine et, à notre connaissance, sans contreparties fiscales, en dit long sur les objectifs du Groupe Wagner en République centrafricaine. L'État centrafricain est véritablement colonisé par ce groupe, qui utilise la technique du « Cheval de Troie » : proposer à

un État en grand péril sécuritaire un « ca-deau », la protection, et imposer un groupe de mercenaires en lieu et place de conseillers réguliers.

« La roche tarpéienne est proche du Capitole » disaient les Romains. Outre les exactions exercées contre les populations, documentées par de nombreux rapports, les Centrafricains sont désormais habitués aux voix qui dénoncent les vols, les arrestations arbitraires, les tortures et même des exécutions sommaires, attribués aux mercenaires de Wagner. Le gouvernement réagit toujours très vigoureusement à ces rapports (Human Rights Watch, The Sentry, Panel des Experts des Nations Unies) et a même engagé des poursuites judiciaires contre The Sentry. Il promet systématiquement des contre-rapports toujours attendus. Il n'ignore toutefois pas les risques d'un tel enfermement, d'où sa tentative récente de desserrer l'étau à travers la conclusion d'un accord avec la société militaire américaine Bancroft Global Development.

Rien n'indique pourtant que ses alliés russes autoriseront au Président Touadéra le loisir d'introduire une quelconque brèche dans leur influence. Les populations subissent, au confluent d'une volonté impériale de domination et d'influence et d'une autre volonté de recherche de protection et de survie à tout prix. Telle est l'équation qui s'impose désormais aux Centrafricains ■

FRANCE - AFRIQUE : UN AGGIORNAMENTO S'IMPOSE D'URGENCE !

Il est urgent de repenser notre relation avec l'Afrique en tenant compte de nos échecs et des doléances des sociétés civiles africaines.

Emmanuel DUPUY

Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE)
Enseignant en géopolitique (Université Catholique de Lille, Institut
Supérieur de Gestion - ISG, EDC Paris Business School)

L'élection, incontestable et incontestée, à la présidence du Sénégal, de Bassirou Diomaye Faye, devrait ouvrir une nouvelle ère de la relation entre la France et le continent africain. Le panafricanisme incarné par la nouvelle majorité présidentielle, menée par le Parti des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF) et son leader, Ousmane Sonko, compagnon de lutte et de prison du nouveau président, devrait, ainsi, être l'occasion idoine d'une revue de détail d'une relation, autant exceptionnelle qu'exigeante, entre la France et ses vingt anciennes colonies et protectorats africains.

Pour mieux comprendre et accompagner les changements, ou du moins les velléités sincères de changements de paradigmes

quant à la relation entre la France et le continent africain, un détour vers l'Alsace s'impose !

REPENSER LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AFRIQUE

Il convient, tout d'abord, de prendre en compte le travail minutieux et exigeant mené par le député MoDem du Haut-Rhin, Bruno Fuchs, et sa collègue des Alpes Maritimes, la députée Les Républicains, Michèle Tabarot, présenté le 8 novembre dernier et ayant servi, le 21 novembre, de base d'un débat parlementaire (à l'Assemblée nationale et au Sénat) por-

tant sur la manière de repenser la politique française en Afrique.

Les solutions restent, quant à elles, peu mises en exergue. Au-delà de certaines mesures, que le rapport de Bruno Fuchs et Michèle Tabarot propose au nombre de 27, dans le cadre de l'affirmation d'une nouvelle architecture relationnelle, d'ordre stratégique, réputationnel et opérationnel, c'est surtout une nouvelle méthodologie qu'il conviendrait d'appliquer, caractérisée par une approche plus « inclusive » de notre relation avec nos 54 partenaires africains.

Le député Bruno Fuchs et sa collègue, Michèle Tabarot dressent, ainsi, sept « irritants », parmi lesquels les plus récents n'en sont pas moins les plus évidents à résoudre, à commencer par l'incompréhensible politique, que l'on pourrait considérer comme une mesure presque « punitive », quant à la non attribution de visas à certains ressortissants de pays africains. La liste est longue des griefs formulés à l'égard de décisions politiques hasardeuses, aux contours flous et aux conséquences mal jugées, exacerbées par des prises de déclinaisons administratives aggravantes.

Par ailleurs, la nomination, le 2 février dernier, de l'ancien ministre, sénateur honoraire et ancien maire de Mulhouse, Jean-Marie Bockel, comme « Envoyé personnel du Président pour l'Afrique », ayant

plus spécifiquement la mission de repenser et accompagner le pré-positionnement des bases françaises au Sénégal, Côte d'Ivoire, Tchad et Gabon, complète cet *aggiornamento* salubre quant à la relation entre la France et le continent africain.

RÉNOVER LE PARTENARIAT SÉCURITAIRE

Cette nomination est particulièrement bienvenue. Elle était attendue de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée. La personnalité incontestable de celui qui perdit son poste de secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, après seulement neuf mois d'exercice, pour avoir osé pourfendre la « Françafrique », apporte un des éléments les plus probants étayant le profil idoine du sénateur honoraire pour cet emploi singulier de « missi dominici » de la présidence de la République, et par là même, de l'ensemble des services de l'État.

Cependant, désormais, la question de la présence militaire se pose avec plus d'acuité. Cette dernière fut forte de plus ou moins 8 000 militaires, au plus fort de nos Opex Serval-Barkhane au Mali-Sahel (depuis 2013) et Sangaris en RCA (2013-2016) et nos bases au Sénégal (Forces Françaises du Sénégal - FFS) ; en Côte d'Ivoire (Forces

françaises en Côte d'Ivoire - FFCI – depuis 2015, dans la continuité de l'opération Licorne, depuis 2002) ; au Gabon (Forces Françaises du Gabon - FFG) et au Tchad, où la France est présente depuis 1963, à hauteur de 1 200 hommes, et dans le souvenir pérenne des 153 militaires français tombés pour assurer l'intégrité territoriale du Tchad, face aux coups de butoir des hégémonismes libyens et soudanais, hier, et face, aujourd'hui, à la menace terroriste tenace, à la frontière entre le Tchad, le Niger, le Nigeria et le Cameroun.

Plusieurs pistes ambitieuses de rénovation dans la coopération et le partenariat sécuritaires sont, en effet, sur la table.

La « mutualisation » de nos bases militaires avec nos partenaires traditionnels (américains, allemands, italiens, britanniques, espagnols) et nouvellement impliqués sur le continent africain (hongrois, roumains, tchèques, danois, estoniens...) qui partagent les mêmes engagements que nous, contre les groupes armés terroristes et les organisations narco-criminelles, est de plus en plus évoquée. Il s'agit, en réalité, de ce qui était envisagé dans le cadre de la Task Force Takuba, visant à « européeniser » le dispositif de lutte contre les djihadistes au Sahel.

Par ailleurs, la présence plus discrète – sur le principe du concept anglo-saxon du « light footprint » – de nos militaires, au gré des besoins spécifiquement détaillés

et exclusivement sollicités par nos partenaires militaires africains, à l'instar des détachements militaires légers déployés actuellement au nord du Bénin et du Togo, à la demande des présidents Patrice Talon et Faure Gnassingbé, est déjà une réalité vivace de l'évolution permanente de notre dispositif militaire.

D'ailleurs, à ce propos, l'on est désormais entré dans une configuration, encore plus « hybride », à l'aune du partenariat stratégique engagé avec les forces armées rwandaises, à qui nous avons « délégué » certaines missions que les Forces armées françaises ne peuvent ou ne veulent plus assumer, comme c'est le cas au Mozambique, dans la province du Cabo Delgado, au nord-est du pays, aux prises avec une insurrection d'inspiration djihadiste, ayant prêté allégeance à Daesh.

Du reste, la même piste de « délégation » dans le cadre de la formation des instructeurs militaires pourrait ainsi parfaitement servir à la réconciliation concrète entre la France et le Maroc, notamment en direction des trois pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) que sont le Mali, le Niger et le Burkina Faso, devenus hostiles à la présence militaire française et américaine, dans la foulée de l'offre sécuritaire formulée par Rabat, lors du Sommet de Marrakech en novembre dernier.

Reste, désormais le vaste chantier de la « régionalisation » de nos emprises mi-

litaires, notamment celles du Camp de Gaulle à Libreville, de la base opérationnelle avancée (BOA) d'Abidjan, du Camp Leclerc à Dakar. À ce propos, le modèle de nos vingt écoles nationales à vocation régionales (ENVR) déployées dans dix pays africains (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon, Congo, Djibouti) depuis les années 1990 est dans tous les esprits.

Ce sont ainsi plus de 20 000 stagiaires africains qui y ont été formés, depuis 1997, à raison de 2 800 stagiaires formés chaque année, par seulement quelques centaines de coopérants militaires français, activés par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD) du ministère des Affaires étrangères, hautement spécialisés dans des domaines indispensables à la résilience des États africains (déminage et dépollution du champ de bataille, lutte contre le terrorisme, commandement et planification stratégique, cyber-sécurité, action de l'État en mer, lutte contre la piraterie, protection civile, service de santé des armées, maintien de la paix, prévôté militaire, surveillance des frontières, génie militaire...).

Ces pistes sont ainsi au cœur de la mission assumée à bras le corps par Jean-Marie Bockel, depuis plusieurs semaines, à l'aune du rapport que ce dernier remettra au président de la République, d'ici juillet prochain.

Gageons que les propositions qui en sortiront seront prises en compte. Par la suite, un travail de pédagogie et d'appropriation partenariale s'imposera, dans la foulée.

PRIVILÉGIER LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

Restons ainsi particulièrement attentifs aux dispositifs innovants nécessaires pour que cet indispensable redéploiement se fasse en bon ordre et surtout en parfaite intelligence, avec les sociétés civiles, prompts aux manipulations venues en dehors du continent africain !

Il en résulte une foison de constats convergents quant aux écueils à éviter pour qu'une « francophobie » – qui, bien que le fait d'une ultra-minorité, le plus souvent stipendiée par des acteurs exogènes au continent et étrangers aux réelles aspirations des Africains – ne gangrène sérieusement l'image de la France sur le continent africain.

Le constat quant à une certaine forme d'arrogance née d'un substrat post-colonial, insuffisamment appréhendé dans notre relation avec notre ancien « Empire » (fort de dix-huit anciennes colonies, dont les quinze départements français d'Algérie et les deux protectorats du Maroc et de Tunisie) marginalisant, inutilement et

arbitrairement, une grande partie de Français d'origine africaine, est pourtant connu depuis longtemps.

Sujet tabou, car abusivement et caricaturalement exploité à des fins électorales, voire électoralistes, longtemps non ou mal assumé, notre « responsabilité » en tant que puissance ex-colonisatrice doit redevenir une force et non un obstacle à une relation apaisée que nos voisins européens réussissent visiblement mieux que nous, alors que la durée de « leur » colonisation fut plus courte (Allemagne, Italie) ou que la fluidité de la relation entre la France et le continent africain soit plus aisée, car plus récente et accompagnée par des perspectives de coopérations économiques bénéficiaires des deux côtés (Espagne et Maroc, Portugal et Angola).

Ce tragique constat puise profondément et puissamment dans nos « inconscients ». Comme remarquablement décrit et analysé par Thomas Borrel, Amzat Boukari Yabara, Benoît Collombat et Thomas Deltombe, dans leur ouvrage collectif *L'Empire qui ne veut pas mourir* (Éditions du Seuil), la France se perçoit toujours dans la continuité de l'exclusivité des relations bilatérales avec ses vingt anciennes « bribes d'Empire », que lui espérait le Général de Gaulle, quand il créa la Communauté française, à l'aune du processus de décolonisation, entre 1958 et 1960.

Or, les aspirations des jeunes et activistes politiques d'aujourd'hui ne sont plus, d'évidence, celles d'hier. Ces dernières sont remplacées – par substitution – par des ersatz doctrinaires aux croyances idéologiques – par adhésion – des années 1960, 1970, 1980 et 1990.

Ainsi, le panafricanisme « proclamé » de la camerounaise, Nathalie Yamb ou du béninois, Kémi Séba, ne peut dignement être comparé aux aspirations légitimes et hautement estimables des peuples africains à disposer d'eux-mêmes, dans des frontières souveraines et internationalement reconnues, telles que le ghanéen, Kwame Nkrumah, le malien, Modibo Keita, le nigérien, Hamani Diori, le camerounais, Ahmadou Ahidjo ou le béninois Emile Zinsou y œuvrèrent ardemment, à partir des timides avancées en matière d'émancipation, nées avec la Conférence de Brazzaville, en 1944, sous l'impulsion de Félix Éboué.

Dans un continent africain, où il suffit de quelques centaines de personnes malintentionnées et « activées » par des structures spécialisées dans la cyberpropagande, les « infox », la désinformation et les ingérences étrangères, le combat paraît presque perdu d'avance face à un syndrome « françafrique », tenace et fédérateur. La méconnaissance réciproque de nos histoires sont ainsi au cœur, du nœud gordien de la relation entre la France et l'Afrique francophone. Il convient désormais d'agir !

Sans doute, dans un premier temps, en privilégiant le principe de « l'équité » plutôt que celui de « l'égalité » dans nos relations transcontinentales, et ce, afin d'équilibrer une relation plus qu'asymétrique et, dans un devoir d'impartialité, que d'aucuns nous récusent aujourd'hui.

Bref, il s'agit de procéder, urgemment, et avant toute chose, à un inventaire de ce qui fonctionne et oser une analyse critique de ce qui ne marche pas ou plus. Il s'agira ainsi, de repenser notre relation au-delà de la Méditerranée, en s'appuyant autant sur le constat manifeste de nos échecs que les doléances – plus complexes à appréhender – de nos partenaires. L'on a eu tendance, il est vrai, à reléguer, voire à interdire, l'importance de la psychologie sociale qui fonde les nations africaines que sont devenus nos alter-égos étatiques de l'autre côté de la Méditerranée. Le constat peut sembler simple. Sa prise en compte est nettement plus complexe.

Néanmoins, pour « remettre l'église au centre du village », il convient, en premier lieu, de faire ce constat de mutuelles incompréhensions, ensemble !

En somme, pour surmonter les écueils évoqués, générant incompréhensions et tensions palpables, il convient de bâtir de la « réciprocité », sur le plan institutionnel, académique, militaire et diplomatique. C'est ainsi, manifestement dans une logique mutuellement bénéfique

d'accompagnement dans l'émergence et de partenariat d'égal à égal, qu'Européens et Africains doivent désormais envisager leurs relations.

C'est ici, que le « gâchis » diplomatique de la « macronie » est manifeste ! De ses deux meilleurs atouts – sa jeunesse et sa relative pensée « disruptive » – Emmanuel Macron n'aura su tirer les fondements d'une narration de rupture avec les ordres établis fermement arrimés aux pouvoirs qu'ils ne veulent quitter – pour certains depuis 1979.

C'est pourtant, un discours pourfendeur tant de la kleptocratie, du népotisme, de la corruption, de la concussion, qu'attendaient 70 % des 1,4 milliard d'Africains, ceux qui ont moins de 25 ans ! Bien que des mots forts furent prononcés (responsabilité, restitution, réciprocité, partenariat, appartenance et histoire partagée...), ni le discours de Ouagadougou, en novembre 2017, ou celui de Yaoundé, en juillet 2022, ne réussirent à « toucher » et « convaincre » les jeunes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale !

C'est pourtant en utilisant un langage de vérité que l'on pourra, enfin, faire de la politique africaine de la France ainsi que la politique française des pays africains, un domaine partagé, comme l'est la politique européenne pour la France et la politique subrégionale et panafricaine pour les 54 États africains... ■

Pascal AFFI N'GUESSAN

MON COMBAT

pour la Justice, la Paix et la Réconciliation



Les Éditions
KAMIT

REFONDER NOTRE MODÈLE DÉMOCRATIQUE : UN DÉFI DE CIVILISATION !

Des démocraties fragiles et parfois fictives, une instrumentalisation de l'argent, une prépondérance du vote ethnique au détriment du débat d'idées, ces maux minent trop souvent la vie publique dans nos pays d'Afrique. Notre continent doit de toute urgence refonder son modèle démocratique.

Pascal AFFI N'Guessan

Ancien Premier Ministre de Côte d'Ivoire
Président du Front Populaire Ivoirien (FPI)

L'année dernière, deux nouveaux coups d'État ont été successivement perpétrés sur le continent africain, le 26 juillet au Niger puis le 30 juillet au Gabon, confirmant de manière spectaculaire la faible maturité démocratique de nos États. Au Gabon, le putsch est intervenu dans un contexte de contestation des résultats électoraux et de fortes tensions politiques dans le pays. En revanche au Niger, aucun démocrate africain ne pouvait imaginer la chute de Mohamed Bazoum, au regard de son action et des résultats obtenus, sur le plan sécuritaire notamment.

Au Gabon, l'armée a empêché un holdup électoral. Au Niger, l'armée a renversé un Président démocratiquement élu et a mis fin à une expérience démocratique saluée unanimement par la communauté internationale.

Ces contextes différents expliquent les réactions dissemblables des deux organisations régionales : condamnation de principe pour la CEMAC, sanctions lourdes et menaces pour la CEDEAO. Quatre mois et demi plus tard, le 10 décembre 2023, à l'issue d'un bras de fer épique, la CEDEAO se résignait pourtant à enté-

rinier cette prise du pouvoir par la force, rapidement suivie par l'Organisation des Nations Unies. Notre organisation régionale témoignait de son impuissance, de notre incapacité collective à préserver et à défendre nos fragiles constructions démocratiques.

Ces derniers épisodes de notre histoire, après plus de 60 années d'indépendance, nous rappellent que les valeurs universelles de la démocratie ne se sont pas encore ancrées dans nos sociétés pour être des valeurs de civilisation. Au Niger, en l'absence d'une opinion publique régionale consciente de l'impérieuse nécessité de défendre ces principes, la CEDEAO a échoué dans sa volonté de rétablir la légalité constitutionnelle et d'imposer la démocratie. Dans tous les pays de la sous-région, la fracture est apparue au grand jour entre les démocrates fondamentalistes et les autres. Faute de consensus, la défense de la démocratie se trouve forcément fragilisée. Cela offre un terrain propice à l'essor des dictatures, comme on l'observe aujourd'hui dans beaucoup de pays d'Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest. Cette absence de maturation démocratique interpelle certes les États africains, mais surtout les partis politiques et les organisations de la société civile. En effet, elle sanctionne leur échec dans leurs missions, dans certains cas, constitutionnelles, de participation à la formation de l'opinion donc à l'ancrage de la démocratie.

Dans les pays développés, l'opinion publique est le principal bouclier de la démocratie. L'adhésion citoyenne à ces valeurs est une arme de dissuasion, le ressort des mobilisations populaires partout dans le monde contre les dictatures et contre toute forme de violation des droits de l'homme et des droits des minorités.

LES COUPS D'ÉTAT... UNE PATHOLOGIE DE LA DÉMOCRATIE

Les coups d'État sont souvent l'aboutissement de coups de canifs multiples et répétés aux principes démocratiques, les tripatoeuillages constitutionnels pour se maintenir au pouvoir, à la faveur de ce que l'on appelle pudiquement « une remise des compteurs à zéro », l'instrumentalisation de la justice afin d'écarter des opposants, en passant par l'achat des consciences, les bourrages d'urnes, la patrimonialisation de l'État, les entraves à la liberté d'expression.

Quand les opinions publiques nationales et internationales manifestent une faible capacité de réaction, elles contribuent à l'impunité des dérives démocratiques et encouragent les crimes contre la démocratie. Tout est perdu comme nous le constatons à l'heure actuelle au Mali, au Burkina Faso, au Niger et en Guinée, si les opinions publiques ne s'emparent pas des

Transitions pour leur imposer un contenu et un calendrier, afin de restaurer rapidement, puis de consolider et d'enraciner les principes démocratiques dans le pays. La dictature, notamment militaire, est la voie de la régression politique, économique et sociale.

Sans même parler de coup d'État, la régression démocratique est générale sur le continent. Qui pourrait imaginer ailleurs qu'en Afrique dresser des lauriers à un chef d'État qui quitte le pouvoir à l'issue d'une défaite électorale, comme cela s'est récemment produit avec George Weah au Liberia. Le soulagement était à la mesure de la nature tragiquement exceptionnelle de sa posture.

Cela est possible d'abord parce que « la transplantation » dans les sociétés africaines de ces valeurs occidentales héritées de l'humanisme grec et de la civilisation chrétienne, peut être l'objet de rejet, plus ou moins aigu, voire chronique, en fonction des contextes nationaux et des défis à relever. Les libertés fondamentales, la souveraineté du peuple, le pluralisme idéologique et politique sont alors sacrifiés au profit de régimes de « salut public » ou de « transition » censés incarner la volonté du peuple et répondre à ses aspirations. Par ailleurs, l'Afrique souffre d'une forme de culture de la relativité qui autorise chacun à chercher des accommodements avec des valeurs cardinales et à admettre des arrangements et des compromis là où nous

devrions collectivement faire preuve d'intransigeance. Cette culture de la flexibilité, de la malléabilité s'applique à la question de la démocratie. Mais elle se retrouve également dans une tolérance trop souvent partagée face à la corruption et plus généralement sur la question de l'impunité. Cette complaisance contre laquelle il est urgent de réagir constitue évidemment un frein au progrès et à l'évolution de nos pays.

Refonder notre modèle démocratique s'impose plus que jamais comme un défi de civilisation ! Il ne s'agit pas de rejeter la démocratie pour sa difficulté à imposer ses valeurs, mais de nous l'approprier afin de la refonder. Refonder notre modèle démocratique, c'est créer les conditions pour l'enracinement des valeurs démocratiques, c'est éviter le mimétisme et puiser dans notre héritage socio-politique et culturel les ressources institutionnelles susceptibles d'acclimater les valeurs de la démocratie, de renforcer sa pertinence et son efficacité et de maîtriser le phénomène de rejet. C'est surtout faire de l'éducation à la démocratie une cause nationale. C'est enfin éradiquer la corruption et le tribalisme, deux ressorts fondamentaux de la politique dans nos pays. Ils se substituent au débat, à la confrontation des projets et des idées et ont en commun de rabaisser l'action publique. Ils entravent l'affermissement démocratique, contrarient la bonne gouvernance et bloquent le progrès social. Ce sont des calamités contre lesquelles le

combat doit être sans merci. C'est à ce prix que la démocratie progressera sur notre continent.

Si l'Afrique échoue, notre environnement géographique mais, au-delà, la planète tout entière sera confrontée à l'immigration sauvage, au désordre, aux conflits compte tenu des enjeux de développement économique et social concentrés en Afrique.

L'INSTRUMENTALISATION DE L'ARGENT, CETTE PLAIE QUI GANGRÈNE NOTRE CORPS SOCIAL

Nous devons d'abord briser le lien malsain qui existe entre l'argent et la politique. L'argent pollue le débat public. Il est une obsession pour de nombreux Africains. Cette frénésie s'explique sans doute par le passé, la volonté de rompre avec une histoire d'indigence et d'accéder ici et maintenant au cercle restreint des grandes fortunes. Cette quête se fait toujours au prix d'actes de prévarication ; la corruption connaît de multiples déclinaisons car l'imagination semble dans ce domaine sans limite : clientélisme, favoritisme, pots de vin, fraude, racket, commissions... Elle peut aussi être plus sophistiquée et prendre par exemple la forme de marchés publics octroyés de gré à gré ou extensibles par avenants. Cette quête de l'argent à

tout prix est un état d'esprit, une culture : la conduite d'une fonction est alors perçue moins comme l'occasion de servir, que de se servir le plus rapidement et le plus goulûment possible. Les périodes électorales se traduisent par des distributions massives d'argent ; l'achat des électeurs et la corruption des agents électoraux se substituent au débat programmatique.

Face à ces comportements, les peuples de nos pays semblent résignés. Ils assistent impuissants aux conséquences destructrices de ces pratiques sur leurs vies. Dans la réalité, ces pratiques freinent les investissements. Elles obèrent le coût des projets et la compétitivité de l'économie. Elles pénalisent la croissance et l'emploi. Elles ont comme conséquence la pauvreté de la population. Dans une interview récente, l'ancien président du Niger, Mohamed Bazoum voyait également dans la corruption et l'impunité « le plus grand facteur de déstabilisation de nos institutions ». De fait, l'impact est destructeur sur la crédibilité des dirigeants et sur la confiance dans la bonne gouvernance de nos États. En Côte d'Ivoire, le terme « restaurant » est très souvent utilisé pour qualifier le pouvoir actuellement aux affaires. Ce qualificatif emprunté au registre de l'alimentation reflète en réalité une forme de mépris envers les dirigeants qui sont supposés incarner l'exemplarité.

Devant ce désastre social et moral, certains pays semblaient ou semblent décidés

à s'engager sur la voie de l'impunité zéro. C'était le cas du Niger et ce combat salutaire est paradoxalement à l'origine du coup d'État dont a été victime son Président le 26 juillet 2023. En Côte d'Ivoire, des audits dans plusieurs entreprises publiques et un récent rapport de la Cour des comptes ont permis de mettre en évidence plusieurs situations de détournement des deniers publics et d'épingler certaines hautes personnalités. Le régime proclame sa volonté de lutter contre ce fléau. Mais les initiatives demeurent encore timides.

L'émergence des lanceurs d'alerte témoigne de la prise de conscience de la nocivité de ce phénomène et de la progression de l'exigence sociale de bonne gouvernance. Il faut adopter à leur endroit un cadre légal protecteur. D'autres pistes peuvent être explorées : renforcer l'indépendance de l'autorité judiciaire et son pouvoir en matière de lutte contre la fraude ; étendre l'obligation de déclaration de patrimoine à tous ceux qui exercent des prérogatives de puissance publique ; affermir les moyens et pouvoirs des institutions de contrôle de la bonne gouvernance ; légiférer sur la répression des biens mal acquis ; renforcer le contrôle parlementaire dans le choix et l'action des hauts dirigeants de l'État ; moderniser par la digitalisation les procédures administratives et financières. C'est un immense défi pour l'émergence de nos pays.

Enfin, la communauté internationale doit être un levier d'action et de mobilisation.

Le FMI conditionne régulièrement ses prêts à l'exigence de transparence dans leur affectation. En Europe, la Commission de l'Union européenne a fait, en 2022, toute une série de propositions visant à harmoniser les règles et les sanctions applicables dans l'Union européenne. L'objectif est de se doter d'une politique globale et cohérente, d'ailleurs prévue dans son champ de compétences, et de réduire les possibles distorsions de concurrence au détriment des entreprises, qui portent préjudice au marché unique européen.

L'Union africaine pourrait, dans le cadre de la construction du vaste marché unique continental que sera la ZLECAF, s'inscrire dans une démarche similaire. À l'image des autres habitants de la planète, nous devons placer la lutte contre ces pratiques au cœur de l'État de droit et de la renaissance africaine.

LE TRIBALISME, FREIN À L'UNITÉ NATIONALE

Il nous faut ensuite éradiquer le tribalisme. Il constitue la deuxième plaie de nos pays dans leur marche vers la démocratie. Il est destructeur pour l'unité de nos Nations. L'Afrique est coutumière de ces conflits ethniques qui ont provoqué de nombreuses guerres et drames. Le génocide

Tutsi de 1994, qui a fait plus d'un million de morts au Rwanda, reste le plus emblématique.

S'il n'a pas toujours de telles conséquences dramatiques, le tribalisme mine de manière systémique le sentiment d'appartenance nationale. Il développe des replis identitaires. Associé au népotisme, ils nourrissent la médiocrité du personnel politique en favorisant des choix fondés davantage sur des critères ethniques que sur les compétences ou le mérite. En contrepartie, l'attribution d'appels d'offres, ou simplement d'emplois obéit à des règles de réciprocité régionale ou ethnique, au détriment là encore des talents et des qualifications.

Les conséquences sont pernicieuses. Le tribalisme n'incite pas au dépassement de soi, à l'acquisition de compétences. Il maintient aux marges de la société ceux qui n'appartiennent pas à la « bonne ethnie » ou région, générant des frustrations. Il instrumentalise les enfants d'un même pays, favorisant les uns, discriminant les autres. La victime est, là encore, toujours le peuple, empêché de se sentir pleinement citoyen d'un État inclusif et d'une Nation soudée autour de valeurs partagées.

Le tribalisme génère un puissant sentiment d'injustice, de la colère et une envie de vengeance contre une discrimination. La vengeance devient alors un moteur

dans la conquête du pouvoir. Elle est une plaie qu'il nous faut cautériser. La vengeance est multiforme dans son expression. Elle trouve souvent son origine dans des souffrances passées, une maltraitance réelle ou supposée, des frustrations liées à une longue absence du pouvoir, un sentiment d'exclusion. Elle se traduit paradoxalement par la volonté de reproduction des blessures subies, à l'encontre de l'autre, supposé bourreau et destiné à devenir à son tour victime. Elle induit d'autres douleurs, d'autres souffrances, d'autres blessures, dans un match retour mortifère appelé à se perpétuer au fil des générations, dans une tragique reproduction d'une histoire sans fin. À la vengeance, il importe donc de substituer les valeurs positives et unificatrices des droits de l'homme, de la liberté, de la réconciliation, et des outils de règlement pacifique des conflits. La construction de l'unité nationale est à ce prix.

Les défis sont immenses. L'enjeu est d'imposer de nouvelles pratiques, une nouvelle culture dominante, d'ancrer l'idéal démocratique non seulement dans nos mots, mais davantage dans nos consciences et dans nos réalités. L'enjeu est la construction d'États véritablement impartiaux et forcément décentralisés pour tenir compte de nos singularités. L'enjeu est de bâtir une Afrique dans laquelle la Démocratie soit enfin le socle de toute légitimité et la source de la prospérité ■

BONNE GOUVERNANCE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

RENFORCER LES FONDEMENTS DES ÉTATS EN AFRIQUE

L'action internationale de soutien aux États sahéliens, depuis leurs indépendances, a fait fi de l'essentiel, leur aptitude à assumer pleinement leurs responsabilités ! Il est urgent de placer désormais la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance au cœur des initiatives.

Moussa MARA

Ancien Premier Ministre du Mali

En Afrique souvent et au Sahel en particulier, les crises actuelles sont d'abord des crises de l'État ! La faiblesse majeure des pays sahéliens réside dans l'incapacité d'anticipation de ce qui leur arrive. Les États ont ainsi été incapables de voir les menaces sécuritaires s'annoncer dans les années 90. L'un des éléments d'explication réside dans l'insuffisance des services de planification et de prospective. Lorsqu'elles existent, ces structures sont dépourvues de moyens ; leurs ressources humaines y sont démotivées et peu impliquées. Les universités sont sclérosées et disposent de peu ou

pas de structures de réflexions. Quelques structures de la société civile essaient de donner le change mais elles demeurent encore peu audibles.

La seconde faiblesse de ces États est leur grande difficulté à s'adapter à leurs sociétés. L'héritage colonial, fait de centralisation, de faible collaboration avec les administrés (considérés plutôt comme des sujets) a été perpétué ces soixante dernières années par ces États. La relation avec les populations, au service desquelles l'État est censé agir, est surtout un rapport de violence, rarement un partenariat dyna-

mique et productif. Cet état de fait n'ouvre évidemment que peu de chances d'inclusion des minorités et de prise en compte des zones périphériques.

On trouve également dans le Sahel, des administrations publiques peu à même de fournir des services aux populations, affaiblies à la fois par les programmes d'ajustement structurel passés et par la faiblesse des moyens publics. Elles essaient de faire beaucoup avec peu. Elles se dispersent et finalement n'ont que peu d'impact sur la vie des usagers. Il n'est pas rare de voir dans ces pays des zones entières où les citoyens naissent, grandissent, vivent et meurent sans aucun contact avec l'État !

Enfin, il faut déplorer des processus de dévolution de pouvoir réellement peu démocratiques, conduisant souvent à la capture de responsabilités et de ressources par des acteurs inappropriés et aboutissant à des gouvernances non orientées vers l'intérêt public. Les élites mues par leurs propres intérêts faussent le jeu des institutions et finissent par détourner les États de leurs vocations de service public et de gardiens des équilibres dans les collectivités, pour les mettre quasiment au service d'intérêts particuliers.

L'arrière-scène et le soubassement des États sahéliens ainsi dépeints mettent en évidence des structures très loin d'exercer leurs missions et qui suscitent de ce fait une grande défiance des Sahéliens. Au

point de leur préférer les alternatives les plus destructrices comme les organisations rebelles ou les groupes terroristes.

IL FAUT DONC FAIRE DU RENFORCEMENT DES ÉTATS UNE PRIORITÉ !

Toute volonté d'aider sincèrement le Sahel devra passer par un soutien au renforcement durable des États sahéliens, afin qu'ils puissent exercer avec efficacité leurs responsabilités. Cela nécessite un appui profond et sur le long terme. Le renforcement des capacités étatiques (*state capacity's building*) requiert en effet du temps, au moins deux décennies.

Il faudrait sans doute accompagner le Sahel sur les questions de défense et de sécurité, que leur actualité impose. Cela passe par une action dans des domaines divers : l'accroissement des moyens humains et matériels, sans doute de la formation, l'utilisation des technologies pour protéger les troupes, limiter les pertes, agir avec efficacité et faire des économies... La promotion des droits humains et la protection des civils doivent évidemment faire l'objet d'une attention particulière, pour créer la confiance entre les armées et leurs populations. Il y a aussi la mise en commun des moyens des États par des collaborations agiles et in-

telligentes pour renforcer leurs capacités opérationnelles.

Le soutien aux États nécessitera d'appuyer leur présence sur les territoires, notamment les zones périphériques et à risque, le renforcement des administrations en particulier les pouvoirs locaux. Les appuis à apporter aux administrations de support sont requis. Il s'agit notamment de celles en charge des questions de planification, de suivi évaluation, de contrôle, en charge de la promotion des technologies pour améliorer la productivité des services...

Les mesures de renforcement des institutions, de la démocratie, le l'appui aux sociétés civiles et aux contre-pouvoirs doivent enfin figurer dans l'arsenal de soutien aux capacités étatiques des pays sahéliens.

Dans le cadre de cet accompagnement stratégique de type nouveau, il convient de s'abstenir de toute initiative de nature à affaiblir les administrations. L'exemple de la création de structures *ad hoc*, parallèles aux services publics, constituées pour prendre en charge des politiques et stratégies, est à bannir. Cela a été régulièrement imposé par tous les partenaires du Sahel pendant les 40 dernières années et a abouti à des doublons au sein des structures, générant frustrations et conflits.

Il convient de faire confiance aux administrations, à leurs procédures et actions

et renforcer exclusivement ces dernières. Il faut se refuser à céder à la facilité de la mise en place d'administrations parallèles ou dédiées.

Renforcer les États en ciblant particulièrement la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption est un impératif. Les différentes mesures de renforcement étatique proposées auront une chance de succès si elles sont engagées avec un souci constant de promouvoir une gouvernance vertueuse, doublée de la ferme volonté de lutter efficacement contre la corruption. À l'image du carburant pour un moteur, seule la lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques de gouvernance, soutenue par une action efficace au service des populations, portera les États et les administrations au niveau requis.

LA BONNE GOUVERNANCE, FACTEUR DU SUCCÈS DU PACTE SOCIAL DANS LE SAHEL

La condition *sine qua non* de la réussite de nos États est la restauration de la confiance, des populations à l'égard des élites, des institutions et finalement des pays. Cette confiance ne peut être obtenue sans une gouvernance orientée vers

la satisfaction des citoyens. Il devient de ce fait impérieux qu'au Sahel, on remette au goût du jour la nécessité de la gouvernance vertueuse. Et qu'on s'engage de manière hardie sur les voies permettant d'y accéder. Avec l'accompagnement de nos partenaires et de la communauté internationale.

Le choix transparent et crédible des leaders est le fondement de la bonne gouvernance. Il faut renforcer les processus électoraux et l'ensemble du système démocratique. Cela passera par le soutien aux oppositions et aux contrepouvoirs. Il faudra règlementer l'utilisation des moyens de l'État et des ressources par les partis au pouvoir et travailler à équilibrer les chances des candidats. Les électeurs doivent être informés de manière saine et pouvoir exprimer leur choix de façon libre et sans contrainte. Les processus de vote et de proclamation des résultats doivent être solides, crédibles et reconnus par l'ensemble des parties prenantes.

Le choix objectif des responsables publics est également un facteur déterminant d'une gouvernance responsable. La dépolitisation de l'administration publique, notamment la haute fonction publique, la mise en place de processus objectifs de sélection des hauts fonctionnaires et leur protection contre les influences politiques participent de ce principe. Les leaders politiques légitimes, soutenus par des agents

publics compétents et neutres, formeront un couple utile pour des services publics de qualité.

La redevabilité est une règle que tout responsable public doit s'imposer. Elle est courante sous de nombreux cieux et a produit des résultats remarquables. Elle n'est pas d'usage systématique dans le Sahel. Nous devons l'adopter pour permettre à notre gouvernance publique d'effectuer un saut qualitatif. Les charges publiques, quelles qu'elles soient, doivent toujours être assorties d'objectifs individuels et d'objectifs partagés avec le peuple, les usagers.

La systématisation de contrats de performances incluant les résultats à atteindre participe de ce principe. Les dépositaires de responsabilité publique devront rendre régulièrement compte à leurs usagers et mandants. Ces derniers doivent enfin avoir la possibilité d'interpeller ceux qui agissent en leur nom.

La transparence absolue dans le fonctionnement des services publics et dans l'exercice des responsabilités publiques, doit devenir la règle dans le Sahel, aussi bien pour les administrations centrales que les collectivités locales. Il doit être observé une transparence complète sur les responsables, sur leurs patrimoines et sur leurs actes. L'information et la communication appropriées à l'égard des populations garantissent le respect de cette règle.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, UNE QUÊTE PERMANENTE POUR L'ÉQUITÉ ET LA JUSTICE

Au-delà de ses impacts économiques ou politiques, la corruption est un facteur de profonde division sociale car elle rompt l'équité entre les citoyens et suscite des sentiments de révolte à l'égard du système de ceux qui sont brimés. Sa réduction permettra de cicatriser les plaies sociales au même titre que les dommages financiers. C'est une quête perpétuelle qui doit être fondée sur des actions récurrentes, systématiques et continues.

La première étape de cette stratégie doit porter sur la simplification des règles et procédures afin de les rendre accessibles et compréhensibles par les usagers. L'utilisation des technologies dans tous les processus administratifs doit être visée pour limiter le facteur humain impactant et les possibilités d'exercer cette influence sur les citoyens.

La mise en place d'un dispositif complet de dénonciation des actes malveillants, accessible à tous, sera un facteur contributif à la lutte contre la corruption. Il faut mettre à disposition des passerelles pour ceux qui veulent se plaindre ou dénoncer. Un système de promotion et de

protection des lanceurs d'alerte est à promouvoir. De même que le renforcement du journalisme d'investigations et des organismes de la société civile outillés pour identifier et porter à la connaissance des autorités tout fait répréhensible dans ce domaine.

La densification du système de contrôle des services publics constitue l'un des rouages clés de la lutte contre la corruption. Les contrôles techniques, administratifs ou financiers, *a priori* et *a posteriori*, sont à engager pour maintenir l'ensemble des rouages des États sous pression et dans l'expectative de leurs actions. Aucun domaine public ne doit être soustrait aux investigations. Les acteurs de contrôle doivent être à la hauteur de la sophistication et de la complexité des stratagèmes utilisés. Le renforcement de leurs capacités est à systématiser.

Enfin, une justice qui agit de manière transparente, rapide et efficace, au bout de la chaîne, reste le facteur clé de la crédibilité de la lutte et, surtout, de son efficacité. Le chantier de la justice constitue l'un des soubassements de l'action de renforcement de nos États. Son implication sur les questions de corruption est stratégique. Une priorité est à établir dans ce domaine. Les perspectives de coopération et de partenariat avec des juridictions d'autres contrées, peuvent améliorer les performances du secteur judiciaire dans le Sahel en matière de lutte contre la corruption.

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE RESTE INCONTOURNABLE POUR AIDER LE SAHEL

Les États du Sahel se caractérisent par la grande faiblesse de leurs moyens liés au dénuement relatif de l'espace sahélien. La zone contient les pays régulièrement classés en queue de peloton des Nations en termes de développement humain, revenus des populations ou encore de capital humain. Ils essaient désespérément, depuis des décennies, de faire face au double effet de ciseaux créé par la faiblesse des ressources financières, l'étendue des territoires à couvrir et la taille des populations à servir dans un contexte de reflux de l'aide au développement et de cherté croissante de l'endettement.

Il y a de forts risques que ces États se noient sans concours extérieur. Ceux-ci doivent être significatifs. Les besoins croissants d'assistance humanitaire dans un contexte de maintien d'une pauvreté endémique, illustrent cette tendance. Si ces orientations se consolidaient, cela ferait le lit de conflits encore plus violents, du délitement des pouvoirs publics et de l'enracinement des forces malveillantes diverses dans toute la région. L'action de ces organisations terroristes et mafieuses ne serait pas sans impact à terme sur la sécurité en Europe, l'accroissement du narcotrafic vers cette zone et

l'accroissement des migrations dans des conditions insoutenables. Nous devons être conscients de l'urgence de cette situation et de la réalité de ces menaces. Nos destins sont indéniablement liés.

Cette prise de conscience doit être un moteur pour agir, agir vite et agir massivement pour sauver le Sahel !

Une assistance massive et sur le long terme est absolument nécessaire. Les Nations Unies doivent être au cœur de ce dispositif, dans l'esprit des nombreuses alertes lancées par le secrétaire général de l'Organisation dans un passé récent. Il pourrait être envisagé, par exemple, d'impliquer le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour appuyer la mise en œuvre de cet accompagnement des États sahéliens. Pour encourager les États à prendre leur part des efforts, dans ce programme massif de renforcement des capacités, un dispositif de bonus-malus pourra être mis en place pour renforcer l'accompagnement et garantir son succès. Les progrès effectués dans les différents domaines conditionneront la bonne poursuite de l'appui, avec un désengagement progressif des soutiens au gré du renforcement des institutions, des administrations, des capacités de management et de l'aptitude des États à exercer efficacement leur leadership sur leurs territoires.

Ce type d'engagement n'a jamais été essayé auparavant. Il ne s'agit pas du ren-

forcement de l'éducation ou de la santé, au demeurant également indispensables, mais du renforcement des capacités des États à gérer efficacement leurs pays, sans lesquels aucune avancée durable ne peut s'ancrer dans la durée dans cette zone.

Dans ce processus, la bonne gouvernance et en particulier la lutte contre la corruption doivent être les moteurs des efforts à fournir pour redonner aux États la crédibilité indispensable à la conduite de leurs actions ■

IDENTIFIER LES CAUSES, IMAGINER LES SOLUTIONS

L'INSTABILITÉ CHRONIQUE DE L'AFRIQUE N'EST PAS UNE MALÉDICTION

En Afrique, après de longues périodes de domination étrangère, les indépendances ont été accueillies et vécues par les peuples comme un moment de libération. Les jeunes États, produits de la colonisation, étaient loin d'imaginer que la suite de leur histoire serait marquée par une instabilité chronique.

Albert PAHIMI PADACKÉ

Ancien Premier Ministre du Tchad¹

Président du Parti le Rassemblement National des Démocrates Tchadiens
(RNDT-Le Réveil)

Le continent africain, souvent présenté comme le berceau de l'humanité, subit depuis les indépendances une instabilité qui jalonne l'histoire politique et institutionnelle de ses États. Le constat est accablant et les chiffres éloquentes : 16 des 54 États africains sont englués dans des conflits de longue durée ; 66 000 casques bleus de l'ONU (soit 70 % de son effectif total) sont déployés en Afrique. La réduction de ce chiffre avec le retrait des casques

bleus de la République Démocratique du Congo ne remet nullement en cause cette problématique. Au total, ce sont 135 coups d'État ou tentatives de coups d'État qui sont survenus depuis 1960, avec une recrudescence récente, au moins cinq putschs ces trois dernières années. L'Afrique apparaît à cet égard comme « la

1 - Albert Pahimi Padacké est l'auteur de *L'Afrique empoisonnée : pathologie et thérapie des conflits*, Éditions l'Harmattan, 2023, 250 p.

DES CAUSES MULTIFORMES, TANT ENDOGÈNES QU'EXOGENES

région du monde la plus affectée par les luttes armées ou les crises politiques et socio-économiques porteuses de germes de guerre » selon les chiffres publiés en 2008 par la Banque africaine de développement. La BAD relève, qu'entre 1997 et 2002, environ la moitié des conflits armés mondiaux se sont déroulés en Afrique.

Cette instabilité chronique de l'Afrique est l'un des principaux facteurs de son sous-développement. Elle sape tous les efforts d'émergence, avec son lot de conséquences désastreuses tant humanitaires qu'économiques. Ce contexte fait obstacle à l'enracinement de la démocratie en Afrique, alors même que l'enclenchement du processus de démocratisation dans la plupart des pays africains remonte au début des années 90, voire parfois même plus tôt dans certains autres (Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Île Maurice, Lesotho, par exemple), des États qui demeurent souvent cités en modèles en la matière.

Pour certains, l'Afrique est l'avenir du monde, à la condition de repenser son développement. D'autres cependant questionnent sa volonté de se développer et estiment même qu'elle serait mal partie. Mais on peut s'accorder sur le fait que sans la stabilité, il serait utopique de parler de développement. Le sous-développement de l'Afrique est donc intimement lié à son instabilité chronique dont les causes méritent d'être mises en lumière, avant d'esquisser certaines pistes de solutions.

Les situations qui fragilisent et déstabilisent les États africains sont multiformes. Pour analyser les causes de l'instabilité de l'Afrique, il ne s'agit pas seulement de mettre en évidence les symptômes, mais davantage les origines.

Parmi les raisons endogènes, l'instabilité de l'Afrique procède le plus souvent de crises tant politiques que socio-économiques. Les origines politiques des crises en Afrique sont essentiellement liées à la mauvaise gestion des affaires publiques. Le diplomate mauritanien Hacen Ould Lebatt pointe ainsi régulièrement du doigt « le manque de transparence dans la gestion des biens publics, la corruption des mœurs et des pratiques, la malhonnêteté dans les engagements et le non-respect de la parole donnée ».

La patrimonialisation de l'État aboutit à créer une confusion entre les biens publics et ceux des particuliers, se traduisant par l'accaparement des ressources, qui engendre le clientélisme et suscite des tensions sociales. Ces régimes n'hésitent pas à faire et défaire les institutions ainsi que les lois établies, au gré des ambitions politiques personnelles. L'exemple le plus élo-

quent de la patrimonialisation de l'État, sans pour autant être le seul, est celui du Zaïre du Président Mobutu caractérisé par la concentration du pouvoir et des ressources entre les mains d'un groupuscule d'individus liés par des liens essentiellement tribaux, ethniques et religieux. Cet exemple est symptomatique du comportement de la majorité des pouvoirs africains actuels, engagés dans une marche en arrière vers un triste passé.

La déperdition des ressources et le dysfonctionnement des institutions publiques finissent par asphyxier les économies nationales. Ces pratiques, sur la durée, créent des frictions au sein du corps social et entretiennent des frustrations et ressentiments qui, incompris et surtout étouffés par les tenants du pouvoir, débouchent sur des actions et réactions violentes et bien souvent armées (rébellions, coups d'État militaires, guerres civiles voire indépendantistes). Ces injustices sociales et divisions intestines ont, à titre d'exemple, été la principale cause de l'instabilité au Soudan, conduisant même à la scission de ce pays et à la création en 2011 du Soudan du Sud. Les mêmes causes replongent encore aujourd'hui le Soudan dans une guerre fratricide.

Lorsque les ressources des États africains sont ainsi distraites dans le financement des sources de conflits et les tentatives de leur résolution, sur un continent en boom démographique, le chômage nourri par la

fragilité de l'économie devient à son tour la principale source de nouveaux conflits.

L'INFLUENCE PARADOXALE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Aux côtés de ces facteurs d'instabilité provoqués par la gouvernance même des États africains, d'autres crises ont des origines exogènes.

Les États africains, produits de la colonisation, bien qu'indépendants depuis plus d'un demi-siècle, se trouvent toujours sous l'emprise des puissances étrangères. Cette emprise se traduit par des ingérences de la communauté internationale. Toutes ne sont pas négatives. Certaines incursions de la communauté internationale dans la vie politique des jeunes États ont pu favoriser l'éclosion du pluralisme politique. Il n'en demeure pas moins que dans certains cas, les interventions étrangères ont provoqué des conséquences fâcheuses. Les intérêts étrangers se sont imposés, prenant le pas sur ceux des peuples africains.

C'est le cas de l'intervention de l'OTAN en Libye en 2011 contre le régime de Mouammar Kadhafi. Cette intervention a provoqué une crise qui a embrasé

toute la bande sahélo-saharienne, faisant le lit des groupes armés et terroristes en Afrique : Boko Haram sur les rives du Lac Tchad, Al-Qaïda au Maghreb islamique dans le Sahel ou les Shebab dans la Corne de l'Afrique... Autant d'éléments qui concourent à l'instabilité de l'Afrique avec un questionnement au sein des opinions publiques africaines sur les mobiles réels de cette intervention en Libye. Son impact et ses conséquences en termes de sécurité ont entraîné paradoxalement la réhabilitation sur la durée du dictateur libyen dans l'opinion africaine. D'où la nécessité de la conciliation entre les intérêts géostratégiques des puissances avec la légitime volonté de vivre tranquillement des populations qui peuplent ces espaces dits géostratégiques. Ignorer cette attente s'apparente à de l'aveuglement.

C'est d'ailleurs sur la base de ces ingérences que la présence des forces étrangères en Afrique est de plus en plus fortement contestée et parfois vouée aux gémonies. Les cas malien, burkinabè et nigérien sont les plus récents, parfaitement illustratifs de cet état d'esprit. Les réactions populaires face à cette situation sont elles-mêmes belligères et provoquent par ricochet des dévolutions anticonstitutionnelles du pouvoir à travers des coups d'État militaires ; l'absence de prise en compte des intérêts des peuples est contestée ; les populations dénoncent une connivence suspecte entre gouvernants étrangers et africains.

L'Afrique est donc empoisonnée par des crises récurrentes qui déstabilisent ses États. Il ne faut pas pour autant se résoudre à une forme de fatalité.

LES POSSIBLES SOLUTIONS À L'INSTABILITÉ DE L'AFRIQUE

Il n'existe pas de recette miracle contre l'instabilité de l'Afrique. Les solutions sont en effet variables. Les mêmes causes ne produisant pas les mêmes instabilités, il en est de même pour les solutions qui peuvent, selon les circonstances, être préventives ou curatives.

La prévention vise idéalement à éviter la survenance de quelque chose d'indésirable. Les solutions préventives à l'instabilité de l'Afrique peuvent être à long terme – prévention froide – ou à court terme – prévention chaude –.

La prévention à court terme, la plus connue, est la solution la plus appliquée aux causes de l'instabilité. Elle porte sur un objet réel, visible, dont on devine les prémices. Elle est adaptée aux situations de crise latente dont il s'agit d'empêcher le déclenchement imminent.

La prévention à long terme, quant à elle, ne se rapporte pas à un objet physique.

Plus qu'une simple prospective, elle ne s'appuie pas sur des signaux considérés comme avant-coureurs, dont l'évolution peut être source d'instabilité. La prévention à long terme se veut une alerte précoce à partir des indicateurs des conflits, tels que le déficit démocratique, la mauvaise gouvernance, la corruption qui entraînent la pauvreté au sein des populations, le déficit des libertés, l'injustice, les inégalités, l'exclusion... Ces éléments d'appréciation indiquent, en l'absence même de tension perceptible, un risque de conflit qu'il faut prévenir en créant les conditions d'une paix juste et durable. Il s'agit de consolider la paix en corrigeant les fragilités perceptibles avant que ces mêmes fragilités ne mutent inévitablement en tensions.

En clair, au rang des solutions préventives à l'instabilité de l'Afrique, la bonne gouvernance est la clé de voûte : bonne gouvernance des richesses nationales, des ressources humaines, des diversités, minorités et sensibilités, des élections. C'est fort à propos que lors de l'Assemblée générale des Nations Unies du 25 avril 2013, Tedros Adhanom Ghebreyesus, le ministre éthiopien des Affaires étrangères, déclarait que « la bonne gouvernance est indispensable à la paix durable, et l'Afrique ne peut pas être une exception ».

L'opacité et la prévarication dans la gestion des ressources étant toujours des incubateurs de conflits, il serait pertinent

d'envisager, au niveau des Nations Unies, un système contraignant d'évaluation de transparence et d'équité, pouvant donner lieu à sanctions.

L'adage est bien connu : « Il vaut mieux prévenir que guérir ». Toutefois, en cas de maladie, la prévention n'est plus adaptée. Il faut désormais miser sur la guérison. Lorsque les solutions préventives n'ont pas été administrées ou si elles ne l'ont pas été en temps opportun ou alors si celles qui ont été appliquées sont inopérantes, une crise peut survenir. En pareille situation, il n'est plus question d'empêcher la survenance de la crise, mais d'y apporter des solutions idoines afin de l'atténuer ou, idéalement, d'y mettre fin. Ces solutions sont dites curatives.

LA MÉDIATION, OUTIL AFRICAIN PAR EXCELLENCE

Les solutions curatives à l'instabilité de l'Afrique sont davantage politiques que militaires. De tout temps, la médiation a été un outil de règlement des crises en Afrique. Elle permet d'inviter les protagonistes autour d'une table et de trouver un terrain d'entente pour rétablir la paix, la sécurité et l'ordre démocratique. Les démarches de médiation lors des différentes crises que l'Afrique a

connues et qui ont cours, sont généralement menées par l'Union africaine et les communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Union du Maghreb arabe, la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement). L'Union africaine a fait ses débuts en la matière en 1993 au Burundi.

L'échec de la médiation peut cependant donner lieu à une intervention militaire qui consiste à rétablir la paix, soit en neutralisant une partie belligérante, soit en constituant une force tampon entre les protagonistes. Aux Comores par exemple, après une longue période de médiation (de 1995 à 2007), l'UA avait recouru à l'action militaire contre le régime du chef autoproclamé de l'île d'Anjouan, le Colonel Mohamed Bacar, accusé par le pouvoir central d'ambitions indépendantistes.

L'Afrique est donc un continent jeune, en proie aux crises multiformes. Serait-elle victime de sa jeunesse ? Il est évident que la dynamique de l'économie africaine n'est pas arrimée à sa démographie, laissant des millions de jeunes sur le bord du trottoir social. Ce qui est une source endémique de conflit.

Écartelée par les conflits dans un monde mû par les rivalités géostratégiques entre grandes puissances, l'Afrique doit-elle pour autant se résigner ? À cette question, la réponse est bien évidemment négative. Des issues existent, pour peu d'avoir la lucidité, les ressources et la volonté nécessaires d'appliquer les bons remèdes. L'amélioration de la gouvernance démocratique des diversités et des ressources peut constituer l'axe central de la stabilité des États africains. L'industrialisation de l'économie africaine, pourvoyeuse d'emplois par la création des chaînes de valeurs, constitue un autre axe de stabilité.

L'Afrique doit inscrire sa réflexion dans le temps long, se souvenir que la fragmentation originelle des sociétés africaines en clans, tribus et ethnies, a parfois aussi été à l'origine d'affrontements violents. Mais, dans les sociétés traditionnelles, toute une série de dispositifs concouraient à préserver la paix et à gérer les conflits : la structuration administrative traditionnelle ; le rôle de la plaisanterie pour désamorcer d'éventuelles tensions ; la fonction du mariage, lien puissant entre familles ou clans ; les cérémonies rituelles et festives ; les totems et masques, dans leur dimension à la fois protectrice et apaisante ; et enfin le partage de l'héritage, de nature à consolider les liens de parenté et les alliances.

Aujourd'hui, les frontières issues de la colonisation continuent d'alimenter des

conflits entre États. Toutefois, ce sont désormais davantage les conflits intraétatiques qui ravagent le continent. La question fondamentale de la transformation de jeunes États en Nations véritablement

unies n'a jamais été résolue. Elle est fondamentale pour mettre fin au poison de la conflictualité dans une Afrique dont les peuples sont intrinsèquement et viscéralement épris de paix ■

COUPS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI, ATAVISMES DE LA DOMINATION ET DE L'ALLÉGEANCE

Après l'euphorie de la démocratisation des années 90, l'Afrique connaît une brutale régression, marquée par une multiplication de putschs et une remise en cause des valeurs démocratiques. Pour contrer cette tentation kaki, il est urgent de poser le bon diagnostic afin d'établir une contre-attaque.

Tieman H. COULIBALY

Ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
Ancien ministre de la Défense et des Anciens Combattants du Mali

Entre 2020 et 2021, la région ouest-africaine a été le théâtre de bouleversements politiques impressionnants. Au Mali, au Burkina Faso puis en Guinée, des militaires se sont emparés du pouvoir politique, balayant tous les pouvoirs civils de ces États. Ne s'arrêtant logiquement pas en si bon chemin, un quatrième renversement fut perpétré de manière aussi spectaculaire qu'incompréhensible au Niger le 26 juillet 2023. Dans d'autres pays (Guinée Bissau, Sierra Léone), des tentatives ont eu lieu qui eurent moins de succès en raison de

la vigilance des pouvoirs en place et parce que les contextes étaient moins favorables à l'action illégale. Ce retour des coups d'État militaires en Afrique de l'Ouest, trente ans après les accélérations démocratiques des années 90, vaut la peine d'être analysé sous le prisme de l'implications de protagonistes et d'intérêts externes.

La résurgence de la tentation prétorienne arrive dans une région qui a un passé politique très militarisé. Il serait long de dresser la liste des États africains partageant

cet héritage mais il est aisé de revoir les images des coups d'États ouest-africains arrivant comme dans un fondu enchaîné.

De la même manière, le souvenir des conférences nationales « souveraines » accentuant l'attachement définitif aux pratiques démocratiques et l'adieu confiant aux coups d'État reste dans les mémoires.

Pourtant, voilà que les événements des trois dernières années viennent démentir les serments et engagements d'il y a trente ans. Toute la mystique construite autour des « réveils démocratiques » des années 90 s'est progressivement effilochée au point d'interroger la pertinence et l'utilité de la démocratie !

Pour appartenir à la génération d'Africains qui a vécu une longue partie de la période des régimes militaires et des partis uniques et aussi les changements démocratiques dont certains, du reste, procédèrent de coups d'État, je prends le parti, voire le risque, d'une subjectivité raisonnée et relative en affirmant que les espoirs étaient grands qui reposaient sur les « mouvements démocratiques ». J'étais encore étudiant et je me souviens avoir dédié un travail de recherche en 1992 « à la 3ème République du Mali pour tous les espoirs qu'elle suscite en moi ». Nous étions nombreux, jeunes Africains de l'époque, à porter nos espérances, vraies et sincères, dans l'essor forcément vertueux et prospère de nos pays.

Ainsi, trente ans après, ayant participé, dirigé et pour certains gouverné, quand le cours des événements prend l'exact sens inverse de ce qu'il devrait être, les questions se bousculent et les réponses sont rares. Il y a le sentiment qu'un processus profond est à l'œuvre. Les derniers événements ont renforcé le sentiment d'une dynamique irréversible, rendant chimériques les initiatives de préservation des acquis démocratiques.

Les coups d'État au Mali en août 2020, en Guinée en septembre 2021 et au Burkina Faso en janvier 2022 n'auront pas frappé de stupeur les observateurs, ni les opinions en général. Ces trois situations ont procédé d'un pourrissement jusqu'aux épilogues curieusement attendus d'une irruption des militaires sur la scène. Beaucoup ont pu dire avec une forme de résignation : « on voyait cela arriver ». Certains déclarèrent même, non sans cynisme, « c'était inévitable ».

La scène qui se déroule à Niamey le 26 juillet 2023 est différente. Rien, ou presque, n'indique alors une situation intérieure pouvant catalyser une telle action. Le Niger est dirigé par une équipe sérieuse qui capitalise une expérience certaine avec à leur tête un homme dont la probité et l'engagement sont incontestables. Ce pays se prépare à devenir un producteur important de pétrole, en plus de son uranium. Les projets liés à ce programme structurant sont dans les cartons. Nous sommes nombreux à percevoir un avenir radieux et prospère pour le Niger.

Rien ou presque car, entre-temps un discours qui a fleuri depuis quelques années, porté par des activistes à la solde de certains dispositifs étatiques puissants, mobilise les opinions dans la région ouest-africaine et au-delà. Ce narratif anarcho-nihiliste ne se contente pas d'interroger la pertinence et l'utilité de la démocratie, il nie en bloc son bien-fondé en s'appuyant sur les échecs, sur certaines incohérences aussi mais surtout en sublimant avec une rare impudence le principe d'une allégeance nouvelle comme négation de l'asservissement colonial. Bien sûr, les contradictions, rivalités et sans aucun doute, la fringale que suscite la perspective de l'exploitation pétrolière ont fortement motivé les acteurs majeurs de la conjuration matinale du 26 juillet 2023.

Alors, oui les questions sont nombreuses.

Sommes-nous face aux conséquences de la politisation primordiale de nos armées ? Ou assistons-nous à la remilitarisation de la gestion politique consécutive à l'échec de la construction démocratique ?

L'histoire politique et institutionnelle africaine telle que vécue à partir des années dites des indépendances pourrait incliner à établir une consubstantialité entre les États post-coloniaux et leurs armées. D'une part, les processus de décolonisation recèlent de

nombreux contenus militaires et martiaux, dont des guerres pour l'indépendance ou un héritage militaire lié à la puissance colonisatrice. De fait, les armées et autres milices furent dès les indépendances et pendant longtemps dans les premiers cercles de ces nouveaux États. D'autre part, parce que c'est une loi universelle que de fonder la construction d'une nation sur des piliers parmi lesquels l'ordre militaire tient une place importante.

Cela dit, il faut se souvenir que les États nouvellement émancipés entre 1958 et 1961 n'étaient pas tous dirigés par des militaires. Loin s'en faut. Cependant, notons que le 23 juillet 1952, le roi Farouk est renversé par l'armée égyptienne. C'est le tout premier putsch de l'ère post-coloniale en Afrique, celui qui permettra l'avènement de Nasser. Le deuxième se produit au Soudan le 17 novembre 1958, portant au pouvoir le général Abboud.

À partir de 1960 les coups d'État et *pronunciamientos* divers et variés se succèdent sur le continent. Plus de 200 tentatives de 1950 à nos jours et dont la moitié a réussi. Selon une étude récente de Jonathan Powell et Clayton Thyne, publiée par *Voice Of America*, les deux décennies 1960-1969 et 1970-1979 ont enregistré respectivement 41 et 42 tentatives contre 25 et 18 réussites.

Les deux décennies suivantes (1980-89 et 1990-99) donnent des chiffres similaires

car chacune connut 39 tentatives avec dans l'ordre 22 et 16 réussites. La période 1990-1999 sera celle du renouveau démocratique qui s'est souvent appuyé sur ces mêmes armées qui étaient rompues aux prises de pouvoir par la force. Au Mali le général ATT fut désigné comme « le soldat de la démocratie ».

Enfin, entre 2000 et 2023, on compte 22 putschs réussis (sur 47 tentatives). Force est d'établir le caractère permanent, voire atavique, de cette méthode de prise de pouvoir sous les cieux africains.

Il est vrai que la faiblesse institutionnelle, les échecs à prendre en charge les problèmes nés de la décolonisation, la corruption politique et économique, créent des contextes favorables au soutien à des initiatives anticonstitutionnelles. Souvent une aile civile pave la voie pour les militaires qui eux « parachèvent » l'opération comme l'a pertinemment déclaré Ismaël Wagué porte-parole du quintet de colonels qui a renversé IBK à Bamako, le 18 août 2020.

Pourquoi ayant vécu des périodes autoritaristes et de franche dictature parfois brutale, faudrait-il que la force de la loi le cède aujourd'hui à la loi de la force ?

À la fin des années 80, de nombreux pays africains ont vécu des mouvements socio-politiques produisant un bouleversement

profond. Les conséquences immédiates furent la chute des pouvoirs autoritaires d'alors et le début de la « démocratisation ». L'espace public a été marqué par la libération de la parole politique et de l'expression culturelle. Cette évolution s'est accompagnée de la libération progressive des initiatives économiques privées. À la place des économies étatiques et dirigistes, un certain libéralisme vit le jour dans bien des pays concernés. Cette nouvelle orientation s'opérait à la suite des plans d'ajustements structurels dictés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui avaient contribué à affaiblir les socles socio-politiques de nombreux gouvernements de l'époque.

Partout, bien que structuré par des syndicats et des organisations politiques, le vecteur principal des « révolutions démocratiques » était la jeunesse. Une nouvelle structuration de cette composante de la société civile agissante s'avéra nécessaire. Les organisations précédentes (jeunesses des partis uniques, mouvements pionniers, etc.) servirent de leviers, parfois même de viviers pour les suivantes chargées du portage des insurrections. C'est ainsi que les écoles et les universités se sont retrouvées au centre des dispositifs d'action des organisations politiques révolutionnaires. Ce qui, au passage, ne fut pas sans conséquence sur les performances de bien des systèmes éducatifs, notamment dans les pays sahéliens. La libéralisation rapide des médias (presse

écrite, stations radio sur la bande FM) constitua un avantage important pour la consolidation des nouveaux systèmes politiques. Cette période fut marquée par un essor formidable des libertés publiques. En prime, la croissance économique relative, bien que tributaire de la démographie, permit la prise en charge de certains besoins sociaux.

Pendant la même période, de nombreux conflits éclatent dans plusieurs régions africaines. En Afrique de l'Ouest, le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée et la Côte d'Ivoire sont secoués par des épisodes de grande violence. Le Mali et le Niger feront face au réveil et à l'intensification des irrédentismes majoritairement conduits par des leaders touaregs et arabes. Plus loin, la région des Grands Lacs s'embrase et produit son cortège de morts au Rwanda, au Burundi et au Zaïre (devenu la République Démocratique du Congo). Le fait caractéristique est la floraison des groupes armés non étatiques et partout une expansion impressionnante de la corruption sous toutes ses formes. Dès lors la démocratie, la décentralisation, le vote, la presse, tous les attributs du pluralisme seront soumis à cette dynamique paradoxale.

Étonnamment, la mort des partis uniques, la libération de l'expression et l'ouverture politique révèlent des contentieux territoriaux, des rivalités ethniques ainsi que certaines contradictions

liées aux paradigmes féodaux et culturels. De plus, l'économie illicite et les trafics divers (humains, drogues et cigarettes) connaissent un développement nouveau qui affaiblira progressivement les États en reconstruction.

C'est dans ce contexte heurté que les organisations terroristes internationales ont eu l'opportunité de se projeter dans le Sahel et de nourrir des ambitions par rapport au reste du continent. Difficile pour des démocraties balbutiantes de résister face à une telle juxtaposition de défis.

Quelle est la part étrangère (à l'Afrique) des déterminismes qui président aux bouleversements actuels ?

Il me semble utile, après la déception, les regrets et la stupeur de faire la part entre les nécessités géopolitiques intimes de notre région et les préoccupations géostratégiques d'acteurs plus lointains.

L'observateur attentif notera une coïncidence, presque un alignement, entre les mouvements tectoniques à l'œuvre du côté des « grandes puissances » et ceux qui façonnent le continent africain pendant les périodes concernées.

Après la Seconde Guerre mondiale, les opinions indépendantistes ont été li-

bérées puis ont prospéré alors que dans le même temps les puissances coloniales se relevaient du chaos de ce conflit majeur. La force et la puissance avaient été réparties entre deux blocs issus du camp victorieux, leurs alliés et leurs satellites : l'URSS et le Pacte de Varsovie d'un côté et l'Europe occidentale et les USA autour du Traité de l'Atlantique Nord de l'autre.

L'Afrique indépendantiste ou pré-indépendante est structurée sur la base de cette dichotomie et soumise à ses nécessités et conséquences. Un affrontement permanent sur fond d'appétits et intérêts économiques, notamment pour les ressources stratégiques. Des manœuvres d'influence des deux blocs se traduisent par des coups d'État organisés ou parrainés, ainsi qu'à travers des guerres frontalières et civiles.

Ce sera la réalité de 1960 jusqu'à la fin des années 80.

Les années 90 en Europe voient l'équilibre évoluer au détriment de l'URSS qui cessera d'exister. Le mur de Berlin, symbole majeur, tombe, l'Allemagne se réunifie, le Pacte de Varsovie n'est plus qu'un souvenir. Les républiques socialistes soviétiques deviennent indépendantes. Un nouveau monde émerge ! Coïncidemment, c'est le réveil démocratique en Afrique ! Là également, au même moment, comme foudroyés, tombent les partis uniques, partis États, potentats, etc.

Un nouvel ordre s'installe des deux côtés de la Méditerranée. Il y a même une sorte de synchronicité entre les événements, y compris les conflits armés. Je pense notamment aux territoires issus de l'ex-Yougoslavie dont les horreurs le disputaient aux scènes vécues sur les rives du fleuve Mano. Il faut se rappeler également les guerres de Moldavie, d'Ossétie du Nord et surtout la première guerre Tchétchénie-Ingouchie.

Dans l'entre-temps l'Europe occidentale se renforce y compris avec des anciennes républiques soviétiques. Presque partout en Afrique, pendant que la Russie se débat afin de se relever, l'Union européenne et les USA ont le vent en poupe.

Prenons les mêmes et Faisons pire !

Malgré la réticence de certains analystes qui voient en cela une injure faite aux Africains, malgré les dénégations, malgré les impostures et les faux-nez, malgré la puissance des trolls, je persiste sur la nécessité de poser la question du rattachement et de l'ancrage externalisés de ces mouvements et acteurs dits panafricanistes. Aujourd'hui comme hier, nonobstant les facteurs internes connus, ce qui se produit dans le Sahel et qui s'observe sous d'autres formes ailleurs, est la résultante de l'opposition des volontés d'acteurs étrangers.

L'impact et l'empreinte des décisions lointaines pèsent lourdement dans les causes de la descente aux enfers que vivent les pays du Sahel. Quand l'OTAN lance son opération en Libye pour destituer Mouamar Khadafi, elle n'en évalue pas les effets sur les autres États de la région. Comme l'a si joliment dit feu Idriss Déby Itno, « le service après-vente n'a pas été fait ». Les événements qui secouent le Mali en 2012 sont une conséquence immédiate et directe du coup de main contre Khadafi. Même si terroristes et autres trafiquants étaient déjà présents, l'affaire libyenne a incontestablement constitué un accélérateur et un catalyseur dans la déstabilisation régionale. Difficile de nier que la Libye de Khadafi fut un enjeu entre les « puissances » mondiales. Quant à la Libye d'aujourd'hui, tout commentaire serait superfétatoire.

Aujourd'hui la Fédération de Russie a reconstitué ses forces. Son leader n'a eu de cesse de vouloir laver l'affront de la chute retentissante de l'URSS et d'en effacer le traumatisme. Cette bataille se déroule partout dans le monde mais le continent africain en est devenu une sorte d'emblème. Trente ans après les réveils démocratiques africains et la disparition de l'URSS, les coups d'État au Sahel et l'expansionnisme russe resurgissent dans le même espace. Le nouvel affrontement a bel et bien commencé entre les mêmes puissances.

Si les objectifs sont identiques, cette fois le conflit est plus complexe. Les moyens d'action sont bien plus sophistiqués et supérieurs à ceux des années 60-80 et les enjeux liés à l'ère post-industrielle plus aigus. Cette fois-ci l'appétit pour les ressources minières et minières est affiché et vorace. Cette fois-ci, ce ne sont pas des instructeurs pour les blindés et les MIG qui sont dans les pays africains mais des unités combattantes constituées de mercenaires payés soit rubis sur l'ongle ou bien sur les mines de métaux précieux et terres rares. Au demeurant, cette méthode n'est pas un monopole russe. Sur d'autres théâtres, des compagnies occidentales similaires ont opéré.

Tout cela se déroule sur fond de désinformation. Les opinions sont abreuvées de mensonges quotidiens diffusés sur les réseaux sociaux par des centaines de milliers de trolls en majorité installés loin, très loin de l'Afrique. L'objectif est le démantèlement de toute l'œuvre authentique panafricainiste, la déconstruction de nos outils d'intégration afin de disposer de nos pays esseulés et isolés.

Comme surpris, tétanisés, les porteurs du projet d'une Afrique libre, prospère, moderne et harmonieuse n'ont pas pu élaborer un contre discours face à cette imposture. Or, il n'est pas trop tard pour engager ce travail de contre-influence. C'est désormais une urgence absolue ■

LES SOCIÉTÉS CIVILES AFRICAINES : UNE AVANT-GARDE ET DE NOUVEAUX LANGAGES

Les sociétés civiles constituent en Afrique un élément important d'affermissement de la démocratie et de l'État de droit. Elles jouent un rôle d'alerte et de régulation mais se heurtent aussi à un regain d'autoritarisme sur le continent. Multi-supports, elles inventent de nouveaux langages.

Alioune TINE

Ancien coordinateur du M23 au Sénégal
Fondateur du think tank Afrikajom

Jean BONIN KOUADIO

Juriste ivoirien associé au
Cabinet d'avocats Serres
Fondateur du think tank FIER

(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - Vous êtes Sénégalais pour l'un, Ivoirien pour l'autre. Qu'est-ce qui vous a incité l'un et l'autre à créer un think tank ?

Alioune Tine - En 1990, j'ai été parmi les fondateurs de la RADDHO (Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme) que j'ai dirigée de 1998 à 2012. De 2013 à 2015 j'ai été président du Comité Sénégalais des Droits de

l'Homme et directeur d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du centre jusqu'à la retraite. Parallèlement j'ai enseigné pendant près de trente ans à l'Université Cheikh Anta Diop. Mon parcours m'a permis de prendre suffisamment de distance pour observer les problèmes de la sous-région et notamment ceux concernant la sécurité, la démocratie et la gouvernance qui sont pour moi des questions fondamentales sur lesquelles

je souhaitais travailler et apporter une contribution substantielle.

Depuis sa création, Afrikajom a publié de nombreux rapports, notamment *Les nouvelles pathologies de la démocratie en Afrique de l'Ouest*, sur la crise de la gouvernance ; *La revue sécuritaire au Sahel* ; *Le Sénégal, un modèle démocratique africain en déclin* ainsi que les actes du colloque « Repenser les transitions démocratiques en Afrique de l'Ouest ».

Jean Bonin Kouadio - J'ai fondé le think tank Fier, essentiellement pour contribuer à l'ancrage de la démocratie plurielle dans l'esprit de nos compatriotes, mais également pour promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre la corruption.

RPP - Le Sénégal a traversé récemment une période de troubles après la décision du président Macky Sall d'annuler le décret de convocation du corps électoral et de reporter la date de l'élection présidentielle, avec pour conséquence la prolongation d'un mandat constitutionnellement intangible. Alioune Tine, quel a été le rôle de la société civile sénégalaise pour contrer ce scénario et quels sont les ressorts de sa mobilisation ?

Alioune Tine - La mobilisation de la société civile sénégalaise a été effective sur tous les fronts. Le mouvement « Aar sunu élection », qui regroupe plus de quatre cents organisations de la société

civile, des syndicats, du secteur privé et des personnes indépendantes a été très active sur le front électoral et pour ce qui concerne les droits humains. La plateforme F24, qui rassemble tous les partis politiques d'opposition ainsi que certains mouvements citoyens et des membres de la société civile, a également joué un rôle important.

Nous avons assisté à une mobilisation exceptionnelle et inédite de la société civile et de tous les segments de la société. Il me semble que la culture démocratique qui est une réalité massive au Sénégal fait partie de ce qui a provoqué à la fin la victoire de la démocratie.

Il faut remarquer aussi que l'armée sénégalaise républicaine et loyale a permis au Sénégal d'éviter une sortie de crise par un coup d'État militaire comme ça se passe ailleurs.

RPP - Jean Bonin Kouadio, comment expliquez-vous que la Côte d'Ivoire n'ait pas connu un tel « scénario sénégalais » en 2020 lors du débat sur le 3^e mandat d'Alassane Ouattara ?

Jean Bonin Kouadio - Le fait indéniable, c'est que la société dite civile ivoirienne est fortement politisée ou proche, d'une façon ou d'une autre, d'une obédience politique. Lorsqu'elle apparaît comme un appendice du pouvoir ou d'un parti, elle semble peu fiable et sa voix porte moins.

RPP - À quand faites-vous l'un et l'autre remonter le concept de société civile en Afrique ?

Jean Bonin Kouadio - Cela dépend des pays. Dans les pays anglophones, elle a toujours été présente. Dans les pays francophones c'est assez récent. Les plus en vue datent du début des années 90-2000, avec la montée en puissance de la presse privée en opposition aux médias publics.

Alioune Tine - Le Sénégal, qui a été le jardin d'essai de la démocratie européenne en Afrique, notamment dans les quatre communes (Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque), a vu se manifester les signes précurseurs de la naissance d'une société civile dès le début du 20^e siècle. L'apparition des premiers signes de l'émergence de la société civile moderne a coïncidé avec celle des tous premiers partis politiques au Sénégal.

Certaines personnes dont les droits fondamentaux étaient violés pendant la colonisation saisissaient déjà la Ligue française des Droits de l'Homme, à l'exemple de Mody Mbaye, un écrivain public saint-louisien influent qui défendait ses droits en invoquant son appartenance à cette ligue¹. Menacé de détention par l'administration coloniale, Mody Mbaye

conserva sa liberté à la suite d'une enquête, en partie grâce à ses liens avec cette organisation qui s'intéressait de très près aux plaintes émanant des citoyens et des sujets français des colonies. Il faut souligner que l'écrivain public était une des figures de la période coloniale qui lisait et traduisait la correspondance pour les populations non alphabétisées.

Le deuxième moment de l'émergence de la société civile traditionnelle au Sénégal, c'est avec les chefs religieux qui ont lutté contre le colonialisme et qui étaient des intermédiaires entre l'administration coloniale et les populations. Pour les Sénégalais, les confréries fonctionnent comme une idéologie dominante de référence. Leur influence dans les domaines religieux, politiques et culturels est également une réalité dans le pays. Elles jouent souvent le rôle de médiateur lors des conflits politiques.

La société civile moderne est apparue à partir des années 1970 avec les ONG de développement (Enda Tiers-Monde, CONGAD, RADI), mais c'est dans les années 1990 après la chute du mur de Berlin que les organisations luttant pour les droits humains et contre la corruption ont véritablement commencé à émerger et à essaimer au Sénégal et dans toute la région. La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son forum des ONG ont constitué un cadre propice de rencontre, de développement et

1 - Citoyen dont les droits étaient menacés par l'administration coloniale en 1908 cité par G. Wesley Johnson dans son ouvrage *Naissance du Sénégal contemporain*, éditions Karthala, 1991.

de formation des organisations de la société civile africaine.

RPP - Son rôle a-t-il évolué dans le temps ?

Alioune Tine - Le rôle de la société civile a beaucoup évolué depuis les années 1990 avec l'existence dans les universités des instituts et des centres de formation. Les jeunes aujourd'hui sont dotés d'une certaine expertise ; de plus ils maîtrisent les nouveaux outils de communication et les réseaux sociaux ; cela fait effectivement la différence avec la période des années 1990.

Jean Bonin Kouadio - Oui, elle était quasi inexistante il y a une vingtaine d'années, depuis elle progresse. On l'a vu notamment avec les mouvements « Le balai citoyen » en 2013 au Burkina Faso contre le régime de Blaise Compaoré, et « Y'en a marre » créé en 2011 au Sénégal. Ces mouvements apparaissent comme de réels contrepouvoirs face à l'incapacité des partis politiques traditionnels à emporter l'adhésion des masses populaires.

RPP - Quels sont leurs grands domaines d'intervention ?

Jean Bonin Kouadio - Principalement les domaines de la défense des droits et libertés publiques fondamentales, la lutte contre l'impunité, la corruption et l'injustice.

Alioune Tine - La société civile intervient principalement dans la protection, la promotion et la défense de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et des libertés fondamentales. De plus en plus d'organisations luttent contre la corruption en Afrique. Depuis 2010-2011 avec les conflits en Afrique de l'Ouest et la lutte contre le terrorisme de nouvelles organisations s'investissent dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la lutte contre le jihadisme (AfrikaJom Center, Wathi, WANEP, Timbuktu Institute).

RPP - Alioune Tine, vous êtes plutôt moteur sur les droits humains et politiques, Jean Bonin Kouadio, sur la lutte contre la corruption et pour la bonne gouvernance. Ces deux combats ne sont-ils pas en réalité liés ?

Alioune Tine - Il y a une étroite connexion entre les crises de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et de la gouvernance. Donc la solidarité des combats entre les militants qui luttent contre la corruption, qui mine nos institutions et nos sociétés, et ceux qui œuvrent à la promotion et à la protection des droits humains, est absolument nécessaire.

Jean Bonin Kouadio - Ils sont intimement liés. La corruption est une violation des droits élémentaires et fondamentaux des populations et cause une rupture des chances et de l'égalité des citoyens devant les charges publiques.

RPP - Quels sont les écueils que rencontrent les sociétés civiles africaines ?

Alioune Tine - Les sociétés civiles africaines, qui sont considérées comme des dissidents politiques ou des « politiciens encagoulés », ont de plus en plus de mal à agir en toute liberté dans un espace civique de plus en plus amoindri et marqué par la répression des libertés d'expression et de la presse. La société civile n'avait pas de statut réel mais elle était tolérée, aujourd'hui elle l'est de moins en moins dans l'espace de la CEDEAO et du Sahel.

Jean Bonin Kouadio - Je vois plusieurs écueils : la tentation existe de s'immiscer dans le domaine syndical alors que c'est un autre « métier » ; l'inculture civile des populations qui croient à tort que seule la voix des partis politiques est légitime et légale ; le problème de financement des activités. En Côte d'Ivoire les partis politiques sont financés, pas les associations de la société civile. L'analphabétisme et l'illettrisme constituent également un frein à l'action des mouvements citoyens.

RPP - Existe-t-il des différences selon les pays du continent en termes de force et d'impact ?

Jean Bonin Kouadio - Oui. Je constate que plus le sentiment patriotique et nationaliste est fort, plus les mouvements citoyens sont écoutés. Plus le régionalisme, le tribalisme et ce que j'appellerais

le « religionisme » sont omniprésents, moins les mouvements de la société civile sont efficaces. C'est le cas notamment en Côte d'Ivoire.

Alioune Tine - Cela dépend des régimes politiques. Une relative tolérance existe dans les pays anglophones comme le Nigeria, le Ghana ou la Gambie. Au Sénégal, au Niger, en République de Guinée et au Mali, nous avons des organisations de la société civile dynamiques et engagées. Mais dans certains pays confrontés à des conflits armés et dirigés par des régimes militaires, la société civile peine à exercer des activités normales.

RPP - Assiste-t-on à un phénomène d'inclusion dans les sociétés civiles internationales ? Ou les sociétés civiles africaines demeurent-elles en marge, pour cause d'objectifs spécifiques ?

Jean Bonin Kouadio - Il existe quelques affiliations internationales. Mais c'est très sectoriel. On peut l'observer avec Amnesty international, la FIDH, Médecins Sans Frontières ou encore RSF ou la FIJ dans le domaine du journalisme.

RPP - Alioune Tine, vous aviez fondé en 1990 la RADDHO, Rencontre Africaine de Défense des Droits de l'Homme. En matière de droits, cette approche panafricaine peut-elle renforcer une action ?

Alioune Tine - La RADDHO a beaucoup travaillé à la massification de la culture des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie au Sénégal et dans la sous-région. Elle a considérablement contribué à la promotion des droits de l'homme et de la paix au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, auprès de la CEDEAO et de l'UA.

RPP - Vous êtes l'un et l'autre très présents sur les réseaux sociaux. Qu'est-ce que cela change au mode d'action de la société civile en Afrique ?

Alioune Tine - Cela change beaucoup de choses dans le mode d'action de la société civile en Afrique. Les réseaux sociaux sont devenus plus accessibles et sont utilisés par tout le monde. Donc c'est un moyen rapide pour fédérer et faire passer des messages. Ainsi, grâce aux réseaux sociaux la société civile dispose d'un champ beaucoup plus élargi. Ils lui permettent également d'interagir avec la jeunesse africaine sur les enjeux de démocratie, de paix et de sécurité. Ma démarche est surtout pédagogique mais j'apprends également énormément auprès de la jeunesse africaine. Être sur les réseaux sociaux c'est aussi retrouver une certaine fraîcheur.

Jean Bonin Kouadio - Avec le coût de l'Internet qui baisse progressivement, les populations sont de plus en plus présentes sur les réseaux sociaux. Selon une étude

publiée en 2022 par le cabinet international OpinionWay sur l'état de la digitalisation des ménages en Côte d'Ivoire, la société ivoirienne compte onze millions d'internautes dont cinq millions actifs sur les réseaux sociaux. C'est énorme. La possibilité pour les internautes d'interagir en temps réel sur les informations qui leur parviennent est un puissant moyen pour faire passer des messages et sensibiliser les populations.

RPP - Une génération se réclame du panafricanisme. Les activistes radicaux qui s'inscrivent dans cette mouvance sont-ils des acteurs de la société civile ou des leaders politiques 2.0 ?

Jean Bonin Kouadio - Force est de reconnaître que le néo-panafricanisme est essentiellement une réalité des pays francophones d'Afrique. Les principaux leaders de ces mouvements s'abritent derrière une pseudo neutralité politique alors qu'en fait ils apparaissent comme largement instrumentalisés pour déstabiliser certains pays en proie à des difficultés économiques ou sécuritaires afin qu'ils basculent dans le giron russe. Ils font clairement de la politique.

Alioune Tine - Je ne parle pas de la société civile, mais des sociétés civiles africaines. Et pour moi la société civile africaine ne saurait promouvoir des dictatures civiles ou militaires de quelque nature que ce soit. Quand c'est le cas, on a affaire à autre chose ■

JOURNALISTE EN AFRIQUE, PROFESSION À RISQUE !

En pleine explosion depuis une trentaine d'années, la presse africaine constitue un élément du processus de démocratisation. Mais le chemin reste escarpé et le journalisme un parcours du combattant. Témoignage de Ferdinand Ayité, journaliste togolais en exil, lauréat 2023 du Prix international pour la liberté de la presse.

Ferdinand AYITÉ

Directeur de *L'Alternative*

Lauréat 2023 du Prix international pour la liberté de la presse
(Témoignage recueilli par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - On sait depuis l'assassinat du journaliste burkinabè Norbert Zongo en 1998 que l'exercice de la profession de journaliste est très risqué en Afrique. Le drame remonte à vingt-cinq ans mais la violence est toujours là. Il y a quelques semaines, une journaliste sénégalaise, Maimouna Ndour Faye, a été agressée et poignardée. Sa vie est hors de danger mais comment expliquer que la situation reste aussi dramatique sur le continent ?

Ferdinand Ayité - Le 1^{er} mars dernier Idriss Yaya, journaliste de la radio communautaire de Mongo au centre du Tchad, a été assassiné avec sa femme et

son fils. Il faisait des publications sur les conflits régionaux intercommunautaires dans ce pays. En République Démocratique du Congo, Stanis Bujakera, correspondant de *Jeune Afrique* et de Reuters, a été condamné le 18 mars dernier à six mois d'emprisonnement et 400 dollars d'amende. Enfin il y a la tentative d'assassinat de Maimouna Ndour au Sénégal.

Ces faits d'une extrême gravité, parmi tant d'autres, nous rappellent que la profession de journaliste n'a jamais été aussi risquée en Afrique. Norbert Zongo a payé de sa vie l'exercice de sa profession il y a vingt-cinq ans ; mais malheureusement la violence contre les journalistes est

toujours d'actualité et émane de plusieurs acteurs étatiques et de groupes organisés.

RPP - On assiste à une régression démocratique avec une multiplication de coups d'État au Sahel, qui supprime toute liberté pour la presse. La chaîne malienne Joliba est régulièrement suspendue. Au Mali il y a aussi le cas du journaliste Birama Touré, disparu depuis 2016 et dont RSF craint qu'il n'ait été assassiné. En 2026, le Mali était dirigé par IBK, un président régulièrement élu. Putschiste ou élu, finalement, il n'y a pas de différence ?

Ferdinand Ayité - Absolument, la situation est assez préoccupante pour les journalistes dans le Sahel, au Mali et Burkina Faso, autant sous les régimes dits démocratiques que sous les pouvoirs militaires. Les pouvoirs déchus dans ces pays avaient mis en place des régimes déjà assez corrompus. La prise du pouvoir par les militaires n'a fait qu'aggraver encore la situation.

Avec la prise du pouvoir le 26 juillet 2023 par les militaires au Niger, un pays qui faisait office d'exception en termes de bonne gouvernance, la boucle est bouclée et tous les médias indépendants sont réduits au silence.

Le Sénégal qui était un exemple dans la région en matière de liberté de la presse a vu la situation se dégrader avec la fin agitée du mandat du Président Macky Sall. Plusieurs journalistes ont été jetés en prison

et d'autres ont été victimes de tentative d'assassinat.

L'on peut craindre que la situation dans l'ensemble ne se dégrade dans toute cette zone pour les journalistes et les médias indépendants.

RPP - Quarante-sept journalistes sont actuellement prisonniers sur le continent. Vous avez-vous-même été prisonnier au Togo, votre pays. Pouvez-vous nous raconter les circonstances ?

Ferdinand Ayité - C'est une situation assez pénible pour moi parce qu'à la suite de cette terrible épreuve, mon confrère et co-détenu Joël Egah est décédé brutalement le 6 mars 2022 soit deux mois après notre sortie de prison.

Nous avons été arrêtés le 10 décembre 2021 à la suite d'une plainte de deux ministres qui estimaient que nous les avions diffamés dans une émission très prisée nommée « L'Autre Journal », diffusée sur YouTube. En réalité il n'y avait rien d'attentatoire à leur honneur. Ces deux ministres celui du Commerce et son collègue de la Justice sont aussi des pasteurs. Nous avons juste rappelé leur statut de religieux, par rapport à la souffrance des Togolais, en nous adressant à leur conscience.

Notre argumentaire posait en réalité le problème de la laïcité de l'État. Peut-on être ministre de la République et exercer

une activité religieuse au vu et au su de tout le monde ?

Nous avons passé des moments très difficiles en prison, en pleine période de la pandémie de Covid-19. Enfermés à presque une centaine, 24 heures sur 24 dans une petite cellule, sans possibilité de s'allonger, et ceci pendant plus d'une dizaine de jours après une autre dizaine passés à la BRI (Brigade de recherches et d'investigation) de la Police. Nous avons vécu cela comme un séjour en enfer et en sommes sortis très affaiblis avec des séquelles sur le long terme.

RPP - Vous avez beaucoup enquêté sur des affaires de corruption. Vous êtes membre du Consortium international des journalistes d'investigation. Vous avez pris part aux « Panama Papers ». Comment s'exprimait au quotidien la pression sur un journaliste d'investigation comme vous ?

Ferdinand Ayité - Il n'est pas facile d'être et de s'afficher journaliste d'investigation dans un système autocratique. Pour nous, c'est un défi et depuis plusieurs années notre journal *L'Alternative* s'est spécialisé dans l'investigation. Il faut de l'audace, même une bonne dose de témérité pour s'engager dans le journalisme d'enquête. Bien évidemment les « Panama Papers » font partie de ce travail que notre journal a porté tout comme les « SwissLeaks », « Petrolegate » et bien d'autres.

C'est un travail assez passionnant dans un environnement très difficile et il faut du courage et de la résilience pour faire face à toutes les tracasseries administratives, fiscales, judiciaires voire des tentatives d'assassinat. Il faut avoir une vie assez rangée et disciplinée pour ne pas tomber dans certains pièges. C'est une situation il faut le reconnaître très difficile qui comporte évidemment des impacts sur la vie familiale.

RPP - Et puis il y a eu l'usage de Pegasus, le logiciel espion, à votre rencontre. Est-ce une pratique courante contre des journalistes au Togo ?

Ferdinand Ayité - Le régime togolais est la plus ancienne dictature dynastique au monde après la Corée du Nord. Songez que Gnassingbé Eyadéma a occupé le pouvoir pendant trente-huit ans et que son fils Faure Gnassingbé lui a succédé depuis dix-neuf ans. Dans un système aussi autoritaire la surveillance des communications des citoyens est une pratique normale. Elle est poussée plus loin au Togo avec l'usage massif du logiciel espion israélien Pegasus. J'en ai été victime comme d'autres citoyens ou confrères. Des investigations menées par Reporters sans frontières, avec l'analyse des téléphones de deux journalistes récemment détenus au Togo, apportent la preuve formelle de cette pratique digne d'un État voyou.

J'ai la conviction que plusieurs journalistes, et au-delà des personnalités aussi bien au

sein du pouvoir, que dans l'opposition, et dans la société civile, sont régulièrement écoutés ou espionnés par le régime à travers ces logiciels performants. Il s'agit d'une violation grave de la vie privée des citoyens, mais dans un régime comme celui du Togo, le respect des textes et des lois n'existe pas. Seule prime la loi du plus fort.

RPP - Vous êtes réfugié en France. Vous pensez être en mesure de continuer à informer sur votre pays depuis l'exil ?

Ferdinand Ayité - Effectivement je suis exilé en France depuis un an. Le 5 mars 2023 à la suite des événements qui nous ont obligés - Isidore Kouwonou le rédacteur en chef et moi-même - à quitter le Togo, où nous sommes condamnés à trois ans de prison avec un mandat d'arrêt, nous avons suspendu nos parutions.

Un an plus tard, avec le soutien et l'assistance de Reporters sans frontières et l'appui d'autres organisations comme CPJ, Amnesty International, OCCRP ; nous avons relancé le journal *L'Alternative* en version numérique, depuis Dakar. Cette reparation est récente, puisqu'elle remonte au 7 mars dernier. Nous allons donc continuer à informer les Togolais et plus généralement les Africains avec le même engagement, la même détermination. Notre émission « L'Autre Journal », diffusée sur Youtube et très prisée, sera également de retour dans les semaines à venir. Dans tous les cas, nous avons pris toutes les disposi-

tions avec le soutien et l'appui de nos différents partenaires pour continuer à informer les Togolais depuis l'extérieur du pays.

RPP - Vous êtes le lauréat 2023 du Prix international pour la liberté de la presse, décerné à New York par le Comité pour la protection des journalistes. Cette reconnaissance peut-elle être incitative pour des jeunes journalistes à faire preuve du même courage que vous ?

Ferdinand Ayité - C'est une fierté d'avoir été distingué par le Comité pour la protection des journalistes pour le Prix international de la liberté de la presse en 2023. Ce prix est la somme d'un long parcours fait de résistance, de détermination, de courage et surtout de résilience. Je profite de l'opportunité pour remercier une fois encore le CPJ pour le choix de ma personne aux côtés de trois autres confrères dans le monde.

J'espère que cette reconnaissance pourra inciter les jeunes à suivre notre voie, à faire mieux encore, même si parfois je reste assez dubitatif. Dans les systèmes autocratiques comme celui en place au Togo, qui persécute les journalistes, peu nombreux sont ceux qui semblent disposés à sortir de leur zone de confort pour affronter les enjeux, relever le défi de la liberté d'informer. Nous devons donc encourager ceux qui veulent prendre le risque. Je ressens ce prix à la fois comme une reconnaissance personnelle et un encouragement pour les autres ■

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

LA VOIE POUR UNE RÉCONCILIATION DURABLE EN AFRIQUE

Des lieux de mémoire existent dans plusieurs pays d'Afrique, en hommage aux victimes, avec l'espoir de ne jamais revivre des moments de sang et de larmes. Une démarche indispensable en Guinée, pays traumatisé par une histoire douloureuse.

Aliou BARRY

Géopolitologue

Directeur du Centre d'Analyse et d'Études Stratégiques de Guinée (CAES)

« Le bourreau tue toujours deux fois, la seconde fois par l'oubli » : la formule d'Élie Wiesel résume magistralement l'enjeu majeur du devoir de mémoire, témoigner, garder vivace le souvenir d'événements vécus, afin de tirer les leçons du passé et d'éviter la reproduction de tragédies passées. Le concept est assez récent dans l'histoire de l'humanité, popularisé à la suite de la Seconde Guerre mondiale, avec l'obligation morale de lutter contre le négationnisme et le révisionnisme. Le devoir de mémoire est à l'origine de la notion de crimes contre l'humanité. En effet, si après la Seconde Guerre mondiale et son cortège de monstruosité, cette notion a fait son entrée dans le droit internatio-

nal, c'est en raison de l'ampleur même de la Shoah.

Le dictionnaire *Petit Larousse* définit le concept de mémoire comme l'aptitude à se souvenir. La mémoire est la déclinaison du droit de savoir, l'un des piliers de la justice transitionnelle. La mémoire collective représente l'un des mécanismes qui servent à surmonter les périodes de guerre, de répression politique, et à construire une société plus juste.

Dans de nombreux pays sortant de guerre ou de régimes autoritaires, des Commissions de vérité ont été mises en place pendant la période post-transition. Ces

Commissions sont des organismes d'enquête à caractère temporaire et non judiciaire, dont la mission est de recueillir des dépositions, mener des enquêtes, effectuer des recherches, tenir des audiences publiques et fournir un rapport final.

Une Commission de vérité se préoccupe de milliers de victimes et s'efforce de déterminer l'importance et les caractéristiques des violations commises dans le passé, ainsi que leurs causes et leurs conséquences. Savoir pourquoi on a laissé se produire certains événements peut s'avérer tout aussi important que la description précise de la matérialité des faits. En définitive, l'espoir est que le travail de la Commission puisse aider une société à comprendre et à reconnaître un passé contesté ou renié et par conséquent à porter à la connaissance du grand public les témoignages et les récits des victimes souvent restés inconnus de la population. Une Commission de vérité espère en outre prévenir de nouvelles violations en recommandant certaines orientations et réformes des institutions.

Selon l'histoire politique, les expériences de Commissions de vérité diffèrent d'un pays à un autre. Dans certains cas, une Commission de vérité se préoccupe de déterminer les raisons pour lesquelles une société, un pouvoir ont laissé se produire certaines violations des droits humains. Dans d'autres pays, une Commission de vérité est mise en place dans le but de promouvoir la réconciliation.

DEVOIR DE MÉMOIRE : DES INITIATIVES AFRICAINES

De nombreuses initiatives et expériences de devoir de mémoire pour la réconciliation ont été tentées en Afrique. Les atrocités qu'ont vécu les Sud-africains ont ainsi marqué leur histoire de façon indélébile. Les souvenirs demeurent intacts dans leur mémoire. En Afrique du Sud, le devoir de mémoire a concerné les victimes de l'apartheid de 1948 à 1994 et, est entretenu par la Commission Vérité Réconciliation (CVR), présidée par monseigneur Desmond Tutu, archevêque du Cap et prix Nobel de la paix. Entre 1996 et 1998, la Commission Vérité Réconciliation sud-africaine a constitué à l'échelle du monde le plus grand effort de résolution non-violente des tensions politiques héritées du passé. Les négociations entre le Parti National (PN) et le Congrès National Africain (ANC) ont créé les conditions de la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud. La mémoire désormais reconnue et partagée de tous, contenue dans un rapport de la Commission, a barré à jamais le chemin du passé et a ouvert un futur fait d'égalité entre tous les citoyens devant l'histoire.

D'avril à juin 1994, le génocide rwandais a provoqué près d'un million de morts, aggravant le clivage entre les deux prin-

cipales ethnies du pays à savoir les Tutsis et les Hutus. Après la victoire du Front Patriotique Rwandais (FPR), le gouvernement inscrit dans ses priorités la réconciliation et la lutte contre l'impunité et pour le devoir de mémoire. Il crée à cet effet un mémorial. Inauguré en 2004, le Mémorial du génocide de Kigali au Rwanda est aujourd'hui un lieu de repos final pour plus de 250 000 victimes du génocide tutsi. L'objectif est de sensibiliser sur la manière dont le génocide s'est produit et de favoriser une prise de conscience de l'histoire des génocides du 20^e siècle.

Le mur des noms rend hommage aux victimes du génocide ; son travail de collecte et de documentation des noms est encore en cours. Malheureusement, de nombreuses identités de victimes n'ont pas encore été recueillies et documentées et beaucoup des martyrs qui reposent dans les tombes restent inconnues. Les jardins commémoratifs proposent un lieu de recueillement et de réflexion sur l'histoire du génocide contre les Tutsis. Ils offrent un espace paisible de contemplation qui permet aux visiteurs de méditer sur leur propre responsabilité dans la prévention de la discrimination et des atrocités de masse. Le Mémorial fournit également un soutien aux survivants, en particulier les orphelins et les veuves.

Le Mémorial de Gorée au Sénégal est aujourd'hui un lieu d'hommage, de mé-

ditation, de réflexion. Mais c'est aussi un lieu unique au monde qui abrite le Centre International des Mémoires, tourné résolument vers l'avenir, consacré aux droits de l'Homme et dédié au dialogue entre les peuples. L'Île de Gorée témoigne d'une expérience humaine sans précédent dans l'histoire des peuples. En effet, cette « île mémoire » est pour la conscience universelle le symbole de la traite négrière avec son cortège de souffrances, de larmes et de morts.

En 2004, le roi Mohamed VI du Maroc crée une Commission vérité réconciliation dénommée « Instance Équité Réconciliation (IER) » dont le mandat est d'enquêter sur les disparitions forcées et les détentions arbitraires commises dans le royaume chérifien de 1956 à 1999. L'Instance Équité Réconciliation entend des milliers de victimes et mène de nombreuses investigations dans toutes les régions du royaume. Durant des auditions publiques, les victimes sont appelées à témoigner de leurs souffrances sans pour autant nommer les tortionnaires. Pour l'Instance Équité Réconciliation, il ne s'agit pas de juger, mais de rétablir la vérité pour se réconcilier. La mission de cette Commission a achevé son travail de mémoire en novembre 2005.

Si Abidjan vient à son tour de décider l'érection d'un mémorial en hommage aux victimes de ses crises, dans de nombreux pays, un tel devoir de mémoire n'a pas été

réalisé. À Luanda, l'urbanisation a fait peu à peu disparaître les traces de la guerre civile angolaise. À Conakry, les autorités ont volontairement démolì la partie carcérale du Camp Boiro où des milliers de Guinéens ont péri sous la dictature de Sékou Touré.

Cette histoire tragique de la Guinée a fortement fragilisé l'unité et la cohésion nationales, fondements du renforcement de l'État de droit, de la bonne gouvernance, et du développement économique. Ces principes démocratiques étant tributaires de l'unité nationale, il est impérieux que les populations se réconcilient afin d'inscrire la Guinée dans cette dynamique. Et, un projet symbolique et fédérateur comme un Centre International de la Mémoire et de la Paix pourrait donner à l'Histoire de la Guinée toute sa densité et, surtout, en tirer les leçons.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE, QUELLE OPTION POUR LA GUINÉE ?

La Guinée est un pays de l'Afrique de l'Ouest qui compte près de 12 millions d'habitants et n'a connu que des régimes autoritaires, privant les Guinéens de la jouissance de leurs droits humains fondamentaux. Un climat d'impunité a favorisé tous les types de violations, affectant

toutes les communautés de la Nation sans exception.

Depuis 1958, l'année à laquelle la Guinée opta pour l'indépendance immédiate, rompant tout lien avec la France, son histoire n'a cessé d'être mouvementée. Les purges et les tragédies qui jalonnent le parcours du pays ont affecté de nombreuses composantes de la communauté nationale, engendrant des souffrances psychologiques et sociales souvent étouffées voire refoulées.

Par conséquent, la cohésion nationale demeure un objectif crucial, pour la Guinée et pour une réconciliation durable de ses filles et ses fils. À cet égard, la création d'un Centre des Mémoires s'impose. Ce serait une initiative politique, mémorielle, historique et éducative majeure et même indispensable, qui permettrait d'établir une mémoire publique et servirait de bastion contre la récidive. Le travail de mémoire sera l'un des piliers de l'apaisement, de la démocratie et de la paix en Guinée.

Le 24 juin 2011, le président Alpha Condé a mis en place une Commission Provisoire de Réconciliation Nationale (CPRN). Des consultations nationales ont eu lieu du 7 mars 2016 au 11 avril 2016 pour permettre à la population guinéenne de s'exprimer sur les mécanismes de justice transitionnelle à mettre en place en vue de la réconciliation na-

tionale. Les thèmes abordés lors de ces consultations ont porté sur la recherche de la vérité, la justice, les réparations, les réformes des Institutions et l'avenir de la Guinée. La Commission provisoire a remis son rapport final le 27 juin 2016. Des recommandations ont été formulées mais jamais mises en œuvre par le président Alpha Condé jusqu'au coup d'État qui le renversa le 5 septembre 2021.

Après plusieurs mois d'entretiens, de recherche et d'analyse des différentes initiatives tentées par le passé en Afrique et en Guinée, le Centre d'Analyse et d'Études Stratégiques préconise, pour une réconciliation effective, la mise en place d'un Centre International des Mémoires et de la Paix en République de Guinée (CIMP), seule voie pour une paix durable en Guinée. Le CAES, dont je suis à l'origine de la création, est un cadre de rencontre des expertises et d'échanges des savoirs au sein duquel collaborent des chercheurs guinéens de sensibilités différentes. Il se veut un outil en mesure de répondre aux attentes des décideurs politiques, sur les problématiques d'ordre stratégique qui affectent le développement politique, socio-économique et sécuritaire du pays. Il entend jouer le rôle d'un Institut de recherche en politique publique. En proposant la création d'un Centre International des Mémoires et de la Paix, il ambitionne d'ouvrir une perspective mémorielle en mesure de favoriser la réconciliation pro-

fonde de la Nation, en posant les jalons d'un vivre ensemble durable.

BOIRO : DE L'EXTRÊME SOUFFRANCE À LA MÉMOIRE

L'installation en Guinée d'un tel Centre répondra à deux impératifs majeurs : celui d'exprimer une reconnaissance publique des souffrances de toutes les victimes et celui de mettre à la disposition des populations un lieu de recueillement et d'apprentissage, et si possible un lieu de rencontres et d'échanges. Pour ne être un espace auquel on s'habitue, un lieu invisible, juste entouré de rituels figés, il faudra en faire un lieu de mémoire vivant, pour qu'il devienne source de réflexion.

Ce centre de mémoire permettra d'offrir un autre visage de la Guinée que celui de la discorde et de la répression politique. Il est important d'opposer un contre-narratif aux pessimistes qui se contentent de dire que rien ne va ou ne pourra changer en Guinée. Convaincu que l'histoire réserve un potentiel de surprises, même positives, ce qu'Edgar Morin appelle « le surgissement de l'improbable », ses promoteurs, dont je suis, ont la certitude que ce projet doit être sous-tendu par une volonté et porté par des gens engagés.

Ce futur lieu de mémoire n'est en effet pas réalisable sans la mobilisation des victimes, des hommes et femmes politiques engagés. Or, en Guinée, la plupart des victimes ne bénéficient ni de soutien psychologique ni d'aide financière. Aux traumatismes de la violence se rajoute souvent le traumatisme de la non-reconnaissance de leurs souffrances. Et pourtant, la plupart des victimes ne se laissent pas décourager, et se battent avec persévérance pour la reconnaissance de leur histoire et leur mémoire. Ce qui est également remarquable, c'est qu'elles n'entretiennent pas un discours de haine.

L'objectif de ce futur Centre est en réalité pluriel : bâtir un lieu de recueillement et d'apprentissage pour les familles des victimes de la répression qui commémorent annuellement les massacres perpétrés ; créer un lieu de rencontres et d'échanges internationaux autour des valeurs de paix, de réconciliation et de vivre ensemble ; contribuer, au-delà de la reconnaissance des souffrances d'hier, à la promotion d'une société guinéenne mature et d'une démocratie fondée sur une société de droit, de façon à prévenir le retour de la violence politique en Guinée ; appuyer une prise de conscience publique, sur la base des valeurs de la démocratie et du droit, de manière à se débarrasser des schémas totalitaires, et à implanter solidement les droits de l'homme dans la vie politique et publique en Guinée ; promouvoir la

mise au jour de la vérité sur le passé, et perpétuer la mémoire des victimes de la répression politique exercée par les régimes qui se sont succédé depuis 1958. Ce dernier point est obtenu en particulier en rassemblant les documents à la mémoire des victimes des répressions politiques.

Le Centre servira de centre de ressources pour les chercheurs nationaux et étrangers. Il devra être en mesure de mener également des recherches sur les causes et effets de la répression politique, et en publier les résultats dans des livres, des articles, des expositions, des musées, ou encore sur les sites web des organisations membres. Il favorisera la réhabilitation de tous les sites historiques symboles de la violence politique et de la traite négrière et la restitution des objets et œuvres d'art de la Guinée.

La question du lieu n'est pas anecdotique. Le Centre International des Mémoires et de la Paix devra être installé sur l'actuel site du camp de la Garde républicaine de Camayenne plus connu sous le nom de « Camp Boiro » symbole de la répression sous le régime de Sékou Touré. Sur ce site seront regroupés par bâtiment tous les lieux des mémoires de la violence politique en Guinée de 1958 à nos jours, ou à défaut de ce lieu, à côté du Mausolée à Camayenne où reposent les restes de nos illustres héros Almamy Samory Touré et Alpha Yaya Diallo.

Les processus de travail de mémoire sont des processus difficiles et douloureux, qui prennent du temps et qui ne se font pas tous seuls. La confrontation constructive avec un passé douloureux n'est pas un combat gagné d'avance, ni en Guinée

ni ailleurs, et il est essentiel aussi que la Communauté internationale soutienne cette initiative, afin que la construction de l'avenir de la Guinée ne se fasse pas contre ou malgré, mais avec les victimes de la répression politique ■

L'AFRIQUE ET LA JUSTICE INTERNATIONALE

En saisissant les juridictions existantes et en créant leurs propres juridictions, les États africains ont largement contribué au développement de la justice internationale, mais en matière de crimes internationaux, ils préfèrent une justice nationale, à tout le moins africaine.

Aurélien TARDIEU

Maître de conférences en droit public à l'Université de Caen-Normandie
Chargée de cours à HEIP

Le 29 décembre 2023, l'Afrique du Sud a introduit une instance contre Israël devant la Cour internationale de Justice (CIJ) au sujet d'éventuelles violations de la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide. Cette procédure rappelle celle lancée quatre ans plus tôt par la Gambie contre le Myanmar sur la base de la même Convention¹. Dans ces deux cas, l'Afrique du Sud et la Gambie ne font pas valoir d'intérêts juridiques propres mais souhaitent ainsi s'imposer comme des puissances politiques à même

de mettre en œuvre les moyens juridiques nécessaires pour défendre une cause partagée par de nombreux États².

On peut y voir une forme de *soft power* judiciaire. La justice apparaît ainsi comme un outil stratégique. En dehors de ces cas exceptionnels, les États africains contribuent largement au fonctionnement et à l'activité des juridictions internationales, qu'il s'agisse de juridictions dont la compétence s'étend à tous les États ou de juridictions africaines.

1 - Ces quatre États ont ratifié la Convention sur le génocide et l'article IX de cette convention donne compétence à la CIJ pour tout différend qui naîtrait à propos de son application ou son interprétation. La compétence de la Cour dans ces affaires est donc strictement limitée à l'application de cet instrument.

2 - Les obligations découlant de la Convention sur le génocide ont un caractère particulier, car tout État peut mettre en jeu la responsabilité de celui qui l'a prétendument violée, sans qu'il soit nécessaire d'établir qu'il a lui-même subi un dommage. On parle d'obligations *erga omnes*.

Alors qu'en vertu de leur souveraineté, les États sont libres d'avoir recours ou non à une juridiction internationale pour régler leurs différends, il est intéressant de constater que des États africains de tout le continent ont régulièrement accepté de soumettre leurs litiges à un tiers.

Nous verrons ici que les États africains ont régulièrement recours à des mécanismes juridictionnels de règlement des différends à vocation universelle et qu'ils ont créé des juridictions régionales et sous-régionales dans des domaines spécifiques. Toutefois, dans celui de la justice pénale internationale, on constate que les États africains sont de plus en plus méfiants à l'égard des juridictions pénales internationales.

LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ENTRE ÉTATS AFRICAINS : LE RECOURS RÉGULIER AUX JURIDICTIONS À VOCATION UNIVERSELLE

Les juridictions à vocation universelle sont des juridictions ouvertes à tous les États. La plus connue d'entre elles est la Cour internationale de justice, et les États africains la préfèrent manifestement aux autres juridictions internationales spécialisées ou *ad hoc*.

L'engouement pour la Cour internationale de justice

La CIJ est un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies³. Elle a une compétence doublement générale, du fait de sa vocation universelle et de l'étendue des domaines du droit international dans lesquels elle peut être amenée à statuer.

Plusieurs différends opposant des États africains ont été portés devant la Cour⁴, principalement des différends territoriaux pour lesquels la Cour a été saisie conjointement par les deux États⁵. Plus rarement, la Cour a été saisie par la voie d'une requête unilatérale⁶.

3 - Le Statut de la Cour internationale de justice est annexé à la Charte des Nations Unies. Cela ne signifie pas que les États membres de l'ONU acceptent d'emblée sa compétence. Ils peuvent le faire au travers de conventions internationales ou de déclarations unilatérales.

4 - Exemple : *Immunités et procédures pénales (Guinée équatoriale c. France)*, arrêt, CIJ Recueil 2020, p. 300 ; *Mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (RDC c. Belgique)*, arrêt, CIJ Recueil 2002, p. 3.

5 - Voir par exemple : *Différend frontalier (Burkina Faso/Niger)*, arrêt, CIJ Recueil 2013, p. 44 ; *Île de Kasikili/Sedudu (Botswana/Namibie)*, arrêt, CIJ Recueil 1999, p. 1045 ; *Différend territorial (Jamahiriya arabe libyenne/Tchad)*, arrêt, CIJ Recueil 1994, p. 6. Les autres procédures impliquant des États africains ont été initiées par ces derniers contre des États européens, à l'exception de l'affaire ayant opposé la Belgique au Sénégal concernant l'éventuelle obligation d'extrader Hisène Habré.

6 - Voir par exemple : *Délimitation maritime*

Alors que la situation dans l'est de la République démocratique du Congo est toujours dramatique, il est important de noter que cet État a saisi la CIJ contre l'Ouganda, le Burundi et le Rwanda en 1999 pour les activités armées menées sur son territoire. Seule la première affaire a pu aboutir à un arrêt sur le fond⁷.

Un intérêt moindre pour les autres juridictions à vocation universelle

Outre le recours à la CIJ, les États peuvent régler leurs différends en faisant appel à des juridictions *ad hoc*, les juridictions arbitrales, dont ils peuvent maîtriser la composition et le fonctionnement. Néanmoins, les États africains manifestent un intérêt moindre pour cette option. Il existe toutefois une exception notable : le recours aux services de la Cour permanente d'arbitrage par l'Éthiopie et l'Érythrée après la médiation de l'Algérie, qui a conduit à différentes sentences arbitrales⁸. La tâche la

plus épineuse fut celle de la Commission du tracé de la frontière, qui rendit sa sentence en avril 2002⁹ et attribua Badme à l'Érythrée, solution longuement rejetée par l'Éthiopie.

Si la majorité des différends entre États africains relatifs aux délimitations maritimes ont été portés devant la CIJ, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont exceptionnellement fait le choix du Tribunal international du droit de la mer¹⁰. Si plusieurs États africains ont reconnu la compétence de ce dernier pour les différends relatifs au droit de la mer, les affaires portées devant le Tribunal concernent principalement des situations dans lesquelles des États africains ont immobilisé des navires étrangers et retenu leur équipage¹¹.

À côté de ces mécanismes, les États africains ont mis en place différentes juridictions spécialisées.

Éthiopie : un premier bilan », *AFDI*, 2007, t. 53, pp. 347-396.

9 - Décision concernant la délimitation de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie, décision du 13 avril 2002, *Recueil des sentences arbitrales*, vol. XXV pp. 83-195.

10 - *Délimitation de la frontière maritime dans l'océan Atlantique (Ghana/Côte d'Ivoire)*, arrêt, *TIDM Recueil 2017*, p. 4.

11 - Exemple : Navire « Virginia G » (Panama/ Guinée-Bissau), arrêt, *TIDM Recueil 2014*, p. 4 ; Navire « SAIGA » (No. 2) (Saint-Vincent-et-les-Grenadines c. Guinée), arrêt, *TIDM Recueil 1999*, p. 10.

dans l'océan Indien (Somalie c. Kenya), arrêt, *CIJ Recueil 2021*, p. 206 ; *Frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria (Cameroun c. Nigeria ; Guinée équatoriale (intervenant))*, arrêt, *CIJ Recueil 2002*, p. 30.

7 - *Activités armées sur le territoire du Congo (RDC c. Ouganda)*, arrêt, *CIJ Recueil 2005*, p. 168.

8 - Voir Pierre d'Argent et Jean d'Aspremont, « La commission des réclamations Érythrée/

LA CRÉATION DE JURIDICTIONS AFRICAINES : LE RÔLE DES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES ET DE L'UNION AFRICAINE

Le continent africain s'est doté de différents cadres institutionnels. Le plus connu est l'Union africaine mais il existe également des organisations régionales, qui ont institué un nombre important de juridictions internationales.

Les nombreuses juridictions des communautés économiques africaines

Le continent africain compte une dizaine de communautés économiques créées sur le modèle communautaire européen avec quelques variantes. Chacune couvre une partie du continent (Maghreb, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale...). Chaque communauté prévoit la création d'une juridiction pour assurer le respect des traités et du droit dérivé, dont la compétence s'étend parfois aux droits de l'homme¹². Le contentieux oppose le plus souvent des

personnes privées à des États membres¹³ ou à ces organes de l'organisation¹⁴. Les succès en la matière sont inégaux. La jurisprudence de la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA¹⁵ et de la Cour de justice de la CEMAC¹⁶ est particulièrement riche, en dépit des difficultés politiques que leurs membres rencontrent depuis plusieurs années. *A contrario*, l'Instance judiciaire prévue à l'article 13 du Traité instituant l'UMA¹⁷ en 1989 est paralysée en raison de la circonscription étroite de son champ de compétence.

Certaines juridictions ont été instituées tardivement¹⁸. La suspension du Tribunal de la SADC en 2010 et la restriction consécutive de son champ de compétence à des litiges interétatiques démontrent la fragilité de ces instances face aux intérêts politiques et économiques des États membres. L'Union africaine ne fait pas exception à ce constat.

13 - Voir la Cour du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est.

14 - Voir la Cour de justice de la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale).

15 - L'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

16 - Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

17 - Union du Maghreb arabe.

18 - Exemple : la CEDEAO a été créée en 1975 mais la Cour de justice de la Communauté a jugé sa première affaire en 2015.

12 - Exemple : la Cour de justice de la CEDEAO (Communauté des États d'Afrique de l'Ouest), la Cour de justice de l'Afrique de l'Est (Communauté de l'Afrique de l'Est).

Le schéma juridictionnel inabouti de l'Union africaine

La seule juridiction en fonction dans le cadre de l'Union africaine est chargée d'assurer le respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples adoptée en 1981. L'Afrique est ainsi le troisième continent à se doter d'une juridiction compétente en matière de droits de l'homme.

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a été créée par un protocole de 1998, qui a été ratifié par trente-quatre États. Seuls huit d'entre eux ont accepté les requêtes des particuliers et des organisations non gouvernementales. Hors requêtes individuelles, il est exceptionnel que la Cour soit saisie. Néanmoins, en août 2023, la RDC a saisi la Cour contre le Rwanda concernant la possible implication de ce dernier dans les activités du M23.

La perspective d'une juridiction ayant une compétence plus large¹⁹ semble toujours éloignée. Le Protocole relatif à la Cour africaine de justice de 2003 est entré en vigueur en 2009 mais celle-ci n'a jamais vu le jour. Sa création semble paradoxalement compromise par le développement d'un projet plus vaste lancé en 2008, de créer une Cour africaine de

justice et des droits de l'homme qui réunirait les compétences des deux juridictions précitées²⁰ et pourrait même juger des crimes internationaux²¹, bénéficiant d'une légitimité que les États africains déniaient souvent aux juridictions pénales internationales.

LE JUGEMENT DES CRIMES INTERNATIONAUX : L'IMPORTANCE D'UNE JUSTICE AFRICAINE

Il y a trente ans, le monde entier fut frappé par l'horreur du génocide rwandais auquel le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies réagit en mettant en place le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)²². La justice pénale internationale a inspiré aux États africains autant d'intérêt que de défiance, ce qui les conduit aujourd'hui

20 - Le Protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme a été ratifié par huit États. Quinze ratifications sont nécessaires pour son entrée en vigueur.

21 - À ce jour, aucun État n'a ratifié le Protocole de Malabo relatif aux amendements au Protocole sur le Statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme.

22 - Résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994.

19 - Voir article 19 du Protocole relatif à la Cour africaine de justice.

à se réapproprier le moment historique du procès.

Le rapport paradoxal des États africains aux juridictions pénales internationales

Si le TPIR a fait l'objet de nombreuses critiques – pas assez efficace pour les uns, partial pour les autres –, les États africains ont été parties prenantes à la création de la Cour pénale internationale (CPI). Quand le Statut de Rome est entré en vigueur en 2002, dix-sept États africains l'avaient ratifié. Ce nombre a presque doublé depuis. Les critiques africaines à l'égard de la CPI ont pourtant été sévères. En 2016, trois États africains annonçaient leur retrait de la juridiction : l'Afrique du Sud, le Burundi et la Gambie²³. Seul le Burundi s'est effectivement retiré. Il était fait grief à la CPI d'ignorer les immunités des chefs d'État²⁴ et pendant longtemps de connaître uniquement des situations africaines. À l'exception des situations au Darfour et en Libye, ce sont les États eux-mêmes qui ont saisi la Cour : Ouganda, RDC, République centrafricaine... Ces tensions ont conduit à l'organisation d'une retraite de la CPI à Addis-Abeba avec les États d'Afrique parties au Statut.

23 - Situation délicate car Fatou Bensouda, procureur à l'époque auprès de la CPI, était gambienne.

24 - Voir les procédures c. Omar Al Bashir et Uhuru Kenyatta.

La recherche d'une justice nationale, à tout le moins internationalisée

Les critiques formulées à l'égard de la CPI conduisent les États à boudier l'institution, dont la compétence ne peut s'exercer qu'à défaut de procédure nationale, en vertu du principe de complémentarité. Il n'est pas rare que l'État aspire à se réapproprier son histoire à travers la justice. Cela peut passer par une juridiction internationalisée, sur le modèle du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, composé de juges sierraléonais et de juges dits « internationaux », institué à Freetown²⁵ en 2002 avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies. Alors qu'elle avait saisi la CPI successivement en 2004 et 2014, la République centrafricaine a suivi ce schéma pour instituer la Cour spéciale centrafricaine en 2015. On pense aussi aux chambres africaines extraordinaires mises en place au Sénégal en 2013 avec l'aide de l'Union africaine pour juger les crimes de l'ancien président tchadien, Hissène Habré.

La Guinée Conakry, quant à elle, a fait le choix d'une juridiction guinéenne pour juger les événements du stade du 28-septembre qui ont coûté la vie à plus de 150 personnes en 2009. Le bureau du procureur de la CPI avait ouvert une enquête préliminaire en octobre 2009 mais

25 - Le procès de Charles Taylor avait été cependant délocalisé à La Haye pour des raisons de sécurité.

la Guinée a enfin réussi à ouvrir le procès le 28 septembre 2022 à Conakry, treize ans après les faits, un an après qu'Alpha Condé a été renversé et six mois après le verdict dans le procès de l'assassinat de Thomas Sankara au Burkina Faso²⁶. Le procès du 28-septembre est un procès largement médiatisé et retransmis en direct sur internet. Le 18 mars dernier, le ministre public a demandé la requalification des faits en crimes contre l'humanité²⁷.

26 - L'ancien président Compaoré a été condamné par contumace à la prison à perpétuité.

27 - Il rejoint ainsi les conclusions du *Rapport*

En juillet 2022, l'écrivain guinéen Tierno Monenembo écrivait « En Afrique, en tout cas en Guinée, le drone reste à inventer, la justice aussi »²⁸. Avec ce procès, la responsabilité pénale des crimes internationaux a l'opportunité de se réinventer ■

de la Commission d'enquête internationale chargée d'établir les faits et les circonstances des événements du 28 septembre 2009 en Guinée, remis au Conseil de Sécurité par Ban Ki Moon le 16 décembre 2009, S/2009/693 v. §§ 180-200.

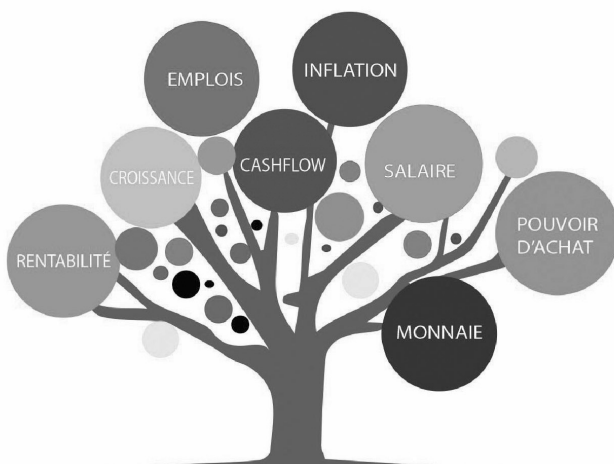
28 - Tierno Monenembo, « Tierno Monenembo : justice à l'africaine », www.lepoint.fr, 25 juillet 2022.

GUILLAUME LIBY

ÉCONOMIE *POUR TOUS*

Pour tout comprendre

Préface de Rose Don-Mello



L'Harmattan
Côte d'Ivoire

LE CONTINENT AFRICAIN : RÊVE OU MIRAGE ÉCONOMIQUE ?

RÉCONCILIER LE MACRO AVEC LE MICRO ET RÉUSSIR L'INDUSTRIALISATION DU CONTINENT

« La lune de miel est terminée ». Cette formule froide prononcée début 2024 par un grand fonds international résume le regard que porte la majorité des acteurs économiques et financiers internationaux depuis 2020 sur les économies du continent africain.

Benoît CHERVALIER

Banquier d'affaires

Président du réseau Afrique du patronat européen

Vice-Président Afrique du MEDEF international¹

À l'appui d'un sombre tableau macroéconomique de plusieurs pays et des défis géopolitiques et géoéconomiques du monde, le narratif positif des années 2010 a évolué vers une perception plus négative. Parallèlement, la réalité, d'un point de vue microéconomique et local, est beaucoup plus nuancée. Le défi des prochaines années est de mieux concilier ces deux approches, de s'ancrer dans le réel à l'appui d'actions concrètes et engagées, notamment en réussissant l'industrialisation de quelques pays moteurs.

Au niveau économique, le poids des 54 pays du continent s'est élevé en 2023 à environ 3 000 milliards de dollars, représentant environ 3,3 % du Produit intérieur brut (PIB) mondial. À titre de comparaison, le PIB des États-Unis dépasse les 25 000 milliards de dollars et ceux de l'Union européenne et de la Chine oscillent entre 17 000 et 18 000 milliards de dollars. Mais cette image est trompeuse car c'est surtout la forte fragmentation des

1 - Benoît Chervelier enseigne le financement des économies et des entreprises à Sciences Po Paris et au Campus Afrique de l'Essec.

économiques qui importe. Sur les 54 pays du continent, 7 pays représentent 68 % du PIB africain et 34 pays ont un PIB inférieur à 20 milliards de dollars. Autrement dit, avec un marché domestique aussi étroit, la coopération économique entre pays est donc vitale pour la majeure partie d'entre eux.

DES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES COUPLÉES À DES CRISES POLITIQUES ET SOCIALES

Les économies du continent africain ont subi deux crises majeures depuis 2020 issues de la pandémie de Covid et du conflit en Ukraine.

D'un point de vue macroéconomique, ces crises ont amplifié et accéléré les fragilités de plusieurs pays affectés par la crise pétrolière de juin 2014 et des conditions de financement parfois trop onéreuses au regard de leurs capacités d'absorption. La Zambie s'endettait à près de 10 % sur les marchés de capitaux internationaux en 2015, le Ghana de près de 9 % en 2019 mais le Maroc à 1,5 % en 2022 ! Résultat : l'endettement public atteint des seuils qu'il n'avait plus connu depuis la fin des années 1990, le service de la dette s'est envolé, les recettes fiscales ont fondu (elles sont passées de 24 % du PIB pour

les pays d'Afrique subsaharienne en 2013 à 16 % en 2023) et certains pays ont fait défaut à l'instar de la Zambie en novembre 2020 et le Ghana en décembre 2022. Les difficultés d'approvisionnement ont renchéri le prix des matières alimentaires et énergétiques nourrissant une forte inflation et une hausse des taux d'intérêts des banques centrales pour la combattre. Résultat : les conditions de financement se sont considérablement durcies partout dans le monde et mécaniquement, encore plus dans les économies frontalières, notamment africaines. Le robinet du financement s'est tari et les pays africains ont quasiment disparu des financements obligataires internationaux, après une décennie de forte croissance cumulant plus de 150 milliards de dollars d'emprunt. L'étau s'est quelque peu desserré début 2024 mais illustre surtout l'hétérogénéité des situations. Des pays comme la Côte d'Ivoire et le Bénin affichent de solides performances économiques, récompensées par le succès de leurs émissions obligataires, alors que d'autres, anciens émetteurs, tels que la Tunisie ou le Ghana, en sont exclus. Mais le constat, rapporté par le Fonds monétaire international dans ses analyses de soutenabilité de la dette, est cruel : environ 15 pays africains étaient considérés comme à risque d'endettement faible en 2014, il n'y en a plus aucun en 2024 dans cette catégorie et 21 pays sont classés dans la catégorie à risque élevé, ils étaient plus de deux fois moins il y a dix ans.

Ces difficultés économiques se sont couplées avec une accentuation des crises politiques et sociales : les coups d'État successifs au Niger et au Gabon en 2023, après ceux du Mali, du Burkina Faso et de Guinée. Les tentatives de coups d'État ou les crises, voire les guerres que ce soit au Soudan, en Guinée Bissau, en Tunisie ou en Sierra Léone se sont accentuées. Parallèlement, la présidence indienne du G20 a annoncé en 2023 l'arrivée comme membre permanent du G20 de l'Union africaine ; les BRICS ont accueilli l'Égypte et l'Éthiopie mais le Nigeria, première puissance économique et démographique du continent, est pour l'instant en retrait, même si à l'instar de ce dernier, d'autres pays africains pourraient rejoindre le club rapidement.

Face à ce tableau macroéconomique plutôt sombre quoique très hétérogène, l'Afrique du quotidien, l'Afrique des entreprises, offre une perception plus positive et dynamique. Ainsi, en 2022, les levées de fonds en capital-risque ont atteint un record soit 6,5 milliards de dollars et ont concerné 853 transactions. L'année 2023 a toutefois marqué un retour à la normale des années « post-covid » avec un recul de 16 % en valeur des transactions. Les innovations continuent de se développer, les entreprises se créent, le visage de certaines villes se métamorphose rapidement de Nairobi à Abidjan. À la résilience des économies souvent mises en avant – aucune ne s'est effondrée y compris au Ghana et en Zambie – se conjugue le dynamisme

de nombreux entrepreneurs africains et internationaux engagés sur le continent. Le groupe hôtelier malien Azalai grossit, le conglomerat Axian dépasse à présent largement ses frontières malgaches, le premier groupe mauricien IBL s'est installé au Kenya, le groupe français des telecoms Telecel, après un succès à Bangui, investit l'Afrique de l'Ouest. Les exemples sont nombreux et témoignent d'un autre visage et d'une autre vitalité.

Cette réconciliation du macro et du micro et surtout la soutenabilité économique dans la durée ne peut reposer sur les seules startups et les sociétés de capital investissement mais passe également par la réussite de l'industrialisation du continent.

RÉUSSIR L'INDUSTRIALISATION DU CONTINENT

Mais la promotion de l'industrialisation du continent repose sur des schémas souvent datés et des solutions obsolètes à l'heure des nouvelles technologies. L'explosion démographique du continent oppose deux visions : le dividende démographique et le piège démographique. La première voit dans la démographie du continent, passant de 1,4 milliard d'individus à 2,5 milliards de personnes dans les vingt-cinq prochaines années, une

source de vitalité et de jeunesse offrant au monde la première source de main d'œuvre. Cette vitalité a expliqué une partie de la croissance du continent au début du siècle.

La deuxième estime à l'inverse que l'explosion démographique représente la plus grande menace pour le continent dans la mesure où il s'agit d'une démographie non maîtrisée rendant impossible son absorption économique, sociale et environnementale. À cet égard, les taux de croissance souvent mis en avant par différents responsables politiques ou économiques montrant le dynamisme de l'Afrique avec un taux moyen de 3 à 4 % par an restent très insuffisants pour permettre une croissance par tête suffisante assurant un décollage de l'ensemble des économies. D'ailleurs, sur ce plan également, la démographie est loin d'être uniforme. Maurice affiche un taux de fécondité semblable à celui de l'Allemagne alors que parallèlement, il naît chaque jours autant d'enfants au Nigeria qu'en Europe et aux États-Unis réunis ; l'âge médian au Maroc, en Tunisie ou en Afrique du Sud s'approche ou dépasse les 30 ans – comme c'est le cas pour les économies émergentes – alors qu'il est de 15 ans au Mali ou au Niger. Mais tous les pays ont besoin de créer des emplois pour leurs jeunes.

L'industrialisation de l'Afrique constituerait dès lors la solution permettant au continent de les employer, de créer de la

valeur pour assurer sa croissance sur le long terme et réussir l'autre grand défi mondial du siècle, celui de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Elle constitue ainsi un pilier fondamental du continent que la Banque africaine de développement a érigé comme l'une de ses priorités.

L'industrialisation ne constitue pas une fin et encore moins une politique, que ce soit en Afrique ou ailleurs, elle est un moyen pour atteindre un objectif : fournir des bassins d'emplois, créer des filières, développer des compétences, assurer un développement équitable des territoires, etc. Puisque l'Afrique est et sera dotée d'une main d'œuvre nombreuse et peu chère, elle deviendrait le nouvel atelier du monde dans les prochaines années. En somme, l'Afrique de demain n'a qu'à calquer le modèle chinois d'hier et son salut reposera sur l'absorption de dizaines de millions de jeunes sous-payés.

Cette approche ne peut pas fonctionner.

D'abord, l'Afrique n'est pas la Chine. La Chine est un pays et non un continent de 54 nations. Elle a pu développer un système qui lui a réussi, fruit de ses structures économiques et sociales et de la taille immense de son marché domestique. Les grandes entreprises internationales ont accepté de se soumettre aux transferts technologiques uniquement parce qu'elles avaient la conviction – peut-être à tort –

que la Chine leur offrirait un nouveau marché supérieur à celui des États-Unis. Ce n'est pas le cas de l'Afrique qui compte une kyrielle de micro-États côtoyant quelques futurs puissants.

Ensuite, le temps où la main d'œuvre à bas coûts était la solution pour compenser des systèmes de production trop onéreux dans les économies matures est révolu. La forte automatisation des tâches, le besoin de proximité et de diminuer les empreintes carbone, les limites du moindre coût et les défis énergétiques n'offrent pas les mêmes perspectives que celles des années 1990. La guerre en Ukraine a acté ce basculement vers une souveraineté plus affirmée des États et la recherche de diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Parallèlement l'extraordinaire accélération des mutations technologiques – le développement des imprimantes 3D permettant de produire tout n'importe où, le développement exponentiel de l'intelligence artificielle – rendra l'avantage comparatif d'une main d'œuvre à bas coûts largement inutile. Plus que jamais, le capital humain sera indispensable pour permettre aux économies de disposer de main d'œuvre qualifiée.

Dès lors, les millions de bras des jeunes Africains non formés, seront inutiles. Quelles sont alors les solutions ? L'industrie doit suivre le même modèle que

les services : le saut technologique – appelé *leapfrog* – doit aussi et surtout être développé dans l'industrie. Ce saut passe par le développement de centres d'intelligence artificielle sur le continent et par le développement des industries du futur reposant sur les avantages comparatifs de chaque pays ou sous-région. Mais il faut être réaliste : il est illusoire de penser que les 54 pays du continent pourront appliquer cette solution avec succès. Elle passera par des avantages comparatifs ciblés.

Une solution consisterait à inventer le modèle d'une nouvelle société plutôt que de vouloir simplement calquer un modèle ancien inadapté aux réalités. Un pays comme le Rwanda l'a parfaitement compris. Petit pays, son modèle de croissance ne peut être le même que son voisin géant, la République Démocratique du Congo ou du géant nigérian. Des solutions innovantes doivent être mises en œuvre pour lier les opportunités offertes par le continent et les offres technologiques pour créer des chaînes de valeur intégrées. La formation et l'éducation doivent être la priorité absolue pour ces toutes prochaines années car l'essentiel de la stabilité et de la prospérité du continent se jouera en une génération.

Pour l'heure, le défi est donc d'œuvrer pour concilier ces deux approches, à l'appui d'un courage et d'une audace des acteurs économiques et politiques ■

SACHONS FAIRE DE L'ÉNERGIE UN FACTEUR D'INCLUSION DES POPULATIONS AFRICAINES

Alors que l'Afrique est le seul continent sur lequel l'accès à l'électricité demeure un défi, Ibrahim Yacouba insiste sur la nécessité pour ses partenaires internationaux de mieux prendre en considération ses spécificités. L'enjeu est double : développement et cohésion sociale.

Ibrahim YACOUBA

Ancien ministre d'État, ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables du Niger

Président du Mouvement Patriotique Nigérien, Kiishin Kassa
(Propos recueillis par Geneviève Goëtzinger)

Revue Politique et Parlementaire - Quels sont à vos yeux les grands enjeux de l'énergie en Afrique ?

Ibrahim Yacouba - Nous devons mettre sur pied un système énergétique en mesure de nous faire rattraper des retards très importants, de réaliser l'accès universel à l'énergie moderne dans un délai raisonnable, de sortir de l'utilisation du bois comme énergie domestique, de fournir une énergie capable de soutenir la crois-

sance démographique, le développement économique et la volonté d'industrialisation de l'Afrique.

À côté de ces enjeux, il faut ajouter la question de notre part dans la transition énergétique mondiale, au sens du partage des responsabilités entre les continents.

RPP - L'énergie en elle-même, constitue-t-elle un enjeu de développement ?

Ibrahim Yacouba - Absolument, l'énergie est souvent cause et conséquence du sous-développement des États. Chez nous, l'enjeu est encore plus aigu, car nous sommes quasiment le seul continent où la proportion de la population qui n'a pas accès à l'électricité a tendance à croître. Il y a une dizaine d'années, 520 à 530 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité. Aujourd'hui, le chiffre s'élève à 600 millions. Il s'agit d'un retard inacceptable dont nous devons impérativement sortir.

RPP - Dès son ouverture, la COP 28 qui s'est tenue à Dubaï a annoncé la mise en place d'un fond pertes et préjudices consacré à la réparation des catastrophes climatiques pour les pays vulnérables. Les dirigeants africains ont semblé perplexes devant cette mesure ?

Ibrahim Yacouba - Le principe était déjà acté lors de la COP 27, à Charm el-Cheikh. L'idée est en soi intéressante, mais les promesses qui ont été faites semblent dérisoires comparativement aux demandes importantes de financement. Les montants annoncés représentent par exemple les salaires d'une dizaine de joueurs qui évoluent dans les championnats saoudiens de football.

Si l'on considère la transition énergétique comme une question vitale, les promesses doivent être à la hauteur de l'enjeu. Il faut que le fond soit mieux doté et que le mé-

canisme de financement soit plus transparent, simplifié pour que l'accès soit une réalité.

RPP - Cette démarche relève-t-elle de l'aide humanitaire ou bien est-ce une juste compensation ?

Ibrahim Yacouba - Dans le principe, la mise en place de ce fond doit être considérée comme une action de solidarité responsable. Ça ne relève pas de l'aide humanitaire. Ce fond doit refléter l'engagement des États les plus riches, qui sont par ailleurs les plus pollueurs, les plus responsables, et donc logiquement les payeurs, à soutenir les plus faibles dans le cadre de la transition écologique.

Mais nous devons faire attention à ce que les instruments ne relèvent pas plus de la symbolique que de la véritable intention de s'engager pour produire des résultats. L'histoire des relations Nord-Sud est pleine de ces instruments ou de ces belles annonces, qui en fin de compte n'ont pas permis fondamentalement de changer la situation des pays du Sud.

RPP - En matière énergétique, l'Afrique doit-elle parler d'une seule voix ?

Ibrahim Yacouba - L'Afrique a défini une position commune sur la transition énergétique et sur ses propres attentes. C'est une nécessité en raison de demandes et contraintes spécifiques liées à son faible

niveau de fourniture de services énergétiques modernes, à ses capacités financières limitées, aux défis que nous avons pour l'accès à l'électricité, et afin de réduire les inégalités entre les pays du continent eux-mêmes.

L'Afrique, c'est une succession de fractures énergétiques réelles et les États sont conscients que nous devons mobiliser le maximum de moyens et négocier les meilleures conditions possibles pour avoir les capacités d'aborder la transition énergétique avec les moyens qui nous permettent d'atteindre nos objectifs sur l'accès universel à l'énergie moderne, sur la sortie de l'utilisation du bois domestique, sur les ressources financières pour financer les infrastructures de production, les infrastructures de transport de l'énergie, et sur l'accès universel à l'énergie et la réduction des inégalités entre les villes et les campagnes.

RPP - L'Afrique est un continent doté d'une quantité importante de ressources énergétiques mais 900 millions d'Africains n'ont accès à aucune forme d'énergie moderne et 600 millions n'ont pas accès à l'électricité. Comment expliquer ce paradoxe et en sortir ?

Ibrahim Yacouba - Ce paradoxe s'explique d'abord par le faible investissement qui a longtemps prévalu dans l'énergie. La question de l'électricité était abordée comme un phénomène exclusivement

urbain, et non comme un facteur global de développement et d'industrialisation de nos pays, alors même que l'augmentation de la population générerait de nouveaux besoins. La volonté politique est tardive, la prise de conscience du caractère stratégique de l'énergie est récente, et les politiques publiques ont rarement été de qualité ou à la hauteur.

Ensuite, nos pays disposent certes de ressources énergétiques mais nous n'avions pas les ressources financières pour transformer le potentiel en source d'énergie pour les populations, par la mise en place des infrastructures nécessaires à la fourniture de l'énergie.

La question est désormais de sortir de ce paradoxe : tous les pays ont un programme de développement des services énergétiques, l'Afrique elle-même dispose d'instruments communs. Il existe des projets régionaux de production, de transport, de distribution et même des marchés communs de l'électricité dans certaines régions. Restent les questions de financement et de transfert des technologies qui doivent être au rendez-vous, afin que le développement énergétique puisse être assez rapide pour nous permettre de rattraper les retards considérables que nous avons et puis pour soutenir le développement de nos économies et de nos industries.

RPP - Le 7^e ODD porte sur l'énergie. Objectif : garantir à tous l'accès à tous

les services adaptés, fiables, durables à coût abordable d'ici 2030. Quels sont les obstacles ?

Ibrahim Yacouba - C'est serré parce que les engagements ont été pris très tardivement et que le temps écoulé n'a pas été utilisé pour réaliser les investissements et les actions nécessaires pour tenir les objectifs, dans les délais impartis. Le 7^e Objectif du Développement Durable ne sera pas réalisable pour la totalité des pays du continent africain, entre lesquels il existe d'énormes disparités. Chez nous, en Afrique de l'Ouest, la condition pour rattraper le temps perdu, serait de doubler ou tripler les investissements sur la période ; cela ne semble malheureusement pas envisageable.

RPP - Les ODD recommandent d'accroître la part des énergies renouvelables. Est-ce une revendication acceptable par les États africains ?

Ibrahim Yacouba - Nos pays travaillent dans ce sens. Les énergies renouvelables présentent pour nous des avantages comparativement aux énergies fossiles.

Le solaire est disponible dans tous les États africains et permet une maniabilité et une flexibilité que nous n'avons pas à partir de ressources fossiles. À partir du solaire il est possible de déployer et de décentraliser la production de l'énergie et de l'amener là où c'est nécessaire, sans être obligés d'avoir des investissements extrê-

mement élevés. Dans mon pays, le Niger, en 2024 nous avons plus de 5 000 villages qui sont à plus de 10 km des réseaux existants ou des réseaux prévus d'ici 2027 ; pour les atteindre, nous devons miser sur le solaire ou d'autres systèmes à partir des énergies renouvelables.

Le mix énergétique présente des avantages compatibles avec les besoins de l'Afrique : un coût de production de plus en plus bas, la flexibilité, la décentralisation, l'usage de ces énergies pour une multitude d'activités socio-économiques.

RPP - L'annonce de l'arrêt du financement des énergies fossiles avait été très mal perçue sur le continent. Est-ce que la demande de l'abandon des hydrocarbures est morale alors que l'Afrique est responsable d'environ 3,6 % seulement des émissions mondiales de CO₂ ?

Ibrahim Yacouba - Elle a été considérée comme une décision injuste, qui hypothèque le droit de nos pays à se développer en profitant des ressources dont ils disposent. La contribution de l'Afrique à l'émission des gaz à effet de serre est en effet très faible et ces mêmes pays, qui aujourd'hui posent la question ou interdisent les financements de ces ressources, ont eu recours abondamment à ces énergies pour soutenir leur développement.

La perception en Afrique est logiquement celle d'une iniquité, moralement injuste,

égoïste. On considère même que c'est une volonté de freiner le développement de nos États. C'est pourquoi la position commune de l'ensemble du continent est de considérer que son droit au développement ne peut pas être compromis par sa nécessaire responsabilité dans la transition écologique, engagement commun à tous les pays du monde.

Au Niger presque 80 % de la population n'a pas accès à l'électricité. Nous disposons de charbon dans les régions du Centre et du Nord, qui peut nous permettre de produire l'énergie pour les populations à un coût très bas sans changer fondamentalement la situation de l'environnement. De quel droit nous priverait-on de cette possibilité ?

RPP - Quels sont les atouts du continent en matière de renouvelable ?

Ibrahim Yacouba - Nous disposons d'un potentiel solaire extrêmement important, qui couvre quasiment tout le continent, avec des rendements plus élevés que la plupart des pays européens ou même asiatiques, auquel il faut ajouter l'énergie éolienne, d'énormes potentialités hydroélectriques qui vont permettre à l'Afrique de garantir ses besoins en énergie électrique et de multiplier les usages dans lesquels l'énergie moderne peut être déployée. D'ici quelques années, selon les investissements réalisés, l'Afrique disposera des capacités de satisfaire ses besoins, quels que soient

notre progression démographique et les projets industriels que nous souhaiterons promouvoir.

RPP - Comment réduire au maximum et même éliminer les énergies fossiles de son mix énergétique, dont les exportations sont une source de revenus importants ?

Ibrahim Yacouba - Cette question s'adresse à tous les pays du monde puisque, encore aujourd'hui, la part du fossile dans la production énergétique de la plupart des États reste extrêmement élevée. Le processus sera progressif et lent pour deux raisons : d'abord parce que les volontés politiques dans la plupart des États ne sont pas bien établies, il y aura toujours des ajustements, des arrangements pour ménager les opinions publiques ; ensuite, pour les États africains, se pose la double question du droit à profiter de ses propres ressources et du droit au développement. Donc, ils vont continuer à utiliser les ressources fossiles dont ils disposent.

RPP - Comment répondre au mieux au défi des infrastructures ?

Ibrahim Yacouba - Je vois deux pistes principales : nos États doivent avoir accès à des ressources concessionnelles accordées dans des conditions simplifiées et favorables au financement des infrastructures ; il faut des mécanismes de prise en charge des risques inhérents à l'octroi de crédits ou de prêts aux États. Si les res-

sources allouées aux infrastructures au développement de l'énergie sont soumises à des conditions de prêt élevées ou compliquées, nos pays n'y auront en réalité pas accès.

La seconde piste, c'est la mise en œuvre d'infrastructures transnationales ou régionales. Cela commence à se dessiner. C'est par exemple la construction des infrastructures de transport de la Mauritanie jusqu'au Tchad, ou bien la mise en place d'un marché régional de l'électricité au niveau de la CEDEAO, avec des infrastructures de transport de l'énergie électrique du Nigeria jusqu'au Sénégal (interconnexion WAPP¹) par exemple. Cela permet une diminution et un partage des coûts et des risques et également de disposer de ressources plus importantes.

RPP - Est-il possible de fléchier différemment les investissements (en privilégiant l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes) plutôt que l'extraction et l'exportation d'énergies fossiles ?

Ibrahim Yacouba - L'idée est que ces équipements en faveur des renouvelables puissent être exonérés ou bien bénéficier d'un régime propre, qui permet leur acquisition à des conditions simplifiées. Beaucoup de pays plaident pour que l'on

puisse également opérer les transferts de technologies afin que les États aient les capacités, au niveau national ou au niveau des espaces économiques communs, de produire les équipements solaires, les équipements de l'énergie, les kits individuels pour les zones où l'on ne peut pas amener l'électricité par réseau ou par centrale décentralisée. Cela permettrait de fabriquer les équipements sur place.

L'opinion généralement partagée en Afrique est de considérer que c'est avec les ressources tirées des fossiles que nous pourrions financer la transition énergétique vers des énergies renouvelables et vers un développement et un environnement durables. Nous avons des ressources fossiles qui peuvent être exploitées et exportées ; avec ces ressources tirées de l'exportation des fossiles, les États peuvent être capables de mettre en place des infrastructures énergétiques renouvelables ou des aménagements durables pour le climat. Donc ce ne sont pas des processus qui vont s'exclure. Ce sont des processus qui peuvent se financer mutuellement avec en perspective une finalité vertueuse : aboutir à des énergies renouvelables fiables, propres, durables et en mesure de nous permettre de réaliser les objectifs de l'accès universel et de la production de l'énergie nécessaire pour l'économie et le développement industriel.

RPP - Une banque africaine de l'énergie est-elle un élément de réponse ?

1 - HWAPP : West African Power Pool : agence spécialisée de la CEDEAO en charge de l'amélioration des flux frontaliers d'électricité.

Ibrahim Yacouba - Nous avons besoin de dégager des ressources pour financer l'énergie et la banque pour l'énergie paraît être un excellent instrument. Il reste à faire en sorte que les pays riches, les fonds souverains qui ont des ressources puissent les mettre à la disposition de cette banque.

Je voudrais partager avec vous une conviction forte. De mon expérience de ministre de l'Énergie, j'ai compris que lorsqu'un village ou une communauté n'a pas accès à l'électricité, on crée un facteur d'exclusion,

un facteur de non-implication à 100 % dans la communauté nationale. Alors, sachons faire de l'énergie un facteur d'inclusion de nos populations, des communautés à l'intérieur du pays et des pays entre eux à l'intérieur du continent africain ! ■

Cette interview a été réalisée à Abidjan en décembre 2023. Nous avons depuis appris l'interpellation de notre contributeur lors de son retour au Niger, et son incarcération. Nous espérons une libération rapide.

LA ZLECAF EST-ELLE VRAIMENT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ?

La ZLECAf, traduisez Zone de libre-échange continental africaine : derrière l'acronyme, la promotion d'une démarche d'intégration, qui se présente résolument comme un instrument de développement. Il ne s'agit pas de la première tentative. Alors, la ZLECAf, démarche réaliste ou bien nouvelle utopie ?

Magaye GAYE

Économiste international

Ancien membre de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) et du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique (FAGACE)

Dans leur recherche effrénée d'outils d'intégration politique et économique à même de promouvoir le développement, les dirigeants africains ont imaginé et testé de nombreux plans d'actions depuis les indépendances. L'on peut citer le Plan d'action de Lagos en 1980, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) mis en place en 2000, le Plan de développement des Infrastructures (PIDA) en 2012 ou plus récemment l'Agenda 2063 censé accélérer la croissance économique et le développement du continent. Toutes ces initiatives cependant n'ont pas donné les résultats escomptés. En effet, l'Afrique subsaharienne ne représente encore que

2 % de la production et 3 % du commerce international, alors qu'elle compte 17 % de la population mondiale. La ZLECAf est la énième trouvaille sur laquelle se fonde le continent pour réaliser son intégration.

LA ZLECAF UNE VOLONTÉ AFFICHÉE DE SERVIR L'AFRIQUE

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entrée en vigueur en 2021 avec comme objectif majeur de consolider le commerce entre pays

africains grâce notamment à l'élimination des droits de douane et des barrières non tarifaires. Aujourd'hui le commerce intra-africain ne représente que 15 % du total des flux commerciaux du continent, contre environ 70 % pour l'Europe et environ 60 % en Asie. La ZLECAf ambitionne de favoriser l'émergence d'une Afrique intégrée et prospère. L'Accord vise notamment à créer un marché unique et libéralisé pour les marchandises et les services, faciliter la circulation des capitaux, des individus et des investissements à l'échelle du continent. Il offre aux entreprises africaines un marché de plus de 1,2 milliard de consommateurs. Les enjeux majeurs consistent à renforcer la compétitivité des entreprises par la suppression des entraves au commerce et au-delà rendre moins vulnérable le continent par rapport à la volatilité des cours de produits de base sur les marchés internationaux.

Il est trop tôt pour dresser un bilan opérationnel de la ZLECAf même si des avancées ont été notées depuis sa création. À ce jour, 47 pays auraient ratifié l'accord de libre-échange. Environ 90 % des règles d'origine seraient déjà mises en place. Cependant, un petit nombre de pays – au nombre desquels l'Afrique du Sud, le Ghana et l'Égypte – semblent avoir mis en place l'infrastructure douanière nécessaire aux échanges. Par ailleurs, les négociations sur les protocoles restent toujours en cours.

Au plan opérationnel, seuls 12 pays sur les 54 que compte le continent s'échangent déjà des produits dans le cadre de cette zone préférentielle. Ces timides avancées font craindre le risque que la ZLECAf ne représente encore une nouvelle désillusion pour le continent malgré le gros potentiel de ce dernier.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

La ZLECAf devrait pouvoir compter sur les énormes opportunités que recèle le continent notamment ses importantes réserves de ressources naturelles, sa population jeune de mieux en mieux formée, une croissance qui se raffermirait d'année en année mais aussi une classe moyenne en extension évaluée par la start-up Fraym à 330 millions d'Africains soit le quart de la population du continent.

Aussi, l'économie africaine s'inscrit depuis quelques années dans une dynamique de progrès remarquable. Sa croissance devrait dépasser celle du reste du monde au cours des deux prochaines années, avec un produit intérieur brut (PIB) réel d'environ 4 % en moyenne en 2023 et 2024. Ce chiffre est supérieur aux moyennes mondiales prévues de 2,7 % et 3,2 %, selon le Groupe de la Banque africaine de développement dans son rapport « Perfor-

mance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique ».

Des secteurs comme l'agriculture, l'agro-business et la santé devraient être privilégiés. Les décideurs devraient réfléchir rapidement à l'instauration d'unités stratégiques régionales de production d'énergies, d'engrais, de fabrication de médicaments et au renforcement de la recherche communautaire et des partages d'expérience sur les médicaments traditionnels. L'Afrique a énormément de choses à offrir au reste du monde.

DE NOMBREUX DÉFIS CEPENDANT À RELEVER

Ces défis concernent notamment l'absence de volonté politique, un faible accès à l'énergie, la faiblesse des infrastructures, des systèmes de financement peu efficaces, des problématiques monétaires dans certaines zones qui handicapent les exportations et un contexte international plein de menaces à l'origine de nombreuses perturbations sur les chaînes d'approvisionnement. Tous ces facteurs ont eu des répercussions différentes sur les économies africaines.

Malgré les proclamations affichées, force est de constater que la volonté politique d'aller vers une zone de libre-échange

continentale est faible. De nombreux États semblent encore peu disposés à abandonner leur modèle économique basé sur la priorité accordée à la perception de droits de douanes comme ressources essentielles d'abondement des budgets nationaux et ce, au détriment de la production nationale et de l'industrialisation.

Les pays africains tentent sans succès de se défaire de pratiques commerciales héritées de l'époque coloniale, qui privilégient les échanges avec leurs anciennes colonies plutôt qu'entre eux. Les chemins de fer et les routes du continent relient plus les ports que les pays entre eux. Pour se rendre en avion d'un pays africain à l'autre, il est parfois plus aisé de passer par l'Europe. En raison des tarifs douaniers relativement peu élevés prélevés sur les produits africains entrant dans l'Union européenne et sur les marchés américains, il est plus lucratif d'exporter vers les pays industriels que vers d'autres pays africains.

Au plan géopolitique, les États africains de la zone franc (une quinzaine) ne jouent pas souvent collectifs avec leurs homologues du continent en nageant à contre-courant des intérêts du moment. La manière dont la monnaie de l'Afrique de l'Ouest en gestation l'ECO a été maladroitement torpillée par ces pays qui disposent par ailleurs d'une monnaie le Franc CFA très handicapant au plan économique, laisse penser que ces pays pourraient constituer un obstacle pour la bonne réussite de la ZLECAf.

L'équation des importations massives en provenance notamment de la Chine et de la Turquie à des prix défilants toute concurrence n'est pas de nature à rassurer quant à la bonne réussite de la ZLECAf.

D'autres obstacles sont à souligner. Ainsi au plan énergétique l'Afrique a un important gap à rattraper. En effet seul un africain sur deux a accès à l'électricité.

Le déficit en infrastructures du continent africain reste criant. Selon les estimations des institutions, il faut quelque 100 milliards de dollars d'investissements par an, d'ici 2030, afin que l'Afrique résorbe son gap en la matière. Les infrastructures de connectivité intercontinentale sont faibles. Seul un tiers de la population dans la région Afrique (hors États arabes du continent) utilise Internet, selon le rapport 2021 de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur la connectivité numérique dans le monde.

L'Afrique doit aussi accélérer le chantier des réformes structurelles afin de relever le défi de la promotion d'un secteur privé fort qui reste un levier important d'intégration économique. Les politiques à mettre en œuvre à cet effet devraient contribuer à l'amélioration de la gouvernance institutionnelle et à l'adoption de politiques susceptibles de mobiliser les financements du secteur privé, en particulier dans le cadre de projets intégrateurs.

La réussite de la ZLECAf passe par le renforcement de l'harmonisation des règles douanières, le démantèlement des barrières non douanières, la mise en place d'infrastructures intercontinentales modernes mais aussi l'érection d'industries compétitives capables non seulement de transformer les matières premières sur place mais aussi d'assurer une politique économique efficace de substitution aux importations en provenance du reste du monde. La ZLECAf si jamais elle se réalise pleinement devrait permettre l'avènement de véritables « autoroutes de la cola » sorte de pendant de la route de la soie inventée par les Chinois. Le potentiel d'exportation inexploité actuel du continent se chiffrerait à près de 22 milliards de dollars, soit l'équivalent de 43 % des exportations intra-africaines.

LA ZLECAF UN INSTRUMENT DE DEVELOPPEMENT OU UNE UTOPIE ?

Les décideurs du continent sont embarqués dans cette aventure consommatrice de temps, d'énergie et de finances, sans réelles possibilités de résultats au bout compte tenu des énormes défis à relever.

Pour ma part, j'ai la ferme conviction que le projet relève de l'utopie. En effet,

comment est-il possible d'instaurer le libre échange sur un territoire immense de 30 millions de km², aussi grand que la Chine, l'Inde, les États-Unis et une partie de l'Europe réunis, étalé entre 54 pays de niveaux de développement différents, avec une grande diversité de peuples, de langues et de cultures ?

Comment peut-on par exemple demander à l'Afrique du Sud, la première économie du continent, et à la Centrafrique, un des pays les plus pauvres du monde, de fournir le même effort tendant à la suppression de leurs droits de douanes afin de mieux commercer entre eux ?

QUELLES SOLUTIONS ALTERNATIVES À LA ZLECAF

Les processus d'intégration en Afrique gagneraient pour plus de crédibilité à s'appuyer sur une démarche de réalisme. Conçu au niveau d'un groupe de pays très restreints qui veulent réaliser une fédération ou une Confédération économique, cela peut donner les résultats escomptés.

Le continent gagnerait à repenser ses modèles d'intégration en mettant l'accent sur des stratégies d'échanges basées sur les avantages comparatifs. En

d'autres termes mettre en place une intégration concentrique, réfléchie et bien pensée, menée entre pays complémentaires économiquement, évoluant dans une même zone monétaire ou, encore, proches géographiquement et partageant presque les mêmes valeurs et visions. Un objectif réaliste pourrait être de renforcer d'ici la prochaine décennie l'intégration dans les cinq principales zones économiques du continent à savoir l'Union du Maghreb arabe, la CEDEAO, la CEEAC, la SADC et la COMESA. Défendre une libre circulation des biens et des personnes dans ces zones d'intégration bien maîtrisées semble plus facile que le faire dans un cadre continental vaste.

Des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux apparaissent plus opportuns et viables entre pays ayant un minimum de base d'intégration que des solutions intellectuelles, de suivisme, très alléchantes sur le papier du genre ZLECAF.

En tout état de cause, le continent est aujourd'hui dans l'obligation, s'il veut enclencher son développement, d'aller vers l'industrialisation et de protéger son économie et ce en dépit des règles de l'OMC. Aucun des grands pays du monde ne lésine sur les moyens pour se protéger en fonction de ses intérêts du moment et ce par les barrières tarifaires, et non tarifaires comme les subventions, les normes et crédits à l'exportation.

La ZLECAf, telle que pensée au plan continental, ainsi que des initiatives du genre monnaie continentale ou sous-régionale, sans préalables comme une discipline communautaire, des règles de convergence et une vision commune constituent des initiatives d'ordre politique vouées à l'échec. Il est vrai que les dirigeants africains nourrissent l'ambition, au travers de toutes ces initiatives d'intégration, d'aller vers une fédération politique continentale.

UNE AUTRE ALTERNATIVE : LA DÉCENTRALISATION

Le moment n'est-il pas venu d'incruster l'Afrique dans une dynamique d'émiettement stratégique en attendant d'hypothétiques stratégies d'intégration continentales ? Cette alternative pourrait consister à développer plutôt les terroirs, avant d'aller progressivement vers des intégrations souhaitées par les peuples et non vers des ententes préconçues forcées élaborées à

partir des sommets. Il est grand temps de changer de modèles de gouvernance en passant du « top down » au « bottom up ». Tout en continuant de cheminer avec des logiques d'États-nations qui ont été léguées par les ex-pays colonisateurs, il convient de se demander si le moment n'est pas venu d'expérimenter d'autres formes d'organisations politico-économiques, plus proches des peuples, comme par exemple le découpage desdits États en terroirs homogènes liés par l'histoire, la langue et le vécu culturel.

Cette nouvelle forme d'organisation pourrait stimuler une saine émulation entre les nouvelles entités, promouvoir le développement économique, favoriser davantage la paix intérieure, diminuer les risques de rébellion armée, sous le double contrôle démocratique des États-nations et des populations locales.

En l'état actuel de nos réflexions, nous préférons cette solution aux rêves et dé-sillusions de zones d'intégration continentale du genre ZLECAf ou d'États fédéraux hypothétiques ■

FCFA ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : FAUT-IL LÂCHER LA PROIE POUR L'OMBRE ?

Le FCFA est dans le collimateur des néo-panafricanistes qui y voient une atteinte à la souveraineté. Ses partisans notent à l'inverse la stabilité monétaire des États concernés dans un environnement très perturbé. Entre fantasme et réalité, l'approche doit être plus technique qu'idéologique.

Guillaume LIBY

Banquier et économiste ivoirien¹

« Si j'avais une heure pour résoudre un problème, je passerais cinquante-cinq minutes à définir le problème et seulement cinq minutes à trouver la solution » : la maxime est signée Albert Einstein. Toute la discussion autour de la monnaie des États africains de la zone franc peut être analysée à l'aune de l'inobservation de ce sage conseil du physicien allemand.

La question du FCFA, de la politique monétaire sont des sujets techniques par excellence, dont la gestion peut impacter fondamentalement une économie. Elle est devenue un thème de meetings enflam-

més au nom d'un panafricanisme indéfini. Les stigmatisations s'enchainent : le FCFA serait une monnaie « nazie », gérée par des serfs volontaires et bienheureux, qui « taxe » les exportations et « subventionne » les importations.

Face à ces accusations du FCFA dénoncé comme le vecteur de la pauvreté en Afrique, les gestionnaires des politiques monétaires se réfugient au mieux dans le silence, au pire dans la condescendance des bien-pensants. Circulez, il n'y a rien à voir.

1 - Guillaume Liby est l'auteur de *Économie pour tous - Pour tout comprendre*, éditions l'Harmattan, 2019, 246 p.

Personne n'aborde la question du FCFA pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un instrument stratégique pour le pilotage de la politique économique des États qui l'utilisent. C'est pourquoi avec Einstein, nous disons qu'il faut définir les contours du problème, afin de trouver des solutions et de ramener la sérénité autour du sujet.

DES ACCORDS MONÉTAIRES AU CŒUR DE TOUTES LES CRITIQUES

Une première critique porte sur la domiciliation d'une partie des réserves de change des pays africains signataires de ces accords monétaires, sur les comptes du Trésor public français. C'est une lourde charge qui reçoit un écho retentissant.

Pour les critiques de cette disposition, il s'agit d'une manière de subventionner la France au détriment de l'Afrique. Certains arguent que ces ressources sont utilisées en partie par le gouvernement français pour financer l'aide publique au développement en Afrique. Les ressources de l'Afrique détournées, par la France avec la complicité des dirigeants africains, permettraient à ce pays de financer sa diplomatie économique africaine. Pour d'autres, domicilier des actifs sur le compte d'une entité publique d'un

pays tiers s'apparente à un abandon de souveraineté.

Les réserves de change sont en réalité des ressources acquises par une banque centrale en contrepartie de l'émission de l'équivalent en monnaie locale. Un exportateur ivoirien qui reçoit des revenus en Euro les échange entièrement contre l'équivalent en FCFA qui lui sont remis par la BCEAO. Les revenus des exportations sont donc injectés dans l'économie locale. La BCEAO à son tour place, contre rémunération, les Euros acquis, soit en compte, soit achète des titres de dettes ou encore de l'or et autres actifs relativement liquides et sûrs. La BCEAO fait ces opérations dans l'attente d'utiliser les Euros reçus, pour fluidifier les opérations des importateurs qui eux achètent en Euro à l'étranger.

Cette mécanique démontre que les réserves de change des pays africains ne sont pas stockées au Trésor public français. Elles sont juste placées au profit de celui qui les place et de celui qui les reçoit, comme dans toute opération courante entre un épargnant et une institution financière. La Banque centrale africaine garde accès à ces ressources à tout moment et les utilise selon ses besoins.

Recevoir des réserves de change captives de la part des pays africains constitue certes un avantage pour la France, mais en contrepartie elle se porte garante pour

fournir des réserves de change aux pays africains en cas de manque. L'histoire monétaire de ces soixante dernières années a montré que cette garantie a peu joué. En conséquence, cette disposition a été supprimée depuis la réforme du FCFA de décembre 2019. Aujourd'hui il n'y a plus de placements prioritaires de réserves de change auprès du Trésor public français.

L'IMPRESSION DES BILLETS ET LA QUESTION DE LA SOUVERAINETÉ MONÉTAIRE

L'impression des billets de FCFA à l'imprimerie de la Banque de France à Chamalières est également pointée du doigt par les pourfendeurs de cette monnaie, de manière surfaite.

L'impression de la monnaie n'emporte en effet aucune souveraineté monétaire. La manufacture des billets et pièces n'est pas une opération stratégique en ce sens qu'elle n'impacte pas la masse monétaire. Elle en change uniquement la composition. Une économie pourrait parfaitement fonctionner sans billets ou pièces si tout le monde acceptait la monnaie scripturale comme mode de liquidation des opérations.

Par conséquent, on peut transférer l'activité d'impression de signes monétaires à

une tierce partie qui dispose de la technologie la plus appropriée pour fabriquer les billets et pièces de manière très sécurisée de sorte à ce qu'il n'y ait pas de faux billets et pièces qui viendraient affecter frauduleusement le volume de la masse monétaire.

À cause de cette volonté de bien sécuriser la masse monétaire des faussaires, la production des billets et pièces coûte extrêmement cher. C'est pourquoi, l'industrie de la fabrication des billets et pièces s'est rétrécie autour d'une poignée d'entreprises car c'est seulement avec la volumétrie que l'affaire peut être rentable. Le leader de cette industrie est le britannique De La Rue qui s'adjuge une part de marché de 30 % et imprime les billets et pièces pour au moins 140 pays.

Tout pays peut évidemment choisir de disposer de sa propre imprimerie s'il accepte d'entretenir une entreprise qui travaillera structurellement à perte.

MONNAIE ET DÉVELOPPEMENT

Pour les tenants de cette thèse, la fixité du taux de change vis-à-vis de l'Euro fait *de facto* du FCFA une monnaie forte, inflexible et donc inopérante pour soutenir la politique de développement des expor-

tations. Par ailleurs, les conditionnalités du maintien de cette fixité, notamment le ratio réserves de change sur masse monétaire fixé à 20 % minimum, poseraient une contrainte sur la distribution du crédit. Tout ceci concourrait donc à « bloquer » le développement économique des pays africains qui utilisent le FCFA.

Il est vrai qu'un taux de change plus faible rend les exportations d'un pays plus compétitives et les importations plus onéreuses. Toutes choses qui devraient se solder par une balance commerciale positive. Cependant il convient d'adapter ces principes au profil des pays et de leur niveau d'impact sur les opérations internationales et aussi de l'importance stratégique des produits exportés ou importés.

Un pays structurellement plus exportateur qu'importateur bénéficierait à coup sûr d'une tendance baissière de taux de change. Malheureusement, la plupart des pays africains de la zone franc sont des importateurs nets. Plus grave, ils importent principalement des biens stratégiques nécessaires à l'équilibre de leurs pays, notamment les aliments, les hydrocarbures, les machines-outils. Un taux de change plus faible entraînerait *de facto* la hausse des prix de ces biens et mettrait en péril la structure fragile de ces pays. À titre d'exemples, le Ghana et le Nigeria qui souffrent de niveaux d'inflation exorbitants, autour de 30 %, dus principalement à la chute vertigineuse des taux de change de leurs mon-

naies relativement aux monnaies de leurs principaux partenaires économiques.

La Chine, qui aujourd'hui exporte le plus vers le reste du monde, a longtemps développé ses capacités de production dans un environnement de taux de change fixe vis-à-vis du dollar. Il y a certainement beaucoup à apprendre de ce pays.

En vue de maintenir le taux de change fixe à un niveau donné et d'éviter des dévaluations, plusieurs règles sont établies, dont le niveau du ratio taux de réserves de change sur la masse monétaire qui est fixé à 20 % minimum. À ce taux, l'on estime que le pays dispose de devises suffisantes pour faire face à ses obligations internationales (importations, dettes et transferts divers et variés, etc.).

C'est un ratio qui est particulièrement surveillé par les gestionnaires de la politique monétaire. Toutefois, il s'est avéré que dans les pays qui utilisent le FCFA, ce ratio taux ait fluctué très haut au-dessus des 20 %, autour de 60 % à 70 %, sans que cela n'incite ces gestionnaires à moduler à la hausse la masse monétaire. En ces circonstances, une telle action aurait contribué à augmenter le taux de crédit à l'économie. L'inaction devant ces opportunités de croissance de la masse monétaire a conduit certains auteurs à parler de « servitude volontaire ». En réalité, la responsabilité incombe davantage au manque de perspicacité des gestionnaires

qu'aux accords monétaires. Il suffit parfois de changer les hommes pour retrouver un certain dynamisme.

LA RÉFORME DE 2019 : UNE ÉVOLUTION MAJEURE

La réforme du FCFA en date du 21 décembre 2019 a permis de corriger un certain nombre d'imperfections rendues évidentes par soixante années de pratique des accords monétaires entre la France et les pays de l'UMOA.

Les dispositions relatives à la centralisation des réserves de change dans les comptes du Trésor public français ont été supprimées. Le nom même de la monnaie qui est passé par plusieurs mutations, entre autres le Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) et le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) va à nouveau changer. Au lieu de FCFA qui renvoie à la colonisation, les chefs d'État de l'UMOA et de France adoptent le nom ECO, en prévision de la création de la monnaie unique des pays de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) qui portera ce même nom.

La France maintient sa garantie de liquidité, c'est-à-dire sa disponibilité à avancer

de la trésorerie aux pays de l'UMOA si nécessaire. En contrepartie de cette garantie de liquidité et en l'absence désormais de la centralisation des réserves de change, certains aménagements institutionnels ont été prévus :

- la nomination d'une personnalité indépendante et compétente au sein des organes de gestion de la Banque centrale (BCEAO) avec l'accord explicite du garant (France) ;
- l'obligation faite à la BCEAO de transmettre régulièrement des informations au garant (France) en vue de suivre l'évolution du risque ;
- des réunions de concertation en vue de prévenir ou gérer des crises.

L'INCONNUE DE L'ALLIANCES DES ÉTATS DU SAHEL (AES)

Depuis la proclamation du pacte de défense mutuelle le 16 septembre 2023 entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso, l'Alliance des États du Sahel qui regroupe ces trois pays s'achemine vers une rupture avec les autres États membres de l'UMOA.

Le 28 janvier 2024, l'AES annonce publiquement son retrait « sans délai » de

la CEDEAO qui regroupe les États membres de l'UMOA et l'ensemble des autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

Depuis cette annonce et aux regards des discordes diverses entre ces pays, le reste de l'UMOA et de la CEDEAO d'une part et de la France d'autre part, les spéculations vont bon train quant à la volonté pour l'AES de se doter d'un régime monétaire différent de celui du FCFA.

POUR CONCLURE AVEC EINSTEIN... QUELQUES PISTES D'ÉVOLUTION

En conclusion, et suivant le principe proposé par Einstein, nous avons d'abord identifié le problème. Les accords monétaires qui régissent le FCFA reflètent les caractéristiques d'un régime de change fixe. Le FCFA est arrimé à l'Euro qui est la monnaie de ses principaux partenaires économiques. Ce type de régime permet une certaine stabilité des prix et une sécurité des transactions pour les investisseurs, toutes choses qui permettent une planification adéquate des politiques économiques idoines pour assurer le développement d'un pays. La Chine a conclu de tels accords avec les USA pour devenir le hub industriel mondial. Aujourd'hui, l'Arabie Saoudite, premier producteur de pétrole,

opère sous le régime de change fixe avec le dollar.

Le mécanisme a des avantages et des inconvénients qu'il convient de cerner et endiguer. Il faut donc éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain.

La question du choix d'un régime de change par rapport à un autre n'est donc pas un choix idéologique ou de fierté nationale comme certains veulent le faire croire, mais simplement d'analyse stratégique tenant compte des avantages et des inconvénients et du profil actuel du pays.

Les dispositions anachroniques des accords monétaires entre la France et les pays utilisant le FCFA ont été identifiées et des corrections apportées lors de la réforme de décembre 2019. Il faut aller plus loin, mettre fin à la présence d'un administrateur nommé en lien avec la France et au reporting régulier des autorités monétaires de l'UMOA envers leurs homologues français.

Il est, en effet, nécessaire de trouver un cadre collaboratif entre les institutions des deux parties sans trainer cette espèce de sentiment de contrôle des uns par les autres et qui fait le lit des populismes anti FCFA et qui brouille tout discours cohérent sur le sujet.

Au lieu d'une clause de garantie qui déclenche nécessairement cette volonté du

garant de contrôler le partenaire, le risque de manque de trésorerie peut se gérer par des opérations techniques entre banques centrales. L'une de ces possibilités est la mise en place de lignes de financement en devises entre la Banque centrale européenne (BCE) et la BCEAO. C'est une opération technique qui est exécutée dans l'intérêt bien compris des opérateurs économiques des entités en relation et qui consiste à mettre à la disposition de la partie en proie à des difficultés de trésorerie, les ressources en devises nécessaires pour solder les opérations internationales dans un délai bien défini. Lorsque le délai s'écoule, la partie qui a bénéficié de l'avance de trésorerie rembourse sans frais et sans variation de taux de change.

De telles opérations entre institutions financières indépendantes consacrerait l'option de relation adulte justifiée par l'expérience acquise par la BCEAO et l'importance des flux d'affaires entre l'Europe et l'UMOA.

Pour ce qui concerne enfin l'AES, la rupture n'est pas une solution viable. L'on constate un regain des activités diplomatiques au niveau régional pour éviter la césure et le saut dans l'inconnu. L'intégration africaine est le plus périlleux des challenges mais aussi le plus à même d'accélérer le développement économique africain. Le commerce intra-CEDEAO est seulement de 15 %. Un chiffre qui rappelle que loin de l'idéologie, la raison dicte sa loi : l'heure n'est pas à l'émiettement ■

ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

COMMENT DÉRISQUER L'AFRIQUE AUX YEUX DES ENTREPRISES FRANÇAISES ?

On constate aujourd'hui une certaine morosité, voire une frilosité, dans les relations d'affaires entre la France et l'Afrique. Il existe de bonnes raisons pour cela : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, la succession de coups d'État au Sahel, l'inflation et les tensions sur les matières premières ont installé un climat défavorable à la prise de risque et à la confiance.

Étienne GIROS

Président du Cian

UNE PRÉSENCE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE FORTE MALGRÉ DES RELATIONS D'AFFAIRES MROSES

Depuis quelques temps l'Afrique n'a pas bonne presse. Il faut dire que l'actualité de ces dernières semaines n'a pas été avare en mauvaises nouvelles pour la France : fermeture du Lycée français de Niamey après soixante ans d'activité, annonce de la réduction des bases militaires françaises en Afrique de l'Ouest, sortie de trois pays du Sahel de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), rencontre à Moscou des prési-

dents russe Poutine et tchadien Déby – ce dernier qualifiant la Russie de pays frère –, sommet Italie-Afrique au cours duquel le gouvernement italien cherche à profiter des difficultés françaises sur le continent, défaut de paiement du Niger sur sa dette, report de l'élection présidentielle au Sénégal, et enfin violences politiques au Tchad. Faut-il en rajouter ?

Alors que plane un sentiment anti-français, ou plutôt anti-politique française, cela fait beaucoup et il ne faut pas s'étonner qu'une certaine méfiance s'installe au sein des entreprises françaises vis-à-vis de l'Afrique. Cette évolution et ce nouveau contexte sont d'abord la manifestation d'une évolution profonde du continent depuis trente ans. Avec la fin de l'hégémo-

nie occidentale et la montée du Sud global, elle se traduit par l'émergence d'une nouvelle Afrique mondialisée, digitalisée et souveraine, pilotée par de nouvelles générations d'Africains plus jeunes. Si on ajoute à ces transformations profondes les menaces terroristes, les manipulations sur les réseaux sociaux, certaines maladresses relationnelles franco-africaines, l'excès des normes et les risques réputationnels, il n'est pas surprenant que des entreprises s'interrogent sur leur futur développement sur le continent.

En plus des risques habituels inhérents au business en Afrique (sécurité, respect de l'État de droit, corruption, difficultés de financement, complexité des transferts de fonds, faiblesse des infrastructures, etc.), l'extension des législations encadrant la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'accélère depuis quelques années. Après la loi française sur le devoir de vigilance de 2017 et le projet de directive de l'Union européenne de 2022 sur la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre et la diligence raisonnable, c'est maintenant l'élargissement du champ d'application de ces règles communautaires qui va bientôt entrer en vigueur. Sans parler de la réglementation sur la déforestation ou le travail forcé qui s'étend, notamment sous la pression du Parlement européen.

Tous ces textes fixent aux entreprises des obligations pour être en conformité avec les règles sociétales de gouvernance et de

protection du climat. Pratiquement, il s'agit d'inventorier les impacts négatifs de l'activité de l'entreprise et de prendre les mesures pour les éviter ou les corriger. Pour ce faire, il leur faut élaborer et respecter un plan de vigilance comprenant notamment des objectifs de limitation du réchauffement climatique.

La charge de la preuve repose de plus en plus sur les entreprises, ce qui les préoccupe. D'autant que le risque médiatique, qui entache sérieusement la réputation des groupes, vient s'ajouter au risque pénal. Et quand on opère en Afrique, la situation est perçue comme pire, car ce continent souffre d'*a priori* négatif et semble tout particulièrement attirer les procureurs et autres inquisiteurs.

Et pourtant la présence économique française sur le continent est forte et répartie dans tous les pays. Plus de 5 000 entreprises répertoriées, près de 100 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel, 500 000 employés, le 2^e stock d'investissements directs à l'étranger (IDE) qui ne cesse de progresser. Il s'établit à 60 milliards d'euros et se situe à la 2^e place, derrière les Anglais à 64 milliards, alors que les Chinois ne sont que 5^e avec 43 milliards.

Autre raison de ne pas désespérer, la quasi-totalité de nos entreprises enregistre des résultats positifs en Afrique. La rentabilité est au rendez-vous sur le continent et on peut y gagner de l'argent.

En outre le comportement de nos entreprises en Afrique est remarquable, elles ne craignent pas la comparaison avec leurs concurrents : action sociale et RSE, attitude citoyenne, africanisation des cadres et des dirigeants, contenu local et partenariats. Elles se comportent bien.

De surcroît nous bénéficions de liens étroits et de relations profondes et anciennes avec l'Afrique : historiques, culturels, linguistiques, techniques (droit Ohada, franc CFA), et enfin des institutions expérimentées et dynamiques au service des entreprises (Agence française de développement, Proparco, Business France, Expertise France, BPI).

AU-DELÀ DES SIGNAUX NÉGATIFS, UNE PUISSANCE ÉCONOMIQUE INCONTOURNABLE POUR L'AVENIR

Au-delà des signaux négatifs, si l'on veut bien regarder le long terme, il est clair que le potentiel de l'Afrique est toujours là. Ses fondamentaux et la réalité de son développement font de ce continent une future grande puissance économique, une région d'avenir et prometteuse. Les atouts des entreprises françaises n'ont pas changé,

la raison nous incite à ne pas ralentir notre ambition.

Par ailleurs, il faut avoir conscience qu'il existe des réponses techniques à tous les risques supposés ou réels qui inquiètent les entreprises, qu'il s'agisse des impayés, de la sécurité et de la santé, ou même des désordres politiques. L'échange d'expérience, le recours à des sociétés de conseil spécialisées dans ces questions et le simple bon sens permettent de surmonter ces risques et de continuer à développer ses affaires, même si l'environnement est compliqué.

Pour faire prospérer ce contexte plutôt positif, nous devons collectivement, autorités et secteur privé, réaliser quelques réformes indispensables, c'est un impératif.

La première consiste à faciliter le financement des entreprises. Comment peuvent-elles se développer sans pouvoir mobiliser les capitaux nécessaires, ou alors à un prix ou à des conditions telles que les projets ne voient pas le jour ? Orienter davantage l'aide au développement directement en soutien des entreprises et de leurs projets serait un progrès certain. Financer des programmes publics, oui, mais aussi des projets privés.

La compétitivité des économies africaines doit continuer à progresser afin de rendre les productions locales moins chères que les importations. On ne pourra transformer davantage sur place les matières pre-

mières et créer de la valeur que si la priorité est donnée aux infrastructures, à la formation professionnelle, à l'accès à l'eau et à l'électricité et à la bonne gouvernance. Sans ces préalables, les plans d'industrialisation de l'Afrique resteront vains.

Enfin, réduire la bureaucratie qui pèse sur les investissements privés et lever les barrières qui les ralentissent est aussi un objectif prioritaire. Il faut réfléchir collectivement aux effets négatifs des indispensables règles de conformité et de RSE qui s'imposent aux entreprises européennes. Il ne faut pas sous-estimer le ressenti des risques réputationnels et judiciaires que cela crée chez les investisseurs, ni la concurrence déloyale avec les entreprises des pays non soumis à ces règles.

Tant que les pratiques des sous-traitants ne seront pas davantage documentées dans des économies largement informelles, le devoir de vigilance devrait être limité au premier niveau de la chaîne d'approvisionnement, là où les donneurs d'ordre sont effectivement en mesure d'exercer un effet de levier par le biais de la relation contractuelle. L'aide internationale pourrait d'ailleurs contribuer à la mise en place de labels ou de bases de référencement qui garantiraient le partenaire européen.

Ensuite, au titre de la préservation des intérêts des entreprises européennes et de leurs partenaires africains, ne pourrait-on instaurer un moratoire sur tout nouveau

durcissement des réglementations RSE, tant qu'elles ne s'appliquent pas à l'ensemble des acteurs économiques ? Le président Macron a récemment réclamé une « pause » dans les contraintes environnementales européennes. À trop vouloir bien faire, on peut s'éloigner de l'objectif visé. Notre approche européenne ne doit être ni naïve ni déconnectée des réalités des marchés internationaux, où les industriels ont besoin d'une certaine stabilité.

Enfin, on pourrait réfléchir à mieux encadrer les procédures de dépôt de plainte. Bien sûr, il faut préserver la possibilité d'attaquer les comportements délictueux et ceux qui les commettent ou les favorisent. Mais il faut éviter que ces dispositifs deviennent des armes aux mains de certaines organisations de la société civile, dont le but est d'affaiblir ou discréditer les entreprises.

Voilà pourquoi nous devons renforcer notre présence économique en Afrique, en adoptant une attitude d'égal à égal sans arrogance mais sans craindre de promouvoir nos valeurs et nos intérêts. S'assumer et se transformer, voilà la clé pour les entreprises françaises. Si nous n'avons pas peur et que nous rejetons les idées reçues, alors nous réussirons ensemble avec les entreprises africaines, notamment avec les femmes et les jeunes qui ont tant le désir d'entreprendre. Nos positions de demain se construisent aujourd'hui, et la réussite sera au rendez-vous ■

L'AIDE INTERNATIONALE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRAPPE INSTITUTIONNELLE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Malgré une augmentation sensible depuis plusieurs années, l'aide internationale n'a que peu contribué au développement économique et social de l'Afrique subsaharienne.

Augustin MATATA PONYO MAPON

Sénateur

Professeur d'Université

Ancien Premier ministre de la RDC

En 2023, l'aide extérieure destinée à l'Afrique a atteint un montant total de 235 milliards de dollars, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2022 (Banque mondiale). Cette aide provient de diverses sources, dont les principales sont : les pays membres de l'OCDE (192 milliards de dollars, soit 82 % du total) ; les institutions multilatérales (38 milliards de dollars, soit 16 % du total) ; la Banque mondiale et le Fonds africain de dévelop-

pement (FAD) sont les principaux contributeurs ; les pays émergents (5 milliards de dollars, soit 2 % du total. La Chine est le principal acteur en la matière). Selon la répartition géographique, 87 % de l'aide extérieure est allouée à l'Afrique subsaharienne et 13 % à l'Afrique du Nord. Toutefois, il est important de noter qu'en 2023, l'aide publique au développement (APD) nette par habitant en Afrique subsaharienne s'élevait à 62,27 dollars améri-

cains (en dollars constants de 2018). Ce montant est en légère augmentation par rapport à 2022 (60,89 dollars).

Malgré cette augmentation sensible depuis quelques années, les volumes restent inadaptés par rapport aux besoins de financement des pays en développement comme par rapport aux cibles des bailleurs de fonds. Les pays en développement sont confrontés à de lourds besoins financiers pour les infrastructures économiques et les secteurs sociaux. Les décaissements qui ont été effectués à ce jour sont loin d'atteindre ce niveau.

Dans la littérature économique, l'efficacité de l'aide est souvent remise en question. En effet, il existe des études qui concluent que l'aide contribue au développement des pays bénéficiaires¹⁻² tandis que d'autres études concluent que les effets de l'aide sur le développement sont parfois nuls ou négatifs³⁻⁴⁻⁵⁻⁶⁻⁷. Ces études

varient selon les approches économétriques et variables utilisées pour évaluer l'efficacité de l'aide internationale ou ses effets sur le développement.

Loin de revenir sur ces débats empiriques sur le lien entre l'aide internationale et le développement économique et social, dans cet article, nous tentons d'estimer une simple corrélation entre l'aide internationale et la croissance économique⁸ en Afrique subsaharienne.

L'analyse des données illustrées dans la *figure 1* ci-après montre que certes la relation entre le PIB et l'aide extérieure est positive mais l'inclinaison quasi-plate de la pente permet d'affirmer que cette corrélation est très faible et proche de zéro. Ceci nous conduit à conclure que l'aide internationale n'a pas fortement contribué à la croissance économique en Afrique subsaharienne.

1 - Jeffrey Sachs, *The end of poverty*, Penguin Books, New York, 2006.

2 - Henrik Hansen et Finn Tarp, « Aid and growth regressions », *Journal of Development Economics*, vol. 64, issue 2, avril 2001, pp 547-570.

3 - William Easterly, « The White Man's Burden: Why the West's Efforts to Aid the Rest Have Done So Much Ill and So Little Good », *Journal of International Economic Law*, vol. 10, issue 4, décembre 2007, pp. 1009-1019.

4 - Erik S. Reinert, *How Rich Countries Got Rich and Why Poor Countries Stay Poor*, Little, Brown Book Group, 2008.

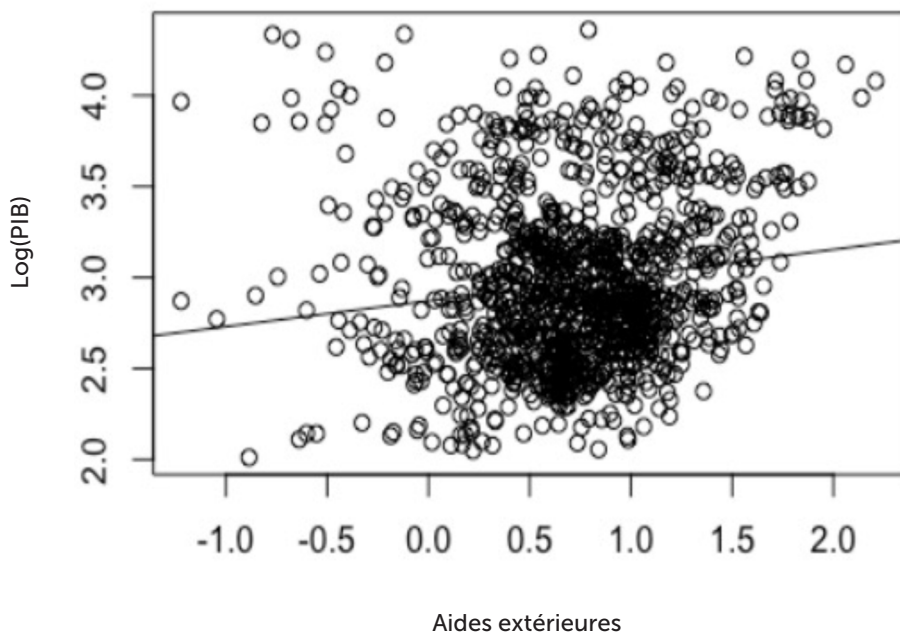
5 - Dambisa Moyo, *L'aide fatale. Les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique*, JC Lattès, Paris, 2009.

6 - David Dollar et Lant Pritchett, *Assessing aid: What works, what doesn't and why?* Rapport technique, World Bank Policy Research Report, 1998.

7 - Thian-Hee Yiew et Evan Lau, « Does foreign aid contribute to or impeded economic growth? », *Journal of International Studies*, 11(3), 2018.

8 - Nous avons utilisé les données tirées de la *World Development Indicators* sur les données officielles de la dette extérieure et du PIB.

Figure 1 - Corrélation entre PIB et l'aide internationale



Source : Calcul de l'auteur sur la base des données de la Banque mondiale

Ainsi, au-delà de l'augmentation générale des flux d'aide aux nations en développement ces dernières années, il convient de souligner la faible incidence de cette aide sur le processus de développement en Afrique subsaharienne. En effet, selon certaines études⁹, l'effi-

cacité de l'aide est conditionnelle, ce qui implique que son fonctionnement est soumis à certaines exigences. Sur la base de cette analyse, nous nous efforcerons, à travers cette réflexion, de débattre de l'importance de la bonne gouvernance et d'un leadership éclairé en tant que facteurs cruciaux permettant de tirer pleinement parti des retombées positives de l'aide sur le développement des nations en Afrique subsaharienne.

9 - Paul Collier et David Dollar, « Development effectiveness: what have we learnt? », *The Economic Journal*, vol. 114, issue 496, juin 2004, pp. 244-271.

PROBLÉMATIQUE DE LA QUALITÉ DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Abordons maintenant un autre aspect essentiel pour optimiser l'efficacité de l'aide, à savoir sa qualité. Définie en termes d'efficacité du développement plutôt que de solidité financière ou de conformité opérationnelle/procédurale, la qualité de l'aide soulève plusieurs interrogations cruciales. Parmi ces questions, deux revêtent une importance particulière : l'efficacité des allocations et la prévisibilité.

La question de l'efficacité des allocations est étroitement liée à trois facteurs clés : la rareté des ressources contraint les bailleurs de fonds à effectuer des arbitrages délicats en ce qui concerne les domaines d'investissement ; le manque d'informations adéquates sur les rendements réels des investissements dans différentes activités ; et enfin, l'imperfection des données sur les principaux moteurs de la croissance dans les différents pays. Par conséquent, l'efficacité de l'aide est entravée par le fait que certaines ressources sont allouées à des secteurs présentant un faible retour sur investissement et ayant un impact limité sur la croissance et le développement.

Ces problèmes d'efficacité des allocations sont exacerbés par le manque de cohé-

rence dans les décisions des bailleurs de fonds. Ces derniers modifient leurs objectifs et leurs préférences en matière d'aide au fil du temps, sans que l'on sache véritablement si ces évolutions découlent d'une analyse rigoureuse des gains relatifs attendus des investissements dans différents secteurs. Ainsi, et cela est particulièrement évident depuis le début des années 2000, les bailleurs de fonds affichent un biais en faveur des infrastructures et des services sociaux¹⁰.

L'aide aux secteurs productifs a reculé depuis le début des années 1990. Étant donné que les bailleurs de fonds ont donné la priorité à la réduction de la pauvreté comme objectif ultime de l'aide, l'attention s'est portée sur des secteurs et des activités censés être plus étroitement liés à cet objectif, d'où l'accent mis sur les secteurs sociaux. Cependant, cette évolution n'est pas exempte de problèmes. Il est largement reconnu qu'une réduction durable de la pauvreté exige une croissance soutenue et une création d'emplois plus importantes et plus durables, ce qui nécessite à son tour des investissements suffisants dans les secteurs productifs¹¹.

10 - David Dollar et Lant Pritchett, *op. cit.*

11 - Léonce Ndikumana, « Appliquer l'évaluation à l'aide au développement : une solution pour combler le fossé micro-macro de l'efficacité de l'aide ? » ; « Applying Evaluation to Development and Aid: Can Evaluation Bridge the Micro-Macro Gaps in Aid Effectiveness », *Revue d'économie du développement*, (4), 2012, pp. 125-153.

Les préférences des principaux pays donateurs influencent donc les décisions stratégiques des institutions multilatérales de développement (qui jouent un rôle important dans l'aide) de sorte que leurs préférences reflètent celles des premiers sans essentiellement ou naturellement refléter les secteurs à fort impact social¹².

En outre, l'efficacité de l'aide est entravée par la faible rentabilité, en particulier en raison de la longueur et de la lourdeur des processus de décaissement des fonds¹³. L'aide en semences et engrais perd de son utilité si elle parvient aux bénéficiaires à la fin de la saison des semailles. Le coût élevé de la mise en œuvre de l'aide s'explique également par le manque de coordination entre les bailleurs de fonds dans un contexte caractérisé par la prolifération d'acteurs et de projets.

En ce qui concerne les institutions multilatérales et autres bailleurs de fonds, il est parfois constaté une faible capacité d'absorption des fonds destinés à l'aide internationale en raison de la complexité des processus de décaissement de fonds. De plus, il est fréquent que certains projets et programmes de grande envergure financés par l'aide recrutent des firmes ou entreprises internationales en tant que consultants pour la mise en œuvre des projets, ce qui réduit l'impact des fonds

destinés aux bénéficiaires des pays en développement.

D'autre part, l'incompatibilité des incitations compromet également l'efficacité de l'aide, car il existe une pression pour dépenser les budgets d'aide à tout prix, sous peine de les perdre, conformément à la culture de la budgétisation de l'aide. Cette pratique entraîne une allocation inefficace des ressources vers des activités présentant peu de bénéfices en termes de développement.

Ces difficultés, qui sont signalées depuis de nombreuses années, continuent néanmoins à influencer les pratiques de l'aide au développement. Cela suggère que l'amélioration de l'efficacité de l'aide nécessite un apprentissage véritable, spécifique à chaque pays. Ainsi, la question que nous soulevons ici est de savoir comment une bonne gouvernance et un leadership efficace peuvent contribuer à remédier à cette lacune dans l'apprentissage.

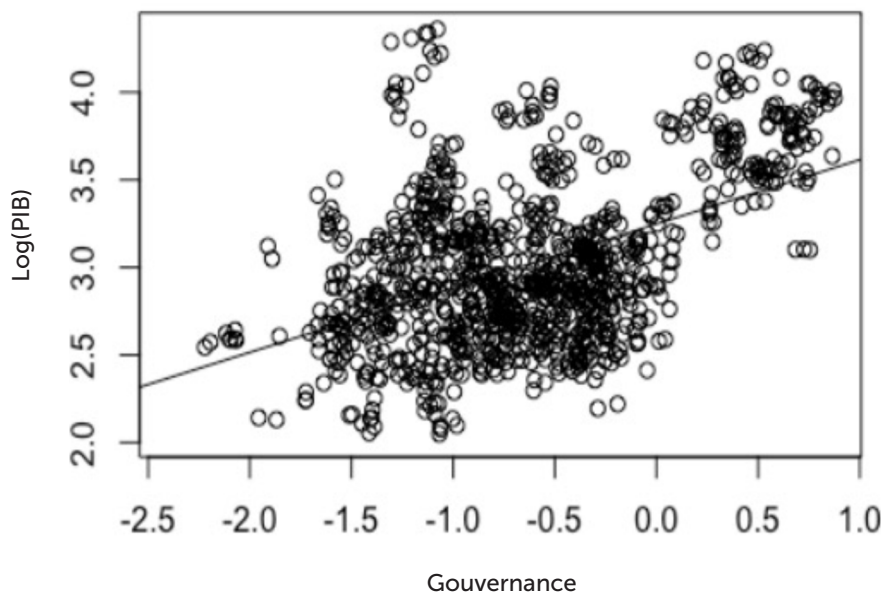
DE L'IMPORTANCE DE LA BONNE GOUVERNANCE POUR UNE AIDE PLUS EFFICACE

L'insuffisance de l'efficacité de l'aide au niveau macro et micro peut également être attribuée à la faible qualité de la gouver-

12 - Dambisa Moyo, *op. cit.*

13 - David Dollar et Lant Pritchett, *op. cit.*

Figure 2 - Corrélation entre la croissance du PIB et l'indice composite de gouvernance en Afrique subsaharienne



Source : Calcul de l'auteur sur base des données de la Banque mondiale

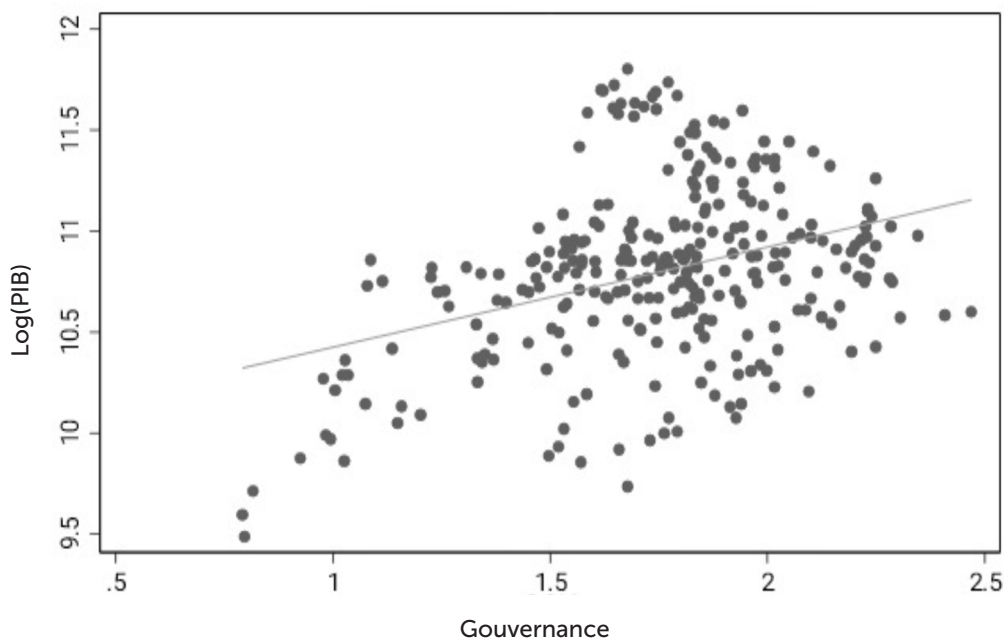
nance et du leadership efficace. Pourtant, chacun reconnaît l'importance d'institutions et de politiques de qualité pour assurer une croissance soutenue et durable à long terme. Par exemple, la *figure 2* illustre la relation entre la croissance réelle du PIB et l'indice composite de gouvernance des pays d'Afrique subsaharienne. En effet, l'inclinaison prononcée de la pente de la droite de régression montre que la gouvernance a une influence positive sur le développement économique¹⁴.

Cependant, malgré l'importance de l'impact de la gouvernance sur la croissance, la *figure 2* montre que les scores de l'indice de gouvernance de la Banque mondiale, compris entre -2,5 et 2,5, sont concentrés autour de -2,5 et 1,0, ce qui indique que la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont des performances de gouvernance faibles. Cette constatation est confirmée en comparant la *figure 2* et la *figure 3*. En effet, la *figure 3* illustre la corrélation

A. Robinson, « Institutions as a fundamental cause of long-run growth », *Handbook of economic growth*, 2005, pp. 385-472.

14 - Daron Acemoglu, Simon Johnson et James

Figure 3 - Corrélation entre la croissance du PIB et d'indice composite de gouvernance des pays affichant les meilleurs scores de gouvernance



Source : Calcul de l'auteur sur base des données de la Banque mondiale

entre la croissance du PIB par habitant et l'indice composite de gouvernance dans le groupe de pays affichant les meilleurs scores de gouvernance (tels que le Danemark, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, la Suède, Singapour, la Suisse, la Norvège, l'Australie, le Canada, les Pays-Bas, la Corée du Sud et autres). La lecture de la *figure 3* laisse présager que les scores de l'indice de gouvernance se situent entre 1 et 2,5, ce qui montre que ces pays ont de bonnes performances en termes de qua-

lité de gouvernance. Ainsi, il est clair que dans l'ensemble, les pays d'Afrique subsaharienne ont de faibles performances en termes de qualité de gouvernance. Il est donc évident que ce qui maintient les économies africaines dans ce cercle vicieux de faible croissance et de forte pauvreté, c'est un « piège institutionnel »¹⁵.

15 - Nancy Birdsall, « Do no harm: Aid, weak institutions and the missing middle in Africa », *Development Policy Review*, 25(5), 2007, pp. 575-598.

La finalité ultime de l'aide est de contribuer à l'amélioration des performances économiques et du bien-être des populations, à travers des ressources financières et une assistance technique. Naturellement, les gouvernements et l'opinion publique dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires attendent des améliorations sur ces deux fronts (les dividendes de l'aide). Pourtant, la communauté de l'aide ne sait pas encore vraiment si l'aide devrait servir à induire des améliorations dans ces institutions et ces politiques. Pendant longtemps, les bailleurs de fonds ont pris le problème à l'envers : ils ont conditionné l'aide à la qualité des institutions et des politiques. Étant donné qu'une majorité de pays à faible revenu ont des institutions et des politiques faibles, ils ont donc reçu moins d'aide. Ils se retrouvent ainsi piégés dans un équilibre immuable caractérisé par de mauvaises institutions et une croissance atone. Alors que la croissance est considérée comme une fonction des institutions, les bailleurs ont avant tout privilégié le lien direct entre aide et croissance, s'attachant moins aux institutions. L'une des raisons qui expliquent la piètre performance de l'aide pour doper la croissance tient à ce que le renforcement des institutions n'a bénéficié que de peu d'aide et que celle-ci n'a pas été exploitée de manière à améliorer le cadre institutionnel des pays à faible revenu. Ce faisant, la mauvaise gouvernance dans les pays bénéficiaires n'est pas combattue.

Ainsi, il apparaît clair que cette absence de priorité accordée à l'utilisation de l'aide à des fins de développement institutionnel serait à l'origine de la faible efficacité de l'aide extérieure. De plus, on ne sait pas vraiment comment influencer le développement de politiques et d'institutions de qualité. Les bailleurs de fonds savent identifier les institutions de qualité quand ils en aperçoivent, mais savent moins comment les « fabriquer » dans tel ou tel pays. D'où l'importance d'un leadership de qualité capable de créer une gouvernance devant engendrer des institutions efficaces.

Expérience d'un leadership et d'une gouvernance efficace en RDC entre 2012-2016

Les données de la RDC illustrent clairement que sous le Gouvernement Matata entre 2012 et 2016, le pays avait réalisé des performances économiques et sociales exceptionnelles dans un environnement où la RDC n'était pas en programme avec le Fond monétaire international couplé avec un environnement caractérisé par très peu d'aides internationales. Sur le plan régional, ces performances sont significativement supérieures à celles observées, en moyenne, dans l'ensemble des pays en Afrique subsaharienne. En effet, entre 2012 et 2016, le taux de croissance économique en RDC a été 2,60 points plus élevé que la moyenne du taux de croissance en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, durant la même période,

de, le taux d'inflation en RDC a été 1,04 point plus faible que la moyenne du taux d'inflation en Afrique subsaharienne. Sur le plan interne, la sous-période 2012-2016 demeure nettement distinctive comparativement aux autres sous-périodes¹⁶.

La tendance reste la même si nous prolongeons la période d'observation jus-

16 - Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa, « Programmes du FMI et performances économiques en RDC : Historique, impact et perspectives », *Revue Congo Challenge*, 2(1), 2020, pp. 1-52.

qu'en 1960. En effet, entre 1960 et 1979, la croissance et l'inflation en RDC nettes de l'Afrique subsaharienne ont été respectivement de -2,42 % et 24,54 %. Enfin, durant la période 2012-2016, les prix des matières premières, et notamment celui du cuivre, sur le marché mondial étaient en baisse monotone. Les mouvements du prix des matières premières, entre 2012 et 2016, ont eu une incidence négative, avec une élasticité-croissance du prix du cuivre se chiffrant à environ -0,25. Autrement dit, les performances économiques réalisées par la RDC durant cette période sont

Tableau 1 - Performances comparatives de l'économie congolaise avec et sans l'assistance du Fonds monétaire international

	1980-1990	1991-2000	2001-2011	2012-2016	2017-2018
Croissance en RDC nette de l'Afrique subsaharienne (%)	-0,44	-7,71	-0,93	2,6	1,63
Inflation en RDC nette de l'Afrique subsaharienne (%)	56,73	3 891,62	18,2	-1,04	32,64
Élasticité-croissance du prix mondial du cuivre		0,63	0,11	-0,25	0,42
Solde de la balance des paiements (en % PIB)	-0,52	-6,95	-2,89	0,11	-1,4
Assistance technique et financière du FMI	oui	non	oui	non	non

Note : La croissance en RDC nette de l'Afrique subsaharienne mesure la différence entre le taux de croissance du PIB par habitant en RDC et la moyenne du taux de croissance du PIB par habitant au niveau de l'Afrique subsaharienne. L'inflation en RDC nette de l'Afrique subsaharienne mesure la différence entre le taux d'inflation en RDC et la moyenne du taux d'inflation au niveau de l'Afrique subsaharienne. L'élasticité-croissance du prix mondial du cuivre dénote l'élasticité du PIB par habitant en RDC par rapport au prix du cuivre sur le marché mondial des matières premières. *Source :* Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa, *op. cit.*

davantage remarquables car ne résultant pas du fait d'un environnement international clément ; mais découlant vraisemblablement d'un ensemble de politiques endogènes saines et minutieusement coordonnées, malgré le fait que le pays n'était pas en programme économique formel avec le FMI.

En effet, la performance observée durant la période 2012-2016 s'inscrit dans un cadre plus global et elle n'est pas le fait d'une bonne fortune, mais plutôt la conséquence d'une offre du leadership bien calibrée. La *figure 4* offre un aperçu des principaux leviers employés, durant la période 2012-2016, pour améliorer la teneur qualitative de l'offre du leadership.

Enfin, de nombreuses réformes techniques sectorielles ont été inscrites dès le départ sous le PAG 2012-2016. Au nombre de ces réformes initiées par le gouvernement, l'on peut citer : la mise en œuvre de la TVA ; l'adhésion au Traité relatif à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, OHADA ; la rationalisation des procédures pour la création d'entreprises et donc l'amélioration du climat des affaires par la mise en place d'un guichet unique ; la publication régulière des ressources mobilisées par les régies financières dans le secteur des ressources naturelles à travers l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) ; l'entrée en vigueur de la convention de New York sur l'exécution

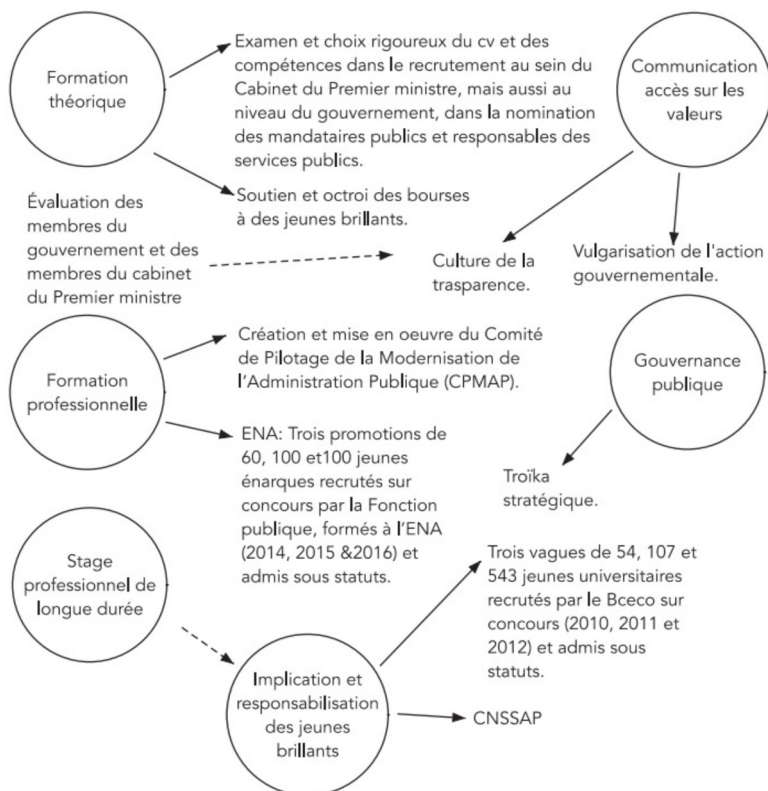
des sentences arbitrales rendues à l'étranger ; la réforme des entreprises publiques ; l'ouverture à la concurrence de plusieurs secteurs d'activités par l'adoption de textes de loi notamment : la loi sur l'agriculture, le code minier, la loi sur l'électricité, le code des assurances, la loi sur le crédit-bail, la loi sur les hydrocarbures, l'installation progressive des tribunaux de commerce, l'opérationnalisation du registre de commerce et du crédit mobilier.

Ceci justifie clairement que sans l'aide internationale, un pays, par un bon ancrage budgétaire couplé avec la bonne gouvernance peut investir dans les domaines prioritaires et ses performances peuvent être accentuées avec la présence de l'aide extérieure évoluant dans le même environnement marqué par la bonne gouvernance et l'effectivité du leadership.

Une gouvernance et un leadership de qualité pour une aide plus efficace

Une gouvernance solide et un leadership efficace contribuent à maintenir la stabilité politique et économique d'un pays. Cela crée un environnement propice à l'utilisation efficace de l'aide extérieure en favorisant la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs. Une stabilité politique et économique accrue permet également de maximiser les avantages de l'aide en favorisant la croissance économique et la ré-

Figure 4 - L'offre du leadership sous le gouvernement Matata Ponyo en RDC



Source : Matata Ponyo Mapon et Jean-Paul K. Tsasa.

duction de la pauvreté. De plus, une bonne gouvernance et un leadership efficace contribuent au renforcement des institutions nationales. Cela comprend des systèmes de gestion financière solides, des mécanismes de suivi et d'évaluation efficaces et des capacités administratives robustes. Des

institutions renforcées sont mieux à même de gérer et de mettre en œuvre l'aide extérieure de manière efficace et efficiente.

De plus, une gouvernance solide facilite la planification stratégique et la coordination des politiques et des programmes de déve-

loppement. Ceci s'inscrit dans la logique selon laquelle les initiatives des projets et programmes de développement doivent être ancrées dans le plan stratégique du pays bénéficiaire de l'aide internationale. Ainsi, l'efficacité du leadership se manifeste par la capacité des dirigeants à élaborer des plans et pipelines de développement clairs et à coordonner les activités des différentes parties prenantes. Cela contribue à aligner l'aide extérieure sur les priorités nationales et à éviter la fragmentation des projets et des ressources.

La bonne gouvernance et un leadership efficace jouent un rôle crucial pour permettre à un pays de tirer pleinement profit des avantages offerts par l'aide extérieure. Par exemple, une bonne gouvernance implique la transparence dans la gestion des ressources et des finances publiques. Cela garantit que l'aide extérieure est utilisée de manière responsable et efficace, réduisant les risques de corruption et de mauvaise gestion. Un leadership efficace se traduit par des mécanismes de responsabilité solides, permettant de rendre des comptes aux citoyens et aux bailleurs de fonds. De plus, un leadership efficace met en place une planification stratégique à long terme pour le pays, en identifiant les priorités de développement et en alignant l'aide extérieure sur ces objectifs. Cela permet de maximiser l'impact de l'aide en la dirigeant vers les secteurs clés

et les projets prioritaires, favorisant ainsi la croissance économique et le développement durable.

En outre, la bonne gouvernance et un leadership efficace investissent dans le renforcement des capacités nationales, notamment en matière de ressources humaines, de gestion des finances publiques, de suivi et d'évaluation des projets, et de coordination intersectorielle. Cela permet au pays de mieux gérer et absorber l'aide extérieure, en maximisant son impact sur le développement.

*
* *

Bien que l'aide publique en Afrique subsaharienne ait augmenté, son impact sur le développement économique et social de la région reste limité. Des réflexions sont nécessaires sur l'efficacité de l'allocation des ressources, la diversification des investissements et l'importance de la croissance économique soutenue pour réduire la pauvreté de manière durable. La bonne gouvernance et un leadership éclairé sont également identifiés comme des facteurs importants pour tirer pleinement parti des effets positifs de l'aide dans la région sans lesquels elle peut engendrer des comportements du gouvernement qui sapent l'effet même de l'aide sur la croissance et sur la réduction de la pauvreté ■

L'INDUSTRIALISATION DE L'AFRIQUE DOIT SE FAIRE DE MANIÈRE RESPONSABLE ET DURABLE

On peut aujourd'hui évoquer l'Afrique sans devoir nécessairement s'arrêter à ce qui ne va pas. Pour cela, il faut voir plus loin que les crises politiques du moment et les difficultés économiques et sociales qu'elles entraînent. Avec à l'esprit une Afrique qui doit désormais être considérée comme souveraine, les auteurs ont rassemblé leurs compétences et leurs pratiques pour tracer des pistes d'action pour une croissance économique du continent, en partage notamment avec l'Europe. Ces pistes reposent sur le secteur privé qui doit pouvoir pleinement jouer son rôle pour l'industrialisation et le numérique, ainsi que la responsabilité sociétale et environnementale.

Cédric LEVITRE

Conseiller pour
l'industrialisation
de l'Afrique (IPEMED)

Tania-Bénédicte M'BAKA

Directrice générale
de Naman & Guili
Études RSO

Denis DESCHAMPS

Membre de l'ASOM
Conseil Afrique et
Francophonie

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est aujourd'hui en voie d'opérationnalisation, alors même que l'Afrique ne semble pas avoir bien su, jusqu'à ce jour, profiter de la mondialisation.

Les économies du continent africain doivent pouvoir être toutes bénéficiaires du

courant porteur de la croissance mondiale et veiller, en même temps, à ce que cette dynamique se fasse de manière inclusive, à la fois responsable et durable (sans négliger l'apport essentiel du numérique).

Dans le cadre d'une Afrique qui se veut souveraine, il faut en effet se soucier d'abord du sort des populations du continent, en

particulier les jeunes et les femmes, dont la fragilisation débouche aujourd'hui sur de l'insécurité.

LE CHOIX DE L'INDUSTRIALISATION

L'industrialisation (processus manufacturier) doit être la clef stratégique de la croissance du continent, avec en pratique, la constitution de pôles de compétitivité (plutôt orientés sur les chaînes de valeur), de zones économiques spéciales ou industrielles (plutôt orientées export, mais avec un rôle catalyseur des chaînes de valeur dans le cadre d'un marché fragmenté)¹ et d'agropoles, au service du développement de filières et du renforcement de chaînes de valeur régionales, distribuées entre plusieurs pays (avec un critère de répartition défini dans le cadre d'une concertation régionale).

L'Afrique doit en effet impérativement se diversifier pour sortir de sa dépendance aux produits de rentes (minerais et autres produits issus de l'extraction du sous-sol ou de l'exploitation des forêts...) et/ou à l'agriculture vivrière (avec la production de denrées alimentaires de base)... sachant qu'elle *produit en fait aujourd'hui ce*

qu'elle ne consomme pas et consomme ce qu'elle ne produit pas.

Il convient ainsi d'organiser la mise en valeur, à partir des territoires d'origine, des produits locaux, grâce à leur transformation optimale par des petites et moyennes industries employant des compétences locales, en particulier des jeunes et des femmes.

Autrement dit, l'industrialisation !

En tant que processus par lequel un pays ou une région transforme son économie agraire et artisanale vers une économie fondée sur la fabrication de biens industriels, l'industrialisation joue en effet un rôle moteur de transformation structurelle et de diversification économique. Avec pour finalité, non seulement d'initier une évolution vers la production de biens à plus haute valeur ajoutée, mais encore de faciliter l'intégration des économies concernées dans des chaînes de valeur internationales, le processus d'industrialisation conduit par ailleurs au développement de classes moyennes et à la diminution de la vulnérabilité des pays africains à la forte volatilité des prix des matières premières sur le marché mondial. Ainsi, au Maroc, l'industrie automobile a permis la mise en place progressive d'écosystèmes industriels (comme celui de Tanger Med) et l'intégration de l'économie marocaine dans des chaînes de valeur mondiales, avec l'ouverture à de nouvelles opportunités vers l'export et aussi l'attraction de nouveaux investissements.

1 - On pourra également évoquer les Zones franches (caractérisées par la défiscalisation) et les parcs technologiques et industriels (dédiés aux entreprises étrangères).

L'Afrique doit donc pouvoir capitaliser sur son très important dividende démographique et procéder à la transformation locale de ses vastes ressources naturelles, moyennant une transformation industrielle reposant sur l'adoption d'une démarche stratégique et dynamique, passant par des politiques gouvernementales adéquates. Il convient en effet de faire des choix stratégiques et de sélectionner des secteurs, des filières, ou des chaînes de valeur susceptibles d'avoir un impact maximal grâce à des interventions ciblées, en fonction d'objectifs de développement économique, social, environnemental et institutionnel. On évoquera à ce titre la montée en puissance de l'industrie du cacao en Côte d'Ivoire, où des efforts ciblés pour améliorer la chaîne de valeur ont, non seulement augmenté la production locale, mais aussi amélioré les conditions de vie des agriculteurs et stimulé l'économie locale.

LE RENFORCEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DANS LE CONTEXTE DE LA ZLECAF

Soulignons là que les chaînes de valeur ou l'approche par filière organisent l'ensemble des activités qui ajoutent de la valeur à un produit (ou un service), à chaque étape de sa production, de la matière première

jusqu'au consommateur final. Il s'agit également d'un dispositif institutionnel, qui lie et coordonne l'ensemble des acteurs – producteurs, industriels, prestataires de services, négociants et distributeurs – d'un produit spécifique. Enfin, l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales permet aux pays impliqués de s'intégrer dans l'économie globale, en participant à différentes étapes de production internationale, ce qui stimule la croissance économique et attire les investissements étrangers.

Autrement dit, l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur sont des processus vertueux, intrinsèquement liés et qui se renforcent mutuellement. L'industrialisation permet en effet d'établir et d'étendre les chaînes de valeur, tandis que l'optimisation des chaînes de valeur soutient l'industrialisation, en améliorant l'efficacité, la compétitivité et la durabilité économique.

La création de la ZLECAf est alors une opportunité majeure pour des pays, dont le marché intérieur est souvent restreint en volume par le pouvoir d'achat ou pas assez développé en gamme de produits. Elle offre en effet l'accroissement d'opportunités commerciales et l'intégration régionale des pays africains, en particulier ceux qui auront fait le choix de la démarche d'industrialisation.

Cependant, cette démarche d'harmonisation par le libre-échange et d'intégra-

tion régionale par la ZLECAf suppose encore : des infrastructures de transport de bien meilleur niveau qu'elles ne sont aujourd'hui (mise en place de corridors routiers et numérisation des ports...), une plus grande complémentarité des économies sur le commerce des biens, la mise à niveau des compétences des professionnels et entrepreneurs, et aussi une implication réelle du secteur privé pour aboutir à des accords indispensables sur les normes sanitaires (secteur agro-industriel) ou sur les droits de propriété intellectuelle/industrielle (secteur pharmaceutique).

LA VOIE DU NUMÉRIQUE

Par ailleurs, pour que cette industrialisation puisse se faire en mode 4.0, il faut prévoir la mise en place d'un système d'information dédié, avec des indicateurs pertinents (par exemple, sur l'innovation), tant pour les États-membres d'une organisation régionale comme l'UEMOA (Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest), que pour les investisseurs et les entreprises, et également de Bases de données régionales sur les entreprises, pouvant faciliter la constitution de partenariats industriels et contribuer à renforcer l'attractivité de filières disposant d'avantages réellement comparatifs.

Pour bâtir cette information économique fiable, destinée à la fois aux acteurs publics et privés, il faut ainsi : d'une part des outils harmonisés d'observation économique (avec des chiffres-clefs, cartographies économiques, tableaux de bord conjoncturels et des études sectorielles/territoriales, élaborés grâce notamment à des enquêtes et le recours à la veille) permettant d'accompagner le changement sur un territoire donné. D'autre part, l'instauration d'un véritable dialogue public-privé pouvant appuyer l'industrialisation, c'est-à-dire le passage à une économie à plus forte valeur ajoutée, au lieu d'une économie encore largement informelle et concentrée sur des activités à faible productivité. Enfin, l'implication des opérateurs économiques et la coordination de leurs groupements par les organisations régionales africaines, qu'il s'agisse des patronats, des chambres consulaires ou encore des bourses de sous-traitance industrielle.

Pour bâtir cet écosystème entrepreneurial, il convient d'abord de remédier au manque à la fois de compétences (en particulier, en management) et d'infrastructures (en particulier dans le domaine numérique) ; mettre ensuite en place des groupements (filiales) ou des solutions adaptées pour que les entreprises jouent collectif, au travers de pôles de compétitivité, zones économiques spéciales... qui doivent notamment permettre de réduire la sensibilité des économies nationales aux

chocs exogènes ; par ailleurs, promouvoir des champions nationaux dans les secteurs disposant d'avantages compétitifs réels (en fonction du marché, de la taille du marché, du climat des affaires, de l'environnement des affaires, et des compétences disponibles...). Enfin, la montée en qualité de produits, grâce notamment au numérique qui permet d'assurer la traçabilité et de vérifier la qualité des produits, et d'organiser par ailleurs un processus dynamique de production.

Pour atteindre cet objectif il est nécessaire d'accompagner la 4^e révolution industrielle en Afrique grâce au numérique : recours à l'intelligence artificielle générative, la robotique, l'automatisation et l'impression 3D. Aussi, pour cela, il convient d'abord de renforcer les « compétences douces » (*soft skills*, comme l'intelligence émotionnelle...) et les méta-compétences (*meta skills*, comme « créer du sens », « évoluer vers des réseaux collaboratifs ») qui conduisent à faciliter l'adoption des nouveaux outils. Il y a lieu également de s'attacher à accompagner les entreprises africaines dans l'adoption de bonnes stratégies par rapport aux normes et à la propriété intellectuelle/industrielle. Également, dans le cadre plus particulièrement de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), sans doute prévoir une charte RSE (responsabilité sociétale des entreprises) fondée sur le volontariat des dix-sept États qui la composent.

UNE AFRIQUE RESPONSABLE ET DURABLE

La marche vers l'industrialisation de l'Afrique, à la base de la création des richesses, d'emplois et de revenus pour les populations, doit se faire avec un écosystème entrepreneurial fiable, reposant sur la formation de compétences adaptées aux besoins du secteur privé et de l'économie.

Aussi, cette démarche de formation doit se faire sur des bases saines au regard de la responsabilité sociétale des organisations (RSO), qui donne le cap à la stratégie de développement durable et doit pouvoir constituer le guide opérationnel des décisions et actions des acteurs impliqués dans l'industrialisation.

En tant que langage commun permettant d'implémenter les devoirs et obligations des organisations et aussi de valoriser la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) comme un investissement, la RSO permet en effet de bien prendre en considération l'éthique des affaires, la protection de l'environnement, le respect des normes de travail et des droits de l'Homme, ainsi que de la transparence et de l'engagement pour la communauté.

Appliquée à l'industrialisation en tant qu'outil de pilotage stratégique, la RSO

se traduit ainsi concrètement par des pratiques responsables et durables : « Tous autour de la table, décloisonnement des services, minimisation des risques, accélération de la performance durable... ».

Dans cette optique, il faut donc bien mettre l'accent sur la formation des talents africains, au travers du renforcement de leurs compétences managériales et également sociétales, pour qu'ils contribuent à une dynamique vertueuse par rapport à l'industrialisation :

- Optimisation des systèmes de production (réduction des risques et coûts d'exploitation, ainsi que de l'impact environnemental ; amélioration de la sécurité des personnels), avec un approvisionnement peu gourmand en eau et en énergie (efficacité énergétique, promotion du circulaire).
- Génération d'un modèle de gouvernance plus inclusif (respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement et d'achat ; conditions de travail décentes ; diversité et égalité des chances ; fidélisation des employés).
- Amélioration de l'image (marque et réputation) auprès de la clientèle (consommateurs voulant avoir des produits et services durables), investisseurs et partenaires commerciaux, et accéder à des marchés premium (c'est-à-dire rentables), exigeants et sensibles aux modes de production

innovants et vertueux, distincts de la concurrence.

- Facilitation des partenariats économiques avec des entreprises et organisations européennes, qui sont tenues par leurs obligations de transparence et de déontologie de traiter avec des entreprises reconnues comme « responsables et durables ».
- Réponse aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et facilitation de l'octroi de prêts et de financements durables auprès des institutions bancaires, moyennant notamment un risque apprécié au vu de l'adaptabilité et de la durabilité.

Pour arriver à cela, les organisations doivent s'attacher à lutter contre différents obstacles qui sont liés aux coûts d'intégration de la mise en place de la RSO (investissements nécessaires dans des technologies plus propres, la formation du personnel et la certification), ou à la complexité des normes, cadres et certifications, qui doivent être adoptés (sans pour autant être nécessairement harmonisés au plan international). Aussi, il convient de convaincre les opérateurs économiques d'aller au-delà des résistances naturelles qu'ils peuvent avoir par rapport au changement, parce qu'on ne perçoit pas toujours le bénéfice qu'on peut en tirer.

En tout état de cause, le secteur privé a un rôle essentiel à jouer pour que, dans

le cadre d'un processus positif d'industrialisation de l'Afrique, on construise un continent plus soutenable, en même temps que la compétitivité des économies africaines sera certainement mieux assurée. En promouvant la RSE, l'ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et les ODD (objectifs du développement durable), les acteurs économiques (entreprises et organisations) contribueront en effet notablement à

renforcer la durabilité à long terme des économies du continent.

En guise de conclusion (provisoire) : avec des pratiques commerciales responsables, les opérateurs économiques de l'industrialisation de l'Afrique investiront pour l'avenir, en favorisant le développement durable des communautés locales, préservant les ressources naturelles et en stimulant l'innovation ■

AU-DELÀ DES NARRATIFS SUR LES MIGRATIONS AFRICAINES : UNE RÉALITÉ COMPLEXE OCCULTÉE¹

D'innombrables travaux traitent des migrations des Africains depuis l'Afrique vers l'Europe, mais peu évoquent les migrations intérieures au continent, bien qu'elles soient majoritaires : la ruée vers l'Europe, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Stephen Smith, paru en 2018, salué tant par Emmanuel Macron que Marine Le Pen, est ainsi une image construite par des discours et des représentations reposant essentiellement sur des prénotions, des stéréotypes et des données qui n'ont souvent aucun rapport avec la réalité.

Salim CHENA

Chargé de cours IEP Bordeaux

Aïssa KADRI

Professeur honoraire des Universités
Professeur associé CEDS/HEIP Paris

Lorsque les migrations transsahariennes sont objets de recherches ou d'enquêtes, l'hypothétique destination européenne est donc habituel-

lement au centre de la problématique. L'étude des migrations internationales, plus généralement, reste encore dominée par le paradigme des migrations Sud-Nord. Dans l'édition 2020 du rapport sur *L'économie africaine*, par exemple, le chapitre traitant de « la migration africaine », en dépit d'une volonté affichée de discuter les discours dominants, est consacré quasi-exclusivement aux pays de

1 - Ce texte reprend et développe des éléments contenus dans l'introduction de l'ouvrage sous la direction de Salim Chena, Aïssa Kadri, *Routes africaines de la migration. Dynamiques sociales et politiques de la construction de l'espace africain*, Vu-laines-sur-Seine, Éditions du Croquant, 2024.

l'OCDE². Y compris lorsque l'impact sur les sociétés, économies et espaces d'émigration constitue un enjeu central de la recherche, le prisme des migrations en direction de l'Europe reste prégnant³. Les récits qui traversent les constructions médiatiques et politiciennes des migrations des Africains sont, depuis longtemps, concentrés sur le présupposé d'une Europe menacée d'« invasion » par les traversées de la Méditerranée.

LE POIDS DES CHIFFRES, LE CHOC DES MOTS

Ce mot, « invasion », prononcé par Valéry Giscard d'Estaing en 1991 s'est rapidement banalisé, et a été légitimé par sa reprise et sa diffusion⁴. En comparaison du vocabulaire utilisé, de l'état du débat public, de l'orientation des politiques publiques et des résultats électoraux lorsqu'il est question des « immigrés » en Europe, il apparaît aujourd'hui comme

étant quasi-euphémistique. La construction performative de l'invasion, de la menace migratoire, s'inscrit ainsi, à travers les caractéristiques des enjeux des mobilités interétatiques actuelles qu'elle révèle, dans un processus qui ressemble à une forme de « guerre » dans laquelle les migrants menaceraient la sécurité des sociétés européennes, aussi bien dans leur identité (avec la notion de « sécurité sociétale » en Relations internationales, ou une « insécurité culturelle » largement inventée par une sociologie du sens commun alimentée par des enquêtes d'opinion tronquée). Ou alors, les immigrants représenteraient un risque pour l'ordre public, voire la sécurité nationale, qu'il conviendrait de contenir et de refouler, en se fondant sur des extrapolations hasardeuses à partir de tragiques faits divers sortis de leurs contextes ou en négligeant des dynamiques sociologiques (désocialisation, désaffiliation, anomie...) et politiques (faiblesses des services publics hospitaliers dans la gestion des maladies mentales, pénalisation et criminalisation de la marginalité socio-économique, montée en puissance d'une société carcérale...) aux fondements des maux que connaissent les sociétés post-industrielles en crise.

Cette métaphore militaire de la migration tend en tous les cas à travers des appropriations de la question migratoire, comme arme politique et symbolique, à l'établissement de nouveaux rapports de domination à l'échelle du monde. Il est nécessaire, au

2 - Rohen d'Aiglepierre, Anda David, Gilles Spielvogel, « La migration africaine », in Agence Française de Développement, *L'économie africaine 2020*, Paris, La Découverte, 2020, p. 95-109.

3 - Cris Beauchemin, Lama Kabbanji, Papa Sakho, Bruno Schoumaker (dirs.), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin, 2013.

4 - Yves Lavoine, « "Invasion" : du scandale à la banalisation », *Hommes & migrations*, n°1157, 1992, p. 33-37.

contraire, de mettre au jour comment se fabriquent, dans leurs interrelations et affichages publics, les assignations, dans un monde où l'exclusion vise de larges pans des sociétés. Il y a sans doute à revenir sur le prisme colonial et ses catégories, sur un certain ethnocentrisme « occidental » des sciences sociales⁵ dans la prise en compte et l'analyse des nouvelles migrations. Les thèmes et problèmes qui affichent de manière désinhibée le stigmaté, deviennent récurrents, reproduits à l'envi, selon des schèmes et des stéréotypes qui font fi autant de l'histoire profonde, que des contextes actuels des circulations intra-régionales africaines, méditerranéennes et internationales. Généralisations, amalgames, simplifications et autres invisibilisations ont d'autant plus de succès qu'elles sont rémunératrices pour les acteurs de l'espace public qui les mobilisent, les reproduisent et les diffusent.

Un des prérequis qui contribue, dans sa réitération et ses fondements d'apparente scientificité, à l'intériorisation de la peur, est l'appel à la statistique et aux chiffres, avancés toujours de manière décontextualisée. La rhétorique du nombre construit ainsi quasi-quotidiennement ce qui est fantasmé comme menace. La focalisation sur les enjeux de nombre et les données quantitatives, avant toute analyse, apparaît comme l'écueil princi-

pal de l'appréhension de ces migrations, quand bien même les publications insistent elles-mêmes sur les limites de la construction statistique et de la fiabilité des chiffres⁶. Et les statistiques, ici prises dans le sens « où il faut juste leur faire dire que ce qu'elles disent dans les conditions où elles le disent »⁷, ont paradoxalement cette vertu de remettre en cause cette phraséologie qui nourrit les peurs de l'autre, la crainte de l'envahissement par « les hordes africaines » – ces nouveaux barbares – d'une Europe menacée dans son « identité », sa culture, voire ses gènes. La mesure statistique ne saurait donner à voir que ce dont elle est l'étalon même. Son caractère tautologique n'est dépassé que par les usages interprétatifs qui en sont faits, et chacun d'entre eux ne répond qu'à sa logique propre et qu'aux buts de ceux qui mobilisent cet outil.

L'interprétation des données statistiques internationales n'en est pas moins, ici, sans appel. Il y a un consensus général des chercheurs pour s'accorder à dire une vérité le plus souvent occultée : 80 % des Africains circulent d'abord en Afrique, 80 % des réfugiés africains trouvent

5 - Voir Sonia Dayan-Herzbrun, Aïssa Kadri (dirs.), « L'impensé colonial des sciences sociales », *Tumultes*, n°58-59, 2022.

6 - *Migrations en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée. Tendances migratoires, risques, développement et gouvernance*, Genève, OIM, 2021.

7 - François Simiand in Pierre Bourdieu, Jean-Claude Chamboredon, Jean-Claude Passeron, *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton, 3^e éd., 1980, p. 218 et s.

l'asile dans un autre pays du continent⁸. Selon ce même rapport de l'OIM, « la plupart des migrants africains ne traversent pas les océans, mais plutôt les frontières terrestres de l'Afrique ; 94 % de la migration africaine à travers les océans prend une forme régulière ; et la plupart des migrants dans le monde ne sont pas africains. L'Afrique représente 14 % de la population migrante mondiale, contre 41 % en provenance d'Asie et 24 % d'Europe »⁹.

Les Nations-Unies affirmaient, en 2019, que plus de 53 % des migrants africains vivaient en Afrique (21 millions sur 39,4 millions). Par ailleurs, si plus d'un quart des migrants africains sortant du continent vivaient en Europe, cette dernière comptait, toujours en 2019, moins de 13 % de migrants internationaux nés en Afrique (autrement dit : 10,6 millions sur les 82 millions de migrants internationaux en Europe sont nés en Afrique)¹⁰. Tout cela fait de l'Afrique le continent par

excellence des migrations de proximité, des migrations intra-africaines donc. Plus globalement, en 2016, les Africains ne représentaient « que 10,4 % des 121 millions de migrants répertoriés dans [tous] les pays développés, contre 9,2 % en 2000. À titre de comparaison, le nombre total de migrants venus du Mexique – pays classé en tête de liste des pays d'origine devant l'Inde et la Chine – s'établissait à 11,7 millions »¹¹. De fait, plus de 40 % des migrants internationaux aujourd'hui sont nés en Asie (Chine et Inde, mais aussi Bangladesh, Pakistan, Afghanistan...)¹². Et il est également impossible d'inférer de l'accroissement de la population africaine une menace potentielle : en effet, les démographes n'observent aucun lien « de causalité mécanique entre la croissance

8 - Voir globalement le *Rapport sur la migration en Afrique. Remettre en question le récit*, OIM, 2020.

9 - Maureen Achieng, Amira El Fadil, « Qu'est-ce qui ne va pas avec le récit sur la migration en Afrique ? », dans le *Rapport sur la migration en Afrique. Remettre en question le récit*, OIM, 2020, p. 1.

10 - Tsion Kebede Adebe, John Mugabo, « Migration et sécurité en Afrique : répercussions sur le programme de libre circulation des personnes » dans le *Rapport sur la migration en Afrique. Remettre en question le récit*, OIM, 2020, p. 152.

11 - Christophe Châtelot, « Migrations : les Africains optent de plus en plus pour d'autres destinations que la France », *Le Monde Afrique*, 12 juin 2019.

12 - D'après le *World Migration Report* de 2020 publié par l'OIM. Et comme l'anticipe le *Rapport sur la migration en Afrique* de la même OIM, au fil de l'enfermement et du repli des pays et sociétés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, il est probable que les futures migrations des Africains les plus instruits se fassent essentiellement vers l'Asie, devenue le berceau de l'innovation et le point d'origine des investissements sur le continent ; voir les scénarios échafaudés par Ashraf El Nour, Ahunna Eziakonwa, Daria Krivonos dans le chapitre « L'avenir de la migration en Afrique », p. 206-218. L'Europe est donc loin de représenter cet eldorado qu'elle s'imaginerait être, image complaisamment entretenue par un ensemble de discours, d'images et de stéréotypes portés tant au Nord qu'au Sud.

démographique et celle du taux de migration »¹³.

Inversement, vu de France et d'Europe, la supposée inversion démographique en cours pèse bien peu lorsqu'elle est rapportée aux données les plus fiables. L'Insee publie, en avril 2024¹⁴, des chiffres révélateurs de la migration vers la France : les immigrés nés en Afrique représentent moins de la moitié du total, quand ceux nés en Europe sont un tiers. Pour l'année 2021, seulement 41 % des immigrés en France sont nés en Afrique et 31,6 % sont nés en Europe. Concernant la nature essentiellement régionale des migrations, il est clair que la disproportion souvent dénoncée s'avère donc limitée ; encore faudrait-il préciser que s'il y a bien 7 millions d'immigrés en France – donc de personnes nées à l'étranger – seules 5,3 millions sont étrangères. De même, si en valeur absolue, il y a plus d'immigrés aujourd'hui en France qu'il y a un quart de siècle, leur part dans la population totale n'a pas augmenté aussi rapidement. Ainsi, si une première augmentation significative a lieu entre les années 1950 et 1970, elle s'inscrit à l'évidence dans le sillage des événements de la décolonisation, quant à la dynamique actuelle, entamée dans les années 2000, elle renvoie à la

fois à la mondialisation néolibérale, qui a mis en mouvement des travailleurs dont les moyens de subsistance aux Suds se sont transformés, aux crises géopolitiques provoquées par les interventions militaires européennes et nord-américaines au Moyen-Orient et en Asie centrale, et aux mutations de l'économie morale internationale où la quête de la réalisation et de l'affirmation de soi ont supplanté les formes plus classiques de l'appartenance communautaire, de l'encadrement social et de l'identité individuelle.

À l'échelle européenne¹⁵, les chiffres parlent également (presque) d'eux-mêmes. Pour l'année 2022, il y a moins d'étrangers non-européens en France qu'en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Espagne ou au Danemark, s'ils sont rapportés à la population totale. Le fait que cette proportion d'étrangers non-européens dans la population totale soient presque deux fois plus élevés en Suisse, au Luxembourg et à Malte – c'est quatre fois plus pour le Liechtenstein – donne à voir la logique de classe à l'œuvre dans les mobilités internationales : le peu de ressources des individus suscite probablement autant leur rejet que leur couleur de peau ou leur religion. Notons également qu'environ la moitié des immigrés d'Afrique et d'Asie en France ont un niveau de diplôme supérieur au Baccalau-

13 - François Héran (Ined) et Jean-Christophe Dumont (OCDE), cités par Christophe Châtelot, art. cité.

14 - « L'essentiel sur les immigrés et les étrangers », *Insee*, 4 avril 2024.

15 - « Migration and asylum in Europe - 2023 édition », *Eurostat*.

réat – environ un quart dispose d'un diplôme supérieur à Bac+2 – contre moins de 60 % et 30 % respectivement pour les immigrés venant d'Europe : là encore, les différences sont loin d'être significatives¹⁶. La structure démographique des immigrés notée par les statistiques européennes démontre bien, cependant, l'importance de la migration pour le maintien de la population en Europe, bien plus menacée par le vieillissement que par le remplacement. Car, en prenant en compte le niveau des diplômes, la répartition du niveau d'éducation pour les descendants est identique à celle des personnes qui, en France, n'ont pas d'ascendance étrangère : l'immigration ne fournit pas que des travailleurs non-qualifiés, ubérisés, exploités, ni même une quelconque « armée de réserve », mais elle est la base du maintien de la croissance et de la poursuite de l'innovation. Contrairement à une idée reçue, l'intégration fonctionne, et même plutôt mieux qu'ailleurs, en dépit de l'existence de discriminations et d'inégalités structurelles.

À moins de souhaiter une France coupée de la mondialisation, et une Afrique condamnée à rester à la marge du monde, l'immigration est une donnée incontournable dont il convient de s'enorgueillir plutôt que de s'en défier. Ainsi, seule l'Ir-

lande accueille plus d'étudiants si l'on regarde les motifs de délivrance des titres de séjour (32,2 % pour la France, 48 % pour l'Irlande) : former les élites politiques, intellectuelles, économiques, culturelles de demain est d'abord une preuve, ensuite une contribution, inestimable tant au regard du rayonnement de la France que de sa part au développement mondial. Attirer les étudiants les plus qualifiés est ainsi une marque distinctive de la notion de *soft power* théorisée par Joseph Nye. Quant au regroupement familial tant décrié, il est en proportion plus important dans des pays comme l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la Finlande ou le Portugal. Une dernière catégorie de migrants stigmatisée – les réfugiés – devrait interroger cette tradition de l'accueil qui avait été placée au cœur des Déclarations des droits adoptées au moment de la Révolution française : le taux d'acceptation des demandes d'asile y est parmi les derniers de l'Union européenne, et nous sommes devancés par la République tchèque, les pays baltes et loin derrière la Bulgarie et la Hongrie. Au contraire, toujours d'après Eurostat, la France est à la porte du podium européen, au niveau de l'Irlande, pour le refus d'entrée à des migrants irréguliers : Pologne, Hongrie et Croatie étant loin devant. Avec l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la Hongrie, la France est bien le pays luttant le plus activement contre l'immigration irrégulière – et Paris devance Berlin d'un rapport de un à trois dans la délivrance des obligations de quitter le territoire.

16 - « Niveau de diplôme des immigrés et des descendants d'immigrés par origine géographique. Données annuelles 2022 », *Insee*, 5 juillet 2023.

LES MIGRATIONS AFRICAINES : UNE RÉALITÉ AVANT TOUT INTERNE AU CONTINENT

Les migrations intra-africaines s'articulent donc bien autour de pôles et de couloirs régionaux et, en réalité, « les Africains migrent peu en dehors de leur continent (...). En l'an 2000, moins d'une personne sur 100, née au sud du Sahara et âgée d'au moins 25 ans, résidait dans un pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) »¹⁷ : c'est trois fois moins que pour la population née en Afrique du Nord et treize fois moins que pour celle née en Amérique centrale¹⁸.

Tant de fausses perspectives d'analyses et de prises en compte de ces migrations

17 - Mandiougou Ndiaye, Nelly Robin, « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest. Une dynamique de régionalisation renouvelée », *Hommes & migrations*, n°1286-1287, 2010, p. 48-61. Et, pourtant, dans ce même numéro de la revue de référence *Hommes & migrations*, intitulé « Les migrations subsahariennes », moins d'articles présentent des terrains africains des migrations africaines que des terrains « occidentaux ».

18 - David Lessault, Cris Beauchemin, « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », *Populations & Sociétés*, n°452, 2009, p. 1-4. Pour une étude plus approfondie des données, voir des mêmes auteurs, « Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsahariennes », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n°1, 2009, p. 163-184.

existent, et se perpétuent puis se diffusent jusqu'à se naturaliser. Rarement va-t-on au fond des causes et raisons qui déterminent ces nouvelles circulations. Elles sont nombreuses et diverses. Elles sont contextuelles, factuelles et d'autres plus structurelles.

Les dynamiques socio-anthropologiques et socio-politiques des migrations sont aussi parfois envisagées sous l'angle de la mobilité, de la fluidité et de la subtilité pour mieux se distancier de catégories et de figures dichotomiques, essentialisantes et *in fine* caricaturales dans des recherches se construisant dialectiquement aux politiques et controverses publiques¹⁹. On occulte souvent en effet « l'épaisseur historique des dynamiques migratoires africaines » ; nombre de travaux montrent « que ces nouvelles circulations participent essentiellement du renouvellement sur la longue durée de liens, souvent invisibles, tissés entre l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du Nord »²⁰, renouvellement, avec des frontières artificielles verrouillées, sans doute sous de nouvelles formes, définissant de nouvelles routes. Une des occultations des espaces circulatoires migratoires africains actuels est l'absence de prise en compte, de « socialisation » des frontières héritées du découpage colonial. Il existe en effet des *continuums ethno-*

19 - Sylvie Bredeloup, « Migrations intra-africaines : changer de focale », *Politique africaine*, n°161-162, 2021, p. 427-448.

20 - *Ibid.*, p. 433.

démographiques qui transcendent les frontières : les Touaregs couvrent plusieurs États postcoloniaux (Mali, Niger, Burkina Faso, Algérie, Libye, Mauritanie), et les Peuls par exemple, selon le chercheur Demba Fall, sont disséminés sur « toute la bande allant du Sénégal à l'Adamaoua »²¹. Les populations sont ainsi connectées à des territoires et terroirs sociologiques transfrontaliers très anciens à l'intérieur desquels, elles ont construit divers réseaux d'appartenance et d'identification qui sont en recompositions complexes sous l'effet de rapports de force aussi bien internes qu'externes. Les migrations à cet égard sont productrices de sociabilité et d'identités transfrontalières qui, sans abolir le national, tendent à s'y superposer²².

21 - Papa Demba Fall, « État-nation et migration en Afrique de l'Ouest », Draft Article of *The migration without borders* Series, Unesco, 29 octobre 2004. Et également, Laurence Marfaing, Stephen Wippel (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*, Paris Karthala, 2003.

22 - Ce constat peut conduire à interroger les conditions dans lesquelles il est possible (ou non) de parler de citoyenneté africaine dans la perspective de ce que serait la citoyenneté européenne ou, plus loin encore, de peuple africain par comparatisme au peuple européen. Les débats autour de la citoyenneté en Europe, et plus largement des formes de l'appartenance, ouvrent la voie à ce type de réflexions : voir Justine Lacroix, « Faut-il un peuple européen ? », in Jane Jenson, Bérangère Marques-Perreira, Éric Remacle (dirs.), *L'état des citoyennetés en Europe et en Amérique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 67-77.

Les schèmes de pensée de la mondialisation, et les reflets nécessaires de ses contradictions, ne cessent d'alimenter les questionnements au sujet des migrations africaines. Les dernières transformations à l'échelle mondiale montrent à l'évidence les limites de cette globalisation libérale. Celle-ci a approfondi les inégalités autant à l'échelle globale qu'à l'intérieur des nations. Elle a mis en crise durable les pays capitalistes développés, l'espace occidental en général et l'Europe de manière particulière. Elle a réveillé les contestations identitaires de populations prises en étau entre les injonctions libérales et les demandes de participation citoyenne à la vie publique, au plus proche des besoins, des intérêts des populations et des territoires. Le retour du bâton est manifeste avec l'affirmation et la consolidation d'États autoritaires au Sud, et des réactions populistes de plus en plus débridées au Nord. Au Sud, ces transformations ont aggravé la crise d'États délégitimés et de classes politiques *compradores*, minées par la corruption, approfondissant les phénomènes de rejet par de larges pans de la population et les nouvelles générations relativement plus éduquées. Les sociétés du Nord, marquées par des formes de replis identitaires et le refus de l'autre, de l'immigré, de l'étranger, sont de plus en plus traversées de poussées xénophobes.

La question du Sahel, devenu espace ouvert de développement du terrorisme, celle des guerres locales internes ou entre voisins, mettent l'Afrique au-devant de l'ac-

tualité médiatique et politique. Plus d'un demi-siècle après les indépendances, la situation de l'Afrique apparaît très contrastée. Avec plus de deux milliards d'habitants à l'horizon 2050, une jeunesse dynamique et ouverte, des potentialités économiques importantes, des ressources minières particulièrement convoitées, l'Afrique, continent de l'avenir s'il en est, peine à trouver une certaine stabilité et à répondre aux demandes sociales de ses populations. Sortie des années développementalistes post-indépendance, avec des réformes en demi-teinte, l'Afrique s'est très vite trouvée confronter à de multiples problèmes socio-économiques et politiques qui ont accéléré des formes de désinstitutionnalisation et ouvert des conflits autant internes qu'externes. L'enfoncement de l'Afrique dans des crises durables, structurelles, récurrentes ou apparemment sans fin, présente celle-ci, notamment en Europe, comme la source principale des migrations, alors même que la question des migrations qui touche tous les continents relève en grande partie de « dérégulations » du système capitaliste monopoliste.

On ne peut expliquer, cependant, les migrations africaines sous le seul prisme des dérégulations internationales et de visions ou approches duales reposant sur l'opposition entre pays riches et pays (faussement) pauvres dont les populations sont condamnées à fuir la misère, à courber l'échine ou à périr sur place. Il y a, à n'en pas douter, un effet des nouvelles formes

de redéploiement du capitalisme mondial, l'effet également des transformations environnementales mais cela ne doit pas occulter les déterminants proprement politiques et la responsabilité des États nationaux en question. Il y a également à prendre en compte particulièrement l'effet, en longue durée, de la colonisation et de ce qu'elle a incrusté durablement dans les imaginaires – Aminata Traoré parle de viols des imaginaires²³ – dans les pratiques et les modes d'exercice du politique. Sans doute les causes et les raisons de partir tiennent-elles à des situations et statuts différents : chômage, précarité, déclassements, dérèglements climatiques, famines, conflits, violences, mobilités sociales bloquées, corruption, répressions, autoritarismes, recherche de sens et exigence de libertés mais elles trouvent principalement leurs ressorts dans ce qui s'est fabriqué dans l'imposition de l'ordre colonial et sa reproduction post-indépendance²⁴, particulière-

23 - Aminata Traoré, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Actes Sud/Fayard, 2002.

24 - Si l'impact destructeur de l'intégration forcée au marché des agricultures, peuples et systèmes de protection sociale autonomes des pays « du Sud » a été démontré par Mike Davis dans son ouvrage sur les *Génocides tropicaux*, la dimension environnementale et écologique de la modernité et du colonialisme, aussi bien comme projets que comme régimes, est l'un des développements les plus récents des retours historiques critiques, et mérite d'être prise en compte dans toute analyse du « développement » au même titre que les préoccupations plus traditionnelles de l'économie politique ; voir Guillaume Blanc, *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec*

ment dans l'inscription dans les esprits des dominés de la fascination pour l'Occident. Celle-ci n'aurait été que pur fantasme si la post-indépendance ne l'avait captée et transmutée en héritage réel et symbolique.

Au positivisme naïf des nombres et aux cadres et catégories de la domination épistémique du continent s'articule l'enjeu de la commandite, norme actuelle de la recherche publique, et cause de bien des tracasseries utilitaristes à la production scientifique. L'orientation thématique, la construction des catégories, le choix des publics étudiés, celui des terrains, les moyens alloués et la temporalité de la recherche ne répondent, le plus souvent, qu'à des problèmes que se posent et, souvent, sont posés par les politiques publiques et les actions institutionnelles – elles-mêmes en interaction avec les opinions communes et les faiseurs d'opinions qui poussent à ces travaux sur appels. La similitude, relevant hypothétiquement plus de l'homologie que de l'isomorphie, qu'entretiennent les producteurs de savoir, le savoir produit comme les lieux et conditions de cette production, avec les objets (thèmes, espaces, lieux, personnes)

de ce savoir est aussi une piste d'explication des limites de ces « connaissances »²⁵. Bref, c'est possiblement à l'intérieur du champ du savoir lui-même qu'une partie du problème réside. Le nouveau management public de la recherche, au bout du compte, s'il n'aboutit pas à des théories absolument traditionnelles, n'a pas pour finalité non plus l'établissement de théories fondamentalement critiques.

Finalement, lorsque toutes ces limites sont peu ou prou isolées, il arrive que les objets restent en marge des écrits eux-mêmes. Ces derniers peuvent questionner, à juste titre, la façon de produire du savoir ou les conditions de sa production, dans le but d'obtenir des résultats qui satisfassent aux attentes contemporaines de scientificité. Parfois, cela détourne cependant des problématiques ontologiques des objets au profit des enjeux méthodologiques et épistémologiques propres à un champ scientifique autocentré. L'étude des migrations africaines semble toujours enfermée dans l'intensification et l'extension d'une réification hésitant entre le populisme d'une aventure migratoire héroïque et le misérabilisme de migrations essentiellement subalternes²⁶.

le mythe de l'Eden africain, Paris, Flammarion, 2020 et Mohamed Amer Meziane, *Des empires sous la tente. Histoire écologique et raciale de la sécurisation*, Paris, La Découverte 2021. Il convient, néanmoins, de rappeler les questionnements pionniers de William Maxfield Denevan dans son article « The Pristine Myth » de 1992 démontant le principe de la *terra nullius* propre à toute domination de type colonial.

25 - Maureen Achieng, Amira El Fadil, « Qu'est-ce qui ne va pas... », art. cit., p. 4-5.

26 - Jean-Pierre Olivier de Sardan, « Populisme développementiste et populisme en sciences sociales : idéologie, action, connaissance », *Cahiers d'études africaines*, vol. 30, n°120, 1990, p. 475-492.

Il nous semble alors pertinent d'envisager les migrations africaines en les prenant dans leurs réalités complexes, pour ce qu'elles sont et ce qu'elles mettent en jeu, dans leurs dimensions matérielles et symboliques, dans leurs relations au social, au politique, au culturel, en somme dans leur rapport au monde se faisant. Les migrations des Africains en Afrique importent en ce qu'elles sont des mouvements humains, parfois dans un monde inhumain dans des contextes surdéterminés, souvent dans des failles, des interstices, des horizons qu'elles contribuent néanmoins à interroger et à redéfinir. Loin d'un plaidoyer *no border*, cette approche réfléchie peut apparaître, à tort selon nous, moins ambitieuse que d'autres dans ses questionnements théoriques, mais est indéniablement productive d'un point de vue heuristique, et constructive dans l'accumulation des connaissances qui, de parcellaires, peuvent finir par constituer un corpus qui devienne un nouveau point de départ.

Les migrations africaines se donnent à voir le plus souvent par le tragique. Les morts de Ceuta et Melilla, d'abord en 2005, puis à nouveau en 2022, les dizaines de milliers de morts en Méditerranée, illustrent ce spectacle des migrations comme processus mortifère qui se banalise, qui se retrouve par la suite – et sous la même forme – dans la recherche. La Méditerranée devient ainsi une frontière de la mort où viennent se fracasser les espoirs de populations poussées le plus souvent par les guerres, la

désertification, le dénuement et la famine. La violence des migrations africaines reste pourtant invisible ; elle est davantage envisagée *via* la notion de risques, à la manière d'Ulrich Beck et Anthony Giddens, construite comme crise de légitimation et de fonctionnement de la modernité plus que comme remise en cause critique de ses catégories (classes, État, individu...). Ou encore, lorsque le cinéma²⁷ évoque les Beta Israel, dénomination adoptée par les juifs éthiopiens, ce sont les sauveurs blancs qui dominent la narration, ou les souffrances de leur intégration qui concentrent le récit, et à chaque fois pour en dire davantage des sociétés « développées » que des premiers concernés. La traversée du Sahara, du Soudan ou du Sinaï reste un arrière-plan servant davantage la description de tout ce qui ne concerne pas les protagonistes du sujet. La linéarité des récits ensachent des itinéraires et des trajectoires qui ne le sont plus depuis longtemps.

La perception des migrations africaines du point de vue du Nord, et de ses intérêts, doit dorénavant être dépassée, faire plus qu'un pas de côté pour traiter des dynamiques et enjeux internes qui concernent l'Afrique et les Africains sans préconception ni préemption, et sans transiger avec ses réalités. Il importe de « changer de focale » dans l'analyse de ces migrations intra-afri-

27 - Que l'on pense à *Opération Brothers* (titre original : *Red Sea Diving Resort* de Gideon Raff en 2019) ou à *Va, vis et deviens* (2005) de Radu Mihaileanu.

caines, comme y invite Sylvie Bredeloup dans le numéro anniversaire de *Politique africaine*. Certes, changer de point de vue est nécessaire, pour autant que celui-ci permette de poser les bonnes et non les mauvaises questions, de voir ou de ne pas voir les réalités objectives. Prendre le point de vue de l'Afrique, sans se laisser prendre au prisme idéologico-politique dominant, ni à un afro-centrisme réducteur, en l'inscrivant dans l'espace monde, pour autant qu'il re-questionne « des catégories et des systèmes conceptuels qui reposent sur un ordre épistémologique occidental »²⁸, peut s'avérer heuristique dans l'observation de ce qui se passe par le bas actuellement en Afrique.

Ces migrations mettent en avant, en effet et surtout, un fait souvent occulté, celui de l'émergence des sociétés civiles africaines dans les luttes. Sociétés civiles qui se saisissent de la construction de leur devenir et qui affirment de plus en plus une autonomie par rapport aux pouvoirs en place. En témoignent les luttes menées par les associations de refoulés et autres expulsés dans les pays saharo-sahéliens, celles des associations de défense des droits humains en Afrique du Nord, ou encore les combats des familles des migrants des villes et villages du continent qui redéfinissent la mobilité dans les problématiques de la citoyenneté et de l'État de droit à leurs propres échelles locales ou nationales. Comment donc se

dégager « d'une subordination silencieuse » à un « épistémé occidental », sinon se référer à un lieu « locus » épistémologique africain, comme s'interroge Mudimbe. Sortir « de l'ordre épistémologique occidental » ne revient pas seulement à séparer « l'Africain réel de l'Africain occidental » relèvent-il. Ce n'est pas seulement « renouveler la notion de tradition, (...) [mais] aborder dans une perspective archéologique (au sens foucaldien), la constitution progressive d'un *ordre* africain de la connaissance »²⁹. Depuis *L'orientalisme* d'Edward Saïd, paru en 1978, l'impact politique des productions scientifiques et culturelles dans la représentation des groupes humains est connu. La remontée de conceptions essentialistes, déterministes et raciales éculées, mises à jour, autant acceptées qu'acceptables, marque un déclin de la raison scientifique au profit d'un sensationnalisme mercantile, de la promotion d'intellectuels organiques de l'intolérance extrémistes et constitue une défaite pour les valeurs fondatrices de la République.

Aussi faut-il, sinon sortir des catégories et des systèmes conceptuels occidentaux, du moins, les mettre à l'épreuve de cette histoire et de ses fondements culturels, intellectuels, plus largement de savoirs et d'expériences. À cet égard la distinction entre émigration, transit et immigration, flux (terme qui occulte que ce sont des êtres de

28 - Valentin-Yves Mudimbe, *L'invention de l'Afrique. Gnose, philosophie et ordre de connaissance*, Paris, Éditions Présence Africaine, 2021.

29 - Nous soulignons. Valentin-Yves Mudimbe, *L'invention...*, *op. cit.*, p. 20-23.

chair et de sang qui sont en question) et migrations, déplacements, mobilités, qui structure les études migratoires, masque autant la violence multiforme des processus que leur complexité socio-historique – en révélant d'autant les soubassements utilitaires, et au fond normatifs, de ces textes et documents. Les circulations de populations en joignant des espaces, mettent plutôt en question tant la cohérence supposée des sociétés que la souveraineté et les capacités des États. La multiplication d'espaces de conflits sociopolitiques, de guerres, parfois fondés sur l'ethnicité, et les difficiles sorties des crises politiques et sociétales dans nombre de sous-régions africaines ont considérablement accru les déplacements de centaines de milliers de personnes vers des pays voisins ou plus lointains qui s'en trouvent davantage fragilisés, voire déstabilisés. Ils modifient en profondeur les paysages « migratoires » africains.

À titre d'exemple, la crise ivoirienne a produit pas moins de 500 000 migrants internationaux, le conflit libyen a également mis sur les routes vers d'autres pays voisins (notamment en Tunisie) et aussi européens des milliers de personnes de toutes origines et statuts, modifiant en profondeur les paysages migratoires aussi bien ouest-africain que nord-africain, avec les nationaux sur le départ, et les étrangers « en transit » amenés à prendre les routes transsahariennes pour rejoindre d'autres « pays de transit » ou l'Europe. Il en est de même des conflits au Soudan, Érythrée

en Somalie, Éthiopie, en RDC. Ces mouvements de populations caractérisent également les déplacements en provenance des pays d'Afrique de l'Est et ceux intra-régionaux liés aux troubles civils en Afrique centrale et australe : les crises politiques, sociales ou humanitaires, et les conflits historiques, mais qui parfois se prolongent sous d'autres formes, en Angola, au Mozambique, en Namibie, en Afrique du Sud et au Zimbabwe ont conduit, dans les pays voisins, un grand nombre de réfugiés. L'enchâssement du social au politique, comme en sens inverse, est un témoignage de ces migrations.

Les circulations ne sont pourtant pas seulement le fait de déplacements contraints ou forcés, elles se développent sur la base de circulations économiques et d'échanges transfrontaliers, notables sur le continent. Par exemple, entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, entre les villes de Rusizi et de Goma, jusqu'à 30 000 personnes franchiraient quotidiennement la frontière séparant ces centres urbains. 85 % de ces personnes seraient des femmes³⁰. Citons aussi la frontière entre

30 - Paul Akiwumi-Chiza, Charles Chiumya, « Migration et commerce en Afrique », dans le *Rapport sur la migration en Afrique. Remettre en question le récit*, OIM, 2020, p. 113 : « On estime, écrivent les auteurs reprenant d'autres sources, que 85 % des commerçants transfrontaliers dans la région des Grands Lacs sont des femmes tandis qu'au Malawi et au Zimbabwe, les femmes représentent respectivement environ 80 % et 74 % des commerçants informels ».

l'Ouganda et la République démocratique du Congo, ancien espace de migration intra-régionale. L'OIM y a compté plus de 200 000 passages irréguliers en octobre 2019, dont la majorité sont des personnes entrant en Ouganda depuis la République démocratique du Congo. Cela s'explique par le commerce informel transfrontalier des femmes qui repose sur des migrations circulaires de courte durée à l'intérieur comme entre les régions³¹.

Les circulations se font également sur la base de recherche de travail dans les pays environnants. Ainsi, la « route du sud » est un autre exemple de filière migratoire, constituée historiquement, de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique du Sud, la Zambie, le Malawi et le Mozambique, car depuis les années 1970 au moins, les mines d'Afrique australe attirent de nombreux travailleurs d'Afrique orientale³². Si, comme Polanyi l'a analysé, il peut exister un désencastrement de l'économie du politique, l'univers de la production, de la monnaie et de la marchandise affecte, néanmoins, profondément et continuellement le monde des humains, dont les activités construisent la terre, sol et sous-sol, partagée avec d'autres êtres et organismes vivants.

Les dynamiques propres aux sociétés ne sont jamais, non plus, en reste. À partir des années 1990, on observe, au-delà de ce qui

est le produit de l'histoire et le contexte des rapports entre États, économies et territoires africains, que de nouvelles catégories sociales émergent dans leur désir et volonté de changer de pays pour différentes raisons. Il s'agit des produits des systèmes d'enseignement massifiés, mis en place et développés dans les années développementalistes, dont les certifications sont payées en monnaie de singe. Il y a également à côté de précaires et chômeurs, de plus en plus de personnes issues des classes moyennes en voie de prolétarianisation : cadres, fonctionnaires, employés, artisans, petits agriculteurs. Dans ces groupes, les femmes qui représentent quasiment la moitié des nouvelles migrations, émergent comme actrices des mobilités ouest-africaines, et les raisons de leur mobilité sont particulières. La déstructuration des milieux sociaux, familiaux et réseaux traditionnels, le développement exponentiel du chômage, les crises alimentaires et de santé, les précipitent dans des processus de sortie de milieux socio-spatiaux, vécus comme autant d'étapes migratoires. Cette « montée » des femmes, nettement plus éduquées que les hommes (la part des femmes inscrites dans les universités africaines, tend à dépasser significativement celle des hommes, allant jusqu'à 60 % des effectifs dans certaines disciplines), s'inscrit également dans les besoins des sociétés du Nord en métiers du « *care* » (infirmière, aide-soignante, auxiliaire de vie, aide aux personnes âgées, petite enfance, restauration, commerce ethnique, etc.). D'autres

31 - *Ibid.*, p. 30 et 113.

32 - *Ibid.*

catégories se développent nettement : à côté des réfugiés politiques dont on a vu l'augmentation significative ces dernières années, des migrations de types nouveaux émergent et s'élargissent, à l'image des réfugiés climatiques qui constituent dans certains pays une bonne partie des déplacés internes, ou encore les mineurs non accompagnés ou mineurs isolés qui questionnent les États et administrations dans leurs politiques publiques de l'enfance et les conditions sociales de la prise en charge des plus vulnérables.

L'Afrique est ainsi traversée de régimes migratoires pluriels, mixtes, enchevêtrés, qui peuvent associer des libertés formelles de circulations intérieures aux communautés et espaces économiques régionaux, à des contrôles autoritaires et des répressions tous azimuts, parfois influencés de l'extérieur du continent lui-même. Ces circulations comme les politiques publiques qui les ont accompagnées tendent à transformer autant le fait migratoire, les représentations des migrants que celles développées sur les migrants dans les sociétés africaines. Il y a de ce point de vue, en dépit de poussées xénophobes, comme par exemple en Tunisie récemment, une tendance certes encore balbutiante mais néanmoins ascendante, d'une intégration de cette migration dans nombre de sociétés africaines.

La question des migrations apparaît dès lors multidimensionnelle et multifacto-

rielle, pas du tout univoque, quant à son appréhension autant statistique que sociologique, économique, culturelle et politique. Dans quel sens vont les déterminations les plus fortes ? Les questions des conflits, des guerres, du dérèglement climatique, mettent en effet au centre de larges populations et groupes sociaux, dont il est difficile de caractériser les statuts au regard du droit, voire même des caractéristiques sociologiques qui les définissent par rapport aux autres et dans leurs représentations d'eux-mêmes, quant à l'appartenance à des constructions nationales récentes. Aller au-delà des définitions conceptuelles, plus ou moins discutables, qui traversent les sciences sociales autour des notions de migrations, de mobilités, de circulation, de déplacement, de transit s'avère nécessaire. Il en est ainsi des réfugiés et des déplacés dont la caractérisation reste datée, mouvante et ambiguë tant du point de vue institutionnel qu'éthique, et entrave souvent une prise en charge décente³³.

* * *

La migration, en Afrique comme ailleurs, ne met pas en mouvement des individus

33 - Emmanuel Dialma, « "Personnes déplacées" et "réfugiés internes" : misère extrême et vide juridique », *Le Genre humain*, n°38-39, 2002, p. 131-144 ; et les travaux classiques de Roger Zetter, « Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity », *Journal of Refugee Studies*, vol. 4, n°1, 1991, p. 39-62.

abstrait, des nomades-monades déconnectés dans un monde à l'information pure et parfaite et à la communication fluide. Au contraire, la complexité des phénomènes migratoires tient à ce qu'ils heurtent les habitudes et les cadres les plus confortables du vivre-ensemble, de la gestion des affaires publiques et de la production. Cela apparaît d'autant plus directement à l'heure de la mondialisation tardive qui voit ses propres présupposés remis en cause et dévoile ses contradictions. Tant d'angles morts restent à parcourir par la recherche, l'information

et le récit ; le fait migratoire s'impose au XXI^e siècle comme le marqueur de conditions historiques spécifiques – celles de la mondialisation, du libéralisme et de la technique – et il offre une infinité de perspectives théoriques, empiriques, réflexives, pour les sociétés contemporaines. Il renvoie autant à l'histoire des peuples, des nations et des États qu'à des trajectoires, des expériences et des vécus intimes. Il y a apprendre des migrations, des migrants, bien avant de poser phénomènes et acteurs comme des laissés-pour-compte de la modernité tardive ■

L'ÉDUCATION AU NIGER : DÉFI, RÉALITÉ ET AVENIR

Le Niger est un pays jeune et pauvre de plus de 27 millions d'habitants et de 1,267 million de km² ; il a donc plus que besoin d'éducation et de formation autant que de financements divers et d'aides multilatérales à son développement¹.

Salim MOKADDEM

Professeur agrégé de philosophie
Écrivain

Conseiller Éducation du Président Mohamed Bazoum

Le Niger a des caractéristiques propres à tous les pays sahéliens. Rappelons-les : jeunesse de sa population, croissance démographique exponentielle (6,2 enfants par femme), taux d'endettement supérieur à 30 % de son PIB, absence de tissu industriel et de système bancaire de prêts à la consommation abordable pour la population, insécurités internes et externes, forte dépendance aux variations climatiques, stress hydrique, illettrisme et analphabétisme rémanents dépassant les 60 % de la population, absence d'infrastructures et d'équipements adaptés, fragilités sanitaires, méfiance de la société ci-

vile vis-à-vis des structures administratives et politiques, faible revenu par habitant, pauvreté endémique, inégalités entre les mondes ruraux (nomades et agricoles) et les mondes urbains, économie informelle importante (plus de 40 %), interventions militaires cycliques pour régler des conflits socio-politiques.

Dans ce cadre économique fragile et cette conjoncture politique incertaine, il est évident que l'avenir du Niger ne peut résider que dans l'investissement éducatif plénier et le souci de la formation culturelle, professionnelle, technique et technologique de la jeunesse.

L'éducation suppose cependant des constructions d'écoles, de collèges, de lycées et d'universités afin d'accompagner la

1 - Cf. Salim Mokaddem : *Le Grand Continent*, <https://legrandcontinent.eu/fr/themes/politique/le-niger-en-crise/>, 6 septembre 2023 ; id. *Le Point*, 19 septembre 2023 ; et les articles de mon blog sur le sujet : www.salimmokaddem.com

croissance démographique, le développement territorial et la planification des investissements liés au capital humain, à la recherche et au développement. Par ailleurs, les industries extractives propres au Niger, notamment l'uranium et le pétrole, nécessitent des compétences techniques et des ressources humaines qualifiées pour être valablement considérées comme des richesses pour le pays ; autrement dit, la formation continue, initiale et continue, est totalement indispensable pour accompagner la croissance économique du pays.

DIAGNOSTIC D'UN SYSTÈME ÉDUCATIF ET PRONOSTIC DE SON DEVENIR

Les chiffres et les données statistiques du système éducatif nigérien sont disponibles sur le site nigérien de l'Institut national de la statistique ; ils indiquent les croissances et les courbes positives des politiques éducatives mises en œuvre lors de ces deux dernières années dans le cadre d'une prise en compte des besoins, des réalités de terrain (le Niger est un pays sahélien enclavé avec une forte dominante agropastorale), et des projections de croissances diverses et réelles appuyées par une politique éducative audacieuse autant que lucide et ambitieuse et référencées par les confiances ac-

cordées par les bailleurs de fonds au Niger avant le 26 juillet 2023.

En effet, les partenaires financiers et techniques, les différents bailleurs de fonds (Banque mondiale, Unesco, Banque africaine de développement, Union européenne, Agence Française de Développement, Banques islamiques et des pays arabes, etc.) et les organismes internationaux d'aide au développement ont reconnu les bons résultats et les tendances générales de l'économie nigérienne ainsi que l'impact effectif sur le progrès économique et social des politiques éducatives mises en place au Niger. Des passifs regrettables ont obéré par le passé les investisseurs et rendus frileux certains opérateurs économiques dans le secteur, du fait de détournements massifs d'argent public dédié à la chose éducative, et de corruption avérée dans les passations de marchés publics et/ou privés quant à la réalisation d'infrastructures scolaires. Cependant, les ressources matérielles et humaines du Niger sont supérieures à tous ces obstacles réels, moraux, politiques et humains qui pourraient retenir les velléités les plus bienveillantes en matière d'aides, de dons et de prêts pour des projets consistants et mis à l'échelle.

C'est pour cela qu'un style éthique de politique, dans le champ éducatif notamment, avait eu à cœur de moraliser la vie politique et de sanctuariser les budgets des ministères concernés. Il fallait faire une ana-

lyse rigoureuse des difficultés du système éducatif nigérien afin de le sortir d'un état de stagnation (dépendance à la dette extérieure), de corruption morale (système de prébendes, de pots de vins et de facilitations de marchés d'État par des proximités familiales), et aussi d'inadaptation aux logiques du marché financier, technique et capitaliste (situation coloniale, post-coloniale et néocoloniale). Après ce diagnostic sans complaisance établi par les bailleurs de fonds et les partenaires techniques et financiers, des solutions avaient été proposées et des réalisations ont été mises en place, de façon très pratique et pragmatique, pour pallier les carences et les manques cruels de moyens humains et matériels dans le domaine éducatif au Niger. L'éducation globale et systématique a été considérée pour le Niger comme étant une opportunité et une solution adaptée et rationnelle pour tirer le pays de son marasme économique et social et instruire ainsi un développement qui ne soit pas un énième plan de croissance produisant de la dette plutôt que de la richesse réelle.

La croissance démographique du Niger est un réel défi pour l'éducation du peuple nigérien au présent, et dans un avenir proche. La population a le taux de croissance démographique le plus élevé au monde ; les femmes ont un taux de fécondité de 3,5 et selon les perspectives démographiques, la population du Niger aura doublé d'ici 2050. Pour contrer ces évolutions biopolitiques, l'éducation des familles, et par-

ticulièrement des femmes et des jeunes femmes nubiles, est plus que significative et importante. Les femmes fortement diplômées font moins d'enfants que les femmes analphabètes vivant en milieu rural et traditionnel pour des raisons évidentes de conscience des responsabilités incombant aux mères dans l'éducation des enfants, de la planification familiale, du bien-être des enfants et de la reconnaissance prévisionnelle des difficultés économiques et sociales liées à l'éducation (coût économique, investissement pédagogique des parents, moyens matériels de suivis et d'entretien des enfants scolarisés, entre autres²).

Il apparaît de façon évidente et précise que les taux de natalité et de fécondité au Niger sont liés à des facteurs endogènes tels que les mariages précoces dans les familles rurales, la polygamie rémanente, surtout en zone sédentaire agricole à l'est et au sud du pays, l'éducation des jeunes filles et leur exposition aux mariages précoces. Les mariages et les démariages nombreux, souvent anormaux, comportent des risques sanitaires (épisiotomies, fistules, accouchements traditionnels, septicémie, etc.), psychosociaux et psychopathologiques liés à l'âge des adolescentes et des

2 - On trouvera tous les chiffres et les indices statistiques, aussi bien démographiques, éducatifs, économiques, dans l'annuaire dédié des statistiques nationales du Niger de l'Institut National de la Statistique (INS) disponibles via le lien suivant : <http://www.stat-niger.org>.

jeunes femmes mariées souvent de force et sans qu'elles comprennent bien les enjeux des alliances matrimoniales faites par des familles, souvent soucieuses d'alléger les difficultés économiques quotidiennes ou par souci d'anticipation de l'avenir de leurs enfants en milieu rural autant qu'urbain. D'où, notamment, les déscolarisation des jeunes filles par des parents soucieux de leur épargner des grossesses indésirées et des situations de jeunes filles-mères, quand elles sont scolarisées loin de leur famille d'origine.

PROPOSITIONS INNOVANTES ET SINGULIÈRES ADAPTÉES AU CONTEXTE SAHARO-SAHÉLIEN DU NIGER

Pour se faire, des internats éducatifs de jeunes filles ont été programmés dans tout le pays, et spécialement dans les zones rurales du Niger, de telle sorte que les inconvénients liés à la scolarisation des filles soient épargnés pour les familles rurales, et afin que les écoles, collèges, lycées se rapprochent des villages et des paysans. Les sites agro-industriels servent alors directement à l'approvisionnement en alimentation et en ressources vivrières aux élèves scolarisés dans les internats de jeunes filles.

Les avantages sont multiples ; scolarisées plus longtemps, les jeunes filles sont plus et mieux éduquées *via* des curricula idoines, selon un planning familial *ad hoc*, et, de plus, elles vivent une vie sociale et scolaire dans les communautés de vie que sont les internats où elles peuvent partager des valeurs et échanger des points de vue différents sur le monde, leur avenir, la société, et penser ainsi leur rôle citoyen au Niger et leur devenir socioprofessionnel dans un pays en pleine mutation et en totale inventivité socio-économique quant à leur destin et à leur rôle politique. La confrontation des opinions et des pensées a l'avantage de produire une communauté de pensée dans une génération, la formation du jugement argumenté et critique des populations scolarisées, et également de faire réfléchir les futures citoyennes à la signification du rôle maternel et éducatif qu'elles auront à jouer dans leur future famille. Pour cela, la scolarité a été rendue obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans et le niveau de diplôme des enseignants a été considérablement élevé, notamment pour les instituteurs et les institutrices (professeurs des écoles) et les enseignants du second degré. Il est désormais nécessaire de posséder au moins un baccalauréat pour enseigner dans le premier degré et au moins une licence pour le second degré ; l'idée est d'accompagner également les gestes professionnels des formateurs des ministères de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, technique et technologique, en revoyant de fond

en comble les théories et les pratiques de l'éducation qui ont eu lieu et sont en cours au Niger pour en évaluer les pertinences théorico-pratiques au vu de l'évolution des recherches en sciences et en philosophie de l'éducation, en didactique des disciplines et en psychopédagogie.

Il s'agit aussi de résorber les enseignants contractuels dans la fonction publique en évaluant leur compétence, les accompagnant dans leur mise à niveau de savoirs et de connaissances, et dans le suivi de leur compétence afin d'éviter les stagnations épistémiques et les échecs scolaires dus à la médiocrité des enseignements et à la faible formation professionnelle des cadres éducatifs et pédagogiques en milieu scolaire³. Nous avons personnellement insisté sur ces points afin d'avoir des intellectuels formateurs et des enseignants critiques dans les établissements scolaires ; un enseignant est d'abord et avant tout un homme ou une femme diplômé, savant, heuristique, zététique et critique, curieux du monde et tourné autant vers le passé, le présent que vers l'actualité la plus vive eu égard à ses

domaines de compétences. On enseigne avant tout ce qu'on est et il est clair que l'apprentissage et l'enseignement de l'autonomie dans les logiques de réussite scolaire sont plus que reconnus à ce jour. Les théories et les pratiques socio-construc-tivistes sont donc plus adaptées au profil des élèves nigériens que les enseignements magistraux, souvent coupés du quotidien des élèves, et peu propices à susciter de la motivation dans les apprentissages. Les logiques de projet, de mises en activité, en ateliers, en situations problèmes, en recherche active, permettent plus à l'esprit de se développer par des recherches de solutions et des collaborations fondées sur les communautés de recherches et la coopération entre élèves. Les méthodes magistrales, *top-down*, datent du temps de l'administration coloniale et visent plus à soumettre les esprits à obéir et à se conformer à des normes d'action qu'à développer le sens de l'innovation et de la créativité dans les esprits des populations concernées selon une vision de l'humanité hiérarchisée et systématisée dans une philosophie de l'histoire propre au projet impérial et colonial. De plus, la proximité des zones rurales et le rôle crucial de l'économie du secteur primaire au Niger contraignent les structures scolaires à donner du sens aux apprentissages : les pratiques des activités de production et de réflexion basées sur le quotidien des populations, même si le rôle de l'École, au sens large, est d'ouvrir l'intelligence des élèves à d'autres horizons que le leur, leur permettent de « faire en appre-

3 - On distinguera avec pertinence l'équipe pédagogique comme étant formée des enseignants à proprement parler, de l'équipe éducative composée de tous les adultes accompagnant les apprentissages des élèves (parents d'élève, surveillants, équipe administrative, intervenants extérieurs, etc.). Au Niger, les comités de gestion (COGES) formés des parents, des adultes, des tuteurs, des chefs traditionnels et des autorités locales, ont une importance fondamentale dans la co-éducation et l'accompagnement et le suivi des institutions scolaires.

nant » ou « d'apprendre en faisant ». La pédagogie de John Dewey⁴ semble ici très adaptée aux finalités pédagogiques et civiques de l'École au sens large. Il s'agit bien de rester dans l'immanence et la proximité de vie des populations scolaires qui vivent dans un espace-temps singulier et à surtout ne pas oublier, et, dans le même moment, de faire comprendre aux élèves le monde où ils vivent, de façon progressive et citoyenne, tout en ne négligeant pas de leur apprendre les bases et les fondements par lesquels et sans lesquels le réel n'est pas compris et assimilé⁵.

4 - John Dewey (1859-1952) est un philosophe américain qui a prôné en matière éducative le rôle de l'action et de la participation active à des projets éducatifs afin de construire l'espace démocratique propre aux sociétés libérales.

5 - Il est clair que le rôle des langues nationales et de la manière de les enseigner, et d'en faire plus ou moins des langues d'apprentissage de la langue (système du langage) et des disciplines (qu'elle soient des matières scientifiques ou des sciences sociales et humaines), s'avèrent plus que fondamentaux. Nous avons élaboré des curricula en ce sens afin d'éviter les schizophrénies d'apprentissage qui peuvent rendre les élèves perplexes dans leurs apprentissages et produire dans leur esprit et volonté de façon artificielle des conflits de loyauté entre l'École et la famille, au risque de les écarter de manière aliénante de leur culture familiale et première. La prise en compte des langues parlées dans les familles est plus qu'urgente comme le suggérait déjà en son temps Abdelmalek Sayad dans son livre intitulé par l'éditeur : *L'École et les enfants de l'immigration, essais critiques*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 2014. Nous ne pouvons pas développer cette idée cruciale dans le cadre de cet article ; mais, pour faire court, disons que la langue et la pensée sont liées entre elles dialectiquement. Elles définissent

Il est important d'adapter les curricula au vécu et à l'environnement culturel et axiologique des élèves et des familles, tout en élevant l'attention sur des réalités qui les dépassent. L'éducation au panafricanisme nécessite une prise en compte de l'histoire des langues, des civilisations, des patrimoines, des géographies, des économies, des sciences sociales et humaines, des techniques et des sciences, et, surtout, la formation du jugement appuyé sur des connaissances scientifiques certaines et référencées. C'est ce que disaient, entre autres, Boubou Hama, N'Krumah, Sylvanus Olympio, ou Nelson Mandela, autant qu'Aimé Césaire et Frantz Fanon : il ne peut aucunement y avoir d'émancipation de l'Afrique sans la prise en compte des connaissances universelles qui mènent à la conscientisation de soi, de l'autre, du monde, et sans la décision courageuse de vouloir et de savoir qui on est, dans le monde qui est, pour savoir où l'Afrique peut aller, en fonction de ce qu'elle est et de ce qu'elle sait de son histoire et de sa place dans le monde. Nous rajouterons que le panafricanisme est un humanisme et un universalisme visant à éradiquer les conflits et les violences anti-démocratiques et anti-républicaines pour définir un contrat social basé sur les valeurs de l'Union africaine et des idéaux et principes des indépendantistes voulant une Afrique basée sur les droits humains et

des systèmes de valeurs et des concepts indispensables pour l'émancipation de la pensée et de la subjectivité des humains.

la reconnaissance de la dignité du genre humain.

DU RÔLE DE LA PENSÉE CRITIQUE DANS LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Après cette courte synthèse sur l'éducation au Niger, nous voudrions, pour finir, insister sur le rôle des intellectuels et des cadres techniques du secteur pour les orienter sur quelques points sensibles touchant au secteur de la formation et de la culture au Niger. Contrairement à ce que « pense » une certaine doxa basée sur des expertises redondantes, et souvent de bonne foi ethnocentrées, doublement aveugle au processus épistémologique sous-tendant les analyses techniques des consultants en développement et en éducation, les discours surplombent trop souvent les analyses autochtones des acteurs du champ. Le Niger a besoin d'ingénieurs pratico-pratiques, et surtout, de formations professionnelles et techniques éclairées et adaptées aux contextes des apprentissages et des enseignements.

Connaissant et observant de façon rationnelle les processus éducatifs depuis plus de trente ans dans le monde asiatique, africain, européen, je remarque que les ministères techniques font souvent les

mêmes erreurs : confondre les analyses des systèmes éducatifs avec les praxis des secteurs concernés et proposer des réformes là où il faudrait seulement des expériences et des savoirs à transmettre. Les sciences de l'éducation ont le malheur d'être trop souvent des vectrices idéologiques de pratiques ayant vécu et n'ayant plus de pertinence dans les actions des formateurs et des enseignants de terrain. Ainsi pour l'enseignement du numérique et celui des arts et des techniques, souvent découplés ou déjantés des moyens par lesquels les élèves et toute une jeunesse se servent des outils du numérique (applications, jeux, apprentissages, communication et information). Il en va dans ce secteur, hautement sensible, à la fois de la guerre informationnelle en cours dans tous les pays du Sahel (et ailleurs dans le monde) mais surtout, de la formation au jugement et à l'esprit critique de la jeunesse sahélienne et nigérienne en particulier. Dans cinq ans, elle sera à la fois adulte et en âge de prendre en main le destin du pays : elle devra donc être sensible à l'importance de discriminer les vraies des fausses informations.

La jeunesse du Niger est une faiblesse autant qu'une force, selon l'éducation et le capital cognitif dont on la dotera à l'avenir. D'où l'importance de l'éducation au sens critique et l'idée centrale de la mettre au premier plan des actions de politiques éducatives ; avant toute chose, l'éducation nigérienne a besoin de cadres solidement formés et de gens convaincus

qu'éduquer, instruire, est autant un acte anthropologique que politique. Il n'est pas certain que cette vision prospective historique, politique et civilisationnelle soit toujours bien perçue par les dirigeants du moment ; un être humain informé et capable d'esprit critique n'est pas un danger pour les États en devenir au Sahel, mais plutôt un gage de leur stabilité légitime et de leur modernisation en devenir. Tout peuple est allié de lui-même quand les gouvernances ne sont pas armées contre lui, et que les forces vives de la société civile sont unies vers un développement holistique du pays dans toutes ses composantes. La difficulté est de faire comprendre qu'un homme d'action qui n'est pas un intellectuel critique n'est ni un homme d'action, du fait du caractère désordonné de ses actions, ni un intellectuel, du fait de son absence de vision politique de l'histoire, du présent et de l'avenir. Chacun sait ce qu'il faut faire en matière éducative au Niger : éduquer et instruire suppose le travail permanent et engagé d'intelligences probes et de volontés courageuses de faire pour le présent et l'avenir ce qui est essentiel pour ouvrir les esprits des élèves et de former les intelligences, les sensibilités et les corps des générations à venir. Cela suppose un effort de la part d'une génération d'enseignants engagée dans la volonté de construire des esprits bien faits et le courage d'affronter la vérité que suppose le travail gris et prosaïque de l'enseignement : un professeur est un instituteur de la République et un

architecte de l'humain à venir. Revaloriser les statuts de l'enseignant en ce sens s'avère donc indispensable pour motiver et susciter les vocations.

Le Niger, jusqu'au 26 juillet 2023, avait un taux de croissance de 7 % et il était prévu qu'avec l'exportation du brut d'Agadem et de l'uranium d'Imouraren et des autres gisements, le taux de croissance atteindrait en 2024 plus de 14 %. La politique récente active et proactive avait permis de faire baisser le taux de fécondité à 6,2 enfants par femme du fait d'une prise en compte réelle et pragmatique des déterminants socio-éducatifs dans la composante démographique. Il faut maintenant que les efforts matériels, économiques, financiers, humains, se poursuivent pour maintenir le cap sur la formation de base des élèves et des enseignants, que les taux d'abandon scolaire diminuent, et que les politiques éducatives en matière de scolarisation des jeunes filles se maintiennent afin qu'elles puissent devenir des citoyennes à part entière et ainsi jouer leur rôle dans la société nigérienne de telle sorte qu'elles apportent leur savoir, leur savoir-faire et leur vision de l'histoire dans une société en mutation qui a l'avenir pour elle. L'Afrique est le continent de l'avenir ; le Niger a un rôle éminent à jouer pour des raisons géostratégiques, géographiques, et pour ses richesses à tout niveau (terres arables, sous-sols riches en minerais divers, marché important de consommateurs, cheptels riches et variés, etc.).

CONCLUSION EN FORME DE VIATIQUE

Éduquer au Niger suppose donc de prendre en compte la situation des populations de façon concrète en n'oubliant pas l'état de pauvreté des villages privés d'énergie, d'infrastructures, de moyens financiers et techniques et dépendant pour plus de 30 % de son budget d'aides extérieures. Le système de l'exportation des matières premières et de l'importation de produits industriels à haute valeur technologique ajoutée, ne fait qu'aliéner davantage le pays ; c'est pour cela que l'éducation doit nécessairement accompagner les découvertes pétrolières et géologiques. Sinon, les dépendances dans le service de la dette et dans les expertises et assistances diverses multilatérales grèveront les richesses potentielles et réelles du pays dans tous les secteurs de l'économie nationale. Une politique audacieuse doit prendre en compte les particularismes nigériens et affronter les questions suivantes : peut-on se développer de façon

autarcique à l'heure d'aujourd'hui dans un monde globalisé ? Et peut-on ne pas s'appuyer sur les découvertes et expériences des sociétés humaines industrialisées et post-industrialisées pour développer son système éducatif ? Comment ne pas harmoniser les systèmes éducatifs et culturels avec les pays limitrophes et de l'UA sans prendre le risque d'éduquer sans inclure les hétérogénéités et les multiples arts de faire des sociétés africaines de l'Ouest et d'ailleurs ?

À ce stade, le Niger a désormais le choix : celui de s'ouvrir au monde pour apporter son idiosyncrasie culturelle et sa singularité civilisationnelle, ou bien de se replier sur une planification non inclusive, au risque d'étouffer les innovations et les libertés nécessaires pour faire éclore et prospérer tous les processus de créations et d'inventions nécessaires dans le domaine éducatif. Il s'agit de faire entrer le Niger dignement dans l'histoire du monde en respectant ses libertés et son style propre. L'éducation demeure la voie royale pour construire au mieux l'avenir du Niger ■

SANTÉ ET « SUD GLOBAL »

Les enjeux de santé dans le « Sud global » ont toujours été présents en particulier dans le domaine des maladies infectieuses et du VIH-Sida. Ils sont en train de changer alors même que les pays à haut niveau de vie ne le perçoivent pas encore car ils sont eux-mêmes questionnés par le coût des innovations thérapeutiques et les problèmes d'organisation des systèmes de soins. L'oncologie et les maladies métaboliques deviennent un problème majeur dans le « Sud global », l'aide au développement « classique » est derrière nous. Les grands programmes d'aide internationaux dédiés (vaccins, VIH, tuberculose, paludisme...) qui ont joué un rôle important méritent d'être questionnés. La santé devient un enjeu géopolitique majeur dans les pays du « Sud global », en particulier « middle level » qui souhaitent installer une autre vision moins onusienne sur des sujets tels que la santé et l'environnement.

Pr Jean-François DELFRAISSY

Président du ThinkTank Santé Mondiale 2030¹

Président du Conseil scientifique Covid-19

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - Quels sont les grands enjeux actuels de la santé dans le monde ?

Pr Jean-François Delfraissy - Les vingt dernières années ont été marquées par des progrès majeurs en matière de santé. L'espérance de vie au niveau mondial a connu une amélioration significative passant de 66.8 à 73.4 ans, soit un gain de 6.6 ans, avec de grandes disparités régionales. Des progrès importants ont été obtenus dans

la réduction de la mortalité maternelle, en particulier en Afrique subsaharienne et Asie du sud-est, et peut-être plus encore dans la mortalité infantile, chez les enfants de moins de 5 ans grâce aux vaccinations de masse, en particulier contre la rougeole. Ces résultats ont été acquis, en particulier dans le domaine des maladies infectieuses, plus encore pour le VIH, avec une réduction de 66 % du nombre de

1 - <https://santemondiale2030.fr>

décès, et pour le paludisme où douze pays ont pu l'éradiquer.

Cependant, ces progrès sont fragiles, et parfois réversibles. Cette notion de réversibilité n'est pas encore comprise par les décideurs politiques ni même par la communauté médicale « du Nord » dans son ensemble. En effet, depuis une dizaine d'années, on note un net ralentissement des progrès observés, en particulier dans le cadre de la mortalité maternelle. Les progrès obtenus dans l'infection par le VIH sont certes majeurs mais restent vulnérables. Dans le cadre de la mortalité maternelle il est frappant de constater qu'elle augmente non seulement dans les pays à ressources limitées mais aussi dans certaines grandes démocraties du Nord.

La perte d'espérance de vie, secondaire à la pandémie de Covid-19, a été observée bien sûr dans les pays à faibles revenus, mais plus encore dans les pays du Nord, en particulier aux États-Unis.

Les progrès sont donc inégaux et hétérogènes selon les pays, et selon les grands enjeux sanitaires auxquels ils sont confrontés. Au-delà des maladies infectieuses et transmissibles, de nouveaux défis se posent avec par exemple les maladies non transmissibles, en particulier métaboliques ou liées à la « malbouffe », et la santé mentale, en particulier chez les adolescents, y compris dans les pays à revenus élevés.

Ces enjeux sanitaires connaissent également une grande hétérogénéité selon les régions du monde en fonction des défis démographiques et de l'accès aux innovations. Dans les pays à revenus élevés, on observe un vieillissement marqué de la population, avec une baisse de la fertilité et de la natalité, dont le Japon est un bon exemple. Dans les pays du « Sud global », les populations sont beaucoup plus jeunes et les maladies non transmissibles vont jouer un rôle majeur, en même temps que nous allons progressivement observer un vieillissement de la population africaine.

La communauté internationale, dans un modèle « onusien », a souhaité apporter des solutions avec l'aide au développement, mais cette conception est maintenant largement dépassée, souvent même rejetée par les communautés politiques et citoyennes des pays du « Sud global ». La réponse mondiale au VIH-Sida est un modèle de réussite indiscutable, mais il reste isolé et ne répond probablement plus tout à fait aux demandes sanitaires, politiques et citoyennes du « Sud global ».

RPP - Quelles sont les spécificités des problèmes de santé en Afrique subsaharienne ?

Pr Jean-François Delfraissy - L'Afrique subsaharienne subit actuellement une forme de « double-peine » : les maladies infectieuses et transmissibles qui touchent une population jeune et qui nécessitent

des enjeux de prévention majeurs avec une politique vaccinale active, et dans le même temps, l'apparition d'une nouvelle pandémie, celle de la « malbouffe » qui entraîne l'arrivée de problèmes métaboliques majeurs, surpoids, diabète, maladies cardio-vasculaires qui, jusqu'à maintenant, n'étaient pas majoritaires compte-tenu du jeune âge de ces populations. Ce problème est d'autant plus aigu que les stratégies mises en place avec efficacité en termes de prévention dans les pays à revenus élevés ont des coûts importants et nécessitent des infrastructures de prise en charge, y compris dans les zones non urbaines. Nous avons donc dans ces pays de l'Afrique subsaharienne une forme de paradoxe car il va falloir gérer dans le même temps des phénomènes de dénutrition – favorisés par les changements climatiques, la diminution de la production agricole etc. – qui ne constituent probablement plus le problème le plus important, et cette pandémie silencieuse des maladies métaboliques, qui ne vont s'exprimer que d'ici une dizaine d'années, parallèlement au vieillissement progressif de la population africaine.

Anticiper les nouvelles questions constitue donc un enjeu majeur pour les autorités de santé de ces pays, alors même que le point fondamental de construction de la réponse repose non pas sur l'aide au développement, mais sur les pays eux-mêmes et en particulier sur le pourcentage de leur PIB consacré aux soins et à la prévention.

Dans les années qui viennent, deux autres points importants sont à considérer pour les enjeux de santé en Afrique subsaharienne :

- Les changements climatiques, déjà évoqués, vont avoir des répercussions indiscutables, et particulièrement marquées dans les zones subtropicales déjà fragilisées. L'augmentation de la température va avoir des conséquences particulièrement importantes sur la durée de survie, dans les zones les plus pauvres qui connaissent déjà des températures élevées.
- Un fossé va se créer entre l'arrivée d'innovations thérapeutiques majeures dans les pays à revenus élevés, en particulier dans le domaine de l'oncologie, des thérapies géniques..., avec des coûts exorbitants qui vont poser des problèmes économiques, éthiques et citoyens dans les pays du Nord. Ces nouvelles innovations, sauf changements majeurs, seront inaccessibles pendant de nombreuses années pour les pays du « Sud global », creusant encore l'écart dans l'accès aux soins entre les différentes régions du monde.

RPP - Que penser de la gestion de la Covid-19 en Afrique subsaharienne ?

Pr Jean-François Delfraissy - La Covid a touché très majoritairement les populations âgées et porteuses de polypathologies, dans les grandes démocraties du

Nord. Durant les cent dernières années, c'est la première pandémie ayant affecté davantage les pays riches que les autres, en tout cas au niveau des formes sévères et graves. La réponse a donc été organisée de façon préférentielle autour des pays à revenus élevés. C'est en particulier le cas pour les vaccins, de type m-RNA, qui ont été fabriqués puis distribués prioritairement dans les pays du Nord.

Si elle a touché massivement les populations des pays du « Sud global », la Covid-19 a bien sûr eu un impact moins important compte-tenu de la jeunesse des populations. La mortalité ou la perte de durée de vie liée à la Covid-19, dans le « Sud global », est néanmoins probablement sous-estimée. L'aide des pays du Nord, à hauts revenus, en faveur des pays du « Sud global », s'est mise en place mais relativement tardivement, en particulier pour l'accès aux vaccins. À l'inverse, les enjeux portés par l'OMS souhaitant un accès généralisé du vaccin Covid-19 pour les pays du « Sud global », m'ont toujours paru plus ou moins légitimes. En effet, la particularité de ces vaccins est de protéger contre les formes sévères et graves les personnes âgées ou à risque. Le rôle sur la transmission, on le sait, est beaucoup plus faible. Compte-tenu des courbes démographiques des pays du « Sud global », 20 % de la population (personnes de plus de 65 ans, personnes à risques, soignants) aurait dû être vaccinée en priorité. Malheureusement, pour de multiples raisons, les

différents circuits de vaccination n'ont pas bénéficié prioritairement aux personnes à risque dans la majorité des pays du « Sud global ». Par ailleurs, un certain nombre de pays, pour des raisons géopolitiques et pas seulement sanitaires, ont choisi d'utiliser des vaccins russes ou chinois dont on sait que l'efficacité était beaucoup plus faible que les vaccins m-RNA, mais qui étaient fournis gratuitement dans le cadre d'une vision géopolitique stratégique.

À l'issue de cette pandémie, les pays du « Sud global » ont le sentiment d'avoir été en partie délaissés par les pays riches et les systèmes onusiens et réclament, à juste titre, d'avoir leur propre vision stratégique s'appuyant en particulier sur la possibilité d'avoir des plateformes vaccinales implantées au Sud. Un autre point doit être souligné, le retard dans les programmes de vaccination des jeunes enfants durant cette période, en particulier avec le vaccin de la rougeole, en raison de la désorganisation des systèmes de santé. Les conséquences sont encore difficiles à chiffrer.

RPP - Comment assurer la vaccination des populations les plus vulnérables ?

Pr Jean-François Delfraissy - La Covid a montré que la production de vaccins au niveau du « Sud global » était un élément sanitaire et géopolitique majeur. De nombreuses initiatives portées par Gavi, l'Union africaine mais aussi la France, se sont mises en place, depuis trois ans, pour

lancer un Accélérateur de la production des vaccins en Afrique. Il s'agit d'un mécanisme financier innovant conçu par Gavi, en collaboration avec le CDC Afrique (Nairobi), dont l'objet est d'aider à la fabrication de vaccins en Afrique, en augmentant la production pour assurer une souveraineté sanitaire, mais aussi favoriser l'implantation de nouvelles plateformes innovantes sur le territoire africain, en particulier de vaccins type m-RNA (Afrique du Sud et Sénégal), mais avec une ouverture sur d'autres types de plateformes. La production de vaccins innovants est en effet un élément essentiel de la réponse sanitaire en Afrique subsaharienne et dans le « Sud global » pour deux raisons :

- La vaccination massive des enfants contre les maladies infectieuses déjà connues, en particulier la rougeole.
- La préparation de vaccins dans le modèle général de réponse aux pandémies et aux infections émergentes.

Il est frappant de constater que plusieurs billions de dollars n'ont pas été dépensés par le COVARS durant la crise Covid et sont maintenant dans l'enveloppe financière de Gavi. L'enjeu majeur de Gavi, dans les années qui viennent, est de mettre à disposition du « Sud global » et en particulier des enfants de nouveaux vaccins qui sont maintenant disponibles.

Le Cameroun vient de débiter une campagne de vaccination infantile mas-

sive contre le paludisme. Ces vaccins, au nombre de deux, issus de recherches fondamentales de long terme menées en partenariat avec des chercheurs africains restent encore difficiles à manier en raison du nombre de doses à effectuer. Il en est de même pour les trois vaccins contre la dengue tétravalent pour les personnes de plus de 9 ans qui sont aussi une avancée récente.

RPP - Qu'en est-il de la mobilisation de l'industrie pharmaceutique et des médicaments innovants ?

Pr Jean-François Delfraissy - Nous sommes en pleine révolution des biotechnologies. Nous ne sommes plus dans le concept et les premiers pas de la recherche fondamentale, mais déjà dans la phase de mise à disposition, pour les pays à hauts revenus, d'innovations thérapeutiques majeures. Le monde politique, et même peut-être médical, n'a pas encore suffisamment pris conscience de la révolution qui est en train de se produire sous nos yeux avec des médicaments issus de la biologie cellulaire et non pas de la chimie. On peut notamment citer les premiers vrais résultats en thérapie génique, les CAR-T cells ; les premières immunothérapies dans des cancers jusqu'ici peu curables (poumons, ovaires, glioblastome...) ; les médicaments antidiabétiques de nouvelle génération ayant un effet majeur sur l'obésité ; les premières immunothérapies par anticorps monoclonaux pour prévenir l'évolution de

la maladie d'Alzheimer chez les sujets à hauts risques...

Ces thérapies innovantes ont des coûts très élevés à court-terme et vont creuser le fossé entre la médecine de pointe et de précision, dans les pays à haut niveau de revenus, et leur absence quasi complète dans les pays du « Sud global ». Cela va être particulièrement vrai dans le domaine de l'oncologie et de la cancérologie pédiatrique...

L'industrie du médicament a eu jusqu'ici un rôle contrasté : la recherche et l'innovation engendrent des coûts considérables, mais souvent surdimensionnés dans ce qui est demandé aux États pour le remboursement de ces thérapies innovantes. Nous sommes dans un modèle macro-économique très industrialisé et protégé, par les accords de l'OMC, avec les brevets. Cette situation crée déjà des problèmes importants dans les grandes démocraties européennes et, évidemment, une inéquité vis-à-vis des malades du « Sud global ».

Afin d'améliorer l'accès à l'innovation pour les malades les plus fragiles dans les pays du « Sud global » des brèches ont été ouvertes :

- La première brèche importante s'est produite dans les années 2000 pour les traitements antirétroviraux contre le VIH avec la « levée des brevets ».

Ceci a permis l'apparition de grands industriels spécialistes du générique dans un certain nombre de pays intermédiaires comme l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, l'Égypte où le modèle économique repose sur un faible coût, un faible bénéfice, mais une quantité massive de médicaments délivrés.

- L'apparition de ces industriels génériques s'est faite beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait imaginé, au point qu'une deuxième brèche s'est ouverte plus facilement dans le traitement éradicateur de l'hépatite C. Les grands groupes pharmaceutiques ont eux-mêmes proposé un nouveau modèle de collaboration avec les génériques du Sud avec le concept de « brevet partagé ». L'industrie pharmaceutique a évolué et continue à le faire. Par exemple, certains médicaments à longue durée d'action évitent la prise journalière d'antirétroviraux. Malheureusement, ce modèle des brevets partagés est resté limité aux antiviraux (environ pour une trentaine de médicaments seulement) et ne s'est, pour le moment, pas mis en place dans les deux grandes pandémies qui vont toucher le « Sud global » : les cancers et les problèmes métaboliques liés à la « malbouffe ».

Par ailleurs, il faut citer l'effort remarquable du DNDI (Drugs for Neglected Diseases initiative) qui, en collaboration avec les

génériqueurs et certains pays pilotes en la matière, essaie de produire de nouvelles molécules ou de recycler des molécules anciennes pour répondre à certaines niches médicales comme par exemple l'acoziborole pour le traitement de la maladie du sommeil. Enfin, comme indiqué précédemment, il existe un enjeu majeur de transfert de plateforme vaccinale pour les pays du « Sud global ».

RPP - Concernant les nouveaux métiers de la santé, le « Sud global » peut-il éclairer le « Nord » ?

Pr Jean-François Delfraissy - On estime que la médecine de soin et des thérapeutiques médicamenteuses ne représente que 30 % de la santé globale au sens de l'OMS du terme. Cela veut dire que 70 % de notre santé relève de mesures individuelles et collectives avec une meilleure alimentation, du sport, l'arrêt du tabac... Pour porter et accompagner ces mesures de santé individuelles et de préventions, les nouveaux métiers de la santé ne devront pas

uniquement s'appuyer sur des médecins mais plutôt sur des nouveaux acteurs plus rapidement formés à l'ensemble de ces défis et pouvant accompagner les maladies chroniques, les enjeux de santé publique... Par ailleurs, il conviendra de déléguer aux infirmières et/ou à d'autres intervenants certaines tâches incombant aux médecins, ce qui est loin d'être réalisé actuellement.

Le « Sud global » peut nous donner des leçons d'organisation et de meilleure utilisation des ressources humaines. Il ne s'agit pas d'une réponse en période de pénurie de personnel médical, mais plutôt d'un changement profond de paradigme sur ce que seront les nouveaux métiers de santé.

Cette révolution va être accélérée par le numérique et l'apparition de nouveaux modèles de ChatGPT en santé qui va modifier de façon importante l'acquisition des connaissances et donc la formation. Souhaitons que tout cela entraîne plus d'humanité et de temps relationnel passé entre les professionnels de santé et les patients ■

DE L'AUTONOMISATION À L'ÉMANCIPATION DES FEMMES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ À MADAGASCAR

De nombreuses études démontrent la corrélation entre la place occupée par les femmes au sein de la société à laquelle elles appartiennent et le niveau de développement économique et social.

Tsiory RAZAFINDRABE

Docteur en Sciences politiques, spécialiste de Madagascar

Ce sujet de premier ordre mériterait de se trouver au centre des préoccupations et des actions des gouvernements, des organisations internationales et locales, ainsi que de la société civile. Bien que la nécessaire prise de conscience, d'abord par les femmes elles-mêmes, semble en marche, de nombreux défis subsistent.

Au-delà des données statistiques qui – lorsqu'elles sont correctement interprétées – ont le mérite d'éclairer certaines

réalités fondamentales, la réflexion devrait s'inscrire dans une approche ascendante pour saisir les réalités propres à chaque terrain lorsqu'il s'agit d'émancipation ou d'autonomisation des femmes, ou encore de politique du genre dans les sociétés africaines. Il en est de même en matière de politique publique en faveur de l'éducation des jeunes filles, de la santé maternelle et infantile ou de l'évolution du corpus juridique pour une meilleure reconnaissance de la contribution des femmes à la société.

L'autonomisation et l'émancipation des femmes comme une des clefs du développement à Madagascar suscite un intérêt grandissant. Quelle place occupe les femmes dans la société malgache d'aujourd'hui et quels en sont les enjeux sous-jacents ?

Quels échos les postulats sur le renforcement du pouvoir¹ des femmes trouvent-ils dans la société malgache au regard des considérations culturelles et des réalités actuelles ? Quels marqueurs, juridiques, économiques et sociétaux, permettent aujourd'hui d'apprécier les conditions de la femme malgache pour espérer en faire un levier du développement ?

DES PRINCIPES D'ÉGALITÉ DES SEXES QUI ONT DU MAL À S'IMPOSER

À bas bruit, les femmes malgaches jouent un rôle primordial en tant qu'agents économiques bien que ce statut ne soit pas forcément reconnu à sa juste mesure dans la représentation collective. À titre de référence, les mères sont les principales ga-

rantes de la stabilité familiale et – parfois seules – de l'éducation de leurs enfants.

Quelques travaux de recherches éclairent sous un angle historique et culturelle la place de la femme malgache dans la société. Ainsi, la thèse de doctorat de Rajaofera Beby Alyette Andriamasinalivao sur « Le genre et l'*empowerment* des femmes dans les contes et le discours oratoire malgaches »² explique comment – à Madagascar, un pays où les traditions orales sont fortement ancrées – les principes d'égalité des sexes ont du mal à s'imposer. En effet, les inégalités entre les hommes et les femmes malgaches et les structures asymétriques des rapports sociaux mettraient à mal la volonté (souvent politique ?) de prôner l'égalité des sexes dans tous les domaines, particulièrement celui du développement. Toute proportion gardée, les interactions entre les hommes et les femmes dans le contexte malgache seraient plutôt définies en termes de complémentarité des sexes, avec néanmoins des disparités selon les régions.

D'autres travaux comme ceux de Mireille Rabenoro³ déconstruisent le mythe des femmes malgaches au pouvoir. En effet, Madagascar a connu cinq Reines au XIX^e siècle mais leur pouvoir était sym-

1 - Renforcement qui passe par quatre conditions : avoir, savoir, vouloir et pouvoir (sources : « L'approche de l'*empowerment* des femmes : un guide méthodologique », par Lisette Caubergs, Sophie Charlier (coord.) DGCD Commission Femmes et Développement, Bruxelles, 2007.

2 - Thèse de doctorat de l'Université Paris Cité, en cotutelle avec l'Université d'Antananarivo, soutenue en 2010.

3 - « Le mythe des femmes au pouvoir, arme de l'antiféminisme à Madagascar », *Cahiers du genre* N°52, 2012, pp. 75-95.

bolique dans la mesure où la direction du royaume, ainsi que les décisions les plus importantes, étaient l'apanage du Premier ministre. Par ailleurs, la période coloniale – de 1896 à 1960 – a eu un double effet négatif sur la situation des femmes. D'une part, la « discrimination institutionnalisée » inspirée des modèles sociétaux et institutionnels français de l'époque, d'autre part un recul net en termes d'accession des filles à l'éducation. Ainsi, alors que l'éducation était obligatoire pour tous jusqu'à 14 ans sous la royauté, l'administration coloniale réservait l'accès aux écoles techniques aux garçons et instaurait un quota de 20 % de filles dans certaines écoles. Les statistiques sont toujours à interpréter avec précaution. Par exemple, l'indice sexospécifique de développement humain (ISDH) révélerait une amélioration de l'espérance de vie des femmes malgaches qui sont en outre de plus en plus nombreuses à être scolarisées depuis l'indépendance. Pourtant, l'indice de participation des femmes (IPF) et le taux de représentation des femmes aux postes de décision ne connaissent pratiquement pas de croissance en raison de deux facteurs principaux : la volonté de la majorité des hommes de tenir les positions les plus hautes dans les sphères politiques et professionnelles et les représentations sociales tenaces – y compris par les femmes elles-mêmes – qui attribuent le leadership aux hommes.

Madagascar est signataire de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de

toutes formes de discrimination à l'égard des femmes depuis 1980 et l'a ratifiée en 1989. Bien que ce texte ne soit pas juridiquement contraignant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui est chargé de surveiller l'application de cette convention a pu produire plusieurs rapports-pays abondamment documentés et chiffrés⁴ sur la situation des femmes à Madagascar. Tous les aspects ou presque y sont abordés : des considérations culturelles aux aspects juridiques, l'accès aux crédits, à l'éducation ou à la santé, l'alphabétisation, la violence, la participation locale aux *Fokontany*, l'artisanat, la vie associative, la prostitution, etc. Un certain nombre de recommandations a pu être formulé par ce Comité auprès de l'État malgache, notamment pour porter une attention particulière aux besoins des femmes et pour les associer suffisamment aux programmes de développement.

DES PISTES POUR AMÉLIORER LA PLACE DES FEMMES

Les pistes d'amélioration sont innombrables notamment en milieu rural dans le domaine de l'artisanat féminin ou encore de l'agriculture. Les actions de sen-

4 - Disponibles en libre accès sur le site internet du Haut-commissariat des Nations Unies pour les droits humains.

sibilisation aux droits des femmes, contre le mariage précoce, aux enjeux de santé, etc. et les projets de formation visant à assurer une autonomie financière aux femmes sont à intensifier. Les initiatives offrant un espace d'échanges, de partage et d'entraide entre les femmes d'un même village ou ayant des projets similaires et voulant investir dans des activités génératrices de revenus peuvent être renforcées. Par exemple, bien qu'il faille maintenir les institutions de micro-crédits, il conviendrait d'encourager les associations villageoises – gérées par les femmes elles-mêmes parce que leur appartenant – d'épargne et de crédits. La communauté tout entière aura tout à gagner des retombées de la mise en réseau des femmes malgaches et de la mutualisation de leurs expériences. En effet, à l'instar de plusieurs sociétés africaines, les femmes malgaches, lorsqu'elles perçoivent des revenus – même faibles – ont tendance à investir la majorité des gains dans leurs ménages, *a contrario* des hommes.

La plateforme d'échanges « 50 Millions de femmes africaines ont la parole » partage des données intéressantes et accessibles sur l'état des lieux de l'entrepreneuriat féminin dans la Grande Île. Si le cadre juridique malgache relatif à la propriété et au foncier accorde aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, la réalité est tout autre. En effet, une situation d'infériorité des femmes perdure en matière de contrôle des terres ou de contractualisation. C'est

là une conséquence de la complexité des textes et des procédures juridiques souvent méconnus d'une part et des pratiques coutumières d'autre part.

Par ailleurs, l'accès aux capitaux pour les femmes entrepreneurs reste insuffisant à Madagascar et ce malgré quelques initiatives ponctuelles de sensibilisation et/ou de formation à l'éducation financière de la part du gouvernement ou des parties prenantes telles que les différentes chambres (Commerce/Industrie, Métiers/Artisanat), les ONG ou encore les institutions de microfinances telle que l'OTIV. En raison de la non vulgarisation des solutions de microfinances, les capitaux investis dans l'entrepreneuriat féminin – surtout en milieu rural – proviennent essentiellement de fonds propres familiaux ou d'emprunts contractés de manière informelle. Les chantiers sont identifiés : améliorer l'accès des femmes aux informations, offrir un cadre leur permettant de renforcer leurs capacités techniques et managériales, faire accepter socialement la prise de décision financière par les femmes, sensibiliser à l'éducation financière pour une meilleure gestion des risques liés aux emprunts, etc.

C'est ce qui se fait au sein d'écoles communautaires rurales comme L'Héritage, près de la commune d'Ambohimanga Rova, dans la banlieue d'Antananarivo, où les femmes, et particulièrement Florence qui a fondé ce projet au début des

années 2000, sont à pied-d'œuvre. Une fois les préjugés de genre évacués, les réalisations sont à la hauteur de l'engagement : éducation générale et technique de qualité pour près de 200 enfants défavorisés, formations professionnelles et échanges par des classes-vertes avec d'autres écoles, approvisionnement de la cantine par le potager et les ruches de l'école, système de prêts d'animaux (canards, porcs, zébus, etc.) aux parents d'élèves qui restituent à l'école une partie des bénéfices, activités génératrices de revenus, etc. Il ne s'agit pas d'une action humanitaire car les financements publics ou privés représentent une part éphémère du financement. Un véritable modèle économique a dû être inventé par les femmes concernées et refusant l'assistanat pour permettre à toutes les parties prenantes locales – élèves, parents, enseignants – de trouver leur compte et d'es-

pérer à terme l'autosuffisance du projet malgré les difficultés.

Véritables actrices du changement, les femmes malgaches sont davantage représentées dans les différentes sphères de la société, y compris en politique, même si les avancées restent timides et les défis nombreux. Le dynamisme entrepreneurial leur doit souvent beaucoup, malgré un contexte économique national délétère. Le taux d'entrepreneuriat féminin est en constante augmentation dans la Grande Île. Les efforts en ce sens mériteraient d'être encouragés. Les exemples de réussites locaux sont nombreux, autant de modèles à valoriser. Autant de propositions qui permettraient de transformer l'autonomisation des femmes malgaches en leur émancipation pour en faire un levier efficace du développement économique, social et sociétal ■

APPORTS ET LIMITES DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les rapports entre les pays de l'Afrique subsaharienne et le reste de la communauté internationale ne peuvent plus être réglés sur le mode de l'assistance mais par un dialogue qui repose sur le respect des capacités endogènes des pays concernés et sur leur volonté de contribuer au concert des nations sur un pied d'égalité.

Richard AMALVY¹

Professeur à HEIP au sein du Master Management des Institutions
et des Affaires publiques
Ancien dirigeant d'ONG internationales

L'IMPORTATION D'UN CONCEPT OCCIDENTAL SUR LE SOL AFRICAIN

Au milieu du XIX^e siècle, dans une Europe en conflit, l'expression de la solidarité internationale marqua un tournant dans l'histoire humaine, impulsée par un élan de compassion transfrontalière.

En 1863, la création de la Croix-Rouge a jeté les bases du droit humanitaire international et a incité des interventions neutres lors de conflits. Dans son sillage d'autres initiatives ont abouti, en 1919, à la création de la Société des Nations, avec l'espoir d'instaurer une paix durable et de

1 - Richard Amalvy a été consultant stratégique pour la Banque mondiale, l'OCDE et l'AIEA, vice-président (2008-2010) et trésorier (2021-2024) de la Conférence des ONG en statut consultatif avec les Nations unies.

coordonner l'aide en cas de crises. Ces efforts ont établi des principes toujours en vigueur aujourd'hui, mais remis en discussion par des intellectuels d'anciens pays colonisés.

Une vision tiers-mondiste de l'aide internationale

Au XX^e siècle, des années 60 aux années 80, à la suite des mouvements de décolonisation, les États africains se sont retrouvés face à d'importants défis de reconstruction nationale. Une solidarité aux accents tiers-mondistes s'est manifestée à travers l'appui aux anciens mouvements de libération et l'assistance au développement. En réponse, les pays donateurs, les organisations internationales et non gouvernementales, ont mis en place des programmes d'aide pour soutenir le développement économique, les infrastructures, les systèmes de santé et éducatifs. Ces années ont aussi été marquées par un soutien aux mouvements anti-apartheid en Angola, au Mozambique et en Afrique du Sud.

Pendant cette période, les organisations non gouvernementales (ONG) ont commencé à jouer un rôle de plus en plus actif, notamment en matière de promotion des droits de l'homme et de développement. Entre les années 60 et 80, si l'expression de la solidarité internationale a posé les fondations de l'aide au dévelop-

pement en Afrique subsaharienne, elle a également reflété les complexités des relations internationales pendant la guerre froide et mis en évidence les potentiels et les limites de l'engagement international sur le continent.

Le tournant idéologique suite à la guerre du Biafra

De 1967 à 1970, le conflit au Biafra a constitué un tournant décisif dans l'élaboration de la doctrine humanitaire moderne. Le siège et la famine résultant de la guerre civile nigériane ont provoqué une crise de grande ampleur, attirant l'attention internationale sur les souffrances des civils pris au piège du conflit.

La réponse humanitaire a marqué l'une des premières utilisations de la télévision pour mobiliser l'opinion publique mondiale, avec des images bouleversantes de la famine diffusées dans le monde entier. Cette médiatisation sans précédent a suscité une indignation internationale, entraînant un afflux massif d'aide humanitaire et la fondation de nouvelles ONG dédiées à l'assistance internationale, comme l'ONG Médecins Sans Frontières (MSF) qui critiquait la posture de neutralité de la Croix Rouge.

La doctrine humanitaire a dû reconsidérer la manière dont l'aide était fournie dans des contextes de conflit armé,

soulignant la nécessité de protéger les civils et de garantir l'accès humanitaire. Les leçons tirées du Biafra ont conduit à l'affinement de principes humanitaires essentiels tels que l'impartialité et l'indépendance, et a ouvert un débat sur le droit d'ingérence, inscrit dans la charte de MSF par Bernard Kouchner : Les *French doctors* questionnaient les limites de l'intervention de la communauté internationale dans les affaires internes d'un pays pour sauvegarder les droits de l'homme et prévenir les souffrances humaines. Cette époque a défini un profil du travailleur humanitaire, tentant d'effacer, parfois avec peine, l'image de l'agent colonisateur.

LE DÉVELOPPEMENT : REDÉFINITION D'UN MOT VALISE

Depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, la notion de solidarité internationale a connu une transformation significative, marquée par un changement dans les dynamiques géopolitiques mondiales et par l'évolution des stratégies de développement. Avec la disparition des rivalités Est-Ouest, l'aide s'est concentrée sur le développement économique, la lutte contre la pauvreté, et la promotion de la démocratie et des droits humains.

Les défis du nouveau millénaire

Les années 90 ont vu une multiplication d'initiatives visant à instaurer des réformes structurelles et à intégrer les principes de bonne gouvernance et de marché libre dans les politiques africaines. L'intervention des ONG et des organisations internationales s'est intensifiée promouvant une approche plus participative et inclusive, en encourageant la société civile africaine à prendre part activement à son développement. Les programmes ont commencé à se focaliser sur l'*empowerment* des populations locales, l'égalité des sexes, et le développement durable.

Le nouveau millénaire a apporté avec lui de nouveaux défis tels que le changement climatique, la lutte contre les pandémies et la résilience face aux crises financières. En réponse, la solidarité internationale a dû s'adapter, se traduisant par des partenariats stratégiques, tels que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), à présent adossé à l'Union africaine, et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

L'importance de la solidarité globale face aux grandes épidémies

L'effort mondial pour combattre le VIH, démarré dans les années 1980, a conduit à d'importantes avancées dans le traitement et la prévention, grâce à des initiatives

comme le programme PEPFAR (Plan d'urgence du président américain pour la lutte contre le sida) qui a significativement augmenté l'accès aux antirétroviraux sur le continent. Les défis étaient immenses, notamment en raison de la stigmatisation, de la misère, et de systèmes de santé fragiles. Néanmoins, la collaboration entre gouvernements, ONG et agences internationales a permis de réduire le taux de nouvelles infections et de transformer une maladie mortelle en condition médicale gérable.

L'apparition d'Ebola, notamment lors de l'épidémie de 2014-2016 en Afrique de l'Ouest, a testé les limites de la préparation internationale à une crise sanitaire. La réponse a été marquée par une mobilisation rapide, incluant le déploiement de ressources médicales et le développement accéléré de vaccins. Ces efforts, coordonnés par des entités comme l'Organisation Mondiale de la Santé, ont démontré l'importance de la réponse internationale rapide face à des épidémies hautement contagieuses.

Cependant, ces crises ont aussi mis en lumière la dépendance des systèmes de santé locaux à l'aide extérieure, soulignant le besoin urgent de renforcer les infrastructures de santé autochtones et la gouvernance sanitaire. La nécessité d'améliorer la surveillance épidémiologique et de maintenir une vigilance constante reste une priorité pour prévenir de futures épidémies. En somme, bien que l'action internationale ait

largement contribué à atténuer les impacts du VIH et d'Ebola, elle a également révélé la nécessité d'une approche plus durable qui mise sur l'autonomie et la résilience des systèmes de santé en Afrique subsaharienne.

Ainsi, face à la pandémie de Covid-19, le système de santé africain a démontré une adaptation remarquable malgré ses ressources limitées. Habités aux urgences sanitaires, les pays ont rapidement mis en place des mesures préventives et des campagnes de sensibilisation bien que le manque d'infrastructures médicales adéquates et la pénurie de personnel soignant restent des défis majeurs. La coopération régionale et l'aide internationale ont été cruciales pour soutenir les efforts locaux, soulignant l'importance de la solidarité globale face à de telles crises.

LES LIMITES DE L'INTERVENTION EXTÉRIEURE

Bien que l'assistance financière et technique étrangère ait contribué à des avancées significatives dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et les infrastructures, elle a aussi généré une dépendance qui peut entraver le développement autonome et durable des pays africains. Cette critique a été récemment portée par le

nouveau président sénégalais qui a annoncé une sortie du franc CFA.

Dépendance avec l'aide internationale et souveraineté des pays bénéficiaires

L'aide internationale, bien que nécessaire, peut parfois entraver l'autonomie des nations bénéficiaires, les empêchant de développer leurs propres capacités institutionnelles et économiques. Cette situation est exacerbée par la tendance des organisations multilatérales à piloter des projets avec des experts internationaux plutôt qu'en renforçant les compétences locales.

L'alignement des politiques nationales sur les agendas des donateurs peut compromettre la souveraineté des pays bénéficiaires, réduisant leur capacité à prendre des décisions indépendantes qui reflètent les besoins réels de leurs populations. Face à cela, les gouvernements peuvent privilégier le court-terme au détriment des stratégies de développement à long terme. L'instabilité politique et économique exacerbée par cette situation peut également dissuader les investissements étrangers directs hors aide, essentiels à une croissance économique durable.

Bien qu'elles aient une grande capacité à mobiliser des ressources substantielles et d'orchestrer des efforts à l'échelle mondiale, les organisations multilatérales sus-

citent autant d'espoir que de critique. Sur le plan positif, ces entités ont réussi à canaliser l'attention et les investissements vers des défis critiques de l'Afrique. Par exemple, le Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et la Banque mondiale ont été des forces motrices dans la mise en œuvre des ODD, tandis que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a contribué à sauver des millions de vies.

Mais les débats lors de la COP27 et de la COP28 ont montré les dissensions entre pays riches et pays en voie de développement sur la question du fonds « pertes et dommages » liée aux catastrophes climatiques. La voix des pays africains s'est alors fait entendre.

La voix des pays africains au sein des organisations multilatérales

Les politiques et les pratiques de financement des organisations multilatérales sont souvent critiquées pour leur manque de transparence et de responsabilité. Les décisions de financement peuvent être influencées par des intérêts politiques plutôt que par les besoins des populations, et les résultats sur le terrain ne sont pas toujours à la hauteur des sommes investies. Pour garder sa pertinence et sa légitimité, l'action des organisations multilatérales doit évoluer, ce qui implique d'adopter des approches plus flexibles et contextuelles,

de renforcer les capacités locales et d'assurer une gouvernance plus inclusive.

La critique la plus persistante concerne la voix des pays africains au sein de ces organisations. Souvent, ils se retrouvent en marge des décisions qui affectent directement leurs sociétés et leurs économies. La nécessité d'une représentation plus équitable et d'une plus grande implication dans la formulation des politiques est une demande constante des acteurs africains. Cette question était au cœur du discours porté par Macky Sall, en 2022, alors président du Sénégal et l'Union africaine, qui réclamait un siège au Conseil de Sécurité et au G20.

En somme, les organisations multilatérales sont confrontées à la tâche complexe de réconcilier leurs mandats globaux avec les intérêts et aspirations des peuples africains.

La nécessaire synchronisation des ONG internationales avec l'agenda africain

Les organisations non gouvernementales (ONG) internationales jouent un rôle vital mais souvent controversé. En intervenant là où les ressources gouvernementales sont limitées ou inefficaces, ces ONG apportent un soutien crucial dans divers domaines, notamment la santé, l'éducation, et le développement économique. Cependant,

le rôle de ces organisations n'est parfois pas sans ambiguïté.

D'une part, elles sont saluées pour leur capacité à fournir rapidement des services essentiels et à réagir en cas de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires, comme lors de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, fournissant des soins de santé d'urgence, des équipements médicaux et une formation essentielle au personnel local.

D'autre part, leur présence n'est pas exempte de critiques. Leur influence est parfois vue comme une forme de néo-colonialisme, avec des interventions qui peuvent saper la souveraineté des pays et renforcer la dépendance à l'égard de l'aide étrangère. De plus, les stratégies et priorités des ONG étrangères ne correspondent pas toujours aux besoins réels des populations locales, ce qui peut entraîner des inefficacités et un manque de pertinence dans leurs programmes.

En réponse à ces enjeux, certains pays d'Afrique subsaharienne comme l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya ont commencé à réglementer plus strictement les activités des ONG. Des lois ont été promulguées pour renforcer le contrôle gouvernemental sur leur financement et leurs opérations, exigeant des rapports plus détaillés et une collaboration plus étroite avec les autorités locales. Ces mesures visent à augmenter la transparence

et l'alignement des ONG avec les priorités nationales.

ANCIENNES PUISSANCES COLONIALES ET NOUVEAUX PARTENAIRES

À présent, l'accent est mis sur les partenariats Sud-Sud, notamment avec la montée en puissance de pays comme la Chine, l'Inde et le Brésil, membres des BRICS, qui sont devenus des acteurs clés dans la coopération pour le développement en Afrique, offrant des alternatives aux modèles occidentaux d'aide et de développement comme celui de la France.

Le « je t'aime moi non plus » avec la France

L'Agence française de développement (AFD), bras financier de la politique française, a alloué des milliards d'euros sous forme de prêts et de subventions (46 % pour l'Afrique des 12,1 milliards engagés en 2020), soutenant des projets dans des secteurs variés tels que l'agriculture, l'énergie, et l'éducation. Les ONG françaises, pour leur part, travaillent souvent sur le terrain, menant des initiatives centrées sur la santé, l'aide humanitaire et le renforcement des capacités. Leur proximité avec les populations locales est un atout indéniable.

Cependant, la présence française en Afrique suscite parfois des critiques d'un paternalisme résiduel. Certains estiment que l'approche française n'a pas suffisamment évolué pour refléter un partenariat d'égal à égal, malgré les discours officiels. Des questions se posent quant à la priorisation des projets, qui semblent parfois davantage répondre aux intérêts stratégiques français qu'aux besoins des pays bénéficiaires.

L'engagement de la France, par le biais de ces organismes, reflète une longue histoire de relations diplomatiques, culturelles et économiques avec le continent. Toutefois, l'efficacité et les méthodes de ces entités font l'objet de débats. Sur le plan sécuritaire, l'opération Barkhane et d'autres missions militaires françaises ont été à la fois louées pour leur rôle contre le terrorisme et critiquées pour perpétuer une dépendance militaire et une ingérence dans la souveraineté africaine. La France est donc appelée à remodeler ses relations avec l'Afrique subsaharienne, notamment au Sahel, en promouvant une coopération plus égalitaire et en redéfinissant son rôle à travers un prisme de partenariat et de respect mutuel.

L'entrée en scène des pays émergents et de la Russie

La présence de la Chine, le Brésil, l'Inde, et plus récemment la Russie, dans les affai-

res de l'Afrique subsaharienne, redéfinit le paysage géopolitique et économique de la région.

La Chine a massivement investi en Afrique, finançant des infrastructures *via* son initiative « Belt and Road » : des projets routiers, ferroviaires et énergétiques sont notables, souvent liés à l'accès aux ressources naturelles africaines. Cependant, ces investissements suscitent des inquiétudes quant à la durabilité de la dette et à la souveraineté des pays hôtes, beaucoup craignant une nouvelle forme de dépendance économique.

Le Brésil, fort de son expérience dans l'agriculture tropicale, a établi des partenariats basés sur le transfert de connaissances agricoles et le développement durable. L'accent est mis sur l'innovation technologique adaptée aux conditions africaines.

L'Inde, avec son expertise dans les technologies de l'information et de la communication, la pharmacie, et l'éducation, propose des partenariats qui favorisent le renforcement des capacités et l'autonomie technologique. Elle a également mis en place des initiatives de formation professionnelle et de développement de compétences, visant à promouvoir l'entrepreneuriat local.

La Russie, quant à elle, cherche à revitaliser des liens tissés à l'époque de l'URSS

et à en forger de nouveaux, en se concentrant principalement sur la sécurité et la défense. Ses actions sont souvent perçues comme cherchant à accroître son influence politique et à élargir ses marchés d'armement.

L'approche de ces pays émergents n'est pas sans critique. Les préoccupations concernent la transparence des accords, l'impact environnemental des projets d'extraction et d'infrastructure, ainsi que les conditions de travail. Cela nécessite une vigilance accrue pour s'assurer que ces partenariats ne reproduisent pas les inégalités et les dépendances du passé, mais conduisent plutôt vers un avenir où l'Afrique prend en main son propre développement économique et politique.

SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINNE ET DÉVELOPPEMENT ENDOGENE

L'essor des ONG africaines marque une étape significative dans la quête d'un modèle de développement endogène. Ces ONG, enracinées dans les réalités socioculturelles et économiques du continent, proposent une vision alternative au paradigme du développement importés.

Le rôle des ONG africaines dans la promotion d'un nouveau modèle de développement

Ces entités locales, engagées dans une multitude de secteurs, du développement rural à la défense des droits humains, incarnent l'ambition d'une Afrique maîtresse de son destin. Les ONG africaines priorisent l'adaptabilité et la pertinence culturelle, s'appuyant sur les connaissances et les structures communautaires existantes pour façonner des solutions sur mesure.

La reconnaissance de l'importance de ces acteurs par les gouvernements africains et les partenaires internationaux est croissante. Les ONG africaines commencent à être perçues non seulement comme des exécutants de projets, mais comme des partenaires stratégiques dans la conception des politiques de développement. Cette évolution est le signe d'une maturité accrue du secteur et d'une reconnaissance de sa valeur ajoutée.

L'émergence difficile des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) jouant un rôle crucial dans la défense des droits de l'homme, la promotion de la justice et de la démocratie opèrent dans un contexte où les libertés civiques sont restreintes. Des pays com-

me le Soudan, l'Éthiopie et le Nigeria ont été témoins de répressions sévères, avec des militants arrêtés et des ONG systématiquement affaiblies par des législations restrictives.

Ces contraintes institutionnelles sont aggravées par des ressources financières limitées. Paradoxalement, bon nombre de ces OSC dépendent fortement du financement international. En outre, le manque de collaboration entre les OSC et les instances gouvernementales réduit leur capacité à influencer les politiques publiques.

Évolution du droit des associations

Le droit associatif africain est marqué par des avancées significatives et des restrictions préoccupantes. Ces dernières années, des pays comme le Ghana et le Botswana ont été salués pour leur environnement législatif favorable, facilitant la création et le fonctionnement d'associations. Ces nations ont adopté des lois qui renforcent la transparence et encouragent la participation civique sans imposer de contraintes excessives. En revanche, dans un pays comme le Burundi, le droit associatif a subi des restrictions sévères, imposant des lois draconiennes qui limitent les activités des organisations non gouvernementales, surtout celles engagées dans la défense des droits de l'homme et la gouvernance démocratique.

Cette dichotomie souligne les défis complexes auxquels les sociétés civiles africaines sont confrontées pour s'émanciper de la solidarité internationale.

C'est par une reconsidération de l'aide extérieure et un accroissement des poten-

tialités autochtones fondées sur une vision endogène du développement qu'une histoire nouvelle peut s'écrire.

Pour Achille Mbembe, « L'humanité de l'homme n'est pas donnée. Elle s'arrache et se crée au fil des luttes » ■

ÉMIGRATION ÉGYPTIENNE ET POLITIQUES DIASPORIQUES

L'Égypte est le pays d'Afrique qui comprend l'émigration la plus importante en chiffre absolu, mais cette dernière est dispersée et pour une grande partie temporaire. C'est ce qui explique le temps long pris par l'État égyptien, sur les cinquante dernières années, pour élaborer une politique diasporique active. Il en a résulté que la diaspora n'est plus perçue par le pouvoir comme une simple pourvoyeuse de fonds. Les politiques diasporiques actives envisagent de l'impliquer dans les projets de développement, de la mobiliser pour légitimer le nouvel ordre politique, et de tirer avantage des talents égyptiens à l'étranger.

Fouad NOHRA

Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Cité
Directeur des études du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques

L'idée de départ de la présente contribution était de présenter une étude des diasporas africaines, avec le présupposé qu'il existe d'importantes caractéristiques communes entre les divers pays du continent. Or à l'étude du phénomène, la trop grande diversité des situations « diasporiques » est apparue comme le corrélat de l'extrême diversité des contextes économiques, sociaux et politiques. De plus, contrairement à une étude démographique quantitative des

migrations, l'étude des dynamiques d'une diaspora est qualitative et se réfère aux systèmes de représentations et de pratiques, non pas d'une communauté homogène, mais d'une multitude de communautés se revendiquant d'une origine commune. C'est en comparant les dynamiques migratoires de six pays africains parmi les plus peuplés, que nous avons tiré une première conclusion : il y a beaucoup plus de différences et d'écarts que de traits communs entre les émigrations

égyptienne, algérienne, nigériane, éthiopienne et congolaise, ce qui a restreint la présente contribution à un seul cas, celui de l'émigration et de la diaspora égyptiennes.

Là aussi, deux concepts se rencontrent, mais ont une portée différente : « émigration » et « diaspora ». L'un réfère à un mouvement de population vers un pays d'accueil étranger, et son concept comprend une compréhension plus simple et une extension précise. Lorsque l'on utilise le concept d'émigré, côté pile et d'immigré, côté face, l'on fait référence à une population qui a changé pour un temps déterminé de pays de résidence, à supposer que l'on doive nécessairement lier les individus à des États d'appartenance. Cette population comprend à la fois les nationaux du pays d'origine et les immigrés nés dans ce dernier, mais ayant acquis la nationalité du pays d'accueil. Telle est la définition la plus utilisée, notamment par le Migration Policy Institute¹.

La notion de diaspora est différente, car une population émigrée/immigrée peut muter, changer de référence culturelle, voire même se détacher du pays d'origine. À l'inverse, la notion de diaspora suppose l'existence d'une nation dispersée dans l'espace, mais qui revendique son unité par-delà cette dispersion et par-delà la diversité des vécus de ses différentes com-

munautés². Ce concept part du présupposé selon lequel des populations dispersées dans l'espace sont parties intégrantes d'une même nation, et conservent de manière pérenne leur loyauté et leur identité. De ce fait, le concept de diaspora est sociologiquement un concept mouvant et difficile à délimiter, et trouve davantage son sens dans une certaine mythologie collective. D'abord lié à des mythologies religieuses, il est aujourd'hui une conséquence de la mythologie nationaliste, et la situation devient plus complexe lorsque les États construits sont contemporains d'une ingénierie politique récente, et ne parviennent pas à se définir comme États-Nations.

Le concept de diaspora est un outil conceptuel commode pour les États, car il permet, au-delà des statistiques de l'immigration, d'intégrer les membres d'une même nation sur autant de générations, même lorsque les générations les plus anciennes ne s'y reconnaissent pas. C'est pourquoi, il est inséparable de la politique diasporique, définie comme la politique publique consistant à identifier, gérer, contrôler, défendre et coopter les communautés émigrées supposées appartenir à une diaspora « nationale ».

Le cas de l'Égypte est particulièrement significatif. Le pays n'est pas dans le champ

1 - <https://www.migrationpolicy.org/>

2 - Simon Dubnow, « Diaspora », in Edwin R. A. Seligman and Alvin Johnson (eds.), *Encyclopedia of the social sciences*, volume V, New York, Macmillan Company, 1931, 126-30.

de l'imaginaire commun lorsque l'on parle d'Afrique, mais elle en fait partie intégrante, et a été un État pivot du continent sous la Présidence de Jamal Abdel Nasser. L'intérêt de ce choix est multiple :

- La société égyptienne a connu sur un demi-siècle autant de politiques migratoires et diasporiques que d'étapes de son développement économique et politique.
- Les populations émigrées sont dispersées dans l'espace et une grande partie d'entre elles est dans une situation d'émigration temporaire.
- L'État égyptien lui-même a évolué lentement et par étapes vers l'élaboration d'une politique diasporique proactive, justement au moment où les clivages politiques ont été les plus marquants.

LES GRANDES TENDANCES DE L'ÉMIGRATION ÉGYPTIENNE DANS LE MONDE

Une lecture des données statistiques révèle une forte hétérogénéité de l'émigration africaine, notamment quant aux pays et régions de destination³. Les dernières

3 - Les statistiques sont issues de deux sources concordantes : celles fournies par la Division populations du Département des affaires éco-

nomiques et sociales des Nations unies (<https://population.un.org/wpp/>) ; celles fournies par le Migration Policy Institute (<https://www.migrationpolicy.org/>)

données précises disponibles sont celles de 2020, et les chiffres comprennent l'ensemble cumulé des populations nées à l'extérieur du pays de résidence. En prenant huit pays de référence, dont les trois pays d'Afrique du Nord les plus peuplés (Égypte, Algérie, Maroc), trois pays d'Afrique subsaharienne parmi les plus peuplés (Nigeria, Éthiopie, République démocratique du Congo) et deux pays moins peuplés mais sujet à des crises politiques et économiques récentes (Mali, Zimbabwe), l'on peut présenter les constatations suivantes :

- La proportion d'émigrés par rapport à la population totale varie entre 0,8 % pour le Nigeria et 9 % pour le Maroc. Cette proportion n'est pas proportionnelle au niveau de pauvreté dans la population. Le pourcentage des personnes disposant de moins de 3,65 \$/jour est en République démocratique du Congo supérieur à 92 % pour un pourcentage d'émigrés sur la population totale de 1,9 % contre 10 % de personnes disposant de moins de 3,65 \$/jour et 9 % d'émigrés pour le Maroc. L'Égypte se situe à 18 % et 3,6 %.
- L'Europe n'est la première destination que pour l'immigration en provenance des pays du Maghreb.

nomiques et sociales des Nations unies (<https://population.un.org/wpp/>) ; celles fournies par le Migration Policy Institute (<https://www.migrationpolicy.org/>)

- 93 % des émigrés algériens et 76 % des émigrés marocains résident en Europe, pour seulement 7 % des émigrés égyptiens, 11 % pour la République démocratique du Congo et 10 % pour le Mali.

Les émigrations éthiopienne et nigériane ont pour première destination les États-Unis (autour de 29 % de l'émigration totale), tandis que l'émigration égyptienne est à 73 % présente dans les pays arabes, dont essentiellement les pays du Golfe.

- L'émigration vers les pays du continent africain reste fortement majoritaire pour nombre de pays d'Afrique subsaharienne : le cas typique est celui de la République démocratique du Congo où plus de 79 % des émigrés résident en Afrique subsaharienne et, pour la plupart, dans les pays limitrophes (Rwanda, Burundi, Angola etc.), tandis que, pour le Mali, l'essentiel des 80 % d'émigrés le sont dans les pays les plus prospères d'Afrique de l'Ouest et que l'essentiel de l'immigration zimbabwéenne est en République sud-africaine. C'est plutôt l'émigration nord-africaine (dont égyptienne) en direction des pays du continent africain qui demeure marginale.
- Les facteurs linguistique, culturel et historique expliquent en partie le choix du pays européen de destination : la France pour l'Algérie et le Mali, la France et l'Espagne pour le

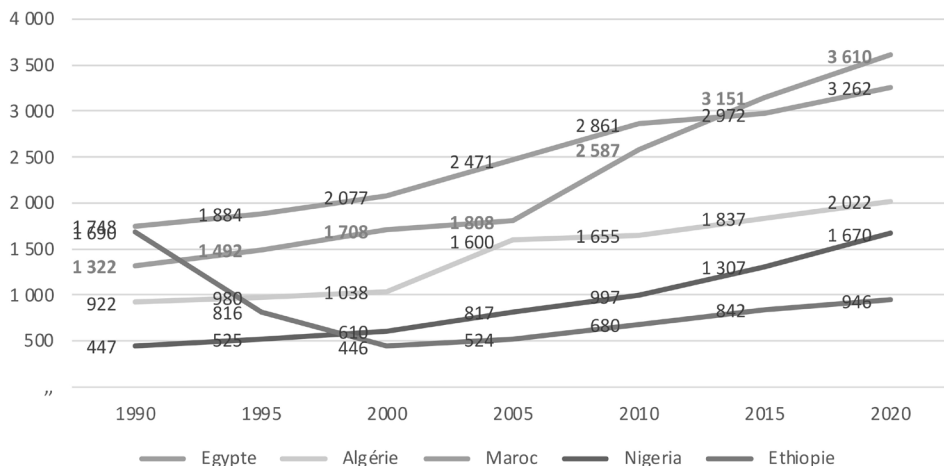
Maroc, la Belgique pour la République démocratique du Congo, le Royaume-uni pour le Zimbabwe. Cette règle ne s'applique pas à l'ensemble des pays comparés : les États-Unis sont la première destination pour les Éthiopiens. En ce qui concerne l'Égypte, la communauté de langue et d'appartenance civilisationnelle aurait facilité une émigration essentiellement orientée vers les pays du Golfe, avec plus de 2,6 millions d'immigrés égyptiens, dont environ 0,9 million en Arabie saoudite qui demeure la première destination.

- Les facteurs politiques liés aux relations bilatérales entre les pays d'origine et les pays de destination expliquent en partie la direction géographique des migrations. C'est ce que nous établirons dans le cas de l'Égypte. Son rôle d'État pivot dans le monde arabe, sa fonction d'exportatrice de cadres et diplômés, ainsi que les accords interarabes d'échange de compétences, expliquent en grande partie cette orientation.

Si l'on regarde dans le détail l'évolution de l'émigration égyptienne, l'on peut constater qu'il s'agit non seulement de la plus importante en nombre, mais également de celle qui a évolué le plus vite, comme le révèle le *graphique 1*.

Mais, si l'on rapporte, pour l'année 2020, la population émigrée à la population

Graphique 1 - La population émigrée de l'Égypte (en stock) comparée à quatre pays du continent en milliers de personnes (1990-2020)



Source : Division de la Population – Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations unies - <https://population.un.org/wpp/>

totale, le taux le plus élevé est constaté pour le Maroc avec 9 %, contre seulement 3,6 % pour l'Égypte et 0,8 % pour le Nigeria et l'Éthiopie.

Toutefois, le graphique ci-dessus qui évalue l'évolution par tranche de cinq années masque des évolutions en dents de scie sur des périodes courtes. À titre d'exemple, le croisement des statistiques internationales avec celles de l'agence égyptienne officielle de statistiques, le Central Agency for Public Mobilization and Statistics (CAPMAS) nous révèlent des chiffres plus importants

pour 2017, mais il faut compter avec des définitions plus extensives et de fortes fluctuations.

Un exemple permet de rendre plausible cette oscillation : en 2017, l'on recense 1,2 million d'immigrés égyptiens en Jordanie qui ne sont plus que 0,1 million en 2020, sachant que la durée de résidence y a été, pour la plupart, comprise entre un et cinq ans⁴.

4 - Dina Abdelfattah, *Egyptian Labour Migration in Jordan*, Issue n°12, September 2019, Center of Migration and Refugee Studies, American University of Cairo.

CARACTÉRISTIQUE DE LA POPULATION ÉMIGRÉE ÉGYPTIENNE : SOCIO-ÉCONOMIQUEMENT HÉTÉROGÈNE, GÉOGRAPHIQUEMENT DISPERSÉE ET FAIBLEMENT POLITISÉE

La population émigrée égyptienne a une caractéristique qui la différencie des émigrations algérienne et marocaine : la destination majoritaire a été, depuis les années 1970, le monde arabe et est aujourd'hui la région du Golfe. L'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et le Koweït comprennent à eux seuls plus des deux tiers de la population émigrée totale.

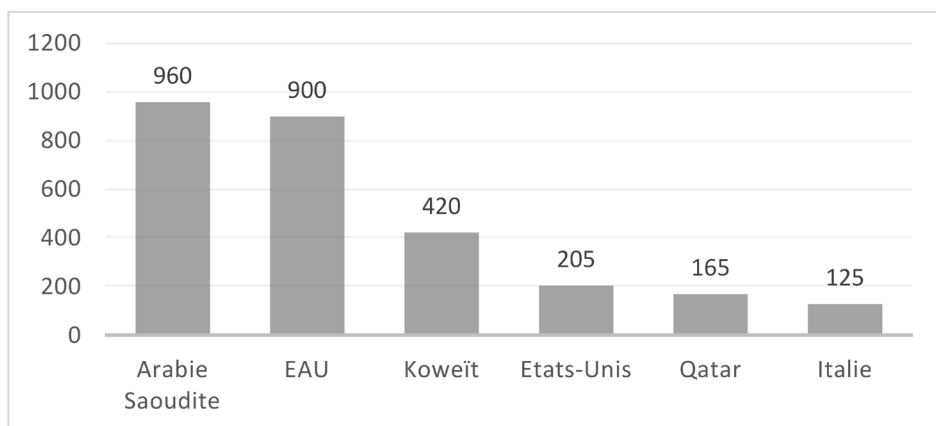
À l'extérieur du monde arabe, les deux pays les mieux représentés sont les États-Unis et l'Italie (*graphique 2*).

Selon une étude présentée par l'Organisation des migrations internationales (OMI), l'immigration égyptienne comprend un certain nombre de caractéristiques communes à l'essentiel de ces pays⁵ :

- La population masculine y est majoritaire pour un ratio de 2 à 1.
- Les émigrés égyptiens ont un niveau d'éducation nettement supérieur à la moyenne nationale : 85 % ont fait des études universitaires.

5 - International Organization for Migrations, *A study of the Dynamics of the Egyptian Diaspora, Strengthening Development Linkages*, Publisher, International Organization for Migrations, Egypt, 2010.

Graphique 2 - Pays où l'immigration égyptienne est la plus nombreuse (2020) en milliers de personnes (chiffre arrondi)



Source : Migration Policy Institute (<https://www.migrationpolicy.org/>)

- L'âge moyen oscille entre 34 et 38 ans, mais il reste supérieur à l'âge moyen de la population nationale dans son ensemble.

Toutefois, selon la même étude, l'émigration égyptienne dans les pays du Golfe a des caractéristiques qualitativement différentes de celle présente en Europe et aux États-Unis.

- Elle est majoritairement masculine, à raison de plus des deux tiers, tandis que le ratio hommes/femmes est un peu plus équilibré, avec 57 % d'hommes et 43 % de femmes pour l'Europe et l'Amérique du Nord.
- La durée de résidence moyenne est plus longue dans les pays européens : pour 49 % des immigrés égyptiens, elle est de plus de 15 ans. Dans les pays du Golfe, elle est inférieure à 15 ans pour 83 % d'entre eux.
- Le niveau de diplôme des immigrés égyptiens en Europe et aux États-Unis est supérieur : 55 % ont des diplômes universitaires, contre 30 % dans les pays arabes. Toutefois, à l'intérieur de chaque ensemble, il existe des écarts en fonction des pays : le Canada, par exemple, accueille 65 % d'immigrés égyptiens de niveau universitaire, contre moins de 25 % pour l'Italie. De même, l'immigration égyptienne en Jordanie est majoritairement constituée d'une force de travail à court terme, peu qualifiée, alors

qu'elle est plus équilibrée en Arabie saoudite.

Dans quelles conditions une émigration ainsi distribuée et diverse permet-elle de constituer une diaspora ? Plusieurs éléments y contribuent :

- Une grande partie de l'émigration est temporaire, et c'est le cas de la majeure partie des résidents dans les pays du Golfe qui constituent plus des deux tiers du total, et d'une partie des émigrés en Europe.
- Un lien permanent est maintenu par une grande partie de la population émigrée avec le pays, d'une part du fait des transferts de fonds croissants d'une année sur l'autre et qui ont culminé avec 31 Mds \$, soit 7 % du PIB égyptien en 2021, d'autre part parce que l'enquête de l'OMI révèle que seuls 8 % des émigrés interrogés ne sont jamais rentrés au pays.
- Malgré la diversité des communautés dans le monde, la double référence égyptienne et arabe demeure pour une grande partie un marqueur commun fort, ce qui n'est pas toujours le cas des États de création récente où le conflit des identités aurait prévalu.

Il reste que l'idée selon laquelle la diaspora égyptienne représente l'ensemble des populations égyptiennes ou d'origine égyptienne à l'étranger demeure mythique. Pour faire le raccourci d'un débat ethno-

psychologique, l'identité que se donne un individu n'est pas un donné, mais le résultat d'une construction sociale et mentale qui dépend tout autant du milieu social d'origine que des modèles d'intégration offerts par le pays d'accueil.

Il est possible de répartir les émigrés égyptiens en fonction de leur niveau de qualification, de leur niveau socio-professionnel, de leur région d'origine, mais il est difficile de les fragmenter selon des lignes de fractures ethniques en raison d'une forte homogénéité ethnolinguistique, malgré les différences entre la population majoritaire de la vallée du Nil et les Bédouins du Sinaï, et en dépit de l'existence à la marge de populations nubienne et berbère. De même, la diversité confessionnelle avec des minorités chrétiennes, que de nombreuses références situent à 8-10 % de la population, ne reflète pas de ligne de fracture sociologique ou ethnique, et ce en raison de la forte perméabilité sociale entre les diverses communautés religieuses. Restent donc les clivages de type politique qui expliquent aussi la résurgence des politiques de repli confessionnel dans une partie des communautés égyptiennes coptes aux États-Unis.

La première question est celle du motif d'émigration : est-il plutôt politique ou économique ? 61 % des personnes interrogées dans l'enquête citée ont évoqué des motifs d'émigration économiques (faible revenu au pays, impossibilité de trouver

un emploi, crise économique). Seules 7 % d'entre elles ont été motivées par des raisons proprement politiques, avec un écart entre les émigrés en Europe et ceux résidant dans les pays arabes : davantage de personnes de la première catégorie (12 %) contre 2,5 % de la seconde ont évoqué leur désapprobation de la situation politique, tandis que 73 % de la seconde ont évoqué les motifs économiques contre 41 % de la première.

L'émigration égyptienne se définit essentiellement comme économique, et une faible partie est officiellement reconnue comme étant le résultat d'un exil politique. Entre 2000 et 2012, seuls 0,1 % du total des Égyptiens à l'étranger sont considérés comme réfugiés politiques. La proportion passe à 0,5 % en 2019. La propension des opposants politiques à émigrer a souvent été relativement plus forte, sans que ceux-ci ne s'affichent comme exilés politiques. Reste que, toujours selon l'enquête citée, pour 2010, 93 % des émigrés n'avaient pas rompu les liens avec le pays d'origine et 81 % d'entre eux se disent bien informés au sujet de la situation de ce dernier.

La diaspora égyptienne comprend un large éventail politique, et l'on y a retrouvé à chaque période tout autant les cercles proches du pouvoir politique que les forces d'opposition. Les pays d'accueil sont aussi ceux où se reproduisent les clivages entre courants opposés. Une étude menée sur la diaspora égyptienne en Allemagne a cons-

taté la reproduction des clivages existants dans le champ politique égyptien, notamment entre la gauche socialiste ou nationaliste arabe et les Frères musulmans⁶. Reste que l'engagement politique est demeuré le privilège de franges minoritaires au sein de la diaspora, et si l'on prend le risque de télescoper une autre étude du Migration Policy Institute relative à la diaspora égyptienne aux États-Unis, une grande majorité de celle-ci aurait évité de se positionner sur la scène politique égyptienne et préféré garder une certaine neutralité, y compris en ne s'engageant pas aux côtés du pouvoir⁷.

Les identités politiques sont multiples, et il est impossible d'en faire un inventaire exhaustif, mais le clivage qui a prévalu jusqu'aux dernières années a souvent opposé trois types de courants au sein de l'opposition : les courants dits de la gauche arabe (nassérienne ou marxiste), les courants libéraux et les courants dérivés des Frères musulmans⁸.

L'environnement politique au sein du pays d'accueil et le mode d'interaction de

la communauté expatriée avec ce dernier exercent une influence sur le positionnement de cette dernière dans les dynamiques politiques du pays d'origine, mais il a été difficile de confirmer un rapport de causalité uniforme entre ces deux facteurs.

- Un exemple intéressant est celui de l'éclatement et de la diversification des associations coptes égyptiennes aux États-Unis. Certaines associations représentant une dérive confessionnelle extrême ont même réussi à créer une identité de repli représentée par un séparatisme copte, influencé par la vague islamophobe post-2001 et en étroite relation avec l'aile dure du Parti républicain⁹. Mais cette tendance a été historiquement combattue par l'Église copte attachée à la coexistence et à l'unité nationale, ainsi que par la plupart des parlementaires égyptiens de la même communauté.
- À l'inverse, l'influence du pays de résidence sur le comportement électoral demeure aléatoire. Ehrem Karakoç, Talha Kose et Mesut Ozcan ont étudié le cas des émigrés égyptiens en Arabie saoudite et énoncé les facteurs de transmission des schémas religieux propres au pays d'accueil en Égypte, évoquant l'idée de « transferts culturels religieux » (*Religious Remittances*).

6 - Cordula Weisskoppel, *Studying and Mapping the Egyptian Diaspora in Germany*, Deutch Gesellschaft for International Zusammen Arbeit (GUZ), 2015.

7 - Migration Policy Institute, *Diaspora*.

8 - Cette répartition reprend la classification donnée par Fahime Charafeddine ; Fahime Charefeddine, *Idéologie et culture dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan, 1993.

9 - Nadia Marzouki, « The US Coptic diaspora and the limit of polarization », in *Diasporic Social Mobilization and Political Participation during the Arab Uprisings*, pp. 23-38. Routledge, 2018.

La communication avec les Égyptiens demeurés au pays aurait permis de transmettre les schémas religieux rigoristes. De même, on y observe un vote plus élevé pour le Parti Al-Nour (se revendiquant du salafisme) aux élections parlementaires de 2012¹⁰. En superposant une autre enquête, l'on a trouvé qu'au premier tour de l'élection présidentielle de 2012, le candidat de la Gauche nassérienne (Hamdeen Sabbahi) a occupé la première place parmi les émigrés égyptiens en France et le candidat des Frères musulmans (Mohamed Morsi) la cinquième, à l'inverse des résultats nationaux¹¹. Dans le même temps, la surreprésentation du vote pour le parti Al-Nour était également observée dans d'autres pays arabes extérieurs au Golfe, avec un fort écart entre hommes et femmes.

Reste que, depuis le 3 juillet 2013, une autre fracture polarise la diaspora égyptienne, celle entre les partisans du nouveau pouvoir et ses opposants, dans le contexte d'une politique diasporique plus active et plus offensive du gouvernement.

10 - Karakoç Ekrem, Talha Köse, Mesut Özcan. « Emigration and the diffusion of political Salafism: Religious remittances and support for Salafi parties in Egypt during the Arab Spring », *Party Politics*, 23, no. 6 (2017): 731-745.

11 - Célia Lamblin, « Participation des politiques des Égyptiens résidant en France : vers la construction d'une citoyenneté d'émigration », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.31 n° 3 et 4, 2015.

L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES ÉGYPTIENNES DIASPORIQUES ET D'ÉMIGRATION : DU PARADIGME SOCIALISTE À LA POLITIQUE D'OUVERTURE ET À LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DE LA DIASPORA

En Égypte, les premiers gouvernements républicains ont adopté une politique de contrôle et de limitation de l'émigration en phase avec la transition économique au socialisme.

Dès 1956, la nationalisation du Canal de Suez, puis des grandes entreprises et des banques, entraîne un départ de nombreux capitalistes et rentiers européens, mais le gouvernement adopte par la suite une politique hostile à l'émigration volontaire des cadres et salariés qualifiés.

Ali Hilal Dessouki met en évidence les trois mesures phares de restriction et de régulation de l'émigration : l'instauration des visas de sortie délivrés par l'administration d'État, l'embargo sur l'émigration des professions indispensables (ingénieurs, médecins, etc.) et la régulation de l'émigration programmée par les accords

interétatiques avec les États arabes déficitaires en force de travail qualifiée¹².

La politique de contrôle de l'émigration sous la Révolution vient accompagner une politique d'incitation aux études supérieures, à travers quatre orientations phares : le développement rapide d'un secteur étatique d'enseignement supérieur accessible à l'ensemble des classes sociales, la priorité donnée à l'université d'État, la promotion de l'enseignement en langue arabe et la promesse d'emplois publics correspondants au niveau de diplôme acquis. Il en a résulté une multiplication par 4 du nombre d'étudiants universitaires au cours de la période nassérienne, c'est-à-dire de 35 000 environ en 1952 à 122 000 environ en 1969.

Jusqu'en 1967, l'émigration est soit une émigration tolérée de certaines familles appartenant aux anciennes classes dominantes, en direction des pays à économie de marché, soit une émigration programmée par l'État, en vertu des accords de coopération avec les autres pays du monde arabe. Cette dernière a essentiellement pour destination les pays arabes déficitaires en cadres et en force de travail qualifiée.

La politique diasporique est centrée sur la mobilisation des émigrés égyptiens tem-

poraires dans les autres pays arabes en faveur du modèle nassérien¹³. L'Égypte devient dès les débuts de la Révolution, le principal exportateur d'enseignants dans le monde arabe, et par ce truchement le véhicule des nouveaux idéaux républicains.

C'est la défaite militaire de juin 1967 qui a introduit une plus grande flexibilité dans la politique migratoire, car elle a entraîné une mise en question, y compris par le pouvoir, de l'ensemble des politiques existantes¹⁴. Dès 1969, un nombre croissant de visas de sortie est accordé et un département de l'émigration est créé à l'intérieur du ministère des Affaires étrangères.

La présidence d'Anouar El-Sadate marque une nouvelle étape dans les politiques migratoires. La Constitution de 1971 reconnaît toutes les formes de liberté de mouvement dans les articles 50 à 53 et l'article 52 reconnaît le droit à l'émigration.

Ce changement de paradigme s'explique aussi par l'incapacité du secteur public à assurer un emploi qualifié à une quantité croissante de diplômés de l'université, du

13 - Gerasimos Tsourapas, *The politics of migration in modern Egypt: Strategies for regime survival in autocracies*, Cambridge University Press, 2018.

14 - Lorsque le 9 juin 1967, suite à la défaite militaire égyptienne, Jamal Abdel Nasser présente sa démission à l'Assemblée populaire, cette annonce provoque un choc violent tant auprès des parlementaires que dans l'opinion publique, à telle enseigne que la population manifeste massivement pour exiger le maintien de son président.

12 - Ali Hilal Dessouki, « The Shift in Egypt's Migration Policies », *Middle Eastern Studies*, January 1982, Vol. 18, No.1, pp. 53-68

fait de la massification de l'enseignement supérieur comparée aux difficultés économiques du pays. L'un des facteurs que nous pouvons évoquer est l'inadéquation entre la croissance rapide des effectifs de diplômés de l'enseignement supérieur et les besoins du marché du travail. Cette nouvelle politique mène à la suppression du visa de sortie, et à une politique d'accompagnement de l'émigration égyptienne, notamment par le Département de l'émigration.

L'un des résultats est que, dès 1974, les immigrés égyptiens représentent plus de 13 % des fonctionnaires aux Émirats arabes unis, 17 % de la force de travail totale au Koweït et 25 % au Qatar, et l'ensemble des Égyptiens présents dans les pays du Machrek arabe, incluant l'Irak, dépasse 1,3 million de personnes¹⁵.

La politique libérale à l'émigration est dans le même temps incitative, dans la mesure où cette dernière a une fonction à la fois économique et politique.

D'un point de vue économique, l'émigration permet d'atténuer les effets récessifs de l'économie égyptienne, dont l'un des facteurs est l'excédent de la force de travail disponible par rapport aux opportunités offertes par le marché du travail. Cet excédent est à la fois la conséquence de la massification de l'enseignement supérieur

et de la croissance démographique rapide qui ne s'atténue que progressivement afin de se stabiliser au cours des années 2000¹⁶.

De même, l'émigration est source de transferts de fonds, et ces derniers représentent en 2001 3 % du PIB, et 2,9 milliards de \$. À ce titre, la préoccupation des pouvoirs publics est de réduire la part des transferts de fonds « clandestins », c'est-à-dire qui se feraient en contournant le système bancaire.

Elle permet également la promotion d'une partie de la société, dans la mesure où l'émigration vers les pays arabes a permis à une proportion qui allait de 8 à 20 % de l'ensemble de la force de travail égyptienne d'accumuler du revenu, grâce à des salaires plusieurs fois supérieurs aux salaires locaux.

Dans le court terme, il s'agit d'une soupape de sécurité pour le système économique, mais aussi pour le système politique, ce qui explique la politique non seulement permissive, mais aussi incitative des gouvernements successifs sous les présidents Sadate et Moubarak.

Toutefois, cette approche est critiquée dans la mesure où elle a privé l'Égypte d'une certaine force de travail qualifiée qui aurait fait défaut dans certains secteurs in-

15 - Ali Hilal Dessouki, *op. cit.*, citant le quotidien *Al Abram* du 18 septembre 1978.

16 - À titre d'exemple, le taux de fécondité passe de 6 enfants par femme en 1975 à 2,9 en 2010, selon les sources de la Banque mondiale.

dustriels. En effet, c'est l'adéquation entre les spécialités et compétences développées dans l'enseignement supérieur et les besoins du marché qui fait souvent défaut, ce qui a mené dès les années 2000 à une réforme de l'enseignement supérieur¹⁷.

Pour beaucoup, il s'agit d'une approche court-termiste, surtout lorsque l'émigration la plus rentable pour l'économie égyptienne reste temporaire et que le nombre d'émigrés connaît une forte variation en fonction des aléas économiques et politiques des pays d'accueil.

Quant aux bénéfices politiques de l'émigration, ils sont de trois sortes :

- En atténuant l'impact de la crise économique, et en permettant à une plus grande partie de la population d'aspirer à des revenus plus importants à l'étranger, l'émigration permet d'atténuer le mécontentement vis-à-vis du pouvoir.
- L'émigration temporaire permet de créer de nouvelles catégories sociales relativement plus aisées, capables d'utiliser et de réinvestir un revenu accumulé durant plusieurs années. C'est une forme de cooptation d'une partie de la société.
- L'émigration aurait permis, depuis la présidence Sadate, à un grand nombre

d'opposants politiques de quitter l'Égypte. C'est ainsi que nombre de militants de gauche ont émigré en Europe, tandis qu'une partie non-négligeable des Frères musulmans ont rejoint les pays du Golfe¹⁸.

Une politique diasporique allant au-delà de la régulation de l'émigration se consolide avec la présidence de Housni Moubarak, notamment avec la création du ministère d'État de l'émigration et des Égyptiens à l'étranger, ainsi qu'avec l'adoption de la loi n°111 de 1983, relative à l'émigration et aux Égyptiens expatriés.

L'article 2 de ladite loi définit les initiatives en direction de la diaspora égyptienne. Parmi celles-ci nous trouvons la création de congrès et autres manifestations afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les émigrés égyptiens, le développement de réseaux, congrès et associations dans les pays d'accueil et qui leur seraient destinés, un personnel diplomatique et consulaire égyptien spécifique et l'aide au développement des activités médiatiques, culturelles et éducatives leur permettant de maintenir le lien avec leur pays d'origine et la culture arabe.

Toutefois, l'on reste au niveau d'une politique diasporique moins affirmée que

17 - Fouad Nohra (dir.), *Politiques éducatives, émancipation humaine et inégalités sociales dans les pays en développement*, Paris, L'Harmattan, 2010.

18 - Holger Albrecht, *Raging against the Machine: Political Opposition under Authoritarianism in Egypt*, Syracuse, Syracuse University Press, 2013.

celle mise en place par exemple par les gouvernements marocain et algérien. Les autorités égyptiennes ne disposent pas, à cette période, de la densité des réseaux d'amicales et d'associations capables à la fois de garder le lien avec leurs diasporas et d'exercer un contrôle sur la diaspora. Plusieurs raisons expliquent un intérêt modeste pour une politique diasporique active.

Nous avons tout d'abord l'hypothèse selon laquelle le pouvoir politique des années 1980-90 a considéré que les initiatives politiques de la diaspora ne représentaient pas de menace pour le pouvoir¹⁹. Cette hypothèse s'appuie sur le paradigme d'une politique diasporique de contrôle autoritaire, selon lequel le degré d'action du pouvoir envers la diaspora serait proportionnel à la perception d'une menace politique en provenance de celle-ci. Ce modèle présenté par Dulkaskis-Gerschewski s'appuierait sur trois mécanismes : représentation-cooptation-légitimation²⁰.

Un autre facteur semble décisif : la distinction entre les immigrés égyptiens dans les pays arabes et ceux qui ont émi-

gré vers les pays d'Europe et d'Amérique du Nord. La première émigration est considérée comme une immigration de travail, temporaire et qui aurait peu ou prou développé d'activités culturelles ou associatives diasporiques indépendantes, ce qui n'est pas le cas de la seconde dont une majeure partie, notamment en Amérique du Nord (États-Unis, Canada) ont opté pour l'installation définitive dans le pays d'accueil, ce qui explique une politique plus active du gouvernement égyptien en leur direction.

De plus, la dispersion géographique et la grande diversité de la diaspora en dehors du monde arabe aura rendu la politique diasporique moins aisée, tandis que les diasporas des deux principaux pays du Maghreb que sont l'Algérie et le Maroc sont pour l'essentiel réparties entre la France et l'Espagne²¹.

C'est avec la Présidence d'Abdel Fattah El-Sissi que l'État égyptien donne une plus grande visibilité à sa politique diasporique, notamment avec la restauration du ministère d'État à l'Immigration et aux Affaires des expatriés, dès 2015, ainsi qu'avec le Congrès d'Hurghada en 2018 ou plus d'une centaine d'initiatives sont envisagées à destination de la diaspora, dont une cinquantaine à finalité

19 - Bosmat Yefet, « Egypt's diaspora policy in the post-June 2013 era as a transnational mechanism of regime legitimation », *Globalizations* (2023): 1-18.

20 - Alexander Dukalskis, and Johannes Gerschewski, « What autocracies say (and what citizens hear): proposing four mechanisms of autocratic legitimation », in *Justifying dictatorship*, pp. 1-18. Routledge, 2018.

21 - Lea Müller-Funk, « Managing distance: Examining Egyptian emigration and diaspora policies », *Égypte/Monde Arabe*, No15 (2017), pp 47-69.

politique centrée sur les impératifs de sécurité nationale, les autres étant à finalité culturelle, dans le but de la promotion de l'identité culturelle égyptienne, de la langue arabe et du patrimoine historique.

La plus grande visibilité de l'action politique à l'étranger s'explique par un besoin de légitimation, dès juillet 2013, et qui s'exprime par les appels massifs à participer au référendum en vue de la Constitution de 2014, et, au-delà, aux élections successives. Alors que les gouvernements précédents avaient une faible perception de menace politique provenant de la diaspora, il existe aujourd'hui de fortes lignes de clivage. Alors que les forces d'opposition en exil tentent de mobiliser la diaspora et les acteurs politiques internationaux au nom de la défense des droits de l'homme, la contre-attaque du pouvoir consiste à insister sur les problématiques de sécurité nationale et sur la mobilisation de l'opinion internationale autour de la lutte contre les Frères musulmans.

Au-delà des controverses politiques, le ministère d'État à l'Émigration a mis en place une politique active de mobilisation économique de la diaspora, dont l'on envisage la participation à la mise en œuvre des projets de la « Vision Égypte 2030 ». Cette intégration ne se limite pas aux transferts de fonds, mais inclut l'incitation faite aux émigrés à investir dans les projets de développement.

L'autre volet de la politique diasporique relève de la diplomatie scientifique. Il s'agit, toujours selon l'initiative « L'Égypte peut » de consolider le lien de l'État et de la société égyptienne avec le nombre important d'universitaires et chercheurs issus de l'émigration égyptienne. Au-delà de la figure emblématique historique des chimistes Ahmed Zewail et Mohamed Atallah, il s'agit de faire connaître un grand nombre d'Égyptiens ayant excellé dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. À travers ces derniers, le gouvernement envisage une densification des accords universitaires et de recherche entre les institutions égyptiennes et celles des pays d'accueil.

QUELQUES CONCLUSIONS PROVISOIRES

L'évolution actuelle de la politique diasporique égyptienne nous permet de présenter un certain nombre de conclusions provisoires :

- Tout d'abord, la dispersion de l'émigration égyptienne et la diversité des environnements d'accueil expliquent pourquoi les gouvernements égyptiens ont davantage prêté attention aux politiques migratoires qu'aux politiques diasporiques.

- L'émergence d'une politique diasporique active depuis 2013 s'explique par la forte polarisation entre les partisans et les adversaires du nouvel ordre politique, ainsi que par les clivages qui ont été exportés sur la scène politique internationale.
- La politique diasporique actuelle ne se résume pas à une politique de légitimation politique. Elle est pluri-dimensionnelle et vise à intégrer de manière active les émigrés égyptiens aux projets macroéconomiques à long terme, et à tirer avantage de la position des élites, scientifiques de haut niveau et universitaires de la diaspora dans les négociations avec les pays tiers. Cette dernière dimension permet de renouer avec une idée forte de la période nassérienne, celle qui consiste à faire de la diaspora un vecteur du *soft power* égyptien.
- Enfin, les préoccupations fondamentales de la diaspora égyptienne sont avant tout économiques et tournent essentiellement autour de projets d'intégration réussie dans la société d'accueil. La question demeure de savoir dans quelle mesure une politique diasporique active lui permettrait également de contribuer activement à la « Vision Égypte 2030 » ■

Albert PAHIMI PADACKÉ

L'AFRIQUE EMPOISONNÉE

Pathologie et thérapie des conflits



Préface de Bertrand BADIE

POINTS DE VUE

L'Harmattan

Directeur de la publication

Vincent Dupy

Directeur éditorial

Patrick Tivollier

Rédacteur en chef

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef honoraire

Mario Guastoni

Secrétaire générale de rédaction

Florence Delivertoux

Conseiller éditorial

Alexis Lacroix

Coordination du numéro

Geneviève Goëtzinger

Comité scientifique

Éric Anceau, Alain Bensoussan,
Mathieu Bock-Côté, Christian de
Boissieu, Jacques-Olivier Boudon,
Catherine Bréchnignac, Gaël Brulé, Bruno
Cautrès, Bertrand Cavallier, Pierre-
Antoine Chardel, Michèle Coltelloni-
Trannoy, Frédéric Dabi, Olivier Dard,
Jean-François Delfraissy, Xavier
Driencourt, Jean Garrigues, Michèle
Gendreau-Massaloux, Pascal Griset,
Henri Guaino, François Guinot, Marc
Ivaldi, Ludovic Laloux, Tristan Lecoq,
Gérard Le Gall, Thierry Libaert, Béatrice
Mabilon-Bonfils, Virginie Martin,
Frédéric Masquelier, Didier Maus, Pierre
Musso, Joanna Nowicki, Adrian Pabst,
Pascal Perrineau, Antoine Petit,
Olivier Rouquan, Stéphane Rozès,
Jérôme Sainte-Marie, Boualem Sansal,
Maxime Tandonnet, Arnaud Teyssier,
Virginie Vial-Kilner, Christophe de
Voodg, Charles Zorgbibe

Comité éditorial

Jean-François Achilli, Jean-Yves Archer,
Mathilde Aubinaud, Alexis Bachelay,
Georges-Marc Benamou, Sacha
Benhamou, Anne-Charlène Bezzina,
Guillaume Bigot, Rachel Binhas, Kévin
Boucaud-Victoire, Philippe Cattelat,
Arthur Chevallier, Céline Claverie,
Alexandre Devecchio, Raphaël Doan,
Arnaud Dupui-Castères, Elsa Godart,
Geneviève Goëtzinger, Philippe
Guibert, Pierre-Emmanuel Guigo,
Noémie Halioua, Jacky Isabello, Maya
Khadra, Alexis Lacroix, Diane Le
Beguec, Catherine de La Robertie,
Béatrice Marre, Alain Meininger,
Benjamin Morel, Chloé Morin, Régis
Passerieux, Alexis Poulin, Tsiory
Razafindrabe, Olivia Recasens, Philippe
Reiller, Eduardo Rihan Cypel, Priscille
Rivière, Jean-Victor Roux, Frédéric Saint
Clair, Jean-Claude Szaleniec, Perrine
Tarneaud, Pascale Tournier, François
Vuillemin, Victor Woillet

Rédaction – administration :

10 rue du Colisée – 75008 Paris

Tél. : 00 33 (1) 76 47 09 30

contact@revuepolitique.fr

www.revuepolitique.fr

Société éditrice : R2P

Siret RCS Paris : 807 713 177

Commission paritaire : 0627K83053

Achevé d'imprimer par :

Imprimerie Messages

111 rue Nicolas Louis Vauquelin

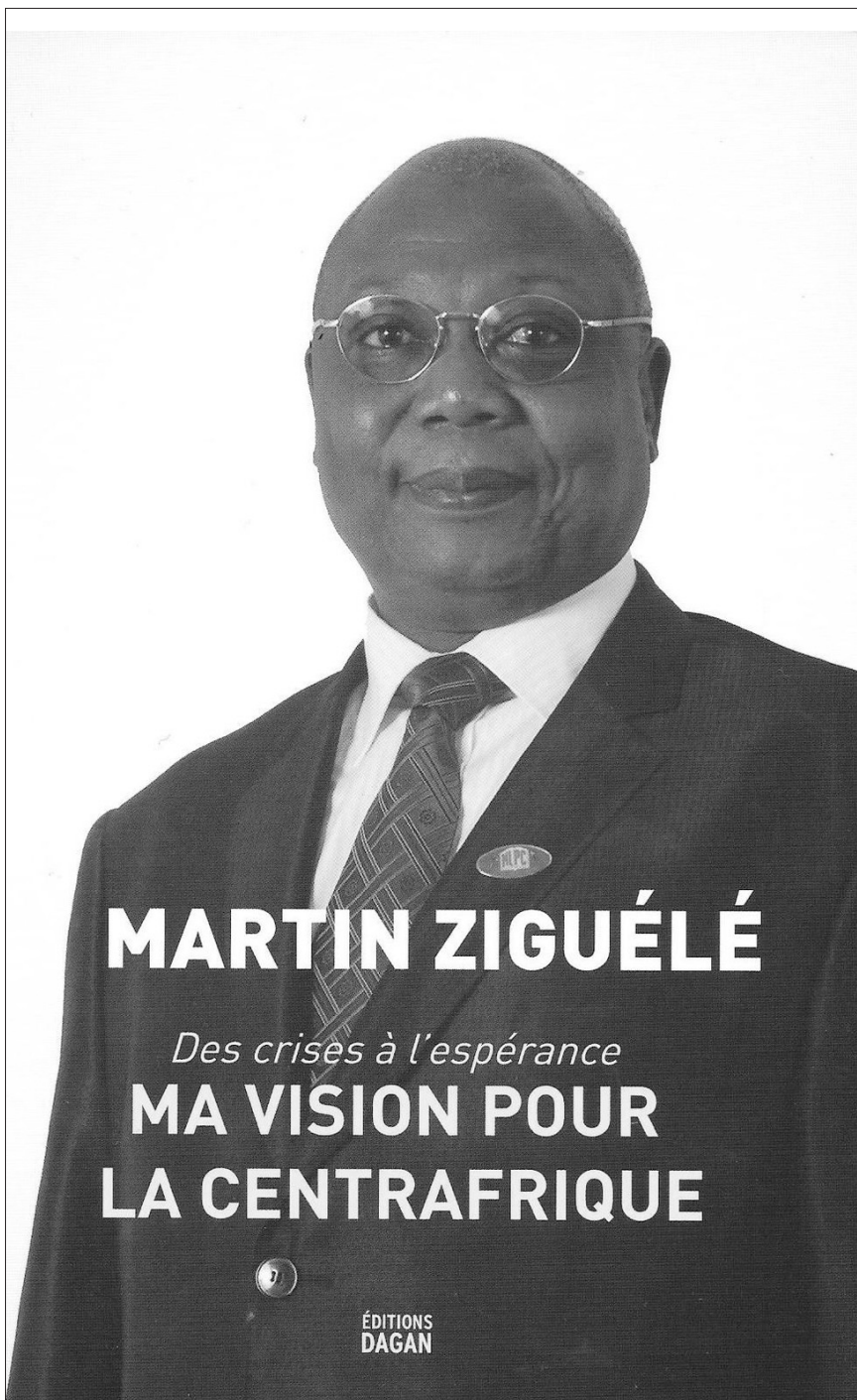
31100 Toulouse

Pour le compte de PRINTCORP



Dépot légal : avril 2024





MARTIN ZIGUÉLÉ

Des crises à l'espérance

**MA VISION POUR
LA CENTRAFRIQUE**

ÉDITIONS
DAGAN

**DES ENSEIGNEMENTS TOURNÉS VERS
L'EXCELLENCE & L'INNOVATION**

ÉCOLE DE SCIENCES POLITIQUES



**ÉCOLE DES RELATIONS
INTERNATIONALES**



**ÉCOLE DE COMMUNICATION
D'INFLUENCE & MÉDIAS**



**ÉCOLE DES TRANSITIONS ET
DES TERRITOIRES**



4 ÉCOLES de formation

LES AUTEURS

Pascal Affi N'Guessan

Ancien Premier ministre de Côte d'Ivoire,
président du Front Populaire Ivoirien (FPI)

Marc Aicardi de Saint-Paul

Président (h) de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer

Richard Amalvy

Professeur à HEIP, ancien dirigeant d'ONG internationales

Ferdinand Ayité

Directeur de L'Alternative,
lauréat 2023 du Prix international pour la liberté de la presse

Niagalé Bagayoko

Présidente de l'African Security Secteur Network, Programme
Afrique de la Fondation Méditerranéenne d'Études Stratégiques

Aliou Barry

Géopolitologue, Directeur du Centre d'Analyse et
d'Études Stratégiques de Guinée (CAES)

Djibrill Bassolé

Ancien ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso, ancien
négociateur des Nations Unies pour le Darfour,
ancien négociateur des accords d'Alger pour l'OCI

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef de la Revue Politique et Parlementaire,
professeur associé à l'Université Paris Sorbonne

Jean-Marie Bockel

Envoyé personnel du président de la République en Afrique
pour la reconfiguration des partenariats militaires,
ancien ministre

Jean Bonin Kouadio

Juriste ivoirien associé au Cabinet d'avocats Serres,
fondateur du think tank FIER

Salim Chena

Chargé de cours IEP Bordeaux

Benoît Chervelier

Banquier d'affaires, président du réseau Afrique du patronat
européen, vice-président Afrique du Medef international

Céline Clavier

Directrice générale HEIP – CEDS

Tieman H. Coulibaly

Ancien ministre des Affaires étrangères et de la Coopération
internationale, ancien ministre de la Défense et des Anciens
Combattants du Mali

Jean-François Delfraissy

Président du ThinkTank Santé Mondiale 2030,
président du Conseil scientifique Covid-19

Denis Deschamps

Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer
Conseil Afrique et Francophonie

Emmanuel Dupuy

Président de l'Institut Prospective et Sécurité en Europe (IPSE),
enseignant en géopolitique

Robert Dussey

Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et
des Togolais de l'extérieur

Bruno Fuchs

Délégué général de l'Assemblée parlementaire
de la Francophonie

El Hadj Souleymane Gassama, dit Elgas

Journaliste, écrivain, sociologue

Magaye Gaye

Économiste international, ancien membre de la Banque Ouest
Africaine de Développement (BOAD) et du Fonds Africain de
Garantie et de Coopération Économique (FAGACE)

Étienne Giros

Président du Cîan

Geneviève Goëtzinger

Présidente de l'agence imaGGE,
ancienne directrice générale de RFI et de Monte Carlo Doualiya,
membre de l'Académie des Sciences d'Outremer

Aissa Kadri

Professeur honoraire des Universités,
professeur associé CEDS/HEIP Paris

Francis Laloupo

Journaliste, enseignant en Géopolitique,
chercheur associé à l'IRIS

Cédric Levitre

Conseiller pour l'industrialisation de l'Afrique (IPEMED)

Guillaume Liby

Banquier et économiste ivoirien

Moussa Mara

Ancien Premier ministre du Mali

Augustin Matata Ponyo Mapon

Sénateur, professeur d'Université,
ancien Premier ministre de la RDC

Tania-Bénédicte M'Baka

Directrice générale de Naman & Guili Études RSO

Salim Mokaddem

Professeur agrégé de philosophie, écrivain,
conseiller Éducation du Président Mohamed Bazoum

Fouad Nohra

Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Cité, directeur
des études du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques

Albert Pahimi Padacké

Ancien Premier ministre du Tchad,
président du Parti le Rassemblement National des Démocrates
Tchadiens (RNDT-Le Réveil)

Tsiory Razafindrabe

Docteur en Sciences politiques, spécialiste de Madagascar

Aurélie Tardieu

Maître de conférences en droit public à l'Université
de Caen-Normandie, chargée de cours à HEIP

Alioune Tine

Ancien coordinateur du M23 au Sénégal,
fondateur du think tank Afrikajom

Ibrahim Yacouba

Ancien ministre d'État, ministre de l'Énergie et des Énergies
renouvelables du Niger, président du Mouvement Patriotique
Nigérien, Kiishin Kassa

Martin Ziguélé

Ancien Premier ministre de Centrafrique, président du MPLC –
Mouvement de Libération du Peuple Centrafricain

Charles Zorgbibe

Professeur honoraire à la Sorbonne,
ancien recteur de l'Académie Aix-Marseille



ISBN 978-2-85702-227-5
ISSN 035-385 X – 25 €



9 782857 022275